



Plaines-du-Loup Collège du Vélodrome

**Concours de projets d'architecture et
d'ingénierie civile à un degré organisé
en procédure ouverte selon le règlement
SIA 142**

Rapport du jury



**Co-maîtrise d'ouvrage :
Service des écoles et du parascolaire
Bureau de développement et projet Métamorphose**

Septembre 2024

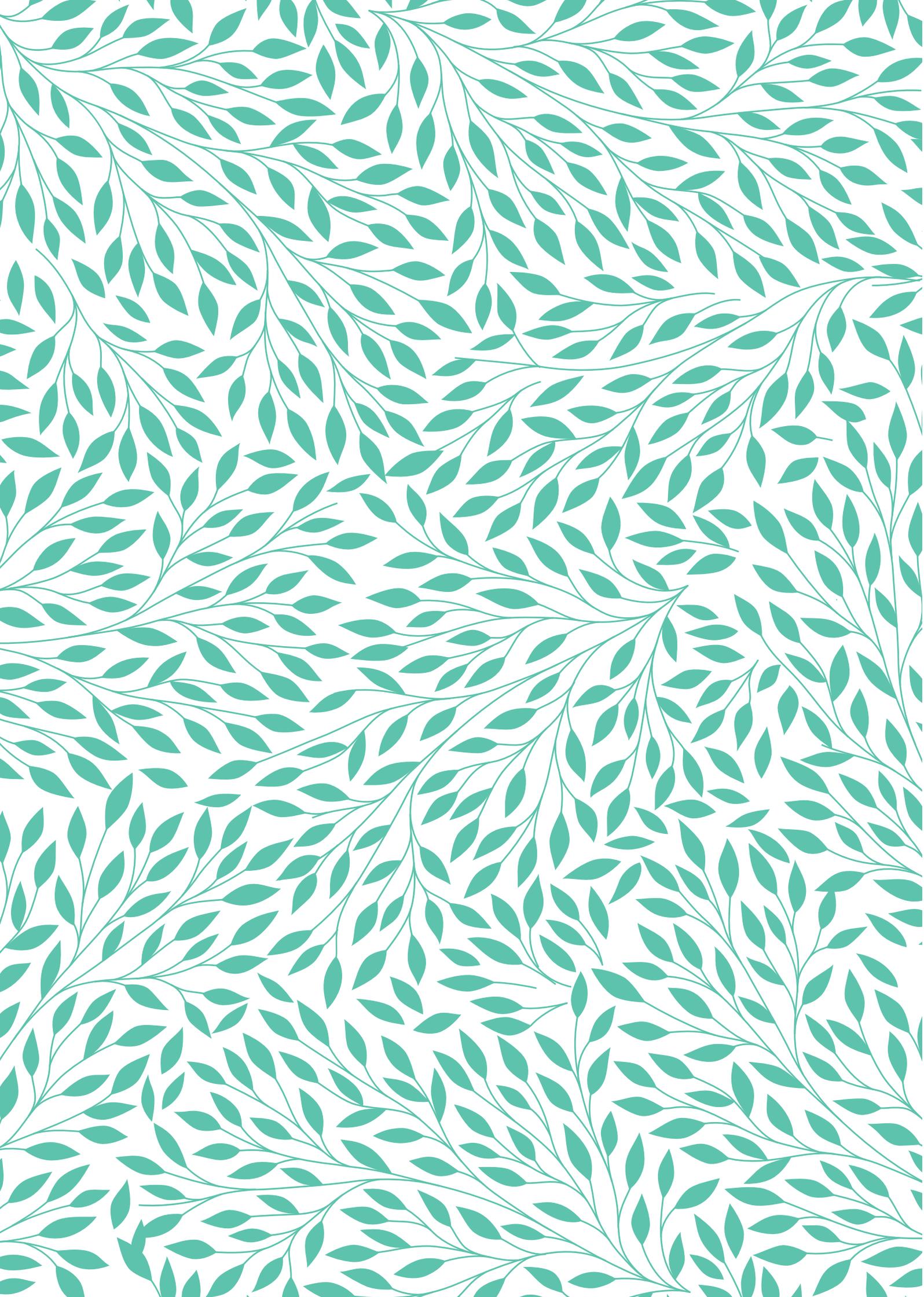
MÉTAMORPHOSE

Ici nos vies se rassemblent



Ville de Lausanne





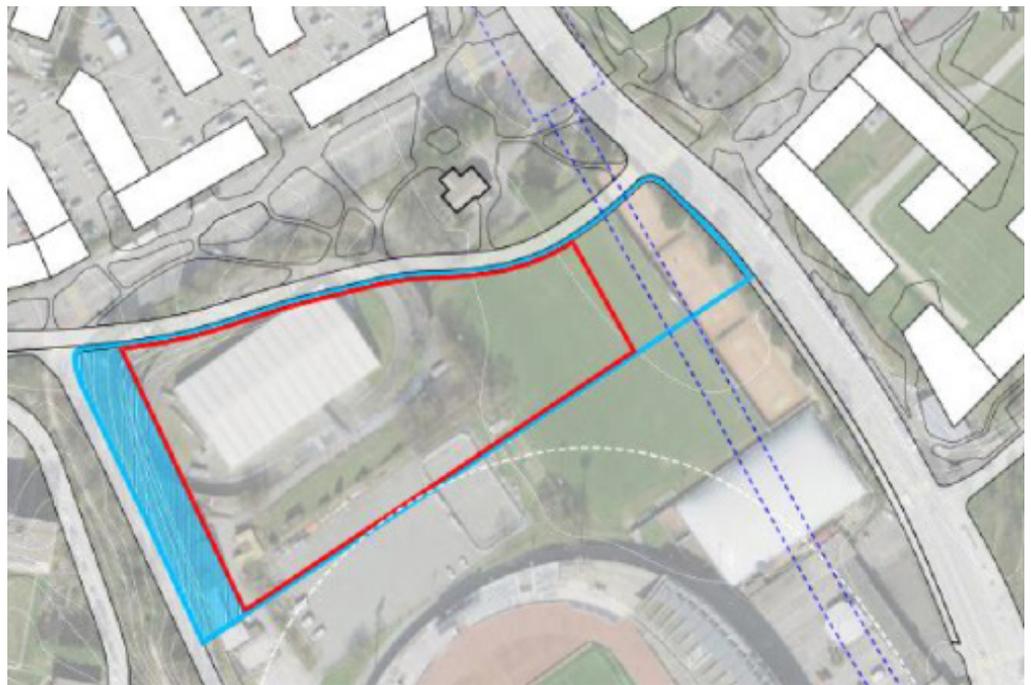
Sommaire

1.	Préambule	1
1.1	Introduction	1
1.2	Objectifs du concours	1
2.	Clauses relatives à la procédure (résumé)	2
2.1	Maître de l'ouvrage et organisateur	2
2.2	Forme de mise en concurrence et procédure	2
2.3	Participation et inscription au concours	2
2.4	Calendrier du concours	3
2.5	Prix et mentions	3
2.6	Propriété des projets	3
2.7	Composition du jury	4
2.8	Critères d'appréciation	5
2.9	Coût cible	5
2.10	Litiges et recours	5
3.	Cahier des charges (résumé)	6
3.1	Planification urbanistique	6
3.2	Programme	9
4.	Jugement	14
4.1	Projets rendus	14
4.2	Séances du jury	15
4.3	Examen préalable	15
4.4	Acceptation des projets au jugement	15
4.5	1 ^{er} tour de jugement	16
4.6	2 ^e tour de jugement	17
4.7	3 ^e tour de jugement	17
4.8	Expertises des projets	18
4.9	Tour de repêchage	18
4.10	Classement, attribution des prix et mentions	18
4.11	Recommandations du jury	19
4.12	Levée de l'anonymat	19
4.13	Remerciements	19
4.14	Approbation du jury	20
4.15	Projets classés	21
4.16	Projets non classés	22
5.	Projets classés et critiques	27
6.	Autres projets rendus	75

1. Préambule

1.1 Introduction

La ville de Lausanne a organisé un concours de projet d'architecture et d'ingénierie en procédure ouverte à un degré sur le site du vélodrome dans le cadre du développement de l'étape 2 du secteur des Plaines-du-Loup. Il portait sur la construction d'une école de 33 classes, d'une salle de gymnastique VD6 ainsi que d'une chaufferie de quartier. Ce programme s'inscrit d'un côté dans un contexte paysager fort, la ("forêt urbaine") porté par un projet des espaces publics choisi en 2023, et d'un autre côté il côtoie un secteur empreint d'incertitude, celui du stade de la Pontaise dont le destin est actuellement à l'étude.



Liseré rouge périmètre du concours / liseré bleu périmètre de réflexion

1.2 Objectifs du concours

Les objectifs du concours de projet étaient les suivants :

- Implantation du programme bâti permettant de maintenir le patrimoine arboré et de maximiser les potentiels d'aménagements des surfaces extérieures qui intégreront les fonctions de préau, d'équipements sportifs scolaires et de parc public.
- Construction d'un bâtiment scolaire comprenant 33 classes de 9-11S, un espace d'accueil, une bibliothèque, un groupe santé, ainsi que divers locaux de service ;
- Réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique triple omnisports VD6 avec gradins pouvant accueillir 600 spectateurs assis ;
- Aménagements des surfaces extérieures liées aux besoins de l'école et de la salle de gymnastique
- Construction d'une chaufferie de quartier ;
- Conception d'un projet rationnel et performant pour limiter les coûts de construction et d'exploitation, respect du coût cible.



2. Clauses relatives à la procédure (résumé)

2.1 Maître de l'ouvrage et organisateur

Le maître de l'ouvrage et adjudicateur est la Ville de Lausanne, représentée par la Direction de la culture et du développement urbain (Bureau de développement et projet Métamorphose), la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (Service des écoles et du parascolaire) et les SIL (Services industriels de Lausanne). Elle a mandaté le bureau xy-ar.ch pour l'organisation de la présente procédure.

2.2 Forme de mise en concurrence et procédure

Le présent concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile, en procédure ouverte à un degré, est régi par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie de la Société suisse des architectes et des ingénieurs - SIA n°142, édition 2009.

Le concours est anonyme.

Le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents, du seul fait de participer au présent concours, en reconnaissent le caractère obligatoire.

2.3 Participation et inscription au concours

Le concours était ouvert à des équipes pluridisciplinaires composées d'architectes et d'ingénieur·e·s civil·e·s établi·e·s en Suisse ou dans un État signataire de l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics révisé du 30.03.2012, qui offre la réciprocité aux mandataires établis en Suisse pour autant qu'ils répondent à l'une des conditions suivantes :

Pour les architectes :

- être titulaire d'un diplôme d'architecture délivré soit par l'une des Écoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Écoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- être inscrit·e au Registre suisse des architectes, REG, au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Pour les ingénieurs civils :

- être titulaire d'un diplôme d'ingénieurs civils délivré soit par l'une des Écoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'une des Hautes Écoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- être inscrit·e au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, REG au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Les équipes devaient obligatoirement être composées d'architectes et d'ingénieurs civils. L'architecte est le pilote de l'équipe et l'interlocuteur principal du Maître de l'ouvrage. Les professionnels ne pouvaient pas participer à plusieurs équipes simultanément. Une mixité des genres dans la composition des équipes était encouragée.

2.4 Calendrier du concours

Le programme du concours a été certifié conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009 et signé par le jury le 17 novembre 2021.

L'ouverture du concours a été publiée le 1^{er} mars 2024 sur le site Internet www.simap.ch et reprise dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud, ainsi que dans le journal de la SIA (Tracés).

Les participant.e.s ont posé anonymement des questions dans le délai du 15 mars 2024 ; le jury y a répondu le 5 avril 2024 via www.simap.ch.

Les candidat.e.s devaient s'inscrire par écrit à l'adresse du concours au moyen de la fiche d'inscription jusqu'au 17 mai 2024.

Publication :	Vendredi 1 ^{er} mars 2024
Remise des documents :	Vendredi 1 ^{er} mars 2024
Retrait de la maquette dès le :	Vendredi 1 ^{er} mars 2024
Dépôt des questions :	Vendredi 15 mars 2024
Réponse aux questions :	Vendredi 05 avril 2024
Inscription :	Vendredi 17 mai 2024
Remise des projets :	Vendredi 14 juin 2024
Remise de la maquette :	Vendredi 28 juin 2024
Jugement :	Septembre 2024
Attribution des prix et vernissage de l'exposition :	Octobre 2024
Exposition des projets :	Novembre 2024
Retrait des projets non primés :	Novembre 2024
Suite des opérations (planning intentionnel)	
Mandat d'architecte et d'ingénieur civil :	Fin 2024
Début des travaux :	Printemps 2027
Mise en service, rentrée scolaire :	Été 2029

2.5 Prix et mentions

Conformément à l'art. 17 SIA 142 et à son annexe "Détermination de la somme globale des prix" (révision juin 2015), la somme globale des prix et mentions éventuelles s'élevait à CHF 204'000.- hors taxes (HT).

Le programme prévoyait l'attribution de 5 à 9 prix, y compris d'éventuelles mentions. Selon l'art. 17.3 du règlement SIA 142, des mentions pouvaient être attribuées pour 40% de cette somme au maximum.

2.6 Propriété des projets

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions des concurrents primés deviennent propriété du maître de l'ouvrage.



2.7 Composition du jury

Présidence :	Claudia Schermesser	Architecte ETH SIA / Oeschger Schermesser Architekten, Zurich
Vice-présidence :	Natacha Litzistorf	Conseillère municipale, directrice en charge du logement, de l'environnement, de l'architecture, Ville de Lausanne
	David Payot	Conseiller municipal, directeur en charge de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, Ville de Lausanne
Membres professionnel·le·s :	Harold Wagner	Architecte ETH / Adjoint de la cheffe du service d'architecture et du logement, Ville de Lausanne
	Oriol Carità	Architecte ETSAB / Chef du domaine infrastructures et bâtiments du service des écoles et du parascolaire, Ville de Lausanne
	Diego Comamala	Architecte ETSAB REG-A SIA / Comamala Ismail Architectes, Delémont / Bienne
	Jean-Claude Frund	Architecte HES FAS SIA / Frundgallina Architectes, Neuchâtel
	Cristina Gonzalo Nogues	Architecte ETSAB SIA / GNWA - Gonzalo Neri & Weck Architekten, Zürich
	Serge Butikofer	Architecte EPF SIA / Butikofer De Oliveira architectes, Lausanne
	Ana Spasojevic	Ingénieure civile GAF – Dr es sciences EPF / HEIA Fribourg
Membres non professionnel·le·s :	Barbara de Kerchove	Cheffe du service des écoles et du parascolaire, Ville de Lausanne
	Guillaume Dekkil	Responsable du Bureau de Développement & projet Métamorphose, Ville de Lausanne
	Ingrid Jorissen	Directrice de l'établissement primaire et secondaire C.F. Ramuz, Lausanne
	Charlotte Maeder	Conseillère en développement organisationnel, Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée, DEF, Unité Organisation et planification, État de Vaud
	Maxime Monnier	Architecte-paysagiste HES FSAP / Monnier Architecture du Paysage, Lausanne, lauréat du projet des espaces publics de l'étape 2
Suppléant·e·s professionnel·le·s :	Katell Mallédan	Architecte-urbaniste HMONP DSAA SIA / M-AP Architectes, Lausanne / Coordinatrice de l'association "Ville en tête"
	Christian Baud	Architecte EPF / Adjoint au chef du domaine infrastructures et bâtiments
Suppléant·e·s non professionnel·le·s :	Gisèle Berthet	Accompagnante du développement professionnel en milieu scolaire, Établissement Coteau-Fleuri, Lausanne
	Romaine Martinella	Urbaniste, Responsable planification et espaces publics Métamorphose, Ville de Lausanne
	Yves Bonard	Urbaniste, Responsable de l'unité « Projets urbains », service de l'urbanisme, Ville de Lausanne
	Marion Vanlauwe	Arch. Paysagiste HES / Cheffe de projet, service des parcs et domaines, Ville de Lausanne

2.8 Critères d'appréciation

Les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- respect du cahier des charges, du programme et du règlement ;
- construction d'un ensemble qui s'inscrit dans le contexte urbain et paysager projeté selon le concours des espaces publics et le concept d'école dans le parc ;
- compacité des bâtiments qui permet de maximiser les potentiels d'aménagements extérieurs, de préservation du sol et de maintien de l'arborisation existante ;
- respect des contraintes liées au bon fonctionnement de la chaufferie centralisée ;
- qualités fonctionnelles et spatiales du projet ;
- qualité et cohérence architecturale de la proposition et pertinence du concept structurel et constructif (en lien avec les objectifs énergétiques et environnementaux) ;
- prise en compte des besoins de l'utilisateur et principalement de l'enfant en générant un lieu d'enseignement synonyme de plaisir, permettant de développer la vie sociale et pédagogique dans le quartier à travers la recherche de solutions nouvelles et adaptées aux besoins évolutifs de l'école de demain ;
- solutions novatrices en matière de formulation et d'organisation des espaces pédagogiques ;
- construction d'un collège qui soit exemplaire, innovant et qui réponde aux standards énergétiques et écologiques les plus élevés ;
- intégration des principes de développement durable et recherche de la meilleure efficacité énergétique possible, aussi bien du point de vue de la construction que de l'exploitation (volumétrie et facteur de forme du projet) ;
- économie de moyens, rationalité du projet pour limiter les coûts de construction et d'exploitation ;
- respect de l'objectif budgétaire prévu.

2.9 Coût cible

Le maître de l'ouvrage prévoit un montant d'environ 65'000'000.- TTC, comprenant les CFC 1 à 9 pour la construction de l'école 33 classes, la salle omnisport VD6, la chaufferie de quartier et les aménagements extérieurs liés aux besoins scolaires (hors mandat).

Dans le cadre du dernier tour de jugement du concours, il a été procédé à une évaluation économique. Le rapport d'évaluation a été communiqué au jury et pris en compte dans leur jugement.

2.10 Litiges et recours

Les décisions du maître de l'ouvrage relatives à l'attribution du mandat peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 20 jours dès la notification.

Les éventuels litiges relatifs au concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA 142 art. 28.1.

Les appréciations du jury sont sans appel.



3. Cahier des charges (résumé)

3.1 Planification urbanistique

Le périmètre du concours est indiqué par un liseré bleu dans la figure ci-après. Il est délimité par le chemin des Grandes-Roches à l'ouest, par la nouvelle avenue du Vélodrome au nord, par la route des Plaines-du-Loup à l'est et par une distance minimum au stade de la Pontaise au sud. Il accueillera l'ensemble du programme construit ainsi que les aires d'évolutions extérieures.

Le périmètre de construction, indiqué par un liseré rouge dans la figure ci-après, correspond au secteur d'implantation spécifique des constructions (école 33 classes + salle de gym omnisport VD6 + chaufferie). Il est délimité à l'ouest par un talus arboré et à l'est par une distance au futur métro M3.

Compte tenu de l'incertitude entourant l'avenir du stade, les concurrents ont été priés de prévoir autant de liberté que possible dans son environnement afin de faciliter le développement de l'étape 3 des Plaines-du-Loup (PA3).

Actuellement, le périmètre du concours s'inscrit dans le Plan partiel d'affectation n°712 (C1). On mentionnera notamment la hauteur maximale, limitée à 25 m, indiquée au point n°10. Cependant, le niveau des salles de classes ne pourra pas dépasser R+4. À terme, le PPA 712 sera remplacée par le PA3 en cours d'élaboration.

Le périmètre du concours est destiné à accueillir le programme bâti, à savoir :

L'École du Vélodrome et la salle de gymnastique / omnisports (VD6)

La future école secondaire du Vélodrome comprendra 33 classes pour environ 660 élèves 9-11S et une salle de gym triple omnisports VD6 pouvant accueillir 600 spectateurs assis. Ce programme constitue l'objet du présent concours et son implantation est souhaitée par le Maître de l'ouvrage sur le promontoire du Vélodrome, à distance du stade pour le développement futur du PA 3 et hors de la zone du talus arboré. Les participants sont tenus de prendre en compte le programme tel que spécifié au chap. 4.1.2, ainsi que la hauteur maximale de 25m. Le niveau des salles de classes ne pourra pas dépasser R+4.

La Chaufferie

La production énergétique destinée à la fourniture de chaleur pour la deuxième et la troisième étape des Plaines-du-Loup (PA2 et PA3) sera gérée par une centrale de production construite simultanément avec le bâtiment de l'École du Vélodrome. Elle sera exploitée par les Services Industriels de Lausanne (SIL). Une sous-station pour le bâtiment de l'École du Vélodrome est prévue dans le local CVSE. Les participants sont tenus de prendre en compte le programme tel que spécifié au chap. 4.1.3 et les directives des SIL - Services Industriels Lausannois - telles que spécifiées dans le document C8.



Ce programme devait s'inscrire dans un contexte urbain et paysager décrit ci-après :

Le Plan d'Affectation (PA2)

Le plan d'affectation est en cours de validation, il fixe les périmètres d'implantation des futurs bâtiments et la trame des espaces ouverts tels que définis dans l'image directrice.

Le Concept paysager

Issu du concours des espaces publics lancé en 2022, le projet « Promenons-nous dans les bois » fixe les lignes directrices des espaces publics et aménagements extérieurs dans lesquels les éléments programmatiques du présent concours devront s'inscrire.

1. L'Avenue du Vélodrome

L'Avenue du Vélodrome marque la limite nord du périmètre du concours. Son tracé revisité est le fruit du concours des espaces publics de l'étape 2 et sa légalisation auprès de l'OFROU est en cours. Ce nouveau cheminement sera requalifié en zone de rencontre (20 km/h), soulignant ainsi l'orientation conviviale et sécurisée du concept paysager.

2. La Route des Plaines-du-Loup

La Route des Plaines-du-Loup marque la limite est du périmètre. Son tracé actuel reste pour l'instant inchangé. Elle fera l'objet d'une requalification à l'horizon 2030 en corrélation avec l'arrivée du M3. Dans le cadre du présent concours, le maintien du cordon boisé existant est souhaité par le MO et aucune modification des niveaux actuels de la Route des Plaines-du-Loup n'est autorisée.

3. Le Stade de la Pontaise

Aujourd'hui, l'avenir du Stade de la Pontaise est incertain et sa préservation doit rester une option envisageable. Il s'agira pour les concurrents de trouver l'implantation du complexe scolaire et de la chaufferie qui permette à la fois de maintenir son fonctionnement actuel mais aussi de garantir un développement urbain dense de l'étape 3 avec lui, autour de lui ou sans lui.

4. Le Chemin des Grandes-Roches

Le Chemin des Grandes Roches forme la limite ouest du périmètre. Il sera maintenu dans sa configuration actuelle et sera piétonnisé à l'exception des accès de service. Il est essentiel de préserver le cordon arboré existant, à cette fin une zone libre de toute construction d'une profondeur de 10m à partir du cordon boisé est maintenue.

5. Le Promontoire du Vélodrome

Le promontoire du Vélodrome résulte du concours des espaces publics de l'étape 2 et doit être considéré dans le cadre du présent concours. Le niveau supérieur du promontoire de l'école ne devra pas être inférieur à +595.00 m. De plus, il est impératif de ne pas modifier le cordon boisé existant à l'ouest ni les niveaux du Chemin des Grandes Roches.

6. Le tracé du futur métro M3

A terme le Métro M3 assurera la desserte du quartier des Plaines-du-Loup et son tracé souterrain se situe dans l'emprise du périmètre du concours. Ainsi, pour garantir sa faisabilité le périmètre de construction se situe hors de la zone réservée à la construction du M3.

3.2 Programme

33 classes 9-11S_660 élèves

Espace d'accueil, Bibliothèque, Administration, Rac1, Rac2, ACC, Groupe santé et surfaces extérieures

total surfaces intérieures m2	7 895
SPd surfaces intérieures arrondi	7 900
SBPd surface brut plancher compris murs	9 480
surfaces extérieures arrondi	4 190

n°	Affectation - désignation	nb	25%		surfaces utiles tot
			surfaces utiles net	Taux de référence des surfaces servant par rapport aux surfaces servies	
100	PROGRAMME SCOLAIRE				6 120
101	Circulation			zone vestiaires pour chaque classe dans le hall / surface selon typologie projet + casiers individuels	
102	Salle de classe 9-11 harmos	30	64	1 point d'eau avec égouttoir eau-CH+F, H min. 270cm (niveau max R+4)	1 920
103	Salle de classe Rac1, Rac2 et Acc	3	64	1 point d'eau avec égouttoir eau-CH+F	192
104	Salle de dégagement	9	40		360
105	Salle de dégagement divisible	3	40	20 m2 + 20 m2 compris besoins appui/CIF/CIA/MO	120
106	Salle multi usages	1	100	80 m2 + 20 m2 rangement	100
107	Salle de sciences	3	120	80 m2 travaux pratiques et cours + 40 m2 préparation attenante à la salle. Possibilité d'avoir 1 local pour 2 salles	360
108	Salle d'arts visuels	2	140	120 m2 + 20 m2 rangement	280
109	Salle de musique	2	140	120 m2 + 20 m2 rangement	280
110	Salle d'éducation nutritionnelle	1	140	115 m2 + 25 m2 rangement	140
111	Salle de travaux manuels lourds sur bois	1	200	185 m2 + 15 m2 rangement	200
112	Salle de travaux manuels lourds sur métaux	1	165	155 m2 + 10 m2 rangement	165
113	Salle de sciences informatiques	1	120	80 m2 + 40 m2 préparation	120
114	Local sécurisé équipement multimédia	1	10	1 par bâtiment, synergie possible avec autre local	10
115	Economat centralisé d'établissement	1	125	pour le stockage de matériel scolaire accès de plein pied apprécié. si situation en sous sol, dimension cabine du monte charge adaptée au palettiseur	125
116	WC garçons	25	3.5	1 wc pour 15 garçons, 1 lavabo pour 2 wc	88
117	WC filles	25	3.5	1 wc pour 15 filles, 1 lavabo pour 2 wc	88
118	WC handicapés et enseignants	5	5	1 par étage + rez.	25
119	Local d'entretien nettoyage	5	8	1 par étage + rez. point d'eau vidoir eau CH+F. rayonnage matériel et grille de vidange pour auto aveuse	40
120	Local technique CVSE	1	215		215
121	Local sous-station chaufferie	1	50	Séparé du local CVSE. H min. 3m. Chemin d'accès 1.5 x 2.2m (LxH). Proche Chaufferie de prod. SIL	50
122	Ascenseur	1	4		4
123	Loge bureau concierge	1	15		15

200	ESPACE D'ACCUEIL				636
201	Circulation	1		zone circulation, hall	
202	Réfectoire	1	220	135 places. Privilégier plusieurs espaces contigus et fermés avec des surfaces multiples de 14 m2	220
203	Salle polyvalente	1	105	Accès indépendant bienvenu	105
204	Espace d'accueil	1	40	zone de détente pour élèves en dehors du temps scolaire	40
205	Bureau responsable	1	15		15
206	Bureau équipe éducative	1	15		15
207	Cuisine de régénération	1	50		50
208	Economat cuisine	1	10		10
209	Local poubelles	1	10		10
210	WC adultes	2	3.5	1 WC + 1 lavabo	7
211	WC enfants	2	8	2 WC + 2 lavabos	16
212	Vestiaire pour le personnel	2	10		20



n°	Affectation - désignation	nb	25% surfaces utiles net	Taux de référence des surfaces servantes par rapport aux surfaces servies remarques	surfaces utiles tot
300	BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE				332
301	Circulation			zone circulation, hall	
302	Bibliothèque centralisée d'établissement	1	265	un accès indépendant est souhaité depuis l'extérieur	265
400	ADMINISTRATION				577
401	Circulation	1		zone circulation, hall	
402	Salle des maîtres	1	185	avec cuisinette équipée -frigo évier- (4-5 modules), au moins une par site, séparer les espaces de pause et de travail	185
403	Local reprographie	1	15		15
404	Salle de réunions et de réseaux	2	25	10-15 personnes	50
405	Bureau administration	1	25	directeur. compris table de réunion pour 6 personnes	25
406	Pôle décanat	4	14		56
407	Pôle secrétariat	1	50	réception. 5 - 6 secrétaires, apprenti.e, dépositaire	50
408	Espaces communs administration	1	60	selon organisation et usages, photocopie, dossiers, économat, archives, vestiaire, sanitaire, kitchenette, salle de réunion, etc.	60
409	Parloir	2	10	table de réunion pour 4 personnes	20
500	GROUPE SANTE				190
501	Circulation	1		zone circulation hall -porte de liaison sur hall scolaire, y.c. salle d'attente + accès indépendant depuis l'extérieur	
502	Salle d'attente	1	20	local fermé	20
503	Consultation infirmière	1	40	point d'eau CH+F et frigo. espace attente à prévoir si séparé des autres espaces de consultation	40
504	Bureaux PPLS	2	20	point d'eau CH+F . psychologue, logopédiste, assistante sociale	40
505	Bureau médiation, orientation, ESS	2	20		40
506	WC enfants	1	8	2 WC + 2 lavabos	8
507	WC adultes	1	3.5	1 WC + 1 lavabo	4
600	LOCAUX EXPLOITATION EXTERIEUR				40
601	Circulation	1			
602	Local de rangement scolaire récréation	1	7	jeux extérieurs	7
603	Dépôts pour tri conteneurs à déchets	1	15		15
604	Dépôt pour matériel d'entretien extérieur	1	10	outils entretien préaux	10
900	SURFACES EXTERIEURES				4 188
901	Surface de préau et couvert	1	3960	compris préau couvert 396 m2	3 960
902	Surface vélo et trottinette	1	198	selon VSS = 198 places	198
903	Surface de cheminement et parcage	1	30	2 véhicules (1 urgence, 1 handicapé, 0 visiteurs)	30

Le niveau des salles de classes ne pourra pas dépasser R+4

Salle triple omnisports VD6_600 spectateurs
Gymnastique, Service des sports,
Sport extérieur, Surface extérieure, Surface mutualisée

total surfaces intérieures m2	4 072
SPd surfaces intérieures arrondi	4 080
SBPd surface brut plancher compris murs	4 900
surfaces extérieures arrondi	2 420
surface préau compatible école (comptabilisé sous école)	-1 260
total surfaces extérieures arrondi	1 160

n°	Affectation - désignation	nbre	25%		remarques	surfaces utiles tot
			surfaces utiles net	Taux de référence des surfaces servantes par rapport aux surfaces servies		
700	GYMNASTIQUE					3 972
701	Circulation				hall d'entrée et de circulation pour accès locaux de service et surfaces d'évolution sportives. Zone d'entrée avec comptoir de service pour buvette	
702	Espace d'accueil du public, buvette	1	220		bar agencé (tables, chaises)	220
703	Aire d'évolution salle triple omnisports VD6	1	1235		aire d'évolution: 27m x 45m + 2x rideaux de séparation (emprise/pièce 10m2). Hauteur 9m (badminton) sous engins.	1 235
704	Gradins fixes	1	266		250 spectateurs assis	266
705	Gradins amovibles	1	360		350 spectateurs assis	360
706	Vestiaires	6	30		compris par unité: 1 lavabo, 2 sèche-cheveux. Pour des raisons de vol, locaux fermés pendant les leçons	180
707	Douches	6	25		compris zone de séchage	150
708	WC utilisateurs sportifs	3	12		compris par unité: 1x (1 lavabo + 2 WC) + 1x (1 lavabo + 2 WC). Situés entre vestiaires et salle pour utilisation sportive	36
709	WC personnes mobilité réduite	2	5		1 par étage + rez	10
710	WC spectateurs	1	72		1x (2 lavabo + 4 WC) + 1x (4 lavabo + 3 WC + 5U)	72
711	Local des maîtres	1	36		compris par unité: 1 lavabo + 1 WC + 2 douches	36
712	Local arbitre	1	20		compris par unité: 1 lavabo + 1 WC + 1 douche + tablette de travail	20
713	Infirmierie	1	10		1x lavabo + prévoir une surface au sol pour une civière, une armoire avec trousse premier secours	10
714	Local pour engins intérieurs	3	80		accès nécessaire depuis chacune des 3 salles. 70 m2 + 10 m2 pour rangement de petit matériel scolaire et sociétés sportives dans batterie d'armoires . Module de base 60cm x 120 cm.	240
715	Local pour matériel extérieur	1	30		porte en lien direct avec l'extérieur, passage intérieur depuis local engins intérieur souhaité	30
716	Salle de théorie	1	50		presse et sociétés sportives	50
717	Vestiaire personnel	1	15		armoire vestiaire pour le personnel + 1 lavabo + 1 WC + 1 douche	15
718	Local de régie	1	10		situé à l'axe des trois salles, vue sur l'aire d'évolution	10
719	Local conciergerie école	1	15		poste de travail. point d'eau eau CH+F	15
720	Local conciergerie sport	1	15		poste de travail. point d'eau eau CH+F	15
721	Local d'entretien nettoyage	1	8		1 par étage. point d'eau vidoir eau CH+F. rayonnage matériel et grille de vidange pour auto laveuse	8
722	Local d'entretien nettoyage salle	1	12		situé au niveau de la salle, point d'eau vidoir eau CH+F. rayonnage matériel et grille de vidange pour auto laveuse	12
723	Local technique CVSE	1	180		liaison technique avec programme scolaire	180
724	Ascenseur	1	7		dimensions pour accès PMR et nacelle technique	7



n°	Affectation - désignation	nbre	25% surfaces utiles net	Taux de référence des surfaces servantes par rapport aux surfaces servies remarques	surfaces utiles tot
800	SERVICE DES SPORTS				100
801	Circulation			zone circulation, hall	
802	Bureau	1	25	vue sur l'aire d'évolution, kitchenette, repos	25
803	Local rangement sociétés	1	25	à proximité des salles	25
804	Armoires sociétés	1	30		30
900	SPORT EXTERIEUR				2 385
904	Aire tout temps (peut être mutualisée avec préau scolaire) 28m x 45m	1	1260	revêtement synthétique	1 260
905	Aire gazonnée 25m x 45m	1	1125		1 125
900	SURFACE EXTERIEURE				30
906	Surface de cheminement et parcage	1	30	2 véhicules (1 urgence, 1 handicapé, 0 visiteurs)	30
900	SURFACE MUTUALISEE				-1 260
907	Surface de préau compatible école	1	-1260		-1 260

Besoins selon normes éducation physique pour 25-30 classes

Tous les locaux devront être accessible aux personnes à mobilité réduite

Le niveau de l'aire de jeux doit être accessible par véhicule pour assurer la livraison de matériel de manifestations sportives

Un accès indépendant aux salles de gymnastique doit être garanti

Chaufferie de quartier

total surfaces intérieures m2	1 620
SPd surfaces intérieures arrondi	1 620
SBPd surface brut plancher compris murs	1 950

n°	Affectation - désignation	nbre	surfaces utiles net	remarques	surfaces utiles tot
1000	CHAUFFERIE			Plain-pied ou enterrée (1 niveau de sous-sol max)	1 620
1001	Local production PAC (PA2 + PA3)	1	250	Hauteur min. 5m / porte d'accès 3m x 3m (L x H)	250
1002	Local distribution de chaleur PA2	1	700		700
1003	Local distribution de chaleur PA3	1	420		420
1004	Couloir pour la manutention des gros équipements	1	110	Hauteur min. 5m / largeur 5.80m / porte hauteur 3m	110
1005	Local récupération sur les eaux usées	1	50	Hauteur minimum 3m	50
1006	Gaine de ventilation	1		dépasse de min. 5m le bâtiment le plus dans un rayon de 25m (env. 1 à 2m de côté)	
1007	Local poste de transformation électrique	1	50		50
1008	Cuve de stockage d'eau	1	40	volume estimé à ce jour à 120m3 enterré et séparé des autres locaux . env. 8m x 5m x 3m (L x l x H)	40
1009	Place de parc pour camion poids-lourd	1	60	(20 x 3 m) À proximité de la porte d'entrée	

Accès indépendant de l'école / salle de gymnastique et fonctionnement autonome



4. Jugement

4.1 Projets rendus

39 inscriptions valables ont été enregistrées par le secrétariat du concours.

36 projets ont été rendus dans les conditions et délais prescrits par le programme.

Les projets devaient être remis à l'adresse du secrétariat du concours jusqu'au vendredi 14 juin 2024 à 16h30 au plus tard ou envoyés par la poste dans le délai prescrit.

La date de réception de chaque projet a été consignée par le secrétariat du concours avec la mention de la devise.

Les projets ont été numérotés dans l'ordre d'arrivée.

Les maquettes ont été réceptionnées au f'ar - forum d'architectures Lausanne, par une personne neutre et indépendante du jury, vendredi 28 juin 2024 de 14h00 à 17h00.

Les projets suivants ont été rendus dans les conditions et délais prescrits par le programme du concours :

1	CAMILLE	19	LA CLAIRIERE
2	jardin suspendu	20	Romulus et Rémus
3	BOIS BLEU	21	LA TIMIDITÉ DES ARBRES
4	-au cœur du parc-	22	Écureuil
5	LES SENTIERS DE L'HÊTRE	23	OVOMALTINE
6	Kapla	24	Peach Fuzz
7	ERIK GUNNAR	25	LA FORÊT
8	ROBIN HOOD GARDENS	26	CISTERCIUM
9	PIANO NOBILE	27	CYCLODENDRON
10	Pendant que le loup n'y est pas...	28	MONOCYCLE
11	Hansel & Gretel	29	FORET EDUCATIVE
12	TRIFOLIUM	30	RACINES
13	TATAMI	31	DISKÉMA
14	TREFLE	32	JASMIN
15	DANS UNE CLAIRIÈRE	33	Lupin
16	PLANTARIUM	34	Lavogne
17	HULA HOOP	35	TCHUKY
18	Professor X	36	Le contraire de un

4.2 Séances du jury

Le jury s'est réuni au complet les 26 et 27 août et le 10 septembre 2024 pour examiner et juger les projets exposés au f'ar - forum d'architectures Lausanne. Le jury a siégé en s'engageant à respecter l'aspect confidentiel des débats. Tous les membres et suppléant.e.s ayant participé aux délibérations ont pu exprimer leur point de vue. La procédure du déroulement des travaux du jury a d'emblée été définie et les principaux enjeux du concours ainsi que les critères de jugement ont été rappelés.

4.3 Examen préalable

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable, effectué sans jugement de valeur, portant sur les prescriptions du programme du concours. Le compte rendu de cet examen a été consigné dans un rapport distribué aux membres du jury.

Remise des projets

Tous les documents, y compris les maquettes ont été remis dans les délais.

Anonymat

Tous les projets sont parvenus sous le couvert de l'anonymat. Le respect de l'anonymat a été confirmé pour l'ensemble des documents remis.

Documents demandés

Les projets étaient complets dans leurs parties essentielles et ne laissaient pas supposer d'intentions déloyales.

Les clés USB ont été mises en lieu sûr. L'anonymat des fichiers a été vérifié avant usage des données par un expert neutre.

Dérogations au règlement programme

Les projets ont répondu dans l'ensemble au cahier des charges avec parfois quelques écarts qui ont été pris en compte dans leur appréciation. Un cahier contenant les tableaux de contrôle de conformité a été établi et remis à chaque membre et suppléant du jury.

Quelques projets n'ont ponctuellement pas rempli toutes les exigences demandées, les éléments de programme manquants et les écarts significatifs de surfaces par rapport au programme ont été signalés.

4.4 Acceptation des projets au jugement

Exclusion du jugement selon art. 19.1a de la norme SIA 142

Aucun projet n'a été exclu pour le motif décrit à l'article 19.1a (proposition livrée hors délai ou de manière incomplète dans ses parties essentielles, incompréhensible, qui laisse supposer des intentions déloyales ou ayant enfreint la règle de l'anonymat).

Le jury a considéré que les libertés prises par certaines propositions ne justifiaient pas une exclusion du jugement, celles-ci n'ayant pas été livrées de manière incomplète dans leurs parties essentielles. Par conséquent, le jury a décidé à l'unanimité de retenir l'ensemble des projets au jugement.



Exclusion de la répartition des prix selon art. 19.1b de la norme SIA 142

L'analyse plus détaillée des projets a permis au jury de définir les cas éventuels d'exclusion de la répartition des prix selon l'article 19.1b (proposition qui s'écarte des dispositions du programme sur des points essentiels).

Par conséquent, le jury a décidé à l'unanimité d'exclure de la répartition des prix les propositions qui s'écartaient des dispositions du programme sur les points essentiels suivants :

Implantation du projet hors du périmètre	n°	34
Non-respect de la hauteur max. (25m)	n°	29
Hauteur libre salle de gym inférieure à 9m	n°	29

Par ailleurs, le jury a considéré que certaines libertés prises par un certain nombre de propositions ne justifiaient pas une exclusion des prix, celles-ci ne s'écartant pas des dispositions du programme sur des points essentiels et/ou ne leur ayant pas donné un avantage par rapport aux autres candidats.

Comme indiqué dans le programme du concours et conformément à l'art. 22.2 et 22.3 du règlement SIA 142, les propositions qui ont été écartées de la répartition des prix peuvent être l'objet de mentions. Les contributions bénéficiant d'une mention peuvent être classées et celle qui se trouve au premier rang peut être recommandée pour la poursuite du travail.

4.5 1^{er} tour de jugement

Le jury a dans un premier temps pris connaissance de l'ensemble des projets admis au jugement par petits groupes. Il a ensuite procédé par tours éliminatoires en siégeant en plénum.

Le jury a procédé à un premier tour d'élimination en se basant sur les critères d'appréciation énoncés dans le programme du concours. Le jury a écarté les projets suivants :

- 03. BOIS BLEU
- 10. Pendant que le loup n'y est pas...
- 13. TATAMI
- 17. HULA HOOP
- 23. OVOMALTINE
- 24. Peach Fuzz
- 25. LA FORÊT
- 26. CISTERCIUM
- 29. FORET EDUCATIVE
- 30. RACINES
- 34. Lavogne
- 35. TCHUKY

4.6 2^e tour de jugement

Après une visite in-situ, le jury a procédé au deuxième tour d'élimination en affinant son travail d'analyse sur la base des critères de jugement. Les projets suivants ont été écartés au 2^e tour :

01. CAMILLE
05. LES SENTIERS DE L'HÊTRE
07. ERIK GUNNAR
08. ROBIN HOOD GARDENS
14. TREFLE
18. Professor X
19. LA CLAIRIERE
20. Romulus et Rémus
21. LA TIMIDITÉ DES ARBRES
22. Écureuil
28. MONOCYCLE
31. DISKÉMA
33. Lupin

4.7 3^e tour de jugement

Le jury a opéré un nouveau tour d'élimination, en analysant les projets restants de manière plus détaillée. Les projets suivants sont écartés au 3^e tour :

02. jardin suspendu
06. Kapla
12. TRIFOLIUM
15. DANS UNE CLAIRIÈRE
27. CYCLODENDRON
32. JASMIN
36. Le contraire de un

A la suite de ces trois tours de jugement, le jury a encore effectué un passage devant l'ensemble des projets et a confirmé le choix de procéder à une analyse détaillée des 4 projets restants :

04. -au cœur du parc-
09. PIANO NOBILE
11. Hansel & Gretel
16. PLANTARIUM



4.8 Expertises des projets

Pour permettre aux membres du jury d'affiner leur choix, les expertises suivantes ont été faites entre le 28 août et le 10 septembre 2024 :

- expertise durabilité
- expertise chaufferie
- évaluation financière

Les résultats de ces expertises ont été pris en compte dans l'appréciation des propositions.

4.9 Tour de repêchage

Conformément à l'art. 21.2 du règlement SIA 142, le jury a procédé à un tour de repêchage durant lequel il a passé en revue encore une fois l'ensemble des projets. À la suite de cet examen, il a confirmé les tours d'élimination et a pris la décision de repêcher les projets suivants pour le classement :

- 15. DANS UNE CLAIRIÈRE
- 32. JASMIN

4.10 Classement, attribution des prix et mentions

Le jury disposait d'un montant total de CHF 204'000.- (HT) pour l'attribution de 4 à 9 prix et mentions conformément au programme du concours.

Sur la base des critères d'appréciation énoncés dans le programme tenant compte de l'ensemble des délibérations du jury, des expertises, des critiques détaillées de chaque projet sélectionné, le jury a procédé au classement des projets et a décidé à l'unanimité d'attribuer les prix suivants:

1er rang	projet n° 09	PIANO NOBILE	1er prix	60'000.-
2e rang	projet n° 16	PLANTARIUM	2e prix	44'000.-
3e rang	projet n° 04	-au cœur du parc-	3e prix	37'000.-
4e rang	projet n° 11	Hansel & Gretel	4e prix	30'000.-
5e rang	projet n° 15	DANS UNE CLAIRIERE	5e prix	18'000.-
6e rang	projet n° 32	JASMIN	6e prix	15'000.-

4.11 Recommandations du jury

Le jury recommande à l'unanimité au Maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'études et d'exécution aux auteurs du projet classé au 1^{er} rang, 1^{er} prix n°09 PIANO NOBILE, sous réserve de la décision des autorités compétentes.

Il relève et salue les grandes qualités du projet qui devront être conservées et recommande au lauréat de prendre en compte les améliorations suivantes :

- Assurer la confidentialité des locaux PPLS. En revoir l'organisation générale.
- Requalifier la relation entre le hall d'entrée et la salle polyvalente.
- Optimiser les sous-sols hors surface bâtie.
- Vérifier la possibilité de rationaliser les volumes en privilégiant notamment la réduction des hauteurs d'étages.
- Examiner l'efficacité globale des planchers mixtes bois-terre.

4.12 Levée de l'anonymat

Le jury a procédé ensuite à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et levé l'anonymat en suivant l'ordre de classement des projets primés, puis en suivant la numérotation des projets.

Seuls les projets retenus pour le classement final sont commentés de façon individuelle dans le rapport.

4.13 Remerciements

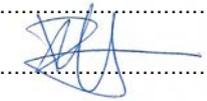
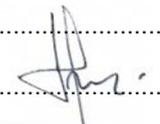
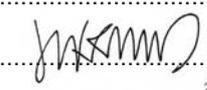
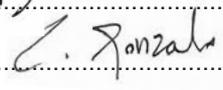
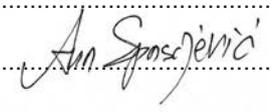
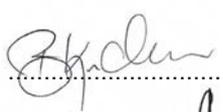
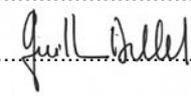
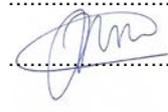
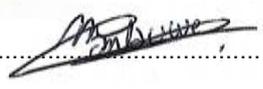
Le jury tient à relever la tâche difficile de la tâche demandée aux concurrents, notamment du fait de la densité du programme, des contraintes liées au cahier des charges et de ses enjeux nombreux et complexes.

Le jury remercie chaleureusement toutes les équipes pour leur importante contribution. La qualité et la diversité des propositions présentées ont permis au jury de choisir une excellente réponse au cahier des charges du concours.



4.14 Approbation du jury

Le présent rapport est adopté par les membres du jury le 1^{er} octobre 2024

Mme Claudia Schermesser	
<u>Vice-présidence :</u>	
Mme Natacha Litzistorf	
M. David Payot	
<u>Membres professionnel·le·s :</u>	
M. Harold Wagner	
M. Oriol Carità	
M. Diego Comamala	
M. Jean-Claude Frund	
Mme Cristina Gonzalo Nogues	
M. Serge Butikofer	
Mme Ana Spasojevic	
<u>Membres non professionnel·le·s :</u>	
Mme Barbara de Kerchove	
M. Guillaume Dekkil	
Mme Ingrid Jorissen	
Mme Charlotte Maeder	
M. Maxime Monnier	
<u>Suppléant·e·s professionnel·le·s :</u>	
Mme Katell Mallédan	
M. Christian Baud	
<u>Suppléant·e·s non professionnel·le·s :</u>	
Mme Gisèle Berthet	
Mme Romaine Martinella	
M. Yves Bonard	
Mme Marion Vanlauwe	

4.15 Projets classés

1 ^{er} rang - 1 ^{er} prix	projet n° 09	PIANO NOBILE
	Architecte pilote	Itten+Brechbühl SA Avenue d'Ouchy 4, 1006 Lausanne
	Ingénieur.e civil.e	Monod Piguet et Associés ingénieurs conseils Avenue de Cour 32, 1007 Lausanne
2 ^e rang - 2 ^e prix	projet n° 16	PLANTARIUM
	Architecte pilote	gdap architectes sàrl Chemin de la gravière 6, 1227 Genève
	Ingénieur.e civil.e	Indermühle Bauingenieure GmbH Scheibenstrasse 6, 3600 Thoun
3 ^e rang - 3 ^e prix	projet n° 4	au cœur du parc
	Architecte pilote	architech SA Chemin du Château Bloch 11, 1219 Le Lignon
	Ingénieur.e civil.e	EDMS SA Chemin des Poteaux 10, 1213 Petit Lancy
4 ^e rang - 4 ^e prix	projet n° 11	Hansel & Gretel
	Architecte pilote	Ferrari Architectes SA Av. Benjamin-Constant 1, 1003 Lausanne
	Ingénieur.e civil.e	ab ingénieurs sa Pl. Bourse aux Fleurs 3 1022 Chavannes-près-Renens
5 ^e rang - 5 ^e prix	projet n° 15	DANS UNE CLAIRIÈRE
	Architecte pilote	Esposito + Javet architectes associés SA Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne
	Ingénieur.e civil.e	Alberti Ingénieurs SA Av. Eugène-Rambert 1, 1005 Lausanne
6 ^e rang - 6 ^e prix	projet n° 32	JASMIN
	Architecte pilote	Burrus Nussbaumer Architectes Sàrl Rue Cécile-Bieler-Butticaz 5, 1207 Genève
	Ingénieur.e civil.e	Kälin & Associés SA Rue des Fontenailles 21, 1007 Lausanne



4.16 Projets non classés

projet n° 01	CAMILLE
Architecte pilote	Background Architecture Sàrl Boulevard de Grancy 51, 1006 Lausanne
Ingénieur.e civil.e	Giacomini & Jolliet SA Chemin de Burquenet 23, 1095 Lutry
projet n° 02	jardin suspendu
Architecte pilote	Aeby Perneger & Associés SA Avenue de la Gare 41, 1003 Lausanne
Ingénieur.e civil.e	Messi & Associati SA, bureau d'ingénieurs via Filanda 4a, 6500 Bellinzona
projet n° 03	BOIS BLEU
Architecte pilote	Costea Missonnier Architectes Chemin du Grand-Champ 5, 1008 Prilly
Ingénieur.e civil.e	T ingénierie (Vaud) SA Place Saint-François 2, 1003 Lausanne
projet n° 05	LES SENTIERS DE L'HÊTRE
Architecte pilote	BE Zürich AG (Baumschlager Eberle Architekten) Bäkerstrasse 40, 8004 Zürich
Ingénieur.e civil.e	BG Ingénieurs Conseils SA Avenue de Cour 61, 1007 Lausanne
projet n° 06	Kapla
Architecte pilote	Mann & Capua Mann Architectes sàrl- Av. Auguste-Tissot 15, 1006 Lausanne
Ingénieur.e civil.e	INGPHI SA Rue centrale 7, 1003 Lausanne
projet n° 07	ERIK GUNNAR
Architecte pilote	Yves Macherel Avenue Vinet 5, 1004 Lausanne
Ingénieur.e civil.e	Smajli ingénieurs sàrl Chemin de Montelly 46, 1007 Lausanne

projet n° 08	ROBIN HOOD GARDENS
Architecte pilote	atelier MARCH chemin Frank-Thomas 24, 1208 Genève
Ingénieur.e civil.e	B + S INGENIEURS SA Chemin Rieu 8, 1208 Genève
projet n° 10	Pendant que le loup n'y est pas...
Architecte pilote	Pont 12 Architectes SA- Rue Centrale 15, 1022 Chavannes-Renens
Ingénieur.e civil.e	Lüchinger + Meyer ingénieurs civils sa Avenue de la gare 10, 1003 Lausanne
projet n° 12	TRIFOLIUM
Architecte pilote	fesselet krampulz architectes Avenue de Gilamont 46b, 1800 Vevey
Ingénieur.e civil.e	co-struct AG Förllibuckstrasse 225, Zürich
projet n° 13	TATAMI
Architecte pilote	STUDIO LAUSANNE ARCHITECTURE SA Rue de la Tour 16, 1004 Lausanne
Ingénieur.e civil.e	SYNAXIS SA Lausanne Chemin François-Louis Renou 2, 1005 Lausanne
projet n° 14	TREFLE
Architecte pilote	dl-c, designlab-construction SA Rue du Nant 7, 1207 Genève
Ingénieur.e civil.e	Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA Place du Casino 4, 1110 Morges
projet n° 17	HULA HOOP
Architecte pilote	MPH Architectes Rue Saint-Martin 9, 1003 Lausanne
Ingénieur.e civil.e	BOIS INITIAL Rue Centrale 21, 1110 Morges



projet n° 18

Professor X

Architecte pilote

Marzano Polikar architectes Sàrl

Chemin des Ramiers 22, 1009 Pully

Ingénieur.e civil.e

102,2mètres - ingénierie civile construction bois

p.a. Rue du Nord 3, 1462 Yverdon-les-Bains

projet n° 19

LA CLAIRIERE

Architecte pilote

Degos & Hartung Architectes (MDNH Architectes)

80 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris

Ingénieur.e civil.e

Perret-Gentil SA

Avenue des Découvertes 12, 1400 Yverdon-les-Bains

projet n° 20

Romulus et Rémus

Architecte pilote

adher architectes SNC

Avenue de la cour 42, 1007 Lausanne

Ingénieur.e civil.e

Petignat & Cordoba, bureau d'ingénieurs-conseil

Rue de la Paix 11, 1820 Montreux

projet n° 21

LA TIMIDITÉ DES ARBRES

Architecte pilote

Asphalt / Ghar

23 Rue Henri Chevreau, 75020 Paris

Ingénieur.e civil.e

2M ingénierie civile SA

Rue de Neuchâtel 42, 1401 Yverdon-les-Bains

projet n° 22

ÉCUREUIL

Architecte pilote

labac société coopérative

Rue du marché 14, 1820 Montreux

Ingénieur.e civil.e

Basler & Hofmann SA

Avenue d'Ouchy 6, case postale 173, 1001 Lausanne

projet n° 23

OVOMALTINE

Architecte pilote

Arcadie SA

Place Chauderon 18, 1003 Lausanne

Ingénieur.e civil.e

MP Ingénieurs Conseils SA

Rue du centre 16, 1023 Crissier

projet n° 24	Peach Fuzz
Architecte pilote	mad architectes Sàrl Avenue de Béthusy 19, 1005 Lausanne
Ingénieur.e civil.e	OVALE & Partenaires Sàrl ZI Pra-de-Plan 25, 1618 Châtel-St-Denis
projet n° 25	LA FORÊT
Architecte pilote	CP2G Archi Passage des Lilas 3, 1430 Orges
Ingénieur.e civil.e	Cambium ingénierie SA Rue des Près-du-Lac 30B, 1400 Yverdon-les-Bains
projet n° 26	CISTERCIUM
Architecte pilote	Perez Garcia Alberto Avenue Calas 7, 1206 Genève
Ingénieur.e civil.e	KLX Rue du 31 décembre 69, 1207 Genève
projet n° 27	CYCLODENDRON
Architecte pilote	Transversal Architectes Rue du petit chêne 11, 1003 Lausanne
Ingénieur.e civil.e	MFIC ingénieurs civils SA Route du Bois 17, 1024 Ecublens
projet n° 28	MONOCYCLE
Architecte pilote	Ba. Bongard architectes Rue Enning 6, 1003 Lausanne
Ingénieur.e civil.e	Ingeni SA Lausanne Rue du Jura 9, 1004 Lausanne
projet n° 29	FORET EDUCATIVE
Architecte pilote	Atelier CAD, LAH arqu., Mec Arqu., Fiallo Atelier, AR-AR Martinez Arquitectura y Paisaje Avd. Constitución, n°23, 2°A, 18014 Granada
Ingénieur.e civil.e	José Leandro Lascano François Perréard 14, 1225 Chêne Bourg



projet n° 30

RACINES

Architecte pilote

PAR architecture

Rue Cramer 8, 1202 Genève

Ingénieur.e civil.e

Thomas Jundt Ingénieurs Civils SA

Rue des Horlogers 4, 1227 Carouge

projet n° 31

DISKÉMA

Architecte pilote

BCR architectes Sàrl

Clos de la Fonderie 3, 1227 Carouge

Ingénieur.e civil.e

Le Collectif SA

Clos de la Fonderie 11, 1227 Carouge

projet n° 33

Lupin

Architecte pilote

Klip Architectes Sàrl

Rue Cécile Bièler-Butticaz 7, 1207 Genève

Ingénieur.e civil.e

Méry & Buffo Ingénieurs Civils

Rue de la Fontenette 27, 1227 Carouge

projet n° 34

Lavogne

Architecte pilote

MacIver-Ek Chevroulet Sàrl

Avenue du Mail, 2000 Neuchâtel

Ingénieur.e civil.e

Société coopérative 2401

Avenue des Alpes 50, 1820 Montreux

projet n° 35

TCHUKY

Architecte pilote

Concrete and the Woods Sàrl

Chemin des écureuils 10, 1028 Préverenges

Ingénieur.e civil.e

Timbatec ingénieurs bois SA

Avenue de la Gare 49, 2800 Delémont

projet n° 36

Le contraire de un

Architecte pilote

atelier 703 sàrl

Rue du Petit-Chêne 22, 1003 Lausanne

Ingénieur.e civil.e

Structurame

Rue du Môle 42bis, 1201 Genève

5. Projets classés et critiques

1er rang - 1er prix

projet n° 09

PIANO NOBILE

Architecte pilote

Itten+Brechbühl SA

Adresse

Avenue d'Ouchy 4, 1006 Lausanne

Responsable(s)

Laurent Gerbex

Collaborateur.trice(s)

Daniel van der Vyver, Antoine Casile, Maxime Belijansky,
Arnaud Paquier, Thibault Leroy, Juan Garcia Bellido,
Juliette Vincent

Consultant.e(s)

-

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

MONOD-PIGUET + ASSOCIES I.C. SA

Adresse

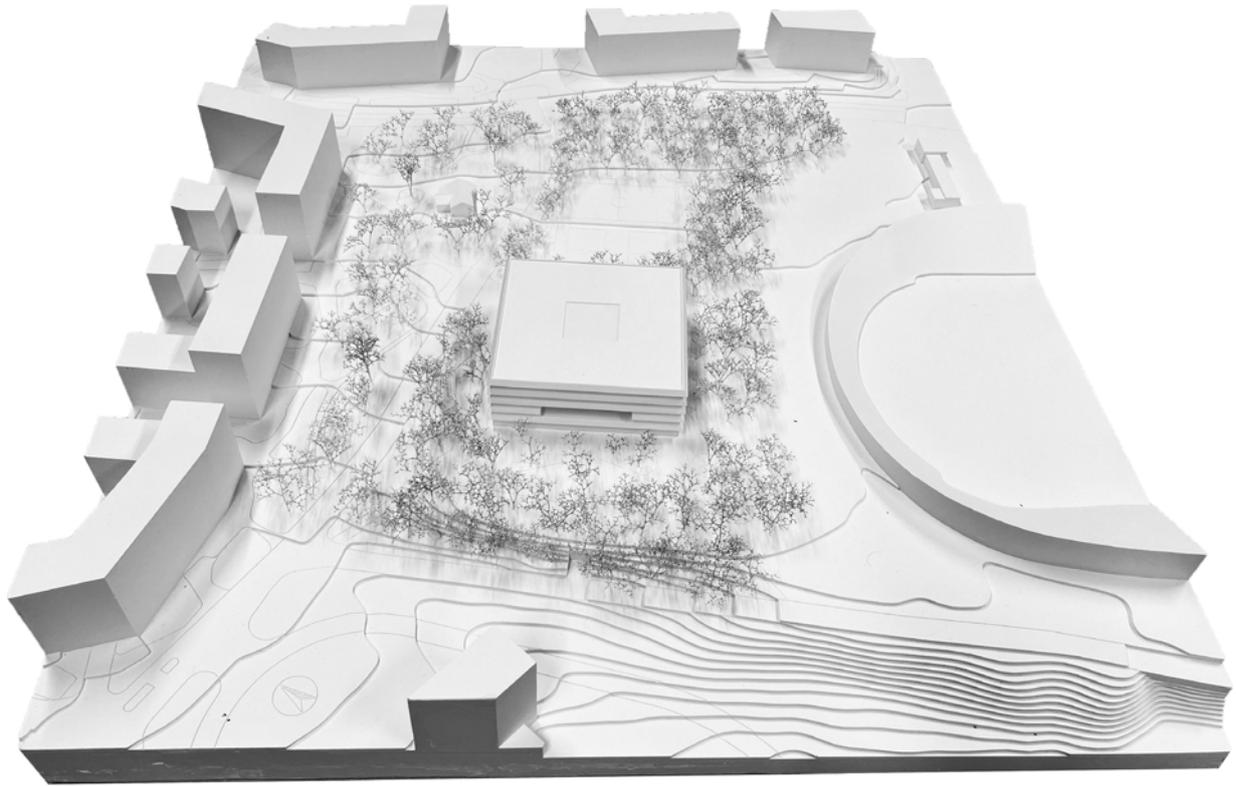
Avenue de Cour 32, 1007 Lausanne

Responsable(s)

Olivier Tappy

Collaborateur.trice(s)

Benjamin Moroni



Projet n° 9

PIANO NOBILE

Implanté de manière centrale, le nouveau collège du Vélodrome rayonne. Simple volume compact et unitaire, il s'élève entre les arbres du parc et présente une identité forte et harmonieuse. De plan parfaitement carré, d'une hauteur de 4 étages sur rez-de-chaussée, il offre au lieu une quiétude rassurante et bienvenue compte tenu des enjeux futurs.

Sa position, par les vides générés, est précise. Elle libère au nord, traversant le parc arborisé, le nouveau tracé légèrement sinueux de l'avenue du Vélodrome qui relie sans accro la route des Plaines-du-Loup à l'avenue du Grey. À l'est, l'aire tous-temps et l'aire engazonnée composent avec les cheminements. Tandis qu'à l'ouest, le préau scolaire est habilement dessiné, également dans la continuité des chemins. Ces derniers, parfois longeant le collège, parfois s'en isolant pour assurer la continuité paysagère, s'élargissent pour offrir des parvis d'entrée adaptés aux usages en période scolaire et extra-scolaire.

L'école est dans le parc et en fait partie intégrante.

Deux portiques hiérarchisés sont aménagés dans les angles opposés du plan : l'un généreux au nord-est, orienté sur l'avenue du Vélodrome et les aires de jeux extérieures ; l'autre, plus modeste, au sud-ouest, interagissant avec le préau scolaire. Intelligemment, ils organisent les deux entrées principales et assurent un lien rapide et singulier avec le PIANO NOBILE, là où véritablement l'école commence, au-dessus d'un plateau d'espaces communs.

Le rez-de-chaussée accueille. Il est perméable et en relation forte avec les composantes paysagères. Le hall principal se prolonge par la séquence de gradins surplombant l'aire d'évolution de la salle polyvalente, elle-même rayonnante sur l'extérieur. La buvette est organisée dans la continuité des dégagements et s'ouvre au sud, de plain-pied. Le groupe santé est proposé dans l'angle sud-ouest du plan, en marge du programme scolaire et sportif.

Au premier étage se dessine le cœur du collège. Il concentre les fonctions communes et rassemblent les utilisateurs au centre d'un vide, un atrium, bien dimensionné, lumineux et interactif. Ce dernier distribue la bibliothèque, la salle polyvalente, le réfectoire, le secteur administratif, ainsi que la salle des maîtres. Un préau couvert est aménagé en façade est, inscrit à l'intérieur du volume tel un jardin suspendu ou une terrasse panoramique. À la spatialité généreuse, ce lieu, entre dedans et dehors, organise différentes entrées secondaires, dont une directe à la bibliothèque, et une seconde également directe à la salle polyvalente. Ce dispositif maîtrisé et profitable garanti à ces locaux une polyvalence d'usages très appréciée.

Les salles d'enseignements sont réparties dans les étages supérieurs et distribuées par un parcours à la spatialité enrichie de dispositifs simples et efficaces. Parfois s'orientant sur l'extérieur, parfois sur le vide central, les dégagements très bien dimensionnés offrent des possibilités d'appropriation multiples.

Au sous-sol, les vestiaires sont juxtaposés dans la logique du parcours amenant le sportif à l'aire de jeu, un niveau plus bas. En contigu au volume du collège, profitant de la topographie existante, la chaufferie se développe indépendamment sous le futur préau et bénéficie d'un accès direct et à niveau depuis le chemin des Grandes Roches.



Basé sur une trame structurelle rigoureuse et relativement étroite, les auteurs proposent un principe maximisant les matériaux bio-sourcés en s'appuyant sur un procédé de construction bois-terre pour composer les planchers. Ce principe est développé en détail et semble abouti, conférant au collège un visage rythmé, régulier, et élégant. Les contrecœurs pleins des étages, propices à l'enseignement, contrastent avec le rez-de-chaussée intégralement vitré et ouvert sur le parc.

Les auteurs proposent une infrastructure publique précise, fonctionnelle et riche en spatialité, à l'intérieur d'un volume simple aux belles proportions et aux mécanismes intérieurs subtils. Allant de soi, sans artifice, il entretient avec le futur contexte bâti et paysager un très beau dialogue, durable, n'entravant aucunement les perspectives de développement du site.

Analyse statique et constructive.

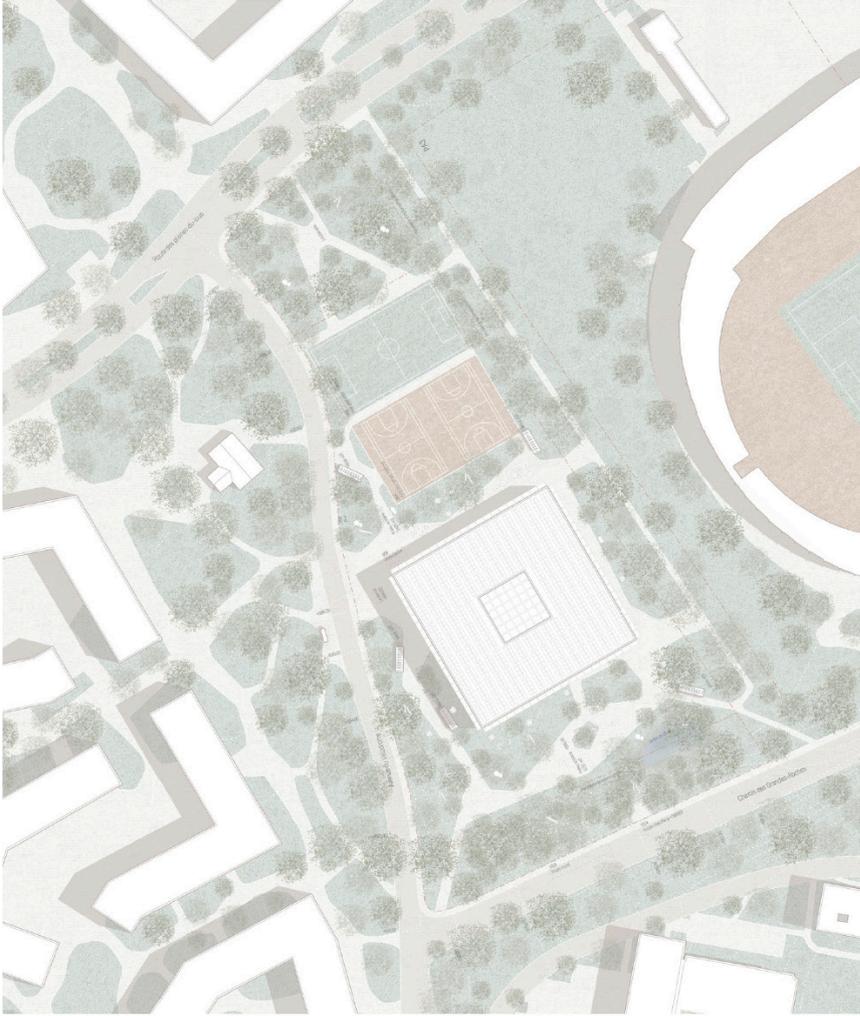
Sur le plan de la construction, les auteurs du projet relèvent le défi de maximiser l'utilisation de matériaux bio-sourcés en s'appuyant sur des approches innovantes.

Comme le projet propose d'organiser le programme sportif et le programme scolaire et public dans le même volume, en plaçant la salle de sport au rez-de-chaussée du bâtiment, les quatre étages abritant le programme scolaire sont construits en partie au-dessus de la salle de sport. Cela implique que la transition entre la descente de charge du bâtiment et celle de la salle de sport, dont les portées sont considérablement différentes, doit être maîtrisée par une structure appropriée. Bien que cette organisation puisse être remise en question dans son ensemble, les choix structurels sont faits en faveur de la transition : une trame de piliers rigoureuse et assez réduite proposée pour l'espace scolaire, mais travaillant harmonieusement avec l'organisation et le fonctionnement des espaces, agit de manière bénéfique sur la répartition des sollicitations dans la structure au-dessus de la salle de sport. La structure primaire des étages, composée de piliers et des sommiers en BLC, est nécessairement légère. La structure de transition, par contre, est en béton armé précontraint, ce qui est bien justifié, car cela permet de contrôler très efficacement les déformations, tout en maintenant la hauteur statique à un niveau raisonnable. Il serait plausible de rendre la descente de charge sur la salle de sport encore plus efficace, notamment dans la zone de l'atrium concernée et sans nuire à son élégance.

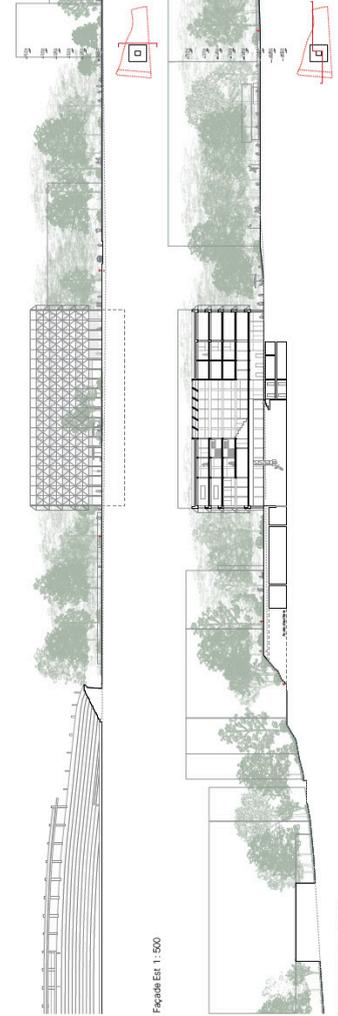
Du côté novateur, un système composé de solives en bois massif et de terre remplissant l'espace entre les solives est proposé pour les planchers d'étage. Ce système écologiquement apprécié ajoute la masse, via la terre, nécessaire à certaines performances acoustiques et thermiques. Quant à la rigidité du plancher, elle est moins efficace, car elle ne parvient pas à l'effet mixte en termes de comportement mécanique, et conduit potentiellement à une surconsommation de bois pour les systèmes primaire et secondaire. Néanmoins, le principe d'une organisation rythmée et d'un bon fonctionnement de l'ensemble du système structurel n'est pas contraint par ce choix, dont le véritable potentiel et l'efficacité globale dans le contexte du projet actuel peuvent être examinés dans le cadre de l'optimisation structurelle.

Sous l'effet des forces horizontales, le bâtiment est stabilisé par trois noyaux continus en béton armé, correctement répartis dans le plan.

COLLÈGE DU VÉLODROME



Plan de situation 1:500



Façades Est 1:500

Coupes longitudinales 1:500

PIANO NOBILE



Aménagements Extérieurs
Le projet vise à réaménager les parcs existants de la zone scolaire, à créer de nouveaux espaces verts et à améliorer la qualité de l'environnement urbain. Les aménagements extérieurs comprennent des zones de jeux, des zones de détente, des zones de sport et des zones de verdure.

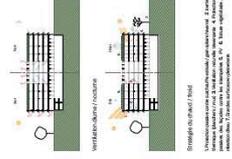
Arrangement du Parc
Le concept est un aménagement du parc qui réorganise les zones existantes et crée de nouveaux espaces verts. L'arrangement du parc comprend des zones de jeux, des zones de détente, des zones de sport et des zones de verdure.

Organisation du Site
Le projet vise à réorganiser le site scolaire, à créer de nouveaux espaces verts et à améliorer la qualité de l'environnement urbain. L'organisation du site comprend des zones de jeux, des zones de détente, des zones de sport et des zones de verdure.

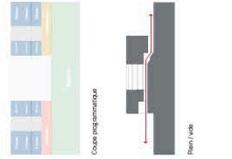
Situation
Le nouveau collège du Velodrome s'inscrit dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine qui vise à améliorer la qualité de l'environnement urbain et à créer de nouveaux espaces verts. Le collège est situé dans une zone scolaire qui est en cours de réaménagement.

Conception et Intégration
Le projet vise à concevoir un bâtiment qui s'intègre parfaitement dans son environnement urbain et qui contribue à améliorer la qualité de l'environnement urbain. La conception et l'intégration du projet ont été réalisées en collaboration avec les acteurs locaux.

Conclusion Sociale
Le projet vise à créer un espace public qui favorise la cohésion sociale et qui contribue à améliorer la qualité de l'environnement urbain. Le collège est un lieu de rencontre et de partage pour les élèves et les habitants de la zone scolaire.



Installation techniques minimales
 L'objectif de l'ouvrage est de concevoir un bâtiment à haute performance énergétique. Les techniques d'isolation thermique sont optimisées pour réduire les pertes de chaleur et garantir un confort thermique optimal. Les matériaux utilisés sont sélectionnés pour leur capacité à stocker et à libérer de la chaleur, contribuant ainsi à la stabilité des températures intérieures.



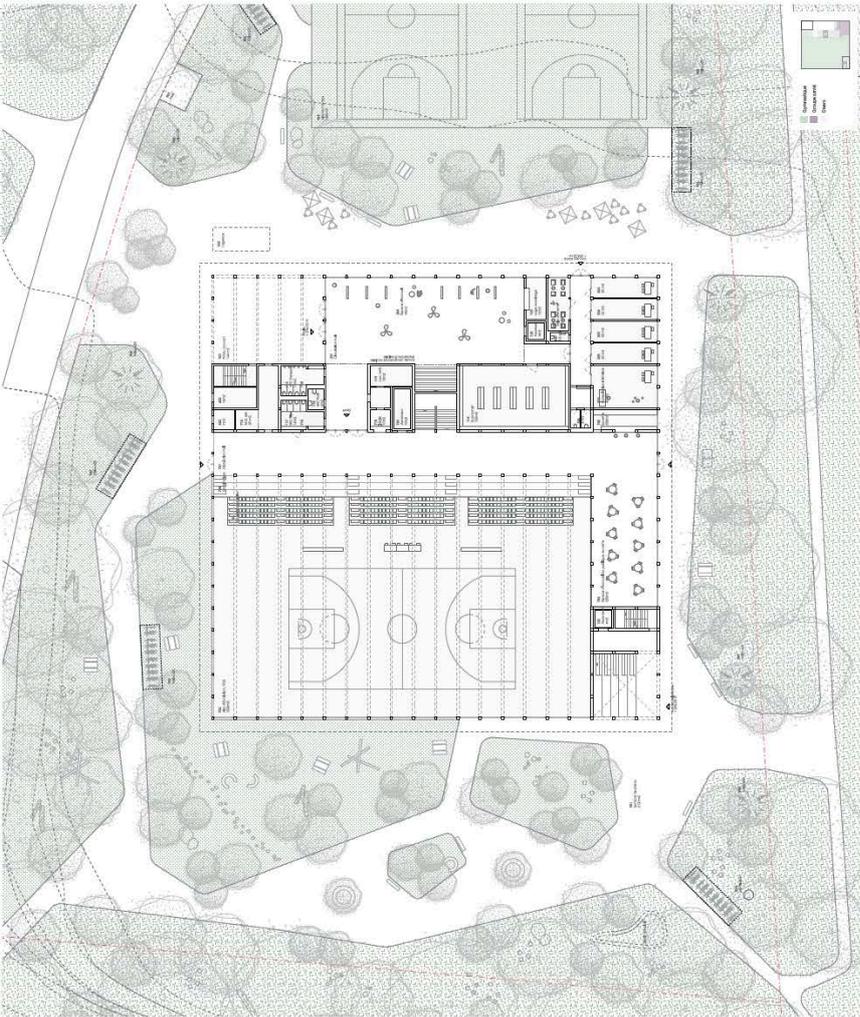
Chauffage
 Le système de chauffage du bâtiment utilise un chauffage central à base de biomasse. Cette solution est choisie pour sa capacité à fournir une énergie renouvelable et à réduire l'empreinte carbone de l'ouvrage. Le système est conçu pour garantir une distribution homogène de la chaleur dans toutes les salles de cours et les espaces communs.



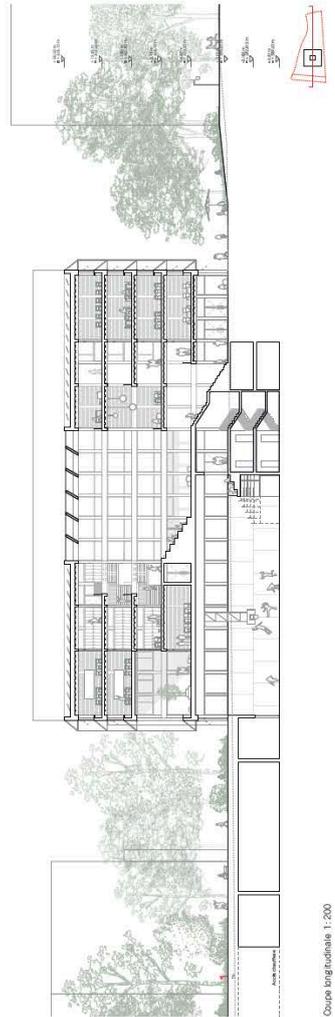
Électricité et énergie
 Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie. Il dispose d'un système de production d'énergie renouvelable à base de panneaux solaires photovoltaïques. Ces panneaux sont installés sur le toit du bâtiment, permettant de couvrir une partie des besoins énergétiques de l'ouvrage. Le système est optimisé pour maximiser la production d'énergie tout au long de l'année.



Retraitement
 Le système de traitement des eaux usées est conçu pour être économe en énergie. Il utilise un processus de traitement biologique qui permet de réduire les coûts de fonctionnement de l'ouvrage. Le système est optimisé pour garantir un traitement efficace des eaux usées tout au long de l'année.



Riz-de-chaussée 1:200



Coupe longitudinale 1:200

PIANO NOBILE

Pensées
 Le projet architectural incarne un acte de pensée. Il s'agit d'une réflexion collective et partagée, qui vise à créer un espace de vie communautaire et durable. Ce projet est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les différents acteurs impliqués, y compris les habitants, les professionnels et les institutions locales. L'objectif est de concevoir un bâtiment qui réponde aux besoins actuels et futurs de la communauté, tout en préservant l'identité et le patrimoine de la région.

Concept Structurel
 Le projet structurel a été conçu en tant que un acte de pensée. Il s'agit d'une réflexion collective et partagée, qui vise à créer un espace de vie communautaire et durable. Ce projet est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les différents acteurs impliqués, y compris les habitants, les professionnels et les institutions locales. L'objectif est de concevoir un bâtiment qui réponde aux besoins actuels et futurs de la communauté, tout en préservant l'identité et le patrimoine de la région.

Chantier
 Pour garantir la qualité et la durabilité de l'ouvrage, un processus rigoureux de suivi et de contrôle a été mis en place. Ce processus implique une collaboration étroite entre les différents acteurs du projet, y compris les architectes, les ingénieurs, les artisans et les autorités locales. L'objectif est de garantir que le bâtiment soit construit conformément aux plans et aux normes en vigueur, tout en respectant l'environnement et le patrimoine de la région.

Modularité
 L'adoption d'une approche modulaire permet de répondre à des besoins diversifiés et évolutifs. Cette approche favorise la flexibilité et l'adaptabilité du bâtiment, tout en permettant de contrôler les coûts et les délais de construction. L'objectif est de créer un espace de vie communautaire et durable, qui puisse évoluer et s'adapter aux besoins changeants de la communauté.

Stabilité et Continuité
 La stabilité et la continuité sont des éléments clés pour garantir la durabilité et la qualité de l'ouvrage. Cela implique une attention particulière à la conception structurelle et à la mise en œuvre des matériaux. L'objectif est de créer un bâtiment qui soit capable de résister aux aléas de la nature et de garantir une longue durée de vie.

Stabilité et Continuité
 La stabilité et la continuité sont des éléments clés pour garantir la durabilité et la qualité de l'ouvrage. Cela implique une attention particulière à la conception structurelle et à la mise en œuvre des matériaux. L'objectif est de créer un bâtiment qui soit capable de résister aux aléas de la nature et de garantir une longue durée de vie.

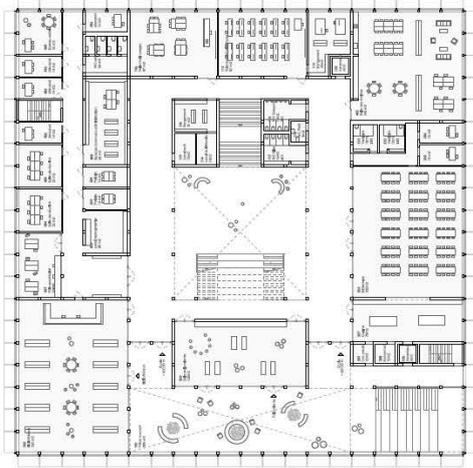
Stabilité et Continuité
 La stabilité et la continuité sont des éléments clés pour garantir la durabilité et la qualité de l'ouvrage. Cela implique une attention particulière à la conception structurelle et à la mise en œuvre des matériaux. L'objectif est de créer un bâtiment qui soit capable de résister aux aléas de la nature et de garantir une longue durée de vie.

Stabilité et Continuité
 La stabilité et la continuité sont des éléments clés pour garantir la durabilité et la qualité de l'ouvrage. Cela implique une attention particulière à la conception structurelle et à la mise en œuvre des matériaux. L'objectif est de créer un bâtiment qui soit capable de résister aux aléas de la nature et de garantir une longue durée de vie.

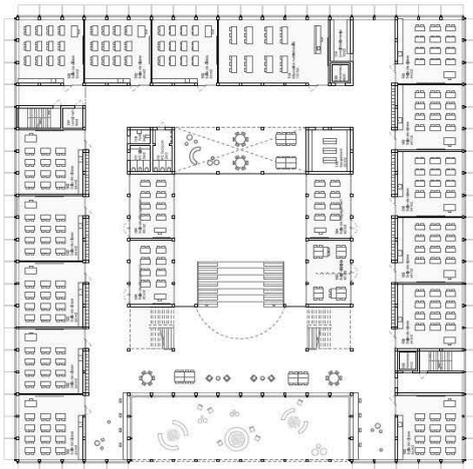
Stabilité et Continuité
 La stabilité et la continuité sont des éléments clés pour garantir la durabilité et la qualité de l'ouvrage. Cela implique une attention particulière à la conception structurelle et à la mise en œuvre des matériaux. L'objectif est de créer un bâtiment qui soit capable de résister aux aléas de la nature et de garantir une longue durée de vie.

Stabilité et Continuité
 La stabilité et la continuité sont des éléments clés pour garantir la durabilité et la qualité de l'ouvrage. Cela implique une attention particulière à la conception structurelle et à la mise en œuvre des matériaux. L'objectif est de créer un bâtiment qui soit capable de résister aux aléas de la nature et de garantir une longue durée de vie.

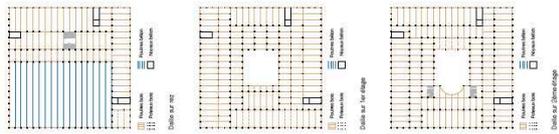
COLLÈGE DU VÉLODROME



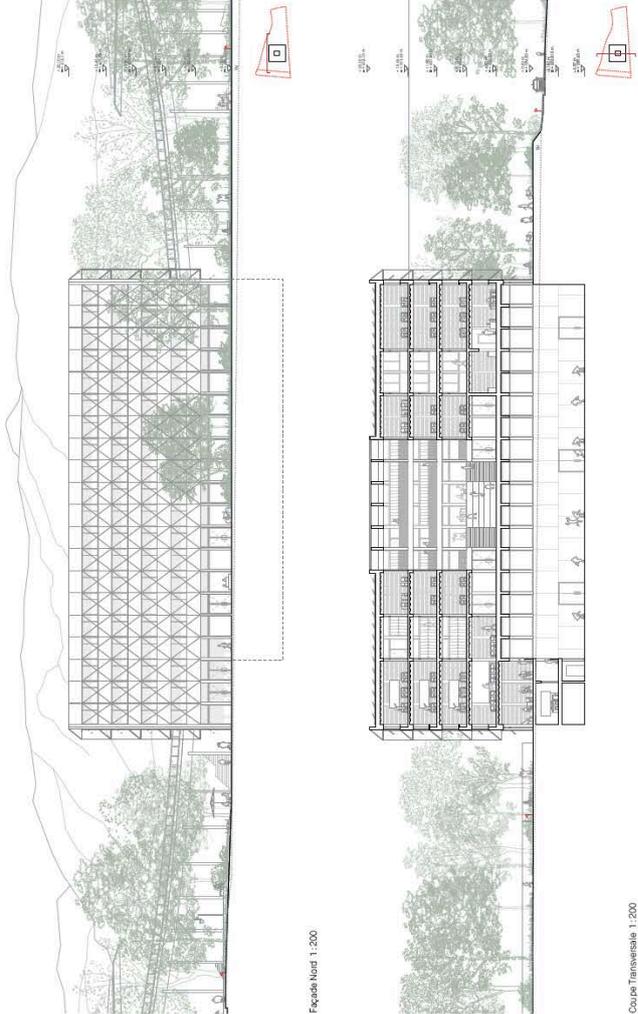
Plan du premier étage 1:200



Plan du deuxième étage 1:200



Plans de coupe



Façade Nord 1:200

Coupe Transversale 1:200

2e rang - 2e prix**projet n° 16**

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

PLANTARIUM**gdap architectes sàrl**

Chemin de la Gravière 6, 1227 Genève

Gonzalo Martinez

François Vandewalle

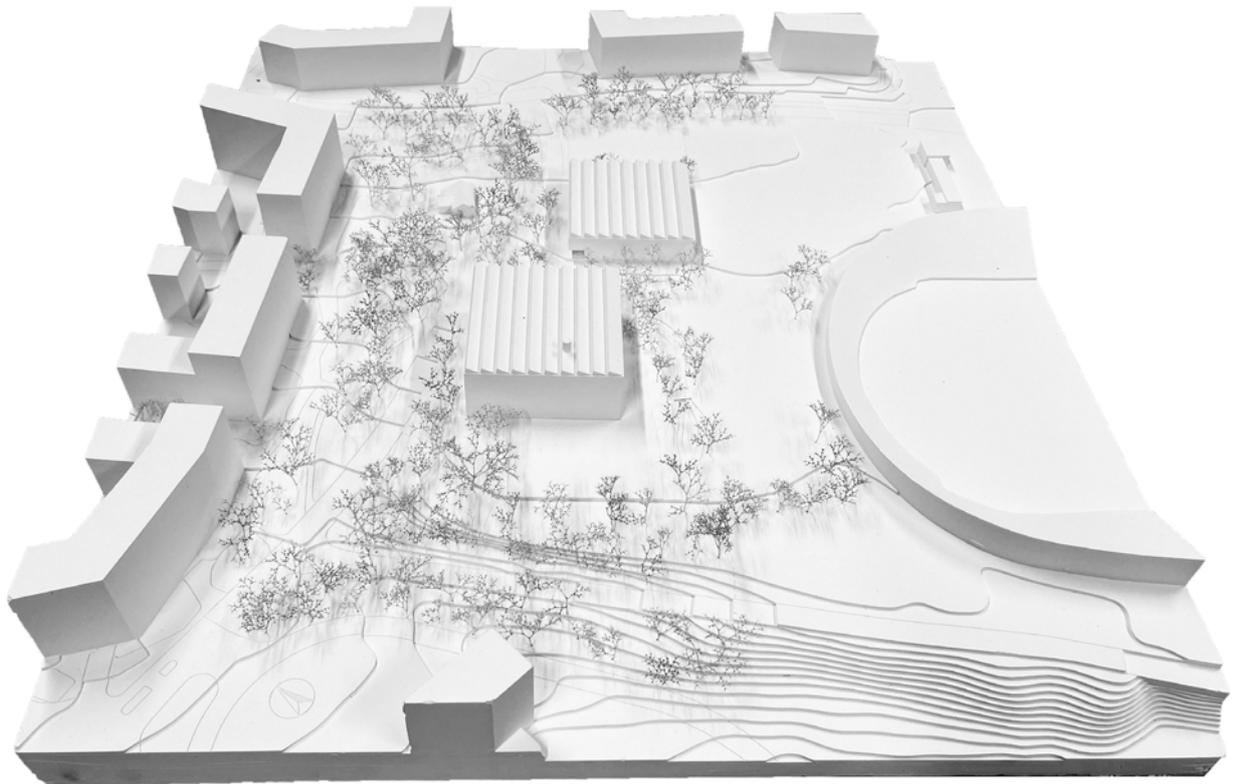
-

Indermühle Bauingenieure GmbH

Scheibenstrasse 6, 3600 Thoune

Mathieu Collioud, Daniel Indermühle

-



Projet n°16

PLANTARIUM

Le projet PLANTARIUM propose une implantation en deux volumes disposés de manière à définir un espace extérieur central dans la continuité directe de la transversale du parc du vélodrome. Le décalage entre le bâtiment scolaire et le bâtiment de la salle de sport induit un système d'espace extérieur continu en baïonnettes. Le parallélisme entre les façades définit une place de proportion carrée comme point central de référence du campus. Les couverts des entrées et le traitement des rez-de-chaussée permettent une valorisation de l'utilisation des surfaces extérieures en contact avec le parc, traités dans la continuité du parc du vélodrome. La grande majorité des arbres est préservée. Notamment, le bosquet d'arbres existants conservé au centre du site participe à la qualité des aménagements extérieurs, particulièrement soignés.

Le jury apprécie la clarté de l'implantation, mais questionne la proximité des bâtiments avec l'avenue du Vélodrome, en particulier l'angle du bâtiment scolaire.

Le préau couvert de l'école judicieusement orienté vers l'espace central extérieur donne un accès direct à l'atrium, pensé comme le cœur du bâtiment. Au rez-de-chaussée, le réfectoire, l'espace d'accueil et l'administration prennent place autour du grand hall baigné de lumière. La circulation verticale principale se fait par deux escaliers hélicoïdaux qui participent à la vie de l'atrium. Le plan des étages est réglé autour d'une courbe continue, renforçant le caractère unitaire de cet espace. Un espace d'étude et de détente est aménagé en double hauteur au premier étage, ouvert vers le sud-est.

Le jury relève la qualité spatiale et valorise la plus-value pour la vie scolaire que l'atrium génère, mais regrette le manque de variation du type des espaces appropriables par les utilisateurs. L'atrium développé sur cinq niveaux et le traitement des escaliers très transparents ne fait pas l'unanimité.

La répartition du programme est appréciée. La typologie du bâtiment permet une grande flexibilité d'usage. La localisation de la salle de travaux manuels lourds au 4ème étage devrait être repensée. Le principe des escaliers d'évacuation permet une utilisation aisée des espaces de dégagement.

Le couvert d'entrée du bâtiment de la salle de gym s'ouvre au nord de manière à définir un front orienté vers le parc du vélodrome. Ce dispositif d'entrée confère au bâtiment une appartenance au parc public, cohérent avec l'utilisation de la salle pour des grandes manifestations. En revanche, la relation de la salle avec ce couvert est peu exploitée ; le système d'entrée et l'utilisation de la buvette en souffrent. La salle de gym semi-enterrée permet cependant une utilisation optimale et limite la hauteur du bâti. A l'étage, prennent place le groupe santé et la bibliothèque. La position de la bibliothèque, séparée du programme scolaire, reste une option possible, mais dans la solution proposée, ce programme fédérateur semble être déconnecté de l'école.

Une liaison intérieure entre les deux bâtiments est assurée au niveau du sous-sol. L'emprise au sol générale est péjorée par le sous-sol qui déborde sensiblement de la surface bâtie hors-sol.

Le système constructif, en colonne et poutre en bois et dalles mixtes BLC-béton, est rationnel et adapté aux exigences du projet.

Une réflexion approfondie sur le concept énergétique est faite par l'auteur du projet.

Les panneaux photovoltaïques sur les toitures et les façades sont assumés et incorporés à l'expression du bâtiment au risque d'en accentuer la volumétrie.



Le jury relève la clarté de l'implantation des volumes, la qualité des espaces extérieurs traités, l'efficacité de l'organisation du programme, ainsi que la qualité des espaces intérieurs majeurs du projet. Le choix de séparer le programme en deux volumes implique une emprise au sol relativement importante. Le volume de cinq niveaux du bâtiment scolaire rend la volumétrie générale imposante.

Analyse statique et constructive.

L'organisation des plans permet l'intégration d'une structure porteuse simple pour le bâtiment scolaire, qui se superpose à tous les étages, et dont les portées habituelles pour un bâtiment de cet usage peuvent être efficacement assurées par la structure à ossature bois et le plancher mixte béton-bois proposés. L'orientation de ce dernier est organisée par blocs, pour permettre la meilleure répétitivité du système, qui se prête bien à la préfabrication. Les noyaux verticaux qui traversent les bâtiments les stabilisent sous action des forces horizontales.

La situation du bâtiment de sport en tant qu'objet structurellement séparé, dont le toit n'est accessible qu'à des fins d'entretien, permet le développement d'une structure légère pour sa toiture. Des poutres en BLC à âme pleine sont proposées, mais avec un élanement plutôt très faible. Le fonctionnement statique de la poutre haute ajourée, qui semble être utilisée pour dévier les charges des poutres primaires, nécessite une clarification.

Dans l'ensemble, la proposition structurelle reste claire et crée une identité intérieure agréable pour l'espace scolaire.

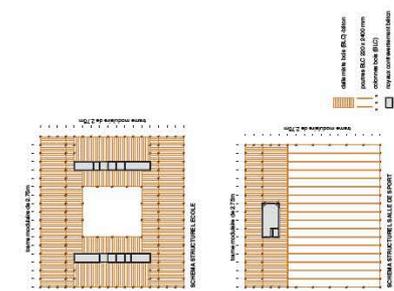


Librairie de la bibliothèque, un lieu pour les habitants

STRUCTURE
 Le projet de bibliothèque est un projet de métamorphose. L'édifice est un bâtiment existant qui a été réhabilité et transformé en un espace moderne et ouvert. La structure est un mélange de bois et de béton, ce qui crée un environnement chaleureux et accueillant. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de rencontre et de partage, où les habitants peuvent se rencontrer et échanger.

Matériau de la structure
 Le bois est le matériau principal utilisé pour la structure. Il est choisi pour sa capacité à créer un environnement chaleureux et accueillant. Le bois est également un matériau durable et écologique. Le béton est utilisé pour les éléments de structure et pour les surfaces de circulation.

Le bois est le matériau principal utilisé pour la structure. Il est choisi pour sa capacité à créer un environnement chaleureux et accueillant. Le bois est également un matériau durable et écologique. Le béton est utilisé pour les éléments de structure et pour les surfaces de circulation.

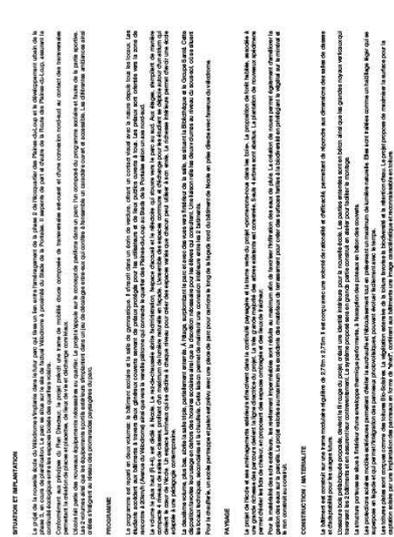


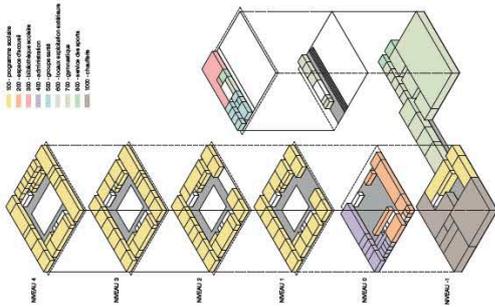
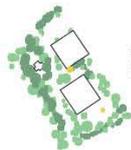
PLAN D'AMÉNAGEMENT

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT
 Le projet de bibliothèque est un projet de métamorphose. L'édifice est un bâtiment existant qui a été réhabilité et transformé en un espace moderne et ouvert. Le concept d'aménagement vise à créer un environnement chaleureux et accueillant, où les habitants peuvent se rencontrer et échanger.

Matériau de la structure
 Le bois est le matériau principal utilisé pour la structure. Il est choisi pour sa capacité à créer un environnement chaleureux et accueillant. Le bois est également un matériau durable et écologique. Le béton est utilisé pour les éléments de structure et pour les surfaces de circulation.

Le bois est le matériau principal utilisé pour la structure. Il est choisi pour sa capacité à créer un environnement chaleureux et accueillant. Le bois est également un matériau durable et écologique. Le béton est utilisé pour les éléments de structure et pour les surfaces de circulation.





- 100 - Programme scolaire
- 200 - Espace extérieur
- 300 - Administration
- 400 - Espace polyvalent
- 500 - Espace polyvalent
- 600 - Espace polyvalent
- 700 - Espace polyvalent
- 800 - Espace polyvalent
- 900 - Espace polyvalent
- 1000 - Espace polyvalent

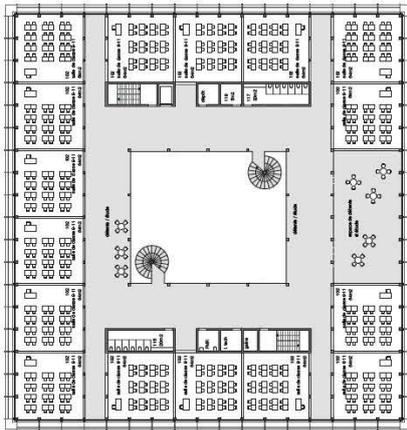
- LES ANCIENS**
 - Ancien bâtiment de l'école
 - Ancien bâtiment de l'école
 - Ancien bâtiment de l'école
- LES NOUVEAUX BÂTIMENTS**
 - Bâtiment
 - Bâtiment
 - Bâtiment
- GESTION DES SAUVS PLACES**
 - Espace polyvalent
 - Espace polyvalent
 - Espace polyvalent
- PARKING ET MOBILITÉ**
 - Espace polyvalent
 - Espace polyvalent
 - Espace polyvalent



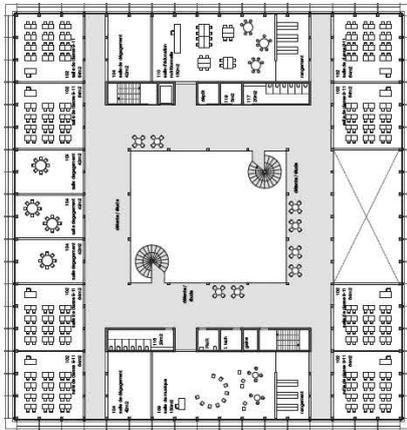


COLLEGE VELODROME

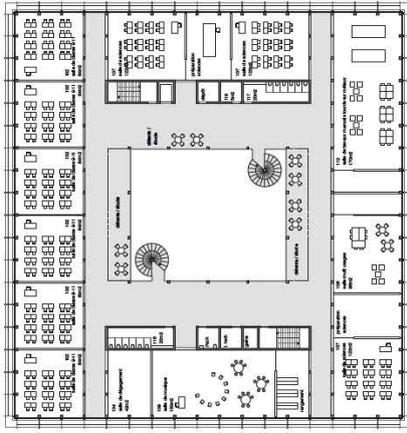
Plantarium



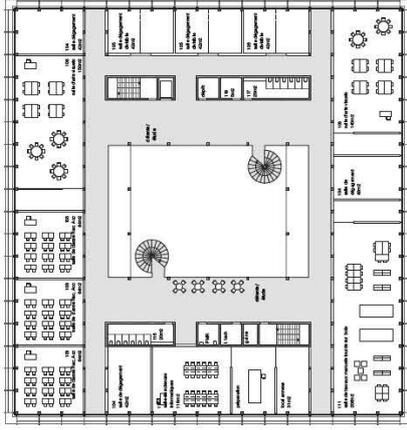
BATHNANT ECOLE
NIVEAU 1 : 1/200



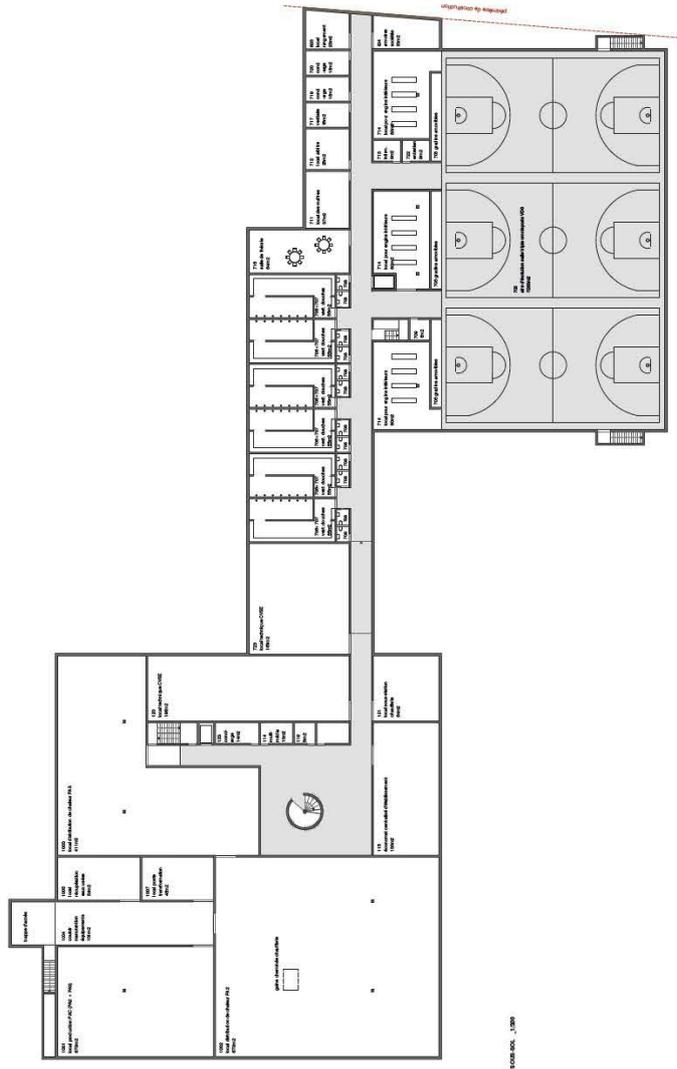
BATHNANT ECOLE
NIVEAU 2 : 1/200



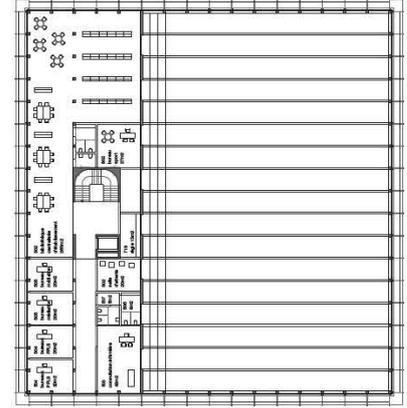
BATHNANT ECOLE
NIVEAU 3 : 1/200



BATHNANT ECOLE
NIVEAU 4 : 1/200



BATHNANT ECOLE
NIVEAU 1 : 1/200



BATHNANT ECOLE
NIVEAU 5 : 1/200

3e rang - 3e prix**projet n° 04**

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

-au cœur du parc-**architech SA**

Chemin du Château-Bloch 11, 1219 Le Lignon

Frank Herbert

Guillaume Le Grelle, Christine Georges

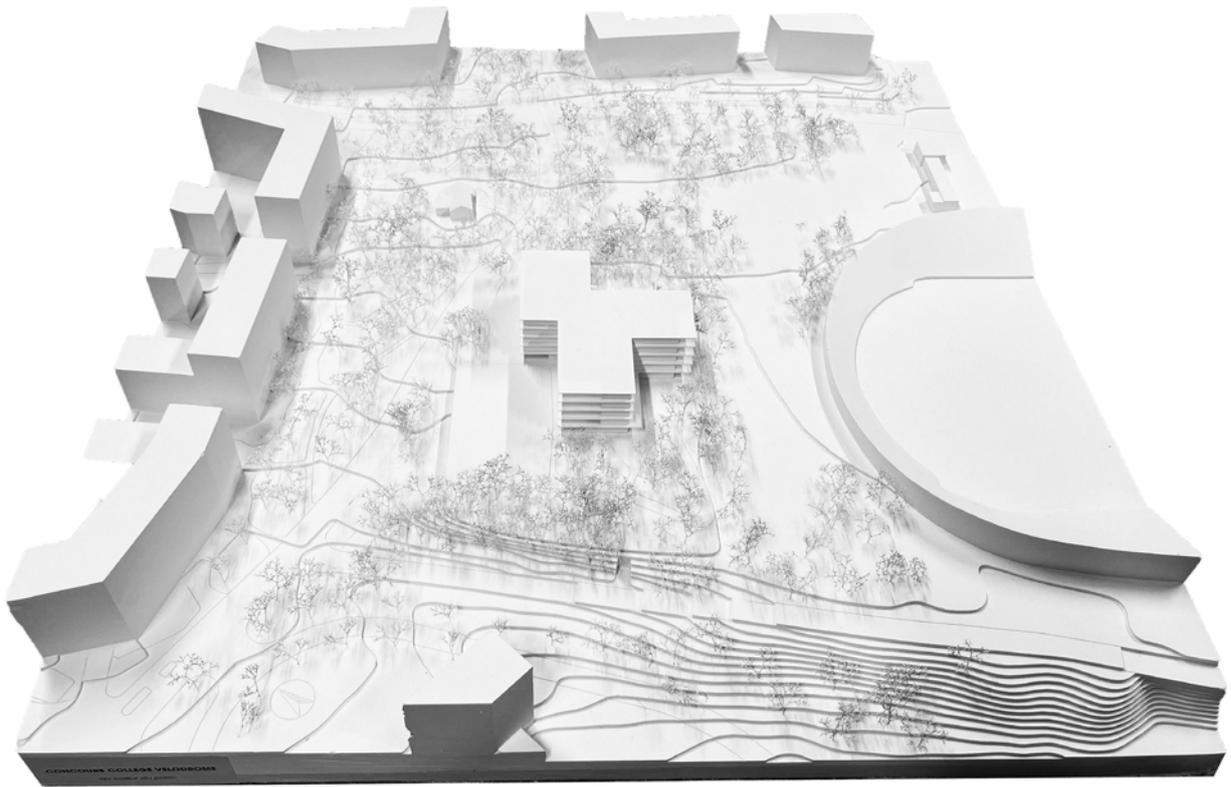
architech barcelona 08 SLP (Diego Osorio, Iker Gomez, Lei Bu)

EDMS SA

Chemin des Poteaux 10, 1213 Petit-Lancy

Yves Bach

Solène Tossa, Nora Marguerat



Projet n° 04

-au cœur du parc-

Le projet "au cœur du parc" se manifeste par un bâtiment scolaire en forme de trèfle qui se dresse, rayonnant, au milieu du parc. Il est accompagné de la salle de sport qui, semi-enterrée s'intègre subtilement au site. Grâce à sa position stratégique et son articulation élaborée le projet respecte le cordon boisé et parvient à préserver les arbres. Ainsi la vision exprimée par la devise "au cœur du parc" est tout à fait accomplie, ce qui séduit le jury.

La salle de sport se présente semi-enterrée afin de réduire l'impact visuel du bâti tout en maximisant la surface du parc. Le projet tire habilement parti du terrain existant, offrant à la salle de sport un éclairage naturel grâce à son décalage par rapport au niveau du sol. Cependant, l'aire tous-temps disposée sur le toit de la salle de sport ne parvient pas totalement à convaincre car avec le grillage nécessaire, il réduit fortement l'aspect vert de la limite ouest. En revanche, le jury apprécie la forme du « trèfle » qui a l'avantage de s'orienter vers toutes les directions, devenant ainsi un véritable pivot du quartier.

Les deux bâtiments — l'école et la salle de sport — disposent de leurs propres accès tout en étant reliés par une connexion interne. La salle de sport bénéficie d'un accès depuis le parvis à l'ouest, au rez inférieur, tandis que le bâtiment scolaire offre trois entrées au rez supérieur depuis le parc. Chacune des ailes est soigneusement conçue et comprend une fonction commune, permettant ainsi à la bibliothèque, au réfectoire et à l'administration d'être utilisés de manière indépendante en dehors des heures scolaires. Cela représente une contribution significative à la vie du quartier.

Les gradins, grâce à leur position de plain-pied et à un accès direct vers l'extérieur, sont adaptés pour des événements de grande envergure. Cependant, la galerie qui les surplombe demeure étroite. De plus, les longs couloirs de cet étage manquent d'attrait et de praticité. Les vestiaires sont situés au niveau de la salle de sport, et une partie d'entre eux est agencée selon un système « sale et propre », offrant un accès direct à la salle pour certains vestiaires, ce qui crée une certaine confusion. Les équipements sont bien disposés et peuvent être interconnectés, facilitant le partage de matériel. Le système de chauffage est en partie situé sous le bâtiment, et son accès est satisfaisant. En revanche, la position de la cheminée n'est pas indiquée dans le plan de sous-sol.

Le plan du bâtiment scolaire est particulièrement bien conçu. Au cœur du trèfle se trouve un hall spacieux, agrémenté de deux escaliers miroités, permettant d'accueillir les enfants depuis différents côtés. Ce hall central, ainsi que les trois ailes, bénéficient d'un bon éclairage naturel grâce à leurs extrémités vitrées. Chaque aile est équipée d'un escalier d'évacuation, ce qui permet d'exploiter la zone de dégagement pour des interventions pédagogiques.

Bien que cet espace puisse être attribué à l'enseignement contemporain, sa faible largeur en limite son potentiel. De ce fait, la disposition du plan reflète davantage un modèle d'enseignement classique. En outre, il est dommage que le lieu le plus attrayant de chaque secteur, à savoir la tête des ailes, soit occupé par des éléments fonctionnels comme la cage d'escalier de secours. Pour que les couloirs puissent véritablement servir d'espace pédagogique, un élargissement serait nécessaire. Cela est certes réalisable, mais cela aurait un impact conséquent sur la volumétrie, qui est actuellement très élégante.

Chaque secteur est aménagé avec des salles de classe et des salles spéciales. Bien que cette approche présente un certain intérêt, le jury se demande s'il ne serait pas plus cohérent de regrouper les salles spécifiques. La modularité du plan est, quant à elle, jugée très avantageuse par le jury ; elle permet des adaptations et des rocadés, offrant ainsi une flexibilité à long terme.



Le projet prévoit une construction mixte et préfabriquée, tirant parti des avantages de chaque matériau. Il intègre un système de ventilation naturelle ainsi qu'une ventilation nocturne. Les façades en bois assurent un bon équilibre entre les surfaces opaques et vitrées.

Conclusion : Le projet -au cœur du parc- représente une contribution très soignée qui offre de nombreux avantages urbanistiques. Il favorise la perméabilité du site et crée des liens attrayants avec son environnement grâce à des espaces de récréation variés et différenciés, ainsi qu'à des fonctions aptes à dialoguer avec le voisinage et à enrichir significativement la vie de quartier.

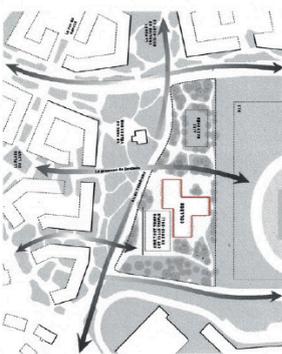
À l'intérieur, la qualité des espaces ainsi que l'intelligence de l'organisation sont appréciées. Toutefois, le concept d'éducation contemporaine est limité par la volumétrie aux dimensions strictes, résultant des exigences urbanistiques que l'auteur s'est lui-même imposées. Le jury salue le projet -au cœur du parc- pour la finesse et le sérieux avec lesquels l'auteur a traité les différents thèmes, ce qui constitue une réelle valeur ajoutée pour le futur quartier.

Analyse statique et constructive

L'intention du projet structurel est de respecter les principes d'une construction rationnelle, en utilisant des matériaux issus des ressources locales, et en optimisant de manière générale l'impact du bâti. Le concept de la structure porteuse du bâtiment scolaire s'inscrit dans cette volonté, en proposant une structure efficace en termes de construction et d'utilisation : malgré la géométrie en plan, et le programme varié, la rigueur de la descente de charge et le choix des portées proposées se prêtent bien à l'utilisation du bois pour l'ossature et du plancher mixte bois-béton, système dont l'efficacité n'est plus à démontrer dans ce contexte. La structure est orientée en fonction de la qualité des espaces, tout en conservant les modules constructifs proposés, favorisant ainsi la préfabrication. Compte tenu de l'élanement des éléments, des optimisations en termes de consommation de bois semblent possibles. La stabilisation sous forces horizontales est assurée par des murs en béton armé.

L'implantation de la salle de sport met à profit la topologie du site également pour réduire les mouvements d'excavation. Le choix du béton précontraint pour la structure porteuse de grande portée est judicieux dans la mesure où la toiture est utilisée comme surface de rassemblement, car il bénéficie d'une rigidité en flexion avec un faible élanement et donc, en plus de répondre efficacement à la nécessité de maîtriser les déplacements, joue en faveur de l'optimisation du volume construit.

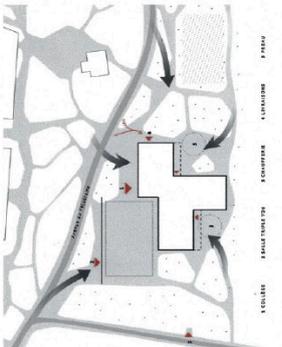
Concours Collège Vélodrome - AU COEUR DU PARC



CONTEXTE

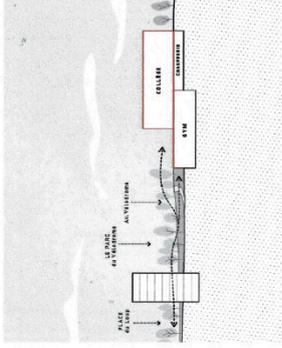
A partir d'une forme occupée et structurée, le projet s'inscrit dans le périmètre du concours comme un volume d'équilibre dans la continuité du parc de Villeneuve. La complexité de volume proposée en fait un premier volume, caractérisé par sa forme et son implantation.

Le bâtiment s'inscrit dans le tissu urbain existant, tout en s'ouvrant vers le parc de Villeneuve. La complexité de volume proposée est le résultat d'un dialogue entre le volume existant et le volume proposé. Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant, tout en s'ouvrant vers le parc de Villeneuve. La complexité de volume proposée est le résultat d'un dialogue entre le volume existant et le volume proposé.



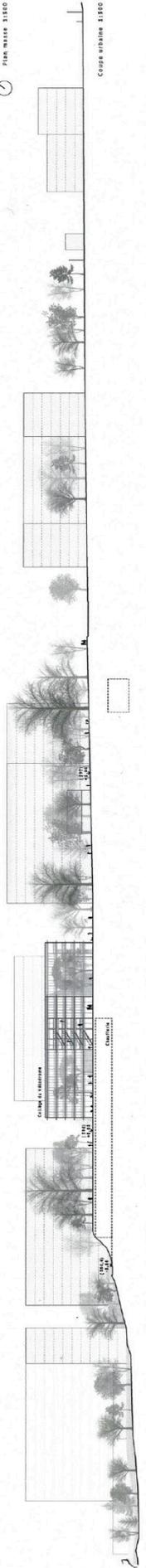
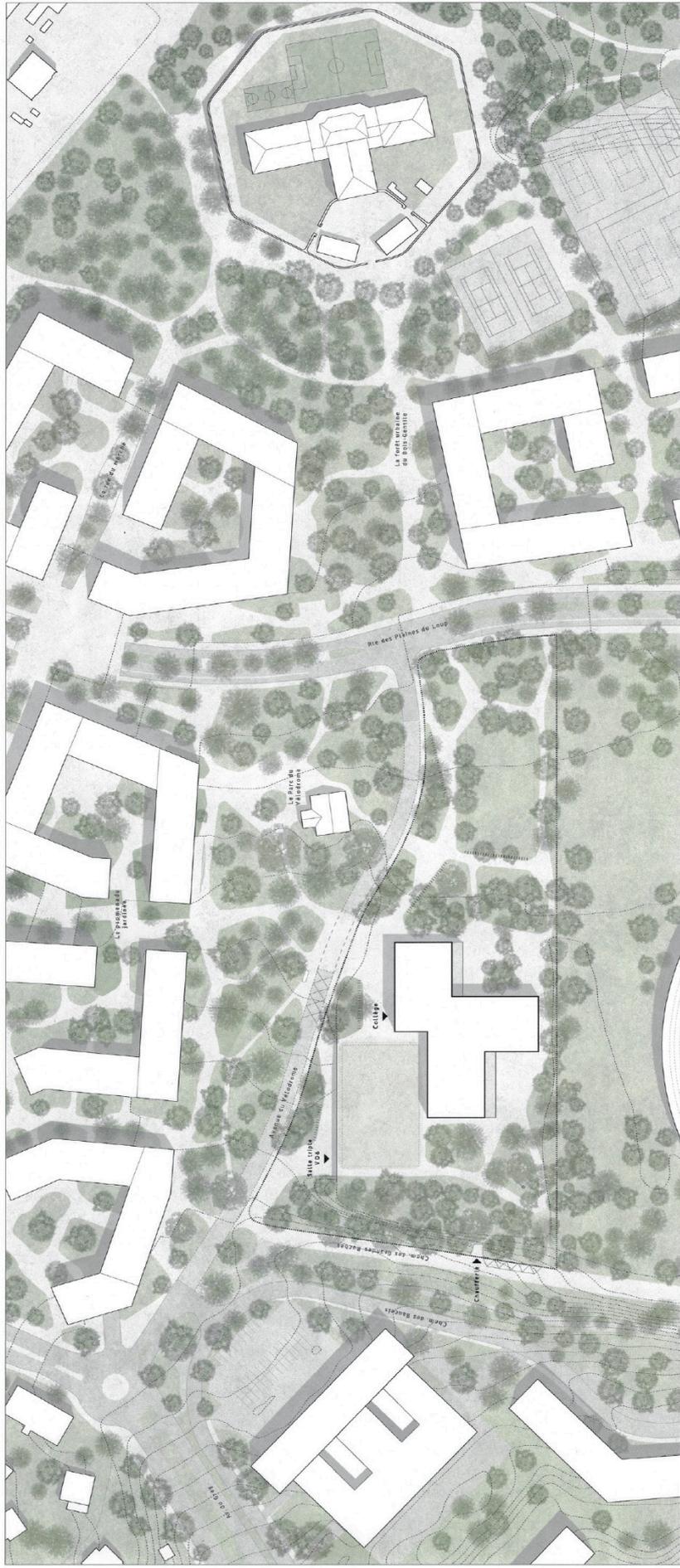
FLUX

La dynamique du bâtiment prend en compte l'axe de mobilité de Villeneuve de Villeneuve, où se situe le stade principal pour le programme scolaire et le programme sportif. Le terrain sur lequel se situe le projet est une zone de transition entre le tissu urbain existant et le parc de Villeneuve. Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant, tout en s'ouvrant vers le parc de Villeneuve. La complexité de volume proposée est le résultat d'un dialogue entre le volume existant et le volume proposé.



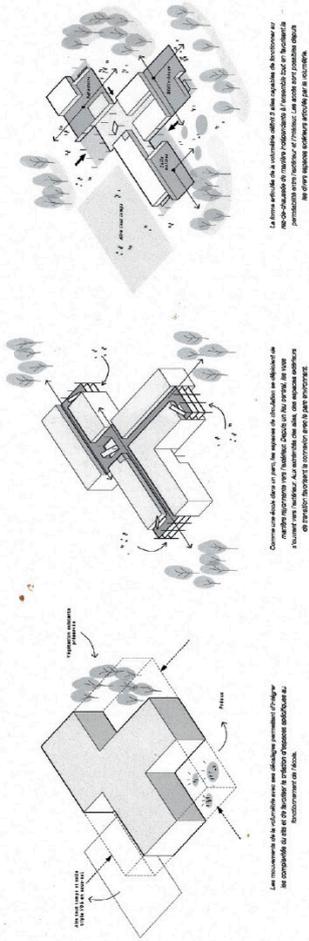
ORGANISATION FONCTIONNELLE

Sur le côté sud de la parcelle, la vitesse de circulation est plus élevée que sur le côté nord. Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant, tout en s'ouvrant vers le parc de Villeneuve. La complexité de volume proposée est le résultat d'un dialogue entre le volume existant et le volume proposé.





Concours Collège Vélodrome - AU COEUR DU PARC



Le projet s'inscrit dans un environnement de haute qualité paysagère et architecturale. L'objectif est de créer un bâtiment qui s'intègre harmonieusement dans le paysage et qui contribue à l'amélioration de l'environnement urbain.

Comme pour tout projet de construction, les aspects de sécurité et de confort sont prioritaires. Le projet doit garantir la sécurité des personnes et offrir un environnement de travail agréable et productif.

Les matériaux de construction doivent être durables et respectueux de l'environnement. Le projet doit également prendre en compte les besoins en matière d'énergie et de confort thermique.



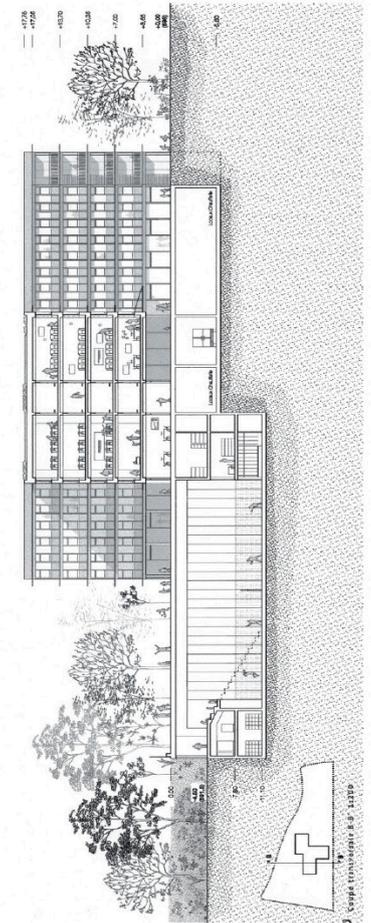
1/40 1:200



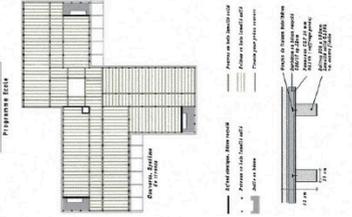
2/40 1:200



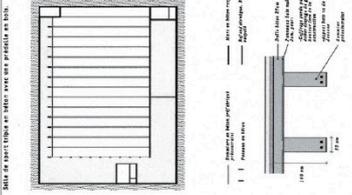
3/40 1:200



PRINCIPES STRUCTURELS



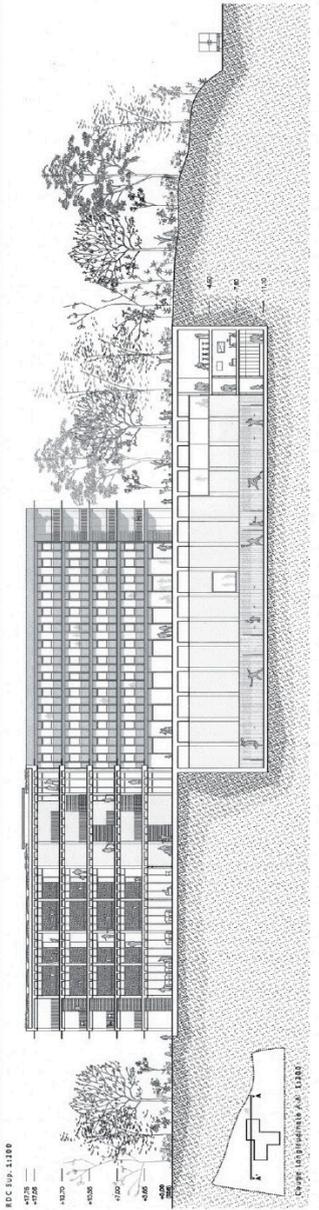
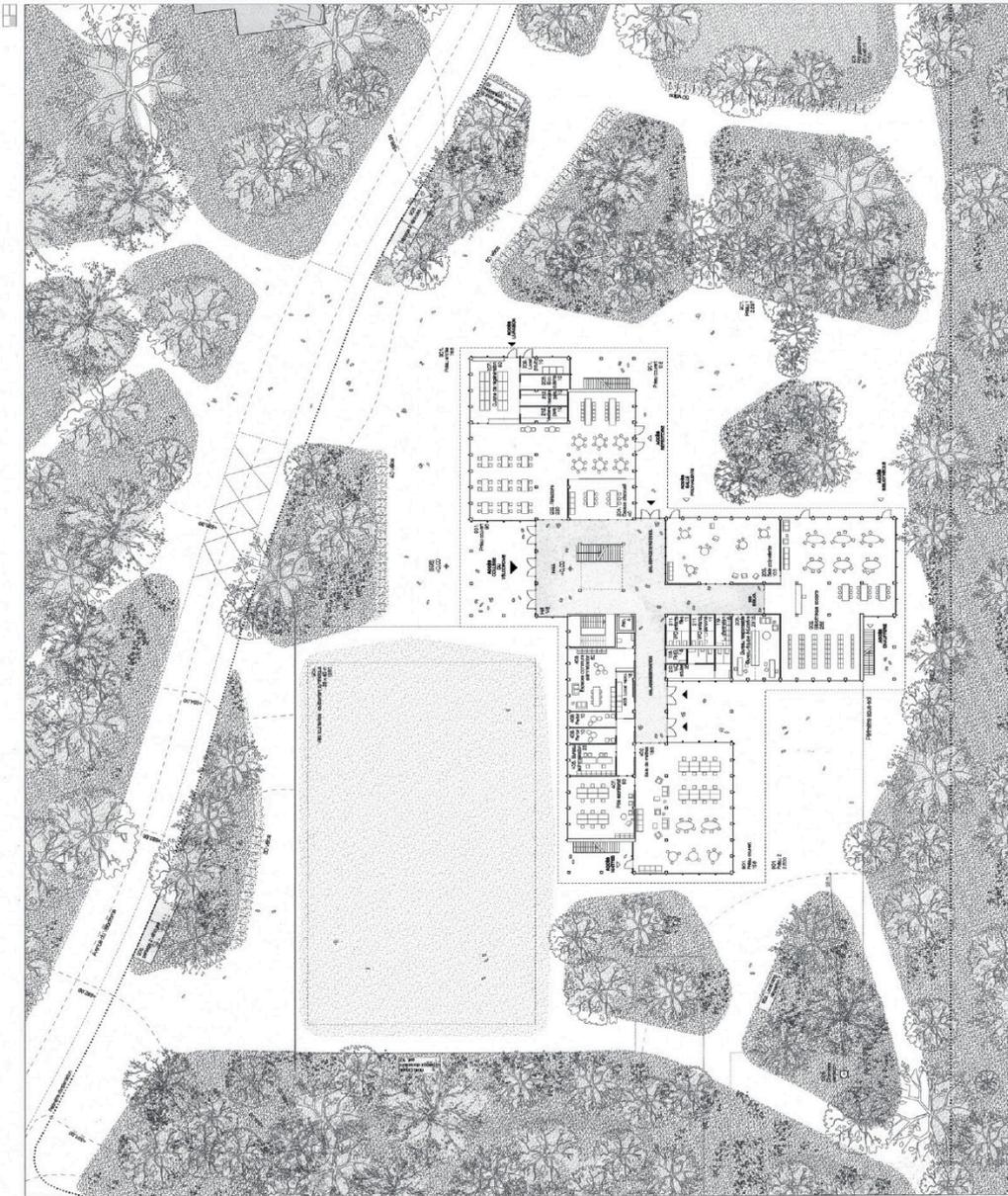
PRINCIPES FONCTIONNELS



CONCEPTS DE CONSTRUCTION DE LA SALLE DE SYMBOLE

La salle de symbole est un espace polyvalent qui doit accueillir des événements de grande envergure. Elle doit être conçue pour offrir un environnement accueillant et moderne, capable de s'adapter à différents usages. Le projet doit garantir la sécurité des personnes et offrir un environnement de travail agréable et productif.

Le projet doit également prendre en compte les besoins en matière d'énergie et de confort thermique. Les matériaux de construction doivent être durables et respectueux de l'environnement.



Concours Collège Vélodrome - AU COEUR DU PARC



REPARATION EXISTANTE
 La nouvelle école est implantée sur le site de l'ancien collège. Les bâtiments existants sont réhabilités et intégrés au nouveau projet. Les anciens bâtiments sont réhabilités et intégrés au nouveau projet. Les anciens bâtiments sont réhabilités et intégrés au nouveau projet.

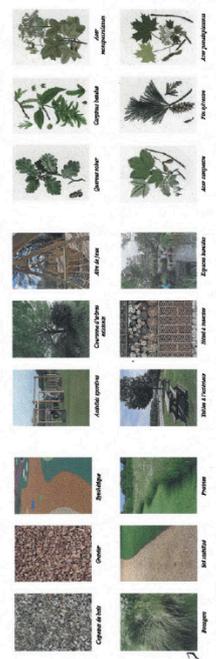
EMPLACEMENT SANS TITRE
 Les bâtiments existants sont réhabilités et intégrés au nouveau projet. Les anciens bâtiments sont réhabilités et intégrés au nouveau projet. Les anciens bâtiments sont réhabilités et intégrés au nouveau projet.

GESTION DES PLACES DE STÈLES
 Les places de stèles sont réhabilités et intégrés au nouveau projet. Les anciens places de stèles sont réhabilités et intégrés au nouveau projet. Les anciens places de stèles sont réhabilités et intégrés au nouveau projet.



LIEUX DE CONCRÈS
 Les lieux de concrès sont réhabilités et intégrés au nouveau projet. Les anciens lieux de concrès sont réhabilités et intégrés au nouveau projet. Les anciens lieux de concrès sont réhabilités et intégrés au nouveau projet.

VENTILATION
 La ventilation est assurée par des systèmes de ventilation mécanique. Les anciens systèmes de ventilation sont réhabilités et intégrés au nouveau projet. Les anciens systèmes de ventilation sont réhabilités et intégrés au nouveau projet.



4e rang - 4e prix**projet n° 11****Hansel & Gretel**

Architecte pilote

Ferrari Architectes SA

Adresse

Avenue Benjamin Constant 1, 1003 Lausanne

Responsable(s)

Jean-Baptiste Ferrari

Collaborateur.trice(s)

Vincent Zollinger, Philippe Herkommer, Coline Pernet,
Kevin Campigotto, Sébastien Leveillé

Consultant.e(s)

-

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

ab Ingénieurs sa

Adresse

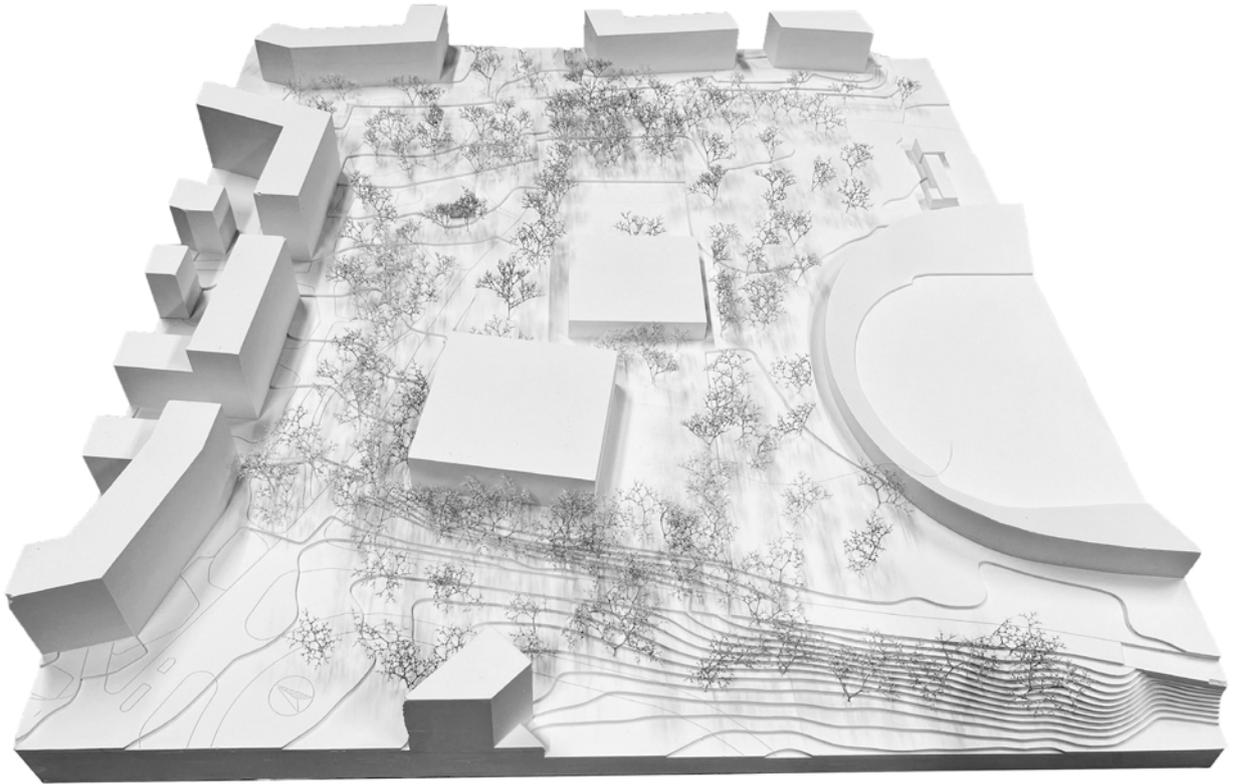
Place de la Bourse-aux-Fleurs 3,
1022 Chavannes-près-Renens

Responsable(s)

Martin Parisi, Piero Fonzo

Collaborateur.trice(s)

-



Projet n° 11

HANSEL & GRETEL

Les auteurs du projet proposent d'occuper pleinement la parcelle disponible en exploitant les limites avec les différents programmes demandés. Le programme des locaux est clairement réparti en deux volumes distincts : l'un dédié à l'école, l'autre principalement aux activités sportives. Les pleins et les vides sont judicieusement proportionnés, et l'équilibre général de la proposition est intéressant, créant un véritable campus scolaire, ce qui est particulièrement apprécié par le jury.

Le parvis d'entrée s'intègre harmonieusement au parc du Vélodrome, mettant en valeur un accès direct et convivial à l'ensemble de l'école. La disposition des volumes sur la parcelle et l'organisation du programme au rez-de-chaussée permettent d'envisager une variété d'activités tout au long de l'année, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les accès indépendants aux différents locaux sont bien réfléchis, et les préaux couverts sont suffisamment dimensionnés pour accueillir un grand nombre de personnes.

Cependant, le jury s'interroge sur l'intérêt des espaces peu utilisés le long des trois façades sans accès du bâtiment sportif, notamment la façade arrière, qui présente un front peu interactif avec son environnement. Une interrogation similaire se pose pour les façades nord-ouest et sud-ouest du bâtiment scolaire. L'intention de tourner le dos aux routes crée des espaces peu valorisés et difficilement exploitables. Ces espaces devraient être repensés pour une meilleure intégration au site.

Le jury souligne et salue l'intention de concevoir des bâtiments de faible hauteur sous forme de pavillons en bois, qui s'intègrent harmonieusement au parc environnant. Cependant, cette approche, qui nécessite une emprise au sol plus importante, tend à affaiblir la fluidité générale de l'ensemble.

Le bâtiment de l'école est bien organisé ; le rez-de-chaussée, à vocation publique, a un bon rapport avec les espaces extérieurs, et les accès sont clairement définis. Les trois étages supérieurs sont dédiés aux salles de classe, avec une mention particulière des utilisateurs pour les salles spécialisées situées au troisième étage. La centrale de chauffage, judicieusement placée en sous-sol, ne perturbe pas le fonctionnement de l'école.

Une grande cour intérieure, sur quatre niveaux, crée une spatialité intéressante et des perspectives traversantes qui enrichissent la vie scolaire. Cependant, la qualité de cet espace de séjour au rez-de-chaussée est encore à vérifier. Aux étages, les circulations sont bien dimensionnées et des sortes de « niches » donnant sur la cour centrale et les façades, favorisant ainsi les activités en petits groupes.

Le bâtiment sportif est conçu de manière rationnelle et mono-orienté vers le parvis d'entrée. La salle de sport, caractérisée par sa sobriété et sa simplicité, ne présente pas de complexité majeure. À l'étage, le volume est complété par la bibliothèque et le programme PPLS, avec des accès indépendants qui sont appréciés. Bien que le potentiel de synergies entre la bibliothèque et les salles de classe soit sous-exploité, il reste envisageable dans la vie quotidienne des élèves.

Le système constructif en bois est à la fois rationnel et adapté aux exigences du projet, avec un schéma structurel simple et répétitif. Des panneaux photovoltaïques sur les toitures et les façades sont prévus pour la production d'énergie sur place.

Le jury apprécie la proposition d'un campus scolaire vivant, la sobriété du projet et la qualité spatiale de l'intérieur du bâtiment de l'école. En revanche, les espaces à l'arrière des bâtiments devraient être repensés pour améliorer leur relation avec les futurs quartiers environnants.



Analyse statique et constructive

Les structures porteuses des deux bâtiments sont développées selon des principes d'organisation cohérents avec les espaces, utilisant des systèmes structurels et constructifs simples et rationnels, ainsi que des matériaux bio-sourcés et locaux.

Pour le bâtiment scolaire, tous les niveaux sont conçus pour assurer une descente de charge rigoureuse, avec une ossature qui privilégie l'utilisation du bois. Le système primaire proposé est un poteau-poutre en lamellé-collé. L'orientation de la structure secondaire mixte bois-béton en « moulin » s'aligne harmonieusement avec le programme du projet. Quatre noyaux symétriques permettent l'intégration d'éléments de stabilisation sous les forces horizontales, assurés par des croix de Saint-André. Une structure en BLC bi-orientée couvre la partie centrale du bâtiment, laissant entrer la lumière naturelle.

La structure de la toiture de la salle de sport, qui n'est pas accessible sauf pour l'entretien, est conçue avec des poutres en béton armé précontraintes. Ce choix se justifie par son efficacité en termes de rapport rigidité - élancement, qui réduit directement le volume construit. Toutefois, une solution permettant la mise en place d'une structure plus légère pourrait être envisagée dans cette situation.

COLLÈGE VÉLODROME HANSEL & GRETTEL

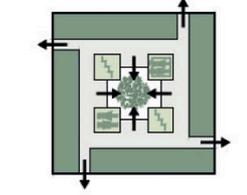
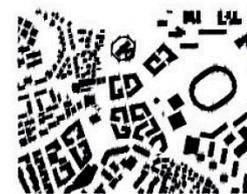


Urbanisme
 Le plan global du site, qui comprend le terrain de la commune de Plaines-du-Loup, est divisé en deux zones distinctes : une zone d'habitat individuel et une zone d'habitat collectif. Le terrain de la commune de Plaines-du-Loup est divisé en deux zones distinctes : une zone d'habitat individuel et une zone d'habitat collectif. Le terrain de la commune de Plaines-du-Loup est divisé en deux zones distinctes : une zone d'habitat individuel et une zone d'habitat collectif.

Accès à la mer
 Le terrain de la commune de Plaines-du-Loup est divisé en deux zones distinctes : une zone d'habitat individuel et une zone d'habitat collectif. Le terrain de la commune de Plaines-du-Loup est divisé en deux zones distinctes : une zone d'habitat individuel et une zone d'habitat collectif.

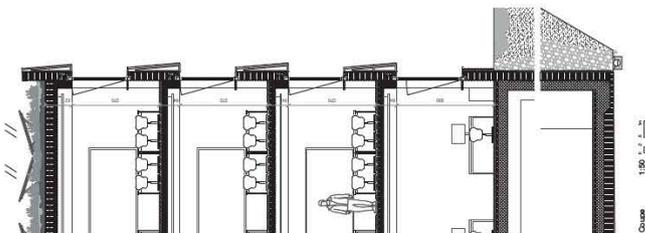
Concept paysager
 Le terrain de la commune de Plaines-du-Loup est divisé en deux zones distinctes : une zone d'habitat individuel et une zone d'habitat collectif. Le terrain de la commune de Plaines-du-Loup est divisé en deux zones distinctes : une zone d'habitat individuel et une zone d'habitat collectif.

Architecture et programme
 Le terrain de la commune de Plaines-du-Loup est divisé en deux zones distinctes : une zone d'habitat individuel et une zone d'habitat collectif. Le terrain de la commune de Plaines-du-Loup est divisé en deux zones distinctes : une zone d'habitat individuel et une zone d'habitat collectif.



Plan de situation

COLLÈGE VÉLODROME HANSEL & GRETTEL



Coupe 1:50

- NOTE**

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE
- NOTE**

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE
- NOTE**

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE
- NOTE**

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

AMBIENTALISER L'ÉDIFICE

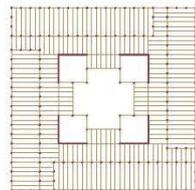


Schéma structure élève

- Filés bois (BLQ)
- Mur contreventement
- Poutres bois bobolain

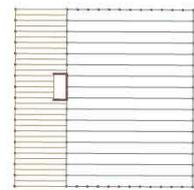
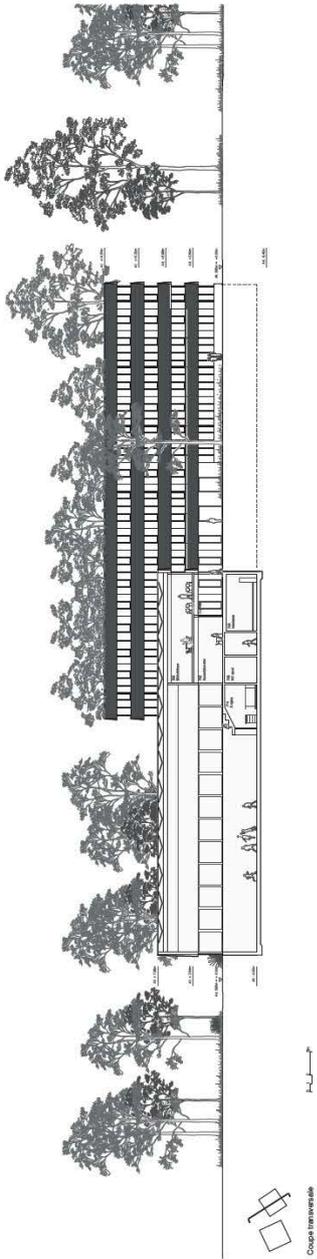
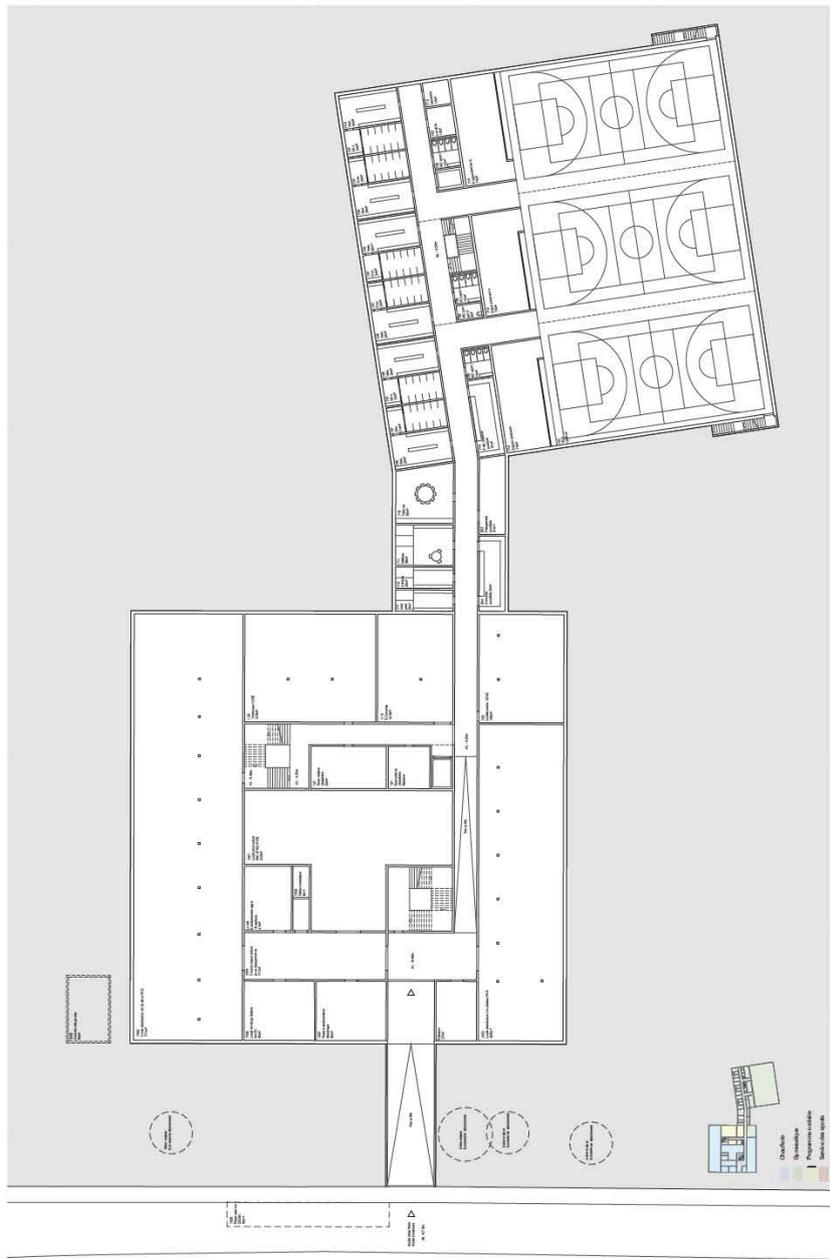


Schéma structure: Salle de sport

- Filés béton
- Filés bois (BLQ)
- Mur contreventement
- Poutres bois bobolain
- Poutres béton



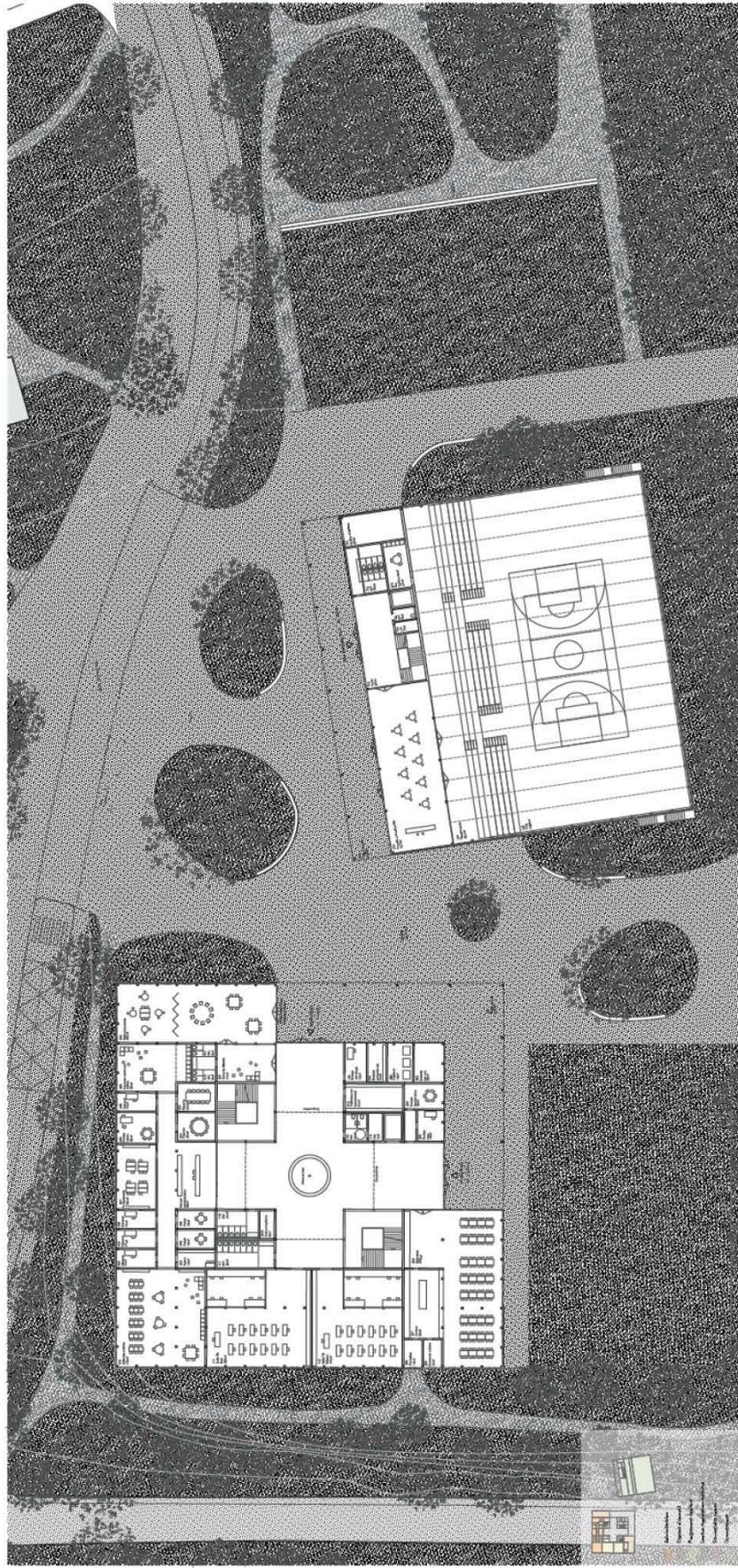
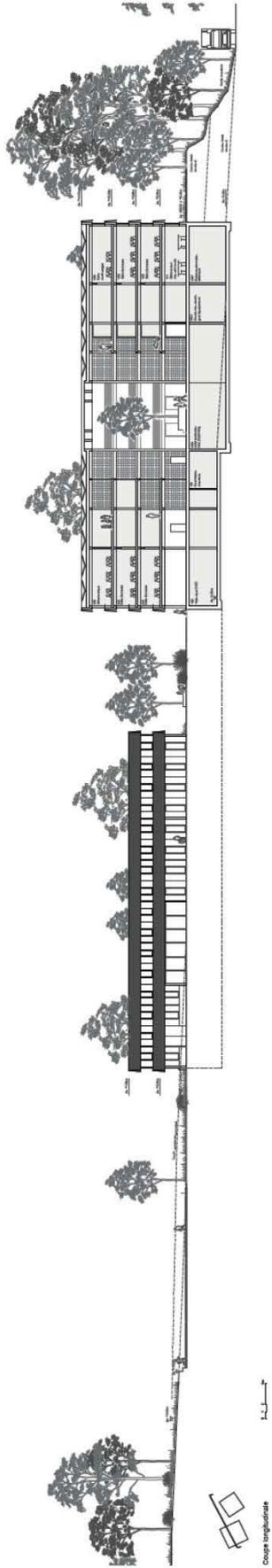
Coupe transversale



Plan niveau -1 1:200



COLLÈGE VÉLODROME HANSEL & GRETEL



5e rang - 5e prix**projet n° 15**

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

DANS UNE CLAIRIÈRE**Esposito + Javet architectes associés SA**

Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne

Alfonso Esposito, Anne-Catherine Javet

Maxime Evéquoz, Giulia Bisciaio, Gleb Kolesnikov

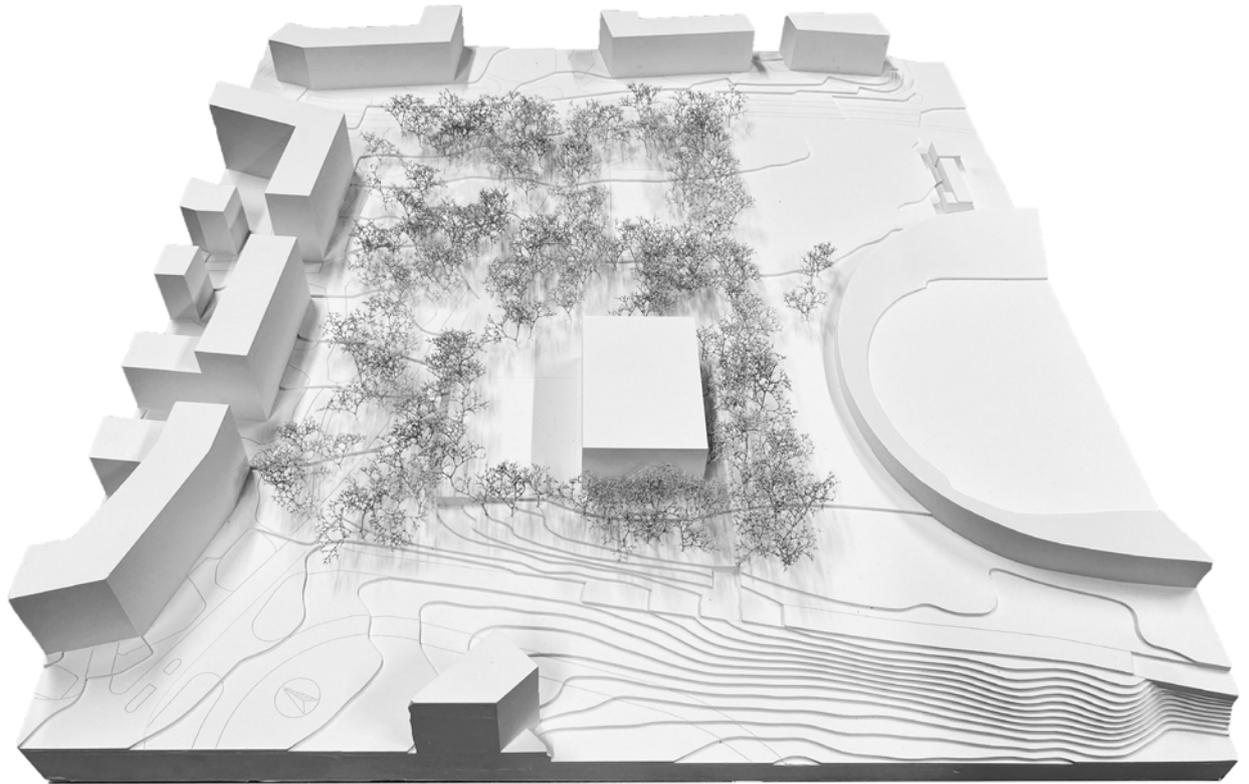
-

Alberti Ingénieurs SA

Avenue Eugène-Rambert 1, 1005 Lausanne

Patrick Alberti

Philippe-Etienne Blais, Luc Alberti



Projet n° 15

DANS UNE CLAIRIERE

Situé sur la partie ouest de la parcelle, le projet « Dans une clairière » présente une implantation claire et rationnelle. Il se compose d'un volume extrêmement compact, de quatre étages sur rez-de-chaussée, qui repose sur un socle. Grâce à cette stratégie, il est possible de créer deux niveaux de référence : un niveau inférieur, en rapport avec le niveau le plus bas de la rue et un niveau supérieur, le promontoire. Cette approche permet également de libérer en même temps une grande partie de la parcelle, destinée aux aménagements extérieurs et de la surface en pleine terre.

Du côté ouest, le projet respecte le cordon boisé tout en préservant les arbres. Au nord-ouest, la toiture du socle permet d'intégrer l'aire tout temps, alors que la partie à l'est du site est réservée à l'aire gazonnée. Le préau scolaire, situé entre ces deux espaces, est relié aux réseaux de cheminements proposés au nord du site qui assurent la perméabilité nord-sud. Le caractère du parc urbain et de la canopée verte est mis en avant et la clairière, qui constitue le socle du bâtiment dans le parc, est clairement perceptible.

Le geste plutôt artificiel généré par le socle interroge le jury et la résolution de la liaison entre les deux niveaux de référence ne semble pas vraiment aboutie. Le parvis, donnant accès au programme sportif, interrompt la continuité dans le parc. De plus, la modification importante de la topographie de la rue ne peut être envisagée.

La position de l'aire tous-temps sur la toiture du socle de la salle de sport n'arrive pas à convaincre complètement, le grillage nécessaire étant largement perceptible depuis la rue.

Un filtre végétal est prévu le long du périmètre, du côté sud, entre le projet et le stade. Il est difficile de s'imaginer l'intégration du bâtiment, qui lui-même semble aussi créer un dos vers le sud, avec le futur développement du stade.

Les accès aux sites et aux divers programmes sont bien définis. Le socle abrite le programme sportif et le réfectoire, accessibles depuis la rue via un parvis d'entrée. Depuis le niveau supérieur, on accède au programme scolaire qui se trouve dans le volume, grâce au préau couvert dans l'angle. Une liaison entre les deux niveaux par un escalier en colimaçon extérieur est proposée mais sa position pénalise l'entrée de la salle de gymnastique. Une entrée au PPLS, sur le côté sud-ouest permet son utilisation indépendante et garantit la privacité.

Cependant, l'utilisation du socle engendre des problèmes. En effet, la salle de gymnastique ne profite pas d'éclairage naturel et en raison de la position de l'aire tout temps sur la toiture, il n'est pas possible d'avoir une lumière zénithale. De plus, la proposition de végétation et d'arbres sur le socle semble peu crédible. Enfin, l'accès partagé entre le réfectoire et la salle de gymnastique ne permet pas de séparer les programmes, les circulations du réfectoire donnant sur la galerie.

La salle de gymnastique se déploie sur trois étages, créant un grand volume d'excavation. Les circulations semblent longues et en termes de sécurité incendie, le bon fonctionnement des voies d'évacuation pose des questions.

Le plan du bâtiment scolaire est à la fois clair et efficace. Le rez-de-chaussée paraît cohérent dans sa distribution et aux étages l'organisation du programme a l'air optimale. La disposition des salles de classe selon le principe du moulin à vent, créent un espace de circulation intérieur éclairé par le vide de l'escalier. Cependant, sa position décentrée, ne permet pas l'apport suffisant de lumière naturelle pour éclairer l'ensemble de l'espace intérieur. Les dégagements se terminent avec les salles d'appui et le jury se questionne sur l'éclairage naturel des couloirs. Le jury s'interroge également sur l'éclairage des salles de classe qui semblent être assez profondes.



Le jury apprécie la proposition par sa clarté, sa compacité, la distribution programmatique efficace et la sectorisation des différents flux. En revanche, la césure du parc créée par le socle ne semble pas s'aligner avec le concept paysager envisagé. En outre, le plan de l'école ne paraît pas offrir assez de potentiel pour une évolution ou une réversibilité future en lien avec les nouvelles méthodes d'enseignement de l'école de demain.

Analyse statique et constructive

L'implantation et l'organisation du volume construit tirent parti de la topologie du site existant, la salle de sport partiellement enterrée se situant à l'emplacement de l'ancien vélodrome.

Le plan décalé du programme scolaire, principalement développé hors sol, permet d'organiser les deux typologies structurelles : celle de la salle de sport de grande portée et celle du bâtiment scolaire, de portée moyenne, habituelle, sans engendrer de contraintes supplémentaires entre elles.

La structure primaire du bâtiment scolaire se compose de poutres en bois disposées selon une trame de colonnes généralement régulières, ainsi que de planchers en dalles préfabriquées mixtes bois-béton, dont l'orientation s'adapte à la typologie des espaces.

Une particularité de cette proposition réside dans le fait que les appuis des planchers sont assurés uniquement par des connecteurs dans la dalle en béton, sans contact direct avec la poutre en bois.

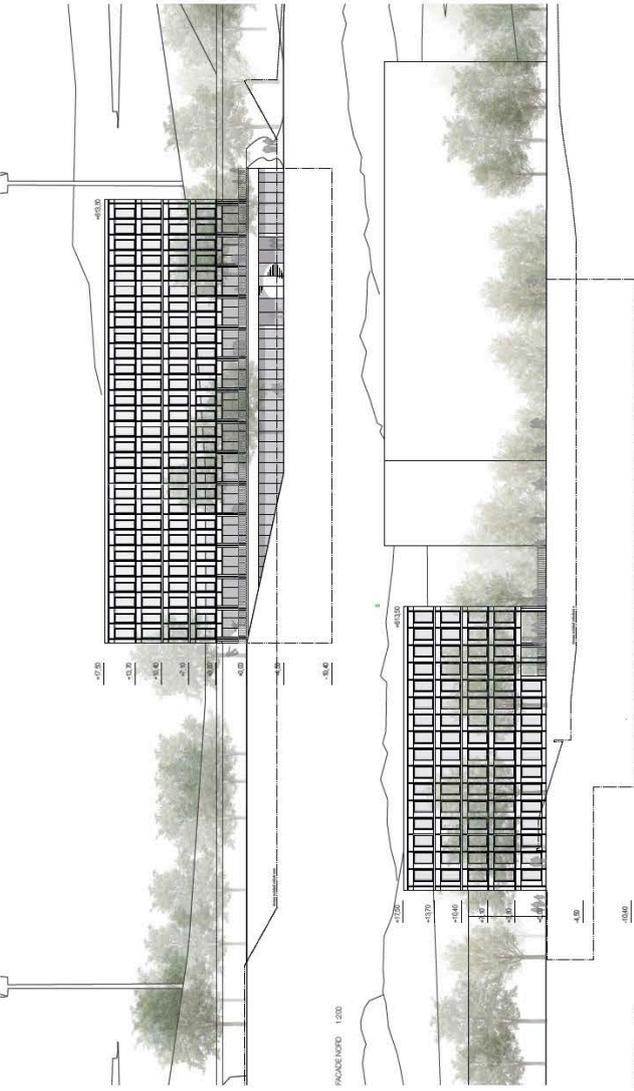
Pour la salle de sport, les portées requises sont garanties par une structure en béton composée de poutres en béton précontraintes et d'une dalle de compression. Ce système permet un contrôle efficace des déformations, ce qui est particulièrement pertinent dans le contexte d'une toiture accessible pour le rassemblement de personnes.



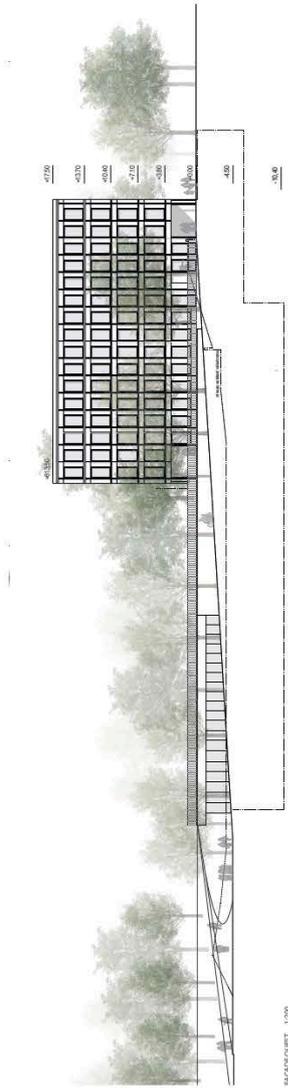
DANS UNE CLAIRIÈRE



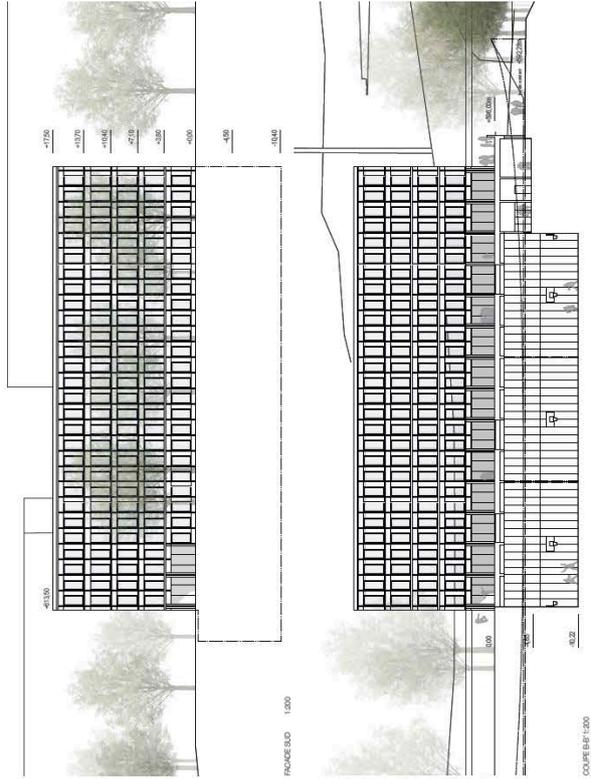
COLLÈGE VÉLODROME



FACE EST 1:200



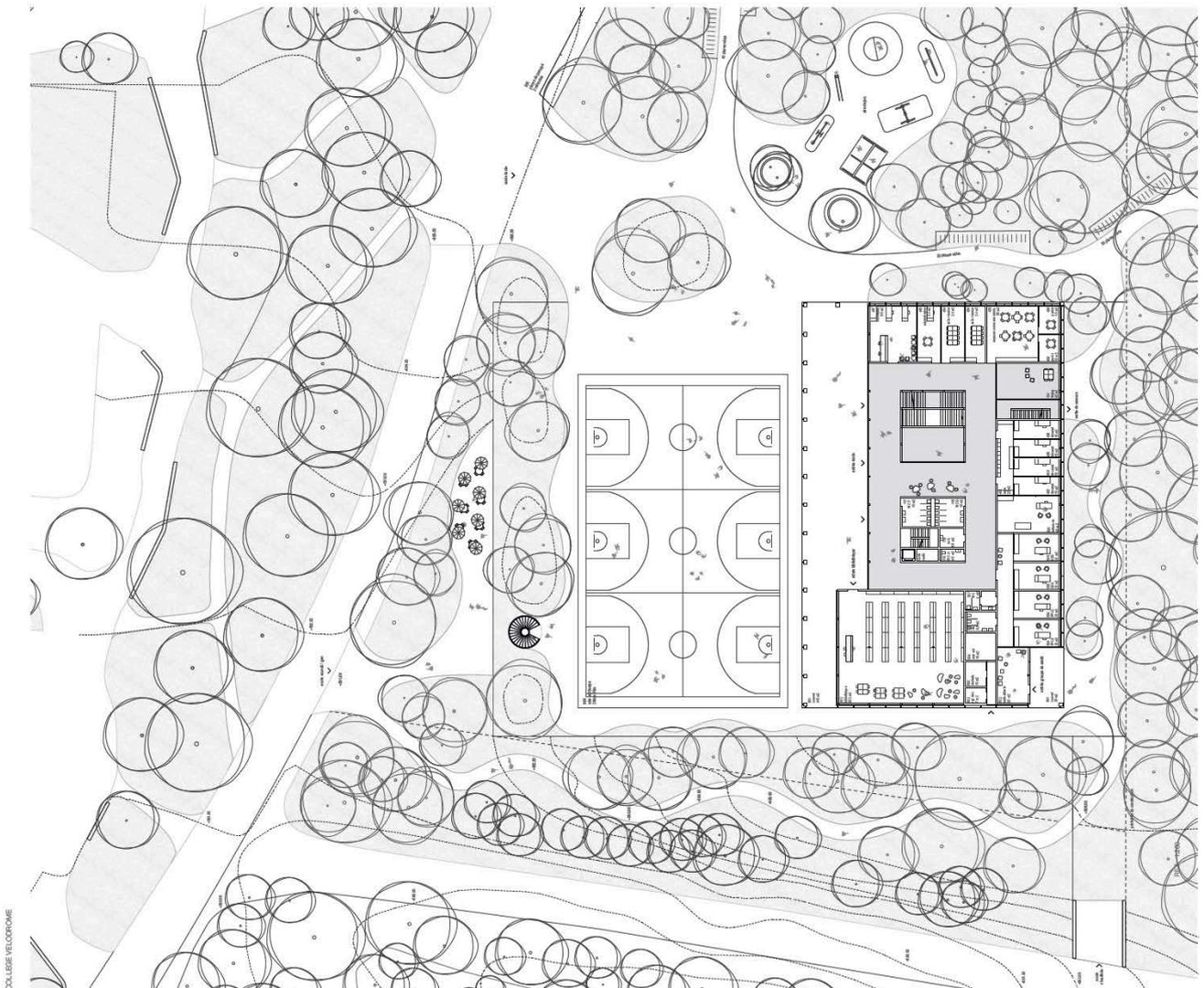
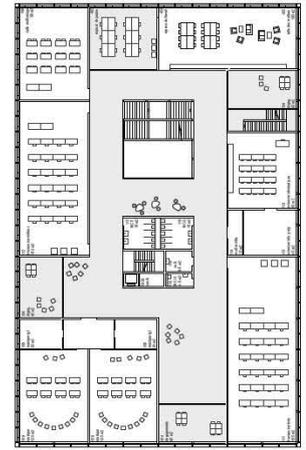
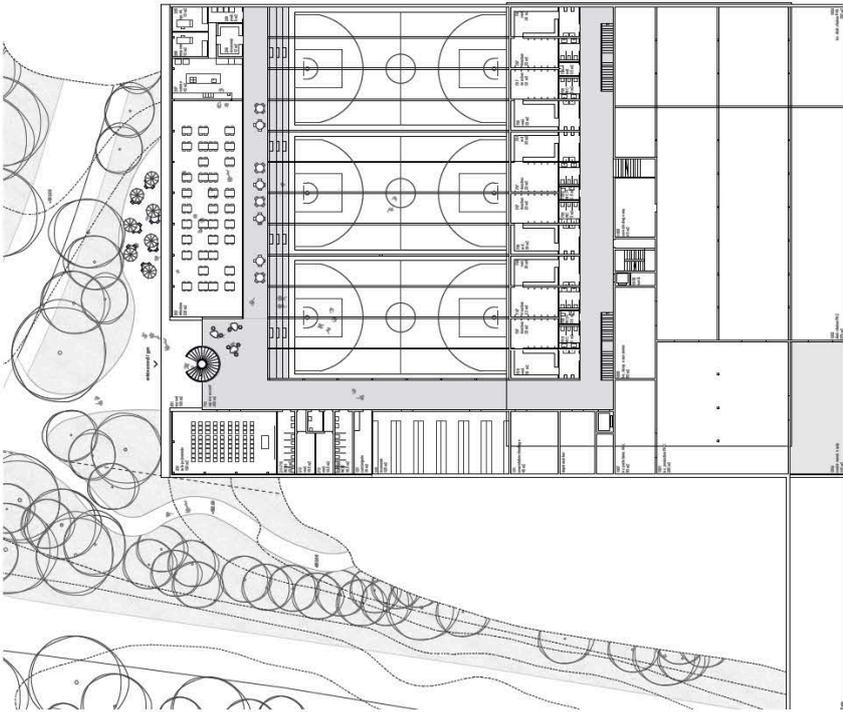
COUPE BA1 1:500



COUPE BA2 1:500

1	2
---	---

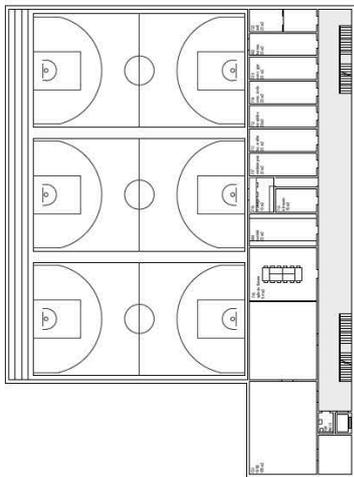
DANS UNE CLAIRIÈRE



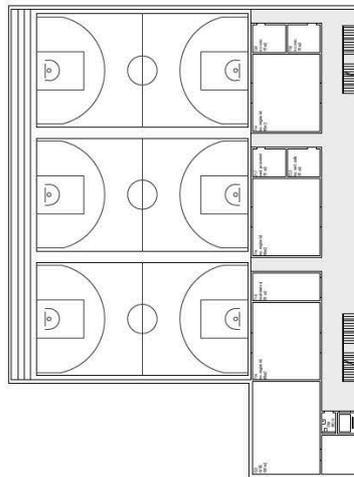
COLLEGE VELODRONE



COLLEGE VELODROME



ETAPE 2 1:200



ETAPE 3 1:200

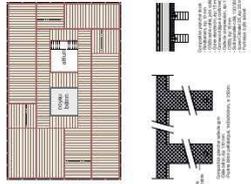


STRATEGIE DE CONCEPTION
 L'objectif de ce concours est de concevoir un bâtiment scolaire et sportif qui s'intègre harmonieusement dans son environnement. Le projet doit être conçu en tenant compte de l'impact environnemental et de la qualité de vie des usagers. Le bâtiment doit être conçu de manière à être durable et à offrir un cadre de vie agréable. Les architectes doivent proposer une solution qui réponde à ces exigences tout en respectant le budget et les délais du projet.

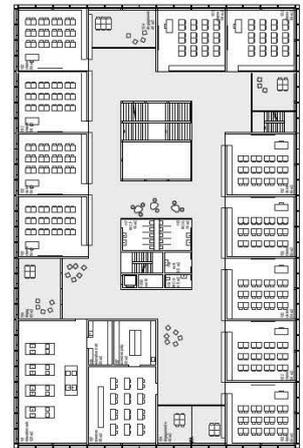
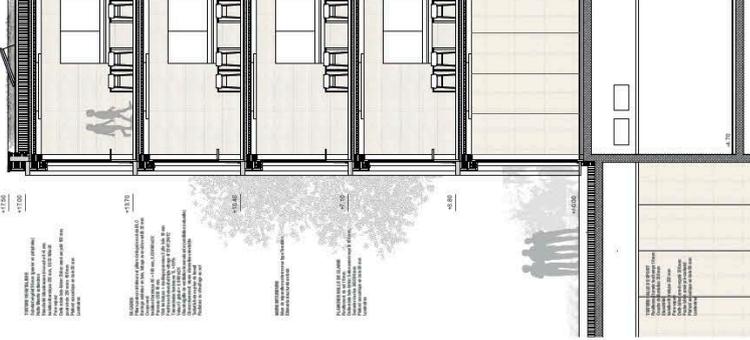
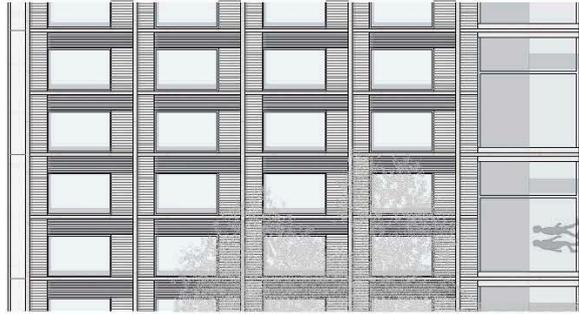
PROJET DE CONCEPTION
 Le projet de conception doit être basé sur une analyse approfondie du terrain et de son environnement. Les architectes doivent proposer une solution qui réponde à ces exigences tout en respectant le budget et les délais du projet. Le projet doit être conçu de manière à être durable et à offrir un cadre de vie agréable.

PROJET DE CONCEPTION
 Le projet de conception doit être basé sur une analyse approfondie du terrain et de son environnement. Les architectes doivent proposer une solution qui réponde à ces exigences tout en respectant le budget et les délais du projet. Le projet doit être conçu de manière à être durable et à offrir un cadre de vie agréable.

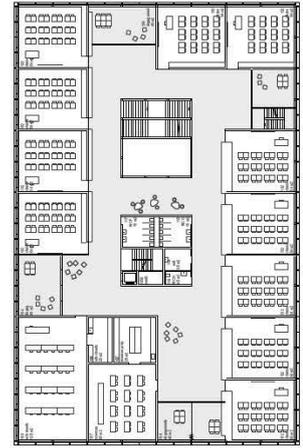
STRUCTURE
 La structure du bâtiment doit être conçue de manière à être durable et à offrir un cadre de vie agréable. Les architectes doivent proposer une solution qui réponde à ces exigences tout en respectant le budget et les délais du projet. Le projet doit être conçu de manière à être durable et à offrir un cadre de vie agréable.



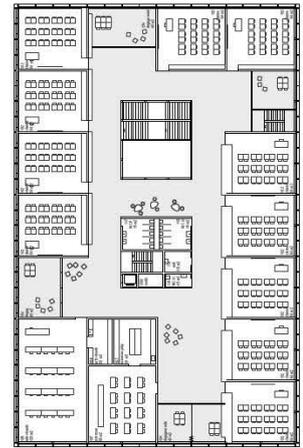
DETAIL CONSTRUCTIF 1:50



ETAPE 4 1:200



ETAPE 5 1:200



ETAPE 6 1:200



6e rang - 6e prix**projet n° 32****JASMIN**

Architecte pilote

Burrus Nussbaumer Architectes Sàrl

Adresse

Rue Cécile-Biéler-Butticaz 5, 1207 Genève

Responsable(s)

Alexis Burrus, Raphaël Nussbaumer

Collaborateur.trice(s)

Lisa Girard, Paola de Lignières, Nicole Mildner-Cottier,
Rafael Montenegro, Alessandro Pecci, Edouard Tinelli

Consultant.e(s)

PLANAIR ingénieurs conseils (Alain Boccato)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Kälin & Associés SA

Adresse

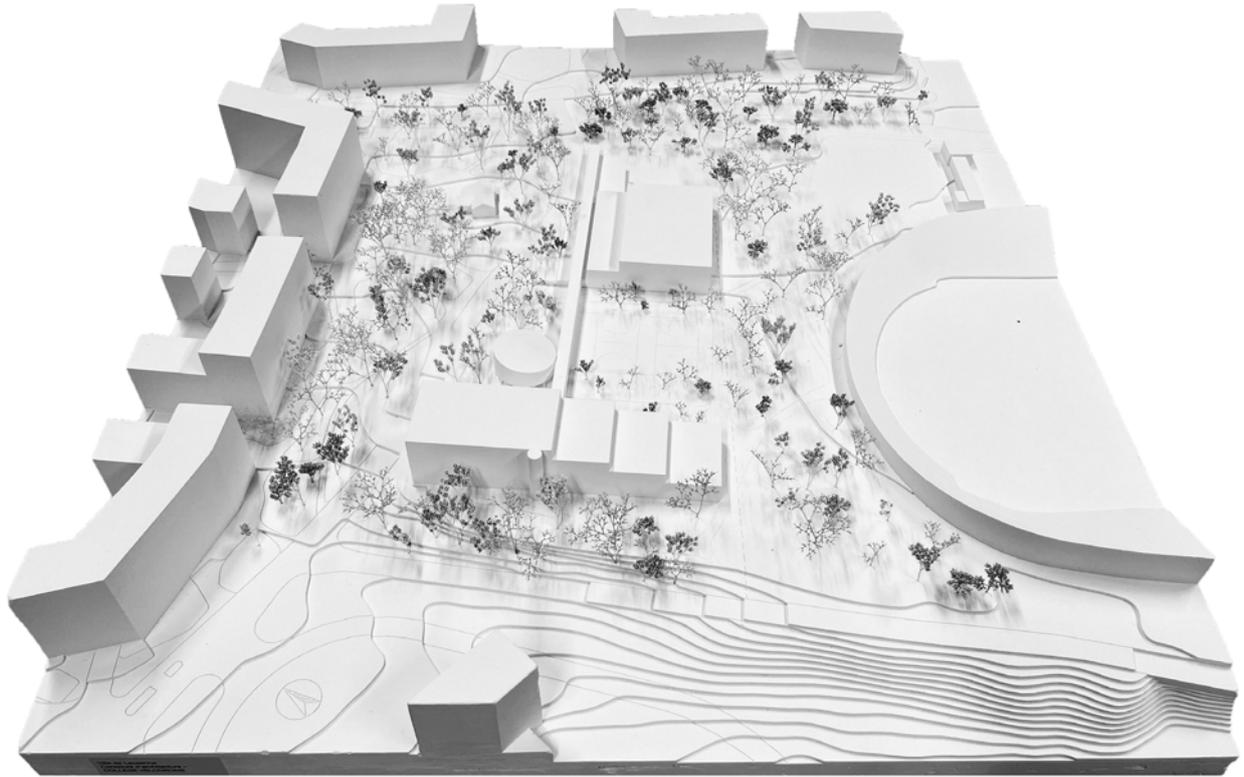
Rue des Fontenailles 21, 1007 Lausanne

Responsable(s)

Jean-François Kälin

Collaborateur.trice(s)

Nikolaï Rossier



Projet n°32

JASMIN

Le projet JASMIN répartit le programme en 3 volumes bâtis implantés le long d'une passerelle. Cet axe structurant tire parti de la topographie et se détache du sol pour laisser passer le parc au cœur du dispositif. Cette porosité a retenu l'attention du jury car elle permet d'insérer l'école dans le parc et de créer une continuité entre le quartier de logements au nord et le stade au sud qui, s'il est conservé, se trouve mis en valeur. De plus, la passerelle joue un double rôle : elle agit comme un filtre qui laisse passer le regard et définit une limite physique entre le parvis de l'école et le préau ainsi sécurisé. Le caractère semi public de cet espace extérieur permet de comprendre qu'il s'agit d'un espace en priorité à destination des élèves, mais accessible au public en dehors des heures scolaires.

La répartition du programme définit des parcours quotidiens adaptés à la journée des élèves de 9-11S et leur permet de vivre l'école dans le parc. Néanmoins, le jury se questionne sur l'usage de la passerelle. En effet, les flux se trouvent divisés sur deux niveaux alors que les accès principaux se font au niveau du sol : les élèves arrivant majoritairement des futurs quartiers nord et sud et l'accès à la salle de sport pour « les utilisateurs école » étant prévu sur le flanc latéral de la salle. D'autre part, la fine largeur de la passerelle ne permet pas de l'imaginer en tant que préau couvert ni comme lieu de rencontre. Son rôle se limite donc à la récupération des eaux de pluie et à l'accès à la bibliothèque. Le jury souligne le jeu formel des volumes et plus particulièrement le volume arrondi de ce programme qui apporte une identité forte à l'école. Ainsi mise en valeur aux yeux des élèves, la bibliothèque se trouve dans un espace privilégié au centre et en belvédère, mais dont la forme arrondie offre peu de possibilités en termes d'évolution.

La salle de sport est positionnée en tête de site à proximité des axes de transports publics principaux afin de faciliter l'accès du public en cas de manifestation. Pourtant, il s'ouvre vers la buvette existante au nord via de grands gradins enherbés. Cette orientation et le travail de la pente créent un mur de soutènement et une rupture entre la route des Plaines du Loup et le niveau du préau où se trouve l'accès au bâtiment scolaire. La chaufferie est judicieusement placée en dessous de la salle de sport. La compacité des bâtiments proposés limite la part du volume enterré et maximise les zones de pleine terre sans pour autant permettre de conserver le cordon boisé central.

Le corollaire de la proposition est le manque d'espaces mutualisés entre les programmes. En effet, le fonctionnement de l'école semble adapté à la belle saison car il invite les élèves à s'appropriier les espaces extérieurs et leur permet de vivre en lien avec le parc. Cependant, en cas de mauvais temps, l'organisation intérieure du bâtiment scolaire n'offre pas les dilatations spatiales nécessaires à la vie des élèves. Les salles de dégagement, en tant que salles de classe secondaires, ne permettent pas d'imaginer une occupation des espaces centraux par les élèves. Le hall d'entrée, les espaces de distribution entre les classes et les circulations verticales ne sont pas assez généreux et ne créent pas d'opportunités d'usages. Le jury salue la proposition d'espaces pédagogiques extérieurs sur les terrasses mais regrette le peu de lien établi avec les classes et le préau. De plus, les agrandissements imaginés sur ces terrasses risquent d'alourdir le projet en mettant en péril son subtil équilibre volumétrique.

Finalement, la proposition du projet JASMIN séduit pour le lien instauré entre les volumes bâtis compacts et le parc mais la gestion des flux et les relations entre les différents programmes n'offrent pas les flexibilités nécessaires pour imaginer un fonctionnement scolaire satisfaisant.



Analyse statique et constructive

Les trois bâtiments partagent l'utilisation du bois comme principal matériau de construction, tout en intégrant du béton et du métal lorsque leur emploi est plus opportun.

La structure primaire du bâtiment scolaire est simple et rationnelle, avec une ossature en bois et un module de salle de classe répétitif. L'utilisation de dalles pleines en bois, associées à une sur-dalle en béton, permet d'obtenir un plancher plus élancé, facilitant ainsi le contrôle du volume total construit tout en garantissant une rigidité suffisante et des avantages en termes de confort acoustique et thermique.

Pour la toiture non accessible de la salle de sport, la grande portée est assurée par un système de poutres en bois lamellé-collé (BLC), soutenu par un tirant métallique. Ce système est très efficace en termes d'utilisation réduite de matériaux, mais les éléments doivent être bien contrôlés en ce qui concerne tous les aspects liés à la stabilité.

Ainsi, sur le plan structurel, le projet reflète une volonté claire d'optimiser l'utilisation des matériaux et de minimiser les mouvements de terre, ce qui est salué.

COLLEGE VELODROME



JASMIN



LES ESPACES COMMUNES

Le projet de rénovation du collège Velodrome vise à créer des espaces communs qui favorisent le lien social et le bien-être des élèves. Ces espaces sont conçus pour être polyvalents et accueillants, permettant aux élèves de se rencontrer, de discuter et de partager leurs expériences.

LES ESPACES DE TRAVAIL

Les espaces de travail sont conçus pour être flexibles et adaptés aux besoins des élèves. Ils offrent des environnements propices à la collaboration et à l'apprentissage par projet.

LES ESPACES DE REPOS

Les espaces de repos sont conçus pour offrir un environnement calme et agréable où les élèves peuvent se reposer et se ressourcer. Ils sont équipés de mobilier confortable et de végétation.

LES ESPACES DE CULTURE

Les espaces de culture sont conçus pour offrir un environnement propice à la découverte et à l'apprentissage. Ils sont équipés de ressources pédagogiques et de matériel de culture.

LE PROGRAMME COMPLExe

Le programme complet du collège Velodrome comprend une variété de services et d'activités conçus pour répondre aux besoins des élèves et de la communauté. Ces services incluent des cours de formation, des ateliers de créativité, des programmes de soutien scolaire et des activités sportives.

LES ESPACES DE FORMATION

Les espaces de formation sont conçus pour offrir un environnement propice à l'apprentissage et à la découverte. Ils sont équipés de ressources pédagogiques et de matériel de formation.

LES ESPACES DE REPOS

Les espaces de repos sont conçus pour offrir un environnement calme et agréable où les élèves peuvent se reposer et se ressourcer. Ils sont équipés de mobilier confortable et de végétation.

LES ESPACES DE CULTURE

Les espaces de culture sont conçus pour offrir un environnement propice à la découverte et à l'apprentissage. Ils sont équipés de ressources pédagogiques et de matériel de culture.

LES ESPACES COMMUNES

Le projet de rénovation du collège Velodrome vise à créer des espaces communs qui favorisent le lien social et le bien-être des élèves. Ces espaces sont conçus pour être polyvalents et accueillants, permettant aux élèves de se rencontrer, de discuter et de partager leurs expériences.

LES ESPACES DE TRAVAIL

Les espaces de travail sont conçus pour être flexibles et adaptés aux besoins des élèves. Ils offrent des environnements propices à la collaboration et à l'apprentissage par projet.

LES ESPACES DE REPOS

Les espaces de repos sont conçus pour offrir un environnement calme et agréable où les élèves peuvent se reposer et se ressourcer. Ils sont équipés de mobilier confortable et de végétation.

LES ESPACES DE CULTURE

Les espaces de culture sont conçus pour offrir un environnement propice à la découverte et à l'apprentissage. Ils sont équipés de ressources pédagogiques et de matériel de culture.

LE PROGRAMME COMPLExe

Le programme complet du collège Velodrome comprend une variété de services et d'activités conçus pour répondre aux besoins des élèves et de la communauté. Ces services incluent des cours de formation, des ateliers de créativité, des programmes de soutien scolaire et des activités sportives.

LES ESPACES DE FORMATION

Les espaces de formation sont conçus pour offrir un environnement propice à l'apprentissage et à la découverte. Ils sont équipés de ressources pédagogiques et de matériel de formation.

LES ESPACES DE REPOS

Les espaces de repos sont conçus pour offrir un environnement calme et agréable où les élèves peuvent se reposer et se ressourcer. Ils sont équipés de mobilier confortable et de végétation.

LES ESPACES DE CULTURE

Les espaces de culture sont conçus pour offrir un environnement propice à la découverte et à l'apprentissage. Ils sont équipés de ressources pédagogiques et de matériel de culture.

LE PROGRAMME COMPLExe

Le programme complet du collège Velodrome comprend une variété de services et d'activités conçus pour répondre aux besoins des élèves et de la communauté. Ces services incluent des cours de formation, des ateliers de créativité, des programmes de soutien scolaire et des activités sportives.

LES ESPACES DE FORMATION

Les espaces de formation sont conçus pour offrir un environnement propice à l'apprentissage et à la découverte. Ils sont équipés de ressources pédagogiques et de matériel de formation.

LES ESPACES DE REPOS

Les espaces de repos sont conçus pour offrir un environnement calme et agréable où les élèves peuvent se reposer et se ressourcer. Ils sont équipés de mobilier confortable et de végétation.

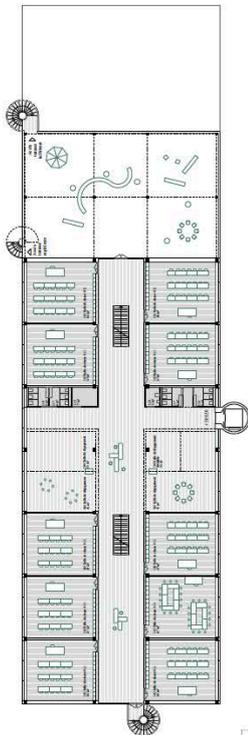
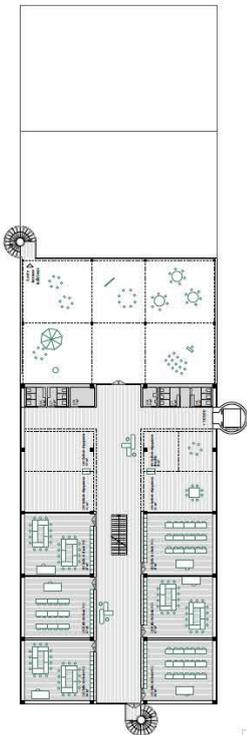
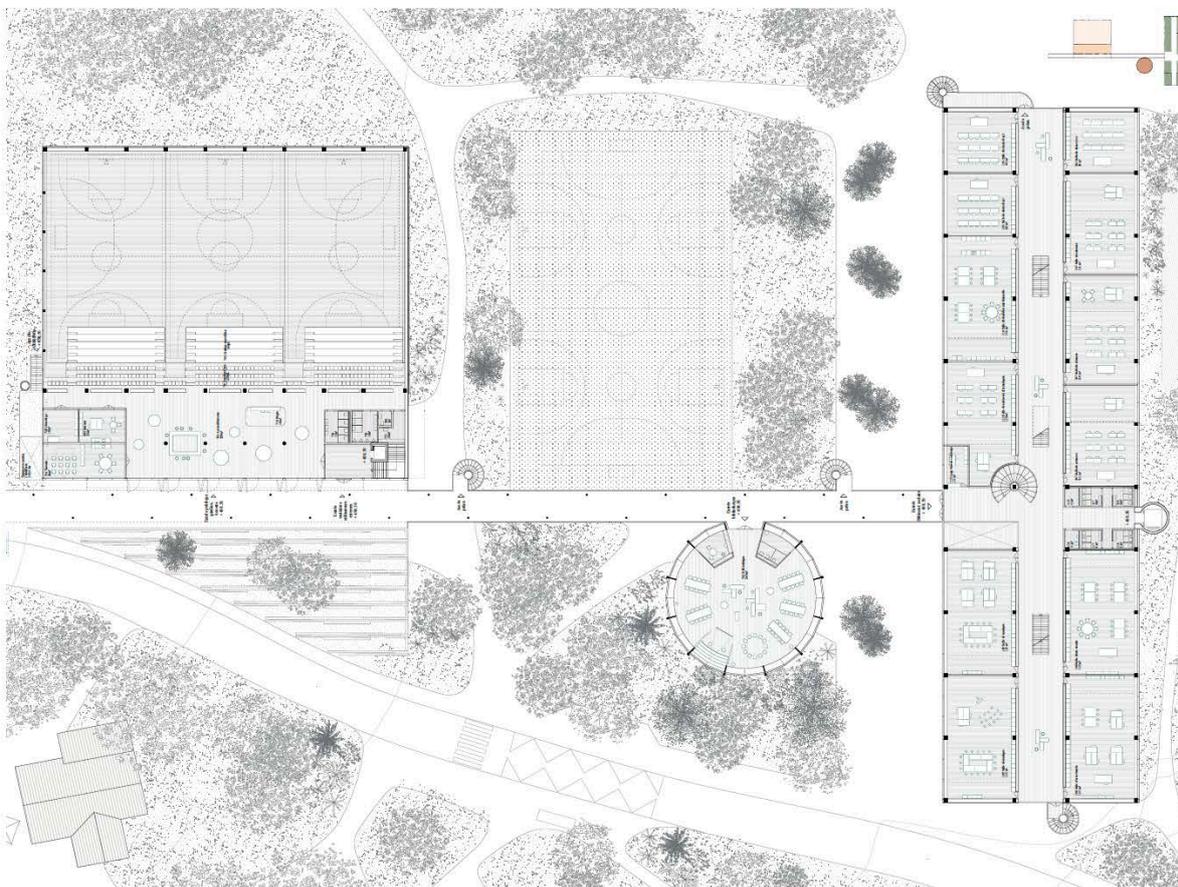
LES ESPACES DE CULTURE

Les espaces de culture sont conçus pour offrir un environnement propice à la découverte et à l'apprentissage. Ils sont équipés de ressources pédagogiques et de matériel de culture.



COLLEGE VELODROME

JASMIN



Scale bar and text: 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

JASMIN

L'AMBITUEUSE
L'ambitueuse, c'est un projet qui vise à transformer un bâtiment existant en un lieu de vie moderne et innovant. Le projet consiste à rénover et réorganiser l'espace existant pour créer un environnement de travail ouvert et collaboratif. Les nouvelles salles de travail sont conçues pour favoriser l'échange et la créativité. Les espaces communs sont également rénovés pour offrir un cadre agréable et accueillant. Le projet est financé par le conseil municipal et le conseil d'administration de la commune.

LA RENOVATION
Le projet de rénovation du bâtiment existant vise à améliorer la qualité de l'environnement de travail et à offrir un cadre agréable et accueillant. Les travaux de rénovation comprennent la rénovation des salles de travail, des espaces communs et des espaces extérieurs. Les nouvelles salles de travail sont conçues pour favoriser l'échange et la créativité. Les espaces communs sont également rénovés pour offrir un cadre agréable et accueillant. Le projet est financé par le conseil municipal et le conseil d'administration de la commune.



APPROCHE ENVIRONNEMENTALE
L'approche environnementale du projet vise à réduire l'impact carbone du bâtiment existant. Les travaux de rénovation comprennent l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, l'isolation thermique renforcée et l'installation de systèmes de ventilation mécanique contrôlée. Ces mesures permettent de réduire la consommation d'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

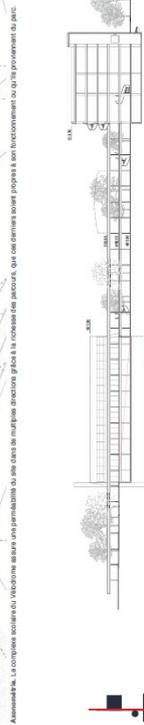
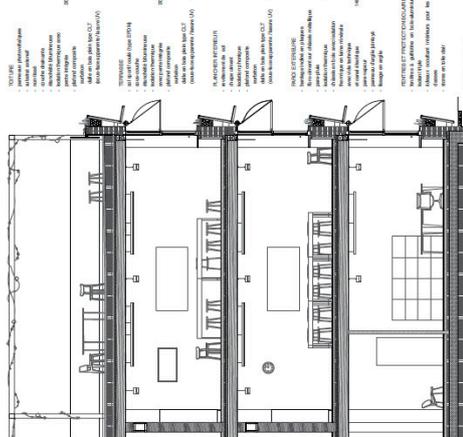
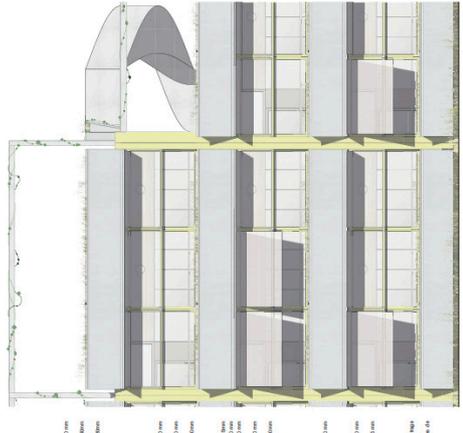
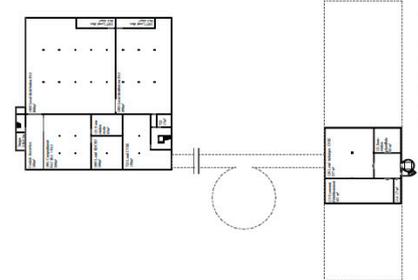
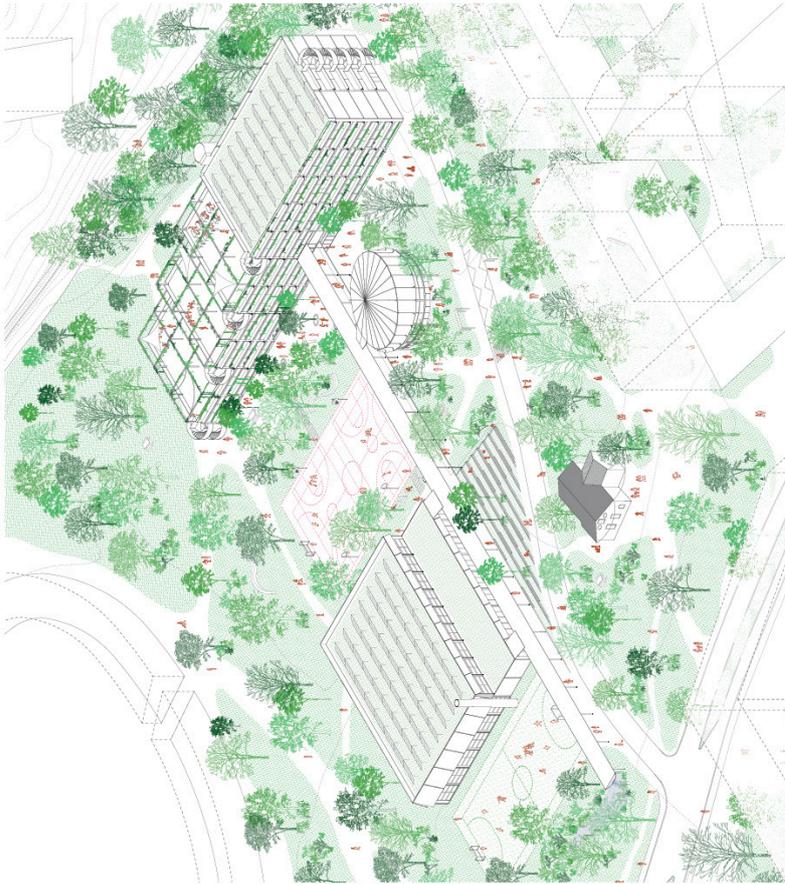
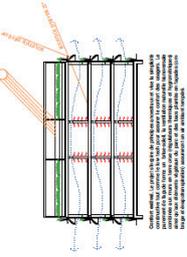
BONHEUR CONSTRUCTIVE
Le bonheur constructif est un concept qui vise à améliorer la qualité de vie des occupants du bâtiment existant. Les travaux de rénovation comprennent l'installation de systèmes de ventilation mécanique contrôlée, l'isolation thermique renforcée et l'installation de systèmes de chauffage au sol. Ces mesures permettent de créer un environnement de travail sain et agréable.

COLLEGE VELODROME

AUTOMATISATION DIVERSE
L'automatisation diverse est un concept qui vise à améliorer la qualité de l'environnement de travail et à offrir un cadre agréable et accueillant. Les travaux de rénovation comprennent l'installation de systèmes de ventilation mécanique contrôlée, l'isolation thermique renforcée et l'installation de systèmes de chauffage au sol. Ces mesures permettent de créer un environnement de travail sain et agréable.

CONCEPT ESTIVAL
Le concept estival est un concept qui vise à améliorer la qualité de l'environnement de travail et à offrir un cadre agréable et accueillant. Les travaux de rénovation comprennent l'installation de systèmes de ventilation mécanique contrôlée, l'isolation thermique renforcée et l'installation de systèmes de chauffage au sol. Ces mesures permettent de créer un environnement de travail sain et agréable.

MÉTIERE ECO
Le métier eco est un concept qui vise à améliorer la qualité de l'environnement de travail et à offrir un cadre agréable et accueillant. Les travaux de rénovation comprennent l'installation de systèmes de ventilation mécanique contrôlée, l'isolation thermique renforcée et l'installation de systèmes de chauffage au sol. Ces mesures permettent de créer un environnement de travail sain et agréable.





COLLEGE VELODROME

JASMIN

Legend:

- Opportunité
- Intervention actuelle
- Administration
- Onion area
- Espace d'accueil
- Programme scolaire

Section 1: Coupe de la Salle de gymnasique

Section 2: Coupe de la Bibliothèque

Section 3: Coupe du Bâtiment scolaire

Plan de Répartition des locaux

Plan de Répartition des locaux

Plan de Répartition des locaux

Scale: 1:200

Date: Juin 2006

Author: JASMIN

6. Autres projets rendus

projet n° 1

CAMILLE

Architecte pilote

Background Architecture Sàrl

Adresse

Boulevard de Grancy 51, 1006 Lausanne

Responsable(s)

Jael Villat

Collaborateur.trice(s)

Nathan Hoh, Tania Depallens, Cristina Ferreira,
James Lee, Sarah Ramirez

Consultant.e(s)

-

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Giacomini & Jolliet SA

Adresse

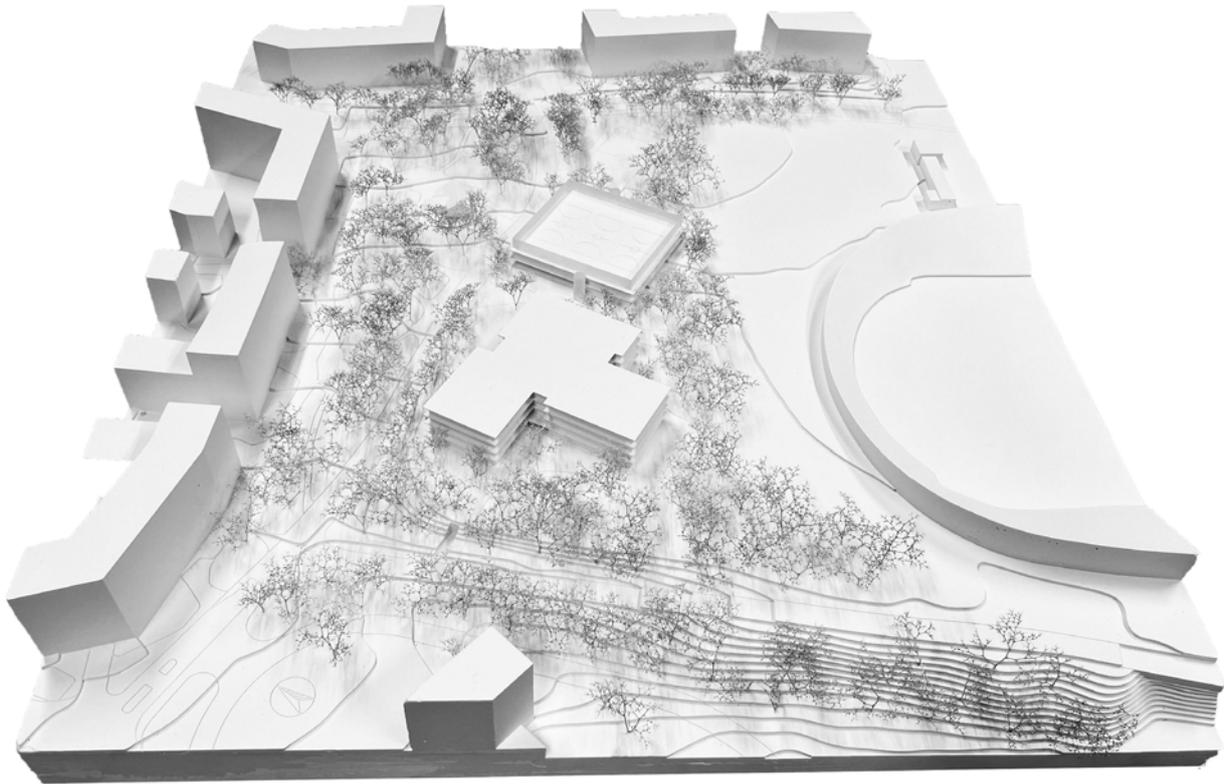
Chemin de Burquenet 23, 1095 Lutry

Responsable(s)

Raphaël Dauphin

Collaborateur.trice(s)

Cristian Fernandez



COLLEGE VELODROME - CAMILLE

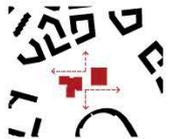


Vue sur l'entrée de référence



Vue sur le préau sud-ouest

1. ARTICULER UN VIDE URBAIN



Le projet vise à réorganiser l'espace scolaire existant en intégrant un nouveau bâtiment et un espace public central. L'objectif est de créer un cadre de vie éducatif et social de qualité, favorisant le bien-être des élèves et des enseignants.

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain dense, nécessitant une intervention qui respecte l'existant tout en apportant une réponse contemporaine aux besoins éducatifs et sociaux.

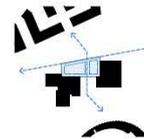
2. UNE ÉCOLE DANS UN PARC



Le projet vise à créer un cadre de vie éducatif et social de qualité, favorisant le bien-être des élèves et des enseignants. L'objectif est de créer un cadre de vie éducatif et social de qualité, favorisant le bien-être des élèves et des enseignants.

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain dense, nécessitant une intervention qui respecte l'existant tout en apportant une réponse contemporaine aux besoins éducatifs et sociaux.

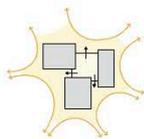
3. UN ESPACE DE RÉFÉRENCE



Le projet vise à créer un cadre de vie éducatif et social de qualité, favorisant le bien-être des élèves et des enseignants. L'objectif est de créer un cadre de vie éducatif et social de qualité, favorisant le bien-être des élèves et des enseignants.

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain dense, nécessitant une intervention qui respecte l'existant tout en apportant une réponse contemporaine aux besoins éducatifs et sociaux.

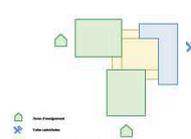
4. UN PRÉAU OUVERT & INCLUSIF



Le projet vise à créer un cadre de vie éducatif et social de qualité, favorisant le bien-être des élèves et des enseignants. L'objectif est de créer un cadre de vie éducatif et social de qualité, favorisant le bien-être des élèves et des enseignants.

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain dense, nécessitant une intervention qui respecte l'existant tout en apportant une réponse contemporaine aux besoins éducatifs et sociaux.

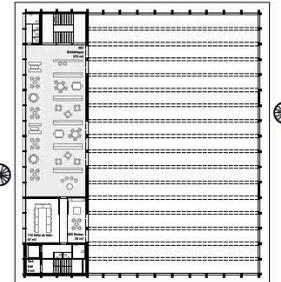
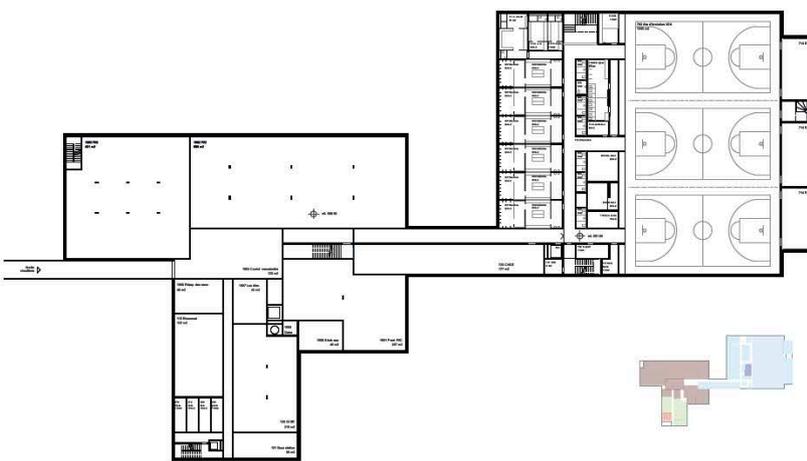
5. DES ESPACES INTÉRIEURS VARIÉS



Le projet vise à créer un cadre de vie éducatif et social de qualité, favorisant le bien-être des élèves et des enseignants. L'objectif est de créer un cadre de vie éducatif et social de qualité, favorisant le bien-être des élèves et des enseignants.

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain dense, nécessitant une intervention qui respecte l'existant tout en apportant une réponse contemporaine aux besoins éducatifs et sociaux.

COLLEGE VELODROME - CAMILLE





COLLEGE VELODROME - CAMILLE

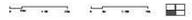


COUPE CC
1:200



REG-CHAUSSEE
1:200

COLLEGE VELODROME - CAMILLE



6. DURABILITÉ & PRINCIPES PASSIFS



CONCEPTS ENVIRONNEMENTAUX

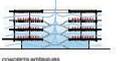
Intégration paysagère

- Choix de matériaux
- Choix de couleurs
- Choix de formes
- Choix de textures
- Choix de hauteurs
- Choix de densités
- Choix de rythmes
- Choix de directions
- Choix de volumes
- Choix de masses
- Choix de lignes
- Choix de points
- Choix de plans
- Choix de surfaces
- Choix de volumes
- Choix de masses
- Choix de lignes
- Choix de points
- Choix de plans
- Choix de surfaces



Adaptation climatique

- Choix de matériaux
- Choix de couleurs
- Choix de formes
- Choix de textures
- Choix de hauteurs
- Choix de densités
- Choix de rythmes
- Choix de directions
- Choix de volumes
- Choix de masses
- Choix de lignes
- Choix de points
- Choix de plans
- Choix de surfaces



Choix de matériaux

- Choix de matériaux
- Choix de couleurs
- Choix de formes
- Choix de textures
- Choix de hauteurs
- Choix de densités
- Choix de rythmes
- Choix de directions
- Choix de volumes
- Choix de masses
- Choix de lignes
- Choix de points
- Choix de plans
- Choix de surfaces



Choix de couleurs

- Choix de couleurs
- Choix de formes
- Choix de textures
- Choix de hauteurs
- Choix de densités
- Choix de rythmes
- Choix de directions
- Choix de volumes
- Choix de masses
- Choix de lignes
- Choix de points
- Choix de plans
- Choix de surfaces



Choix de formes

- Choix de formes
- Choix de textures
- Choix de hauteurs
- Choix de densités
- Choix de rythmes
- Choix de directions
- Choix de volumes
- Choix de masses
- Choix de lignes
- Choix de points
- Choix de plans
- Choix de surfaces



Choix de textures

- Choix de textures
- Choix de hauteurs
- Choix de densités
- Choix de rythmes
- Choix de directions
- Choix de volumes
- Choix de masses
- Choix de lignes
- Choix de points
- Choix de plans
- Choix de surfaces



Choix de hauteurs

- Choix de hauteurs
- Choix de densités
- Choix de rythmes
- Choix de directions
- Choix de volumes
- Choix de masses
- Choix de lignes
- Choix de points
- Choix de plans
- Choix de surfaces



Choix de densités

- Choix de densités
- Choix de rythmes
- Choix de directions
- Choix de volumes
- Choix de masses
- Choix de lignes
- Choix de points
- Choix de plans
- Choix de surfaces



Choix de rythmes

- Choix de rythmes
- Choix de directions
- Choix de volumes
- Choix de masses
- Choix de lignes
- Choix de points
- Choix de plans
- Choix de surfaces

7. MODULARITÉ STRUCTURELLE



TRAME CONSTRUCTIVE



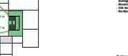
Principes de modularité

- Choix de matériaux
- Choix de couleurs
- Choix de formes
- Choix de textures
- Choix de hauteurs
- Choix de densités
- Choix de rythmes
- Choix de directions
- Choix de volumes
- Choix de masses
- Choix de lignes
- Choix de points
- Choix de plans
- Choix de surfaces



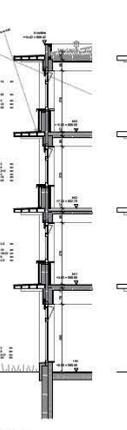
Principes de modularité

- Choix de matériaux
- Choix de couleurs
- Choix de formes
- Choix de textures
- Choix de hauteurs
- Choix de densités
- Choix de rythmes
- Choix de directions
- Choix de volumes
- Choix de masses
- Choix de lignes
- Choix de points
- Choix de plans
- Choix de surfaces

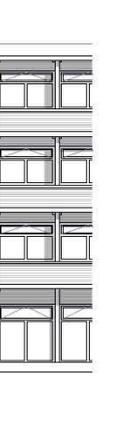


Principes de modularité

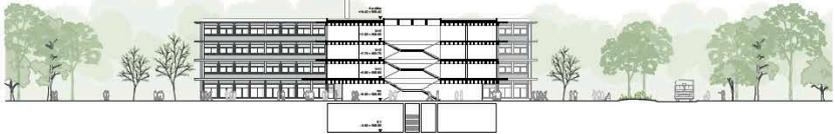
- Choix de matériaux
- Choix de couleurs
- Choix de formes
- Choix de textures
- Choix de hauteurs
- Choix de densités
- Choix de rythmes
- Choix de directions
- Choix de volumes
- Choix de masses
- Choix de lignes
- Choix de points
- Choix de plans
- Choix de surfaces



DÉTAIL TECHNIQUE - CLASSE
1:20



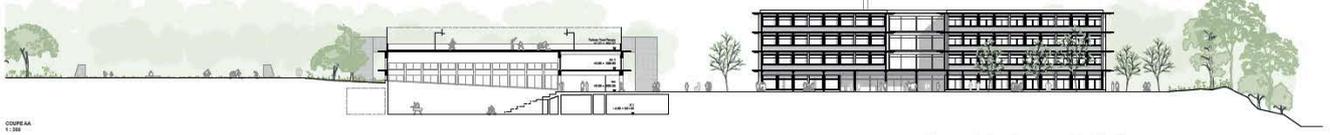
VUE SUR L'ESPACE CENTRAL ET DÉTAILS



COUPE DD
1:200



VUE SUR L'ESPACE OUEST
1:200



COUPE EE
1:200

projet n°2

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

jardin suspendu**Aeby Perneger & Associés SA**

Avenue de la Gare 41, 1003 Lausanne

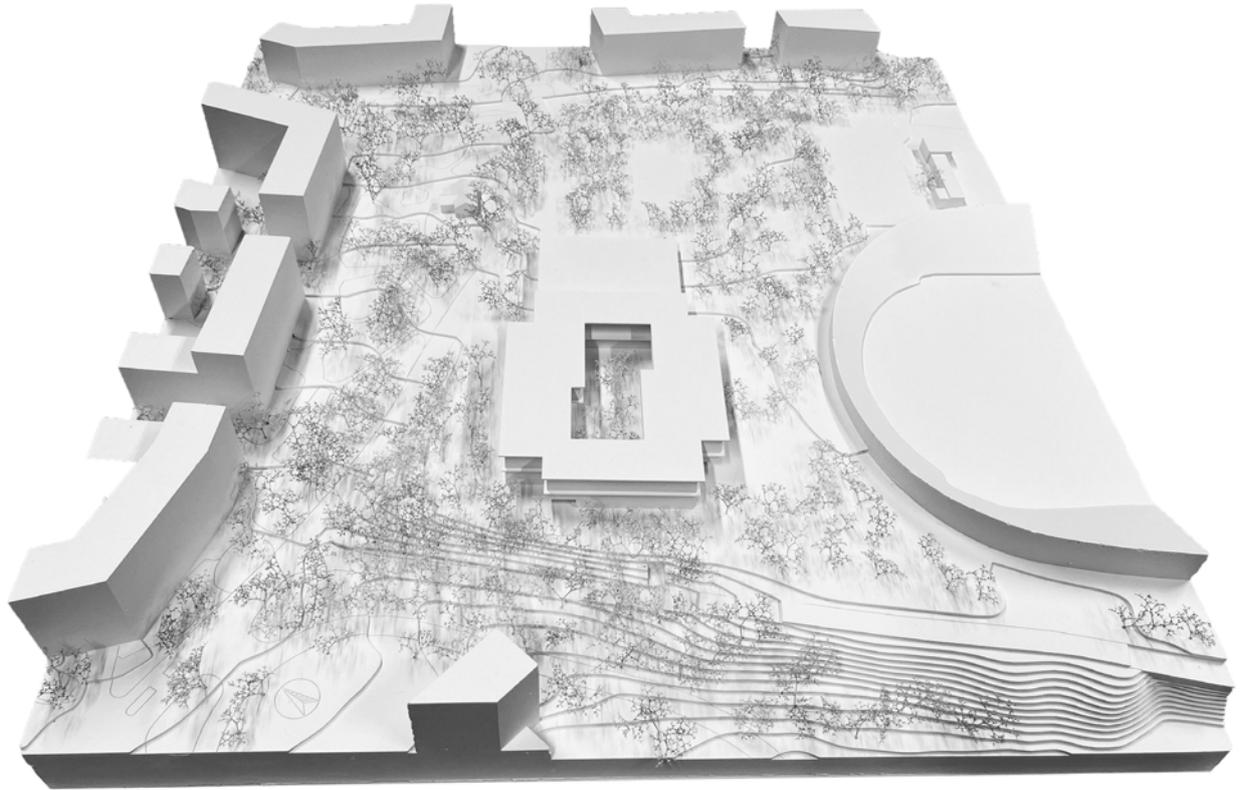
Patrick Aeby

Carlos Cebollero, Riccardo Guglielmi, Marco Coppola,
Eléonore Courvoisier**Messi & Associati SA, bureau d'ingénieurs**

via Filanda 4a, 6500 Bellinzona

Girardi Leo

Adrea Girardi



COLLABORATION jardin suspendu



Le projet de Métamorphose est un projet de réaménagement urbain et architectural de développement durable qui vise à transformer un quartier existant en un espace de vie moderne, innovant et respectueux de l'environnement. Le projet est porté par la commune de Plaines-du-Loup et implique une collaboration étroite entre architectes, paysagistes et ingénieurs.

Les objectifs du projet sont de créer un cadre de vie agréable et sûr, de promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle, et de valoriser les ressources locales et les savoir-faire régionaux. Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable qui prend en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Les caractéristiques principales du projet sont :
 - Une architecture contemporaine et ouverte sur l'extérieur.
 - Des espaces verts et des jardins suspendus qui favorisent le bien-être et la qualité de vie.
 - Des équipements publics et des services adaptés aux besoins de la communauté.
 - Des matériaux locaux et durables utilisés dans la construction.



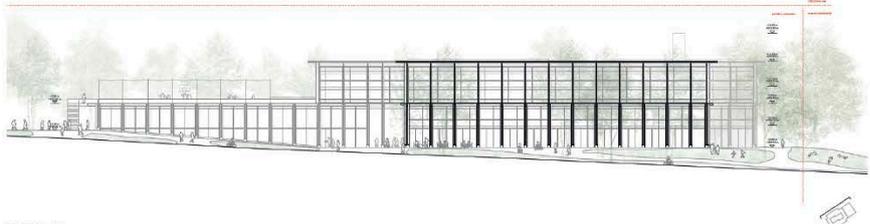
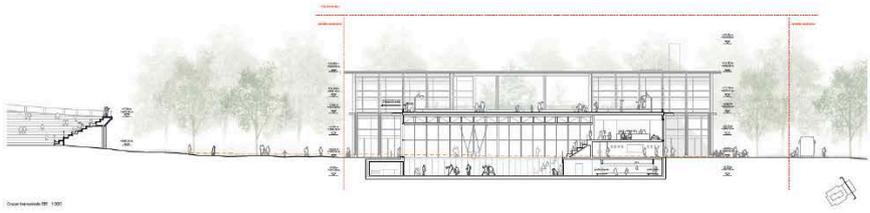
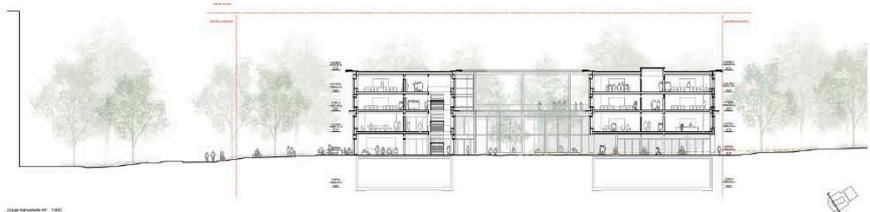
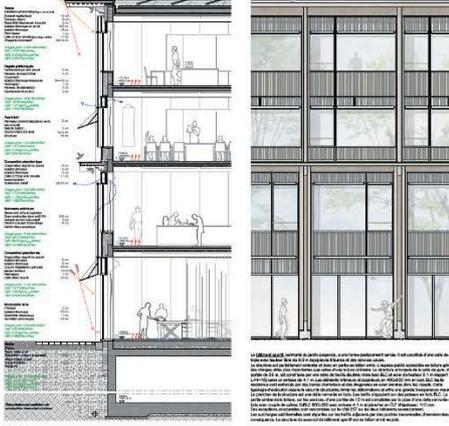
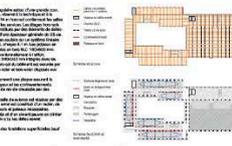
COLLABORATION jardin suspendu



Le projet de Métamorphose est un projet de réaménagement urbain et architectural de développement durable qui vise à transformer un quartier existant en un espace de vie moderne, innovant et respectueux de l'environnement. Le projet est porté par la commune de Plaines-du-Loup et implique une collaboration étroite entre architectes, paysagistes et ingénieurs.

Les objectifs du projet sont de créer un cadre de vie agréable et sûr, de promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle, et de valoriser les ressources locales et les savoir-faire régionaux. Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable qui prend en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Les caractéristiques principales du projet sont :
 - Une architecture contemporaine et ouverte sur l'extérieur.
 - Des espaces verts et des jardins suspendus qui favorisent le bien-être et la qualité de vie.
 - Des équipements publics et des services adaptés aux besoins de la communauté.
 - Des matériaux locaux et durables utilisés dans la construction.

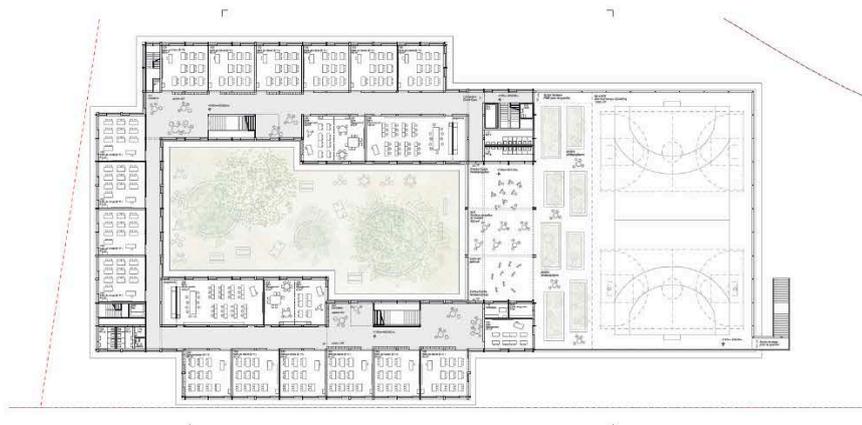




COLLEGE VÉLODROME jardin suspendu

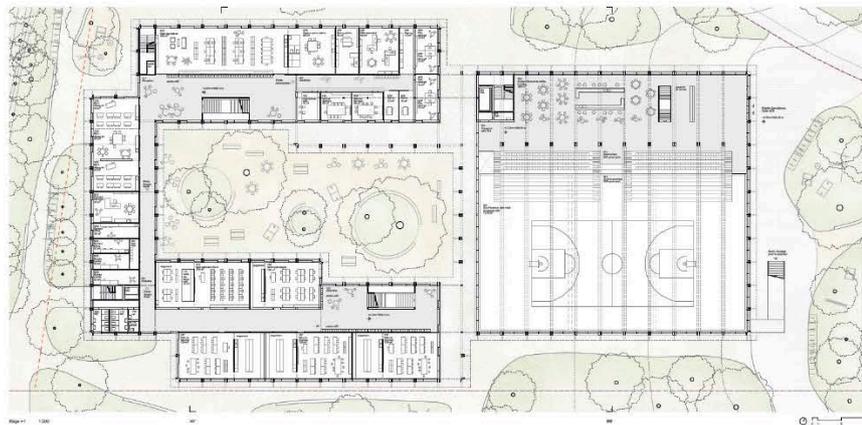


Page 11 1/200

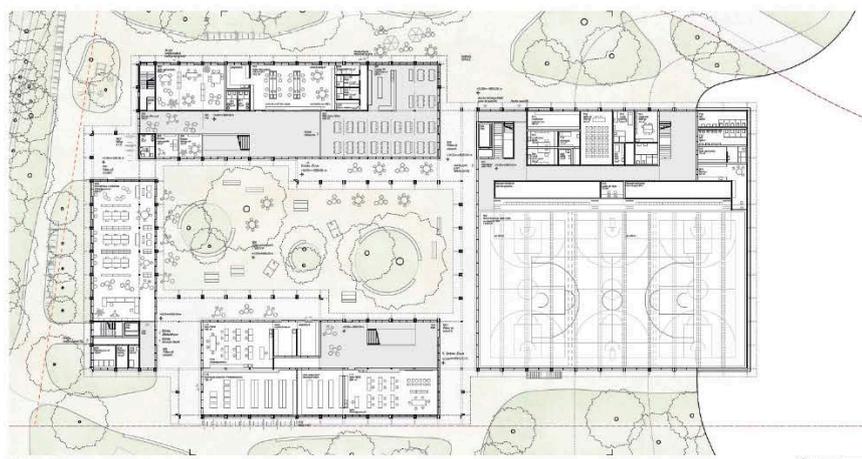


Page 12 1/200

COLLEGE VÉLODROME jardin suspendu



Page 13 1/200



Page 14 1/200



Vue de la cour pendant le jour

Assises
 Les assises sont conçues pour accueillir les usagers et sont réalisées en béton. Elles sont conçues pour être confortables et résistantes. Elles sont réalisées en béton et sont conçues pour être confortables et résistantes. Elles sont réalisées en béton et sont conçues pour être confortables et résistantes.

Plan 14
 Plan 15
 Plan 16
 Plan 17
 Plan 18
 Plan 19
 Plan 20
 Plan 21
 Plan 22
 Plan 23
 Plan 24
 Plan 25
 Plan 26
 Plan 27
 Plan 28
 Plan 29
 Plan 30
 Plan 31
 Plan 32
 Plan 33
 Plan 34
 Plan 35
 Plan 36
 Plan 37
 Plan 38
 Plan 39
 Plan 40
 Plan 41
 Plan 42
 Plan 43
 Plan 44
 Plan 45
 Plan 46
 Plan 47
 Plan 48
 Plan 49
 Plan 50
 Plan 51
 Plan 52
 Plan 53
 Plan 54
 Plan 55
 Plan 56
 Plan 57
 Plan 58
 Plan 59
 Plan 60
 Plan 61
 Plan 62
 Plan 63
 Plan 64
 Plan 65
 Plan 66
 Plan 67
 Plan 68
 Plan 69
 Plan 70
 Plan 71
 Plan 72
 Plan 73
 Plan 74
 Plan 75
 Plan 76
 Plan 77
 Plan 78
 Plan 79
 Plan 80
 Plan 81
 Plan 82
 Plan 83
 Plan 84
 Plan 85
 Plan 86
 Plan 87
 Plan 88
 Plan 89
 Plan 90
 Plan 91
 Plan 92
 Plan 93
 Plan 94
 Plan 95
 Plan 96
 Plan 97
 Plan 98
 Plan 99
 Plan 100



Vue de la cour pendant le jour



Vue de la cour pendant le jour

Assises
 Les assises sont conçues pour accueillir les usagers et sont réalisées en béton. Elles sont conçues pour être confortables et résistantes. Elles sont réalisées en béton et sont conçues pour être confortables et résistantes.

Plan 14
 Plan 15
 Plan 16
 Plan 17
 Plan 18
 Plan 19
 Plan 20
 Plan 21
 Plan 22
 Plan 23
 Plan 24
 Plan 25
 Plan 26
 Plan 27
 Plan 28
 Plan 29
 Plan 30
 Plan 31
 Plan 32
 Plan 33
 Plan 34
 Plan 35
 Plan 36
 Plan 37
 Plan 38
 Plan 39
 Plan 40
 Plan 41
 Plan 42
 Plan 43
 Plan 44
 Plan 45
 Plan 46
 Plan 47
 Plan 48
 Plan 49
 Plan 50
 Plan 51
 Plan 52
 Plan 53
 Plan 54
 Plan 55
 Plan 56
 Plan 57
 Plan 58
 Plan 59
 Plan 60
 Plan 61
 Plan 62
 Plan 63
 Plan 64
 Plan 65
 Plan 66
 Plan 67
 Plan 68
 Plan 69
 Plan 70
 Plan 71
 Plan 72
 Plan 73
 Plan 74
 Plan 75
 Plan 76
 Plan 77
 Plan 78
 Plan 79
 Plan 80
 Plan 81
 Plan 82
 Plan 83
 Plan 84
 Plan 85
 Plan 86
 Plan 87
 Plan 88
 Plan 89
 Plan 90
 Plan 91
 Plan 92
 Plan 93
 Plan 94
 Plan 95
 Plan 96
 Plan 97
 Plan 98
 Plan 99
 Plan 100

Assises
 Les assises sont conçues pour accueillir les usagers et sont réalisées en béton. Elles sont conçues pour être confortables et résistantes. Elles sont réalisées en béton et sont conçues pour être confortables et résistantes.

Plan 14
 Plan 15
 Plan 16
 Plan 17
 Plan 18
 Plan 19
 Plan 20
 Plan 21
 Plan 22
 Plan 23
 Plan 24
 Plan 25
 Plan 26
 Plan 27
 Plan 28
 Plan 29
 Plan 30
 Plan 31
 Plan 32
 Plan 33
 Plan 34
 Plan 35
 Plan 36
 Plan 37
 Plan 38
 Plan 39
 Plan 40
 Plan 41
 Plan 42
 Plan 43
 Plan 44
 Plan 45
 Plan 46
 Plan 47
 Plan 48
 Plan 49
 Plan 50
 Plan 51
 Plan 52
 Plan 53
 Plan 54
 Plan 55
 Plan 56
 Plan 57
 Plan 58
 Plan 59
 Plan 60
 Plan 61
 Plan 62
 Plan 63
 Plan 64
 Plan 65
 Plan 66
 Plan 67
 Plan 68
 Plan 69
 Plan 70
 Plan 71
 Plan 72
 Plan 73
 Plan 74
 Plan 75
 Plan 76
 Plan 77
 Plan 78
 Plan 79
 Plan 80
 Plan 81
 Plan 82
 Plan 83
 Plan 84
 Plan 85
 Plan 86
 Plan 87
 Plan 88
 Plan 89
 Plan 90
 Plan 91
 Plan 92
 Plan 93
 Plan 94
 Plan 95
 Plan 96
 Plan 97
 Plan 98
 Plan 99
 Plan 100

projet n° 3

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

BOIS BLEU**Costea Missonnier Architectes**

Chemin du Grand-Champ 5, 1008 Prilly

Cristina Costea

Jean-Noël Missonnier

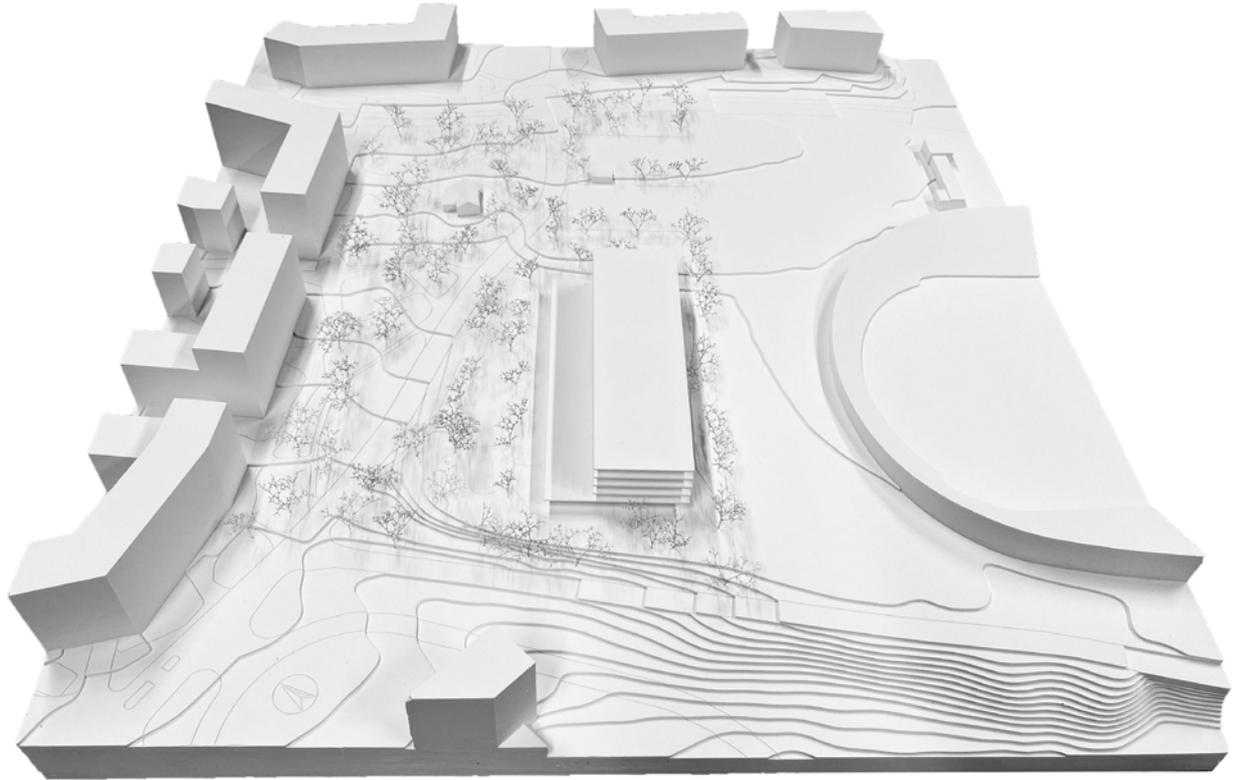
Fire Safety & Engineering

T ingénierie (Vaud) SA

Place Saint-François 2, 1003 Lausanne

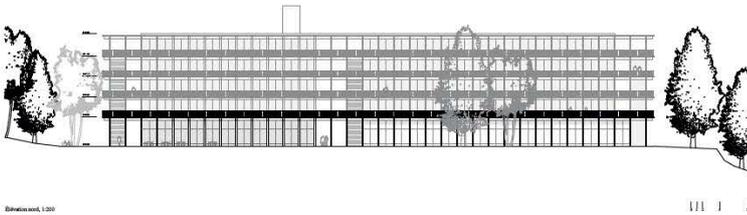
Romain Pasquier

Verena Pierret





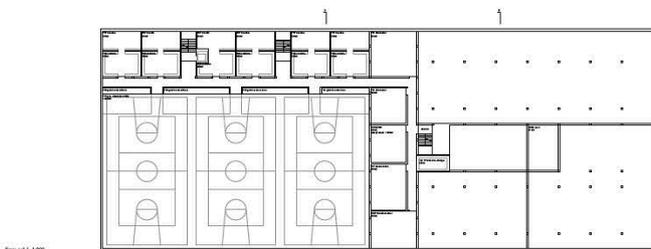
Site plan, 1:200



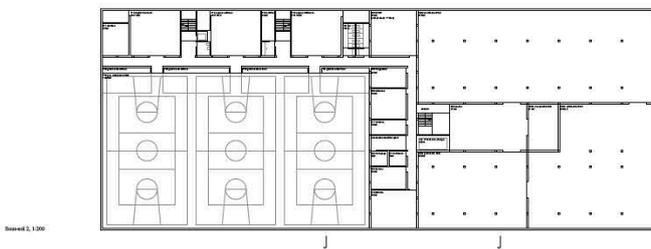
Elevation, 1:200



Elevation, 1:200



Floor plan, 1:200



Floor plan, 1:200

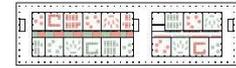
Introduction

Le projet porte sur le développement du programme dans un site urbain existant de la commune de la Vallée de la Grande-Duchesse, en vue de la réalisation de la nouvelle école et de son extension.

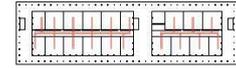
Le bâtiment est implanté au sud-est du site, dans un secteur non bâti par le passé de la commune. Cette implantation est dictée par la présence de la rue de la Vallée de la Grande-Duchesse, qui permet de desservir le site par le réseau existant de la commune. Le bâtiment est implanté au sud-est du site, dans un secteur non bâti par le passé de la commune. Cette implantation est dictée par la présence de la rue de la Vallée de la Grande-Duchesse, qui permet de desservir le site par le réseau existant de la commune.

Contexte
L'objectif de l'étude de faisabilité est d'établir un cadre de référence pour le développement de la nouvelle école de la Vallée de la Grande-Duchesse. Cette étude vise à définir les conditions de faisabilité de la réalisation de la nouvelle école, en tenant compte des contraintes de terrain, de la réglementation en vigueur et des besoins de la commune.

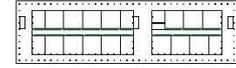
L'objectif de l'étude de faisabilité est d'établir un cadre de référence pour le développement de la nouvelle école de la Vallée de la Grande-Duchesse. Cette étude vise à définir les conditions de faisabilité de la réalisation de la nouvelle école, en tenant compte des contraintes de terrain, de la réglementation en vigueur et des besoins de la commune.



Le programme est implanté au sud-est du site, dans un secteur non bâti par le passé de la commune.



L'objectif de l'étude de faisabilité est d'établir un cadre de référence pour le développement de la nouvelle école de la Vallée de la Grande-Duchesse.



Les données techniques de la commune sont relatives au développement du site de la Vallée de la Grande-Duchesse.

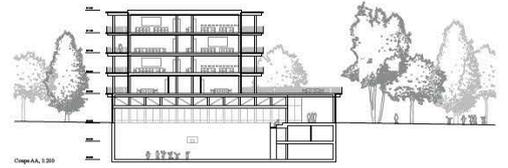


Caractéristiques du programme

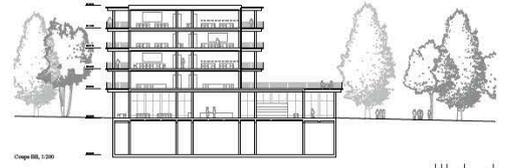
Le programme de la nouvelle école de la Vallée de la Grande-Duchesse est composé de plusieurs bâtiments, dont un bâtiment principal et un bâtiment annexe. Le programme est implanté au sud-est du site, dans un secteur non bâti par le passé de la commune.

Le programme de la nouvelle école de la Vallée de la Grande-Duchesse est composé de plusieurs bâtiments, dont un bâtiment principal et un bâtiment annexe. Le programme est implanté au sud-est du site, dans un secteur non bâti par le passé de la commune.

Surface totale	10 000 m ²
Surface bâtie	5 000 m ²
Surface d'implantation	2 000 m ²
Surface de terrain	8 000 m ²
Surface de parking	1 000 m ²
Surface de circulation	500 m ²
Surface de stockage	500 m ²
Surface de maintenance	500 m ²
Surface de gestion	500 m ²
Surface de service	500 m ²
Surface de stockage	500 m ²
Surface de maintenance	500 m ²
Surface de gestion	500 m ²
Surface de service	500 m ²



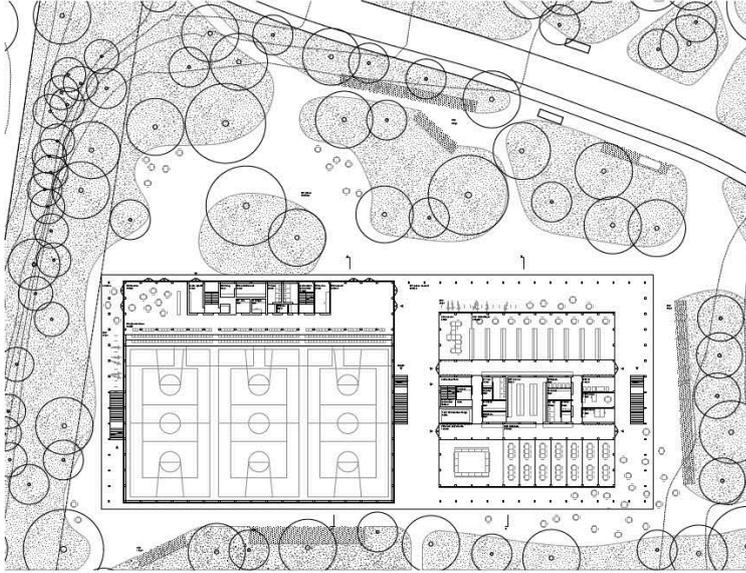
Élévation, 1:200



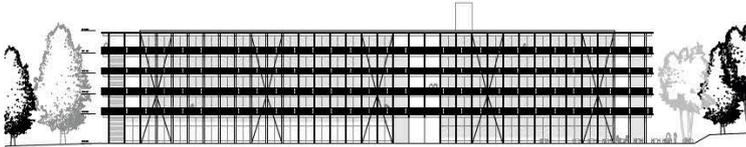
Élévation, 1:200



COLLÈGE VÉLODROME BOIS BLEU



Plan de situation, 1/200

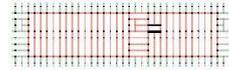


Elevation sud, 1/200

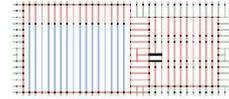


Structure et matériaux

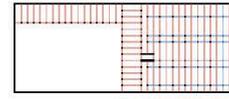
Le structure principale est réalisée avec une ossature en bois massif. L'ouvrage présente une portée libre de 27,5 à 82,5 mètres. Le choix de la structure principale en bois massif est motivé par son caractère écologique, son caractère durable et son caractère innovant pour la réalisation de la qualité de construction ainsi que pour le passage de techniques dans toutes les directions. Les planchers des étages sont conçus de préférence en bois massif avec un remplissage en terre, ainsi que les dalles de terrasse et les conteneurs sont préfabriqués en béton ou béton de brique. Le revêtement de sol est conçu pour être adapté aux besoins de la salle avec une grande souplesse. Ce choix est guidé par le concept de « bois massif en bois massif ». L'espacement de la charpente en bois massif est de 12 mètres, combiné avec les contraintes constructives en bois, les joints-croix-Belgian, les axes de liaison-bâche et enfin la dimension de la charpente, choisissant l'usage d'un grand panneau d'acier en toiture de 12m.



Chambre plancher rigide



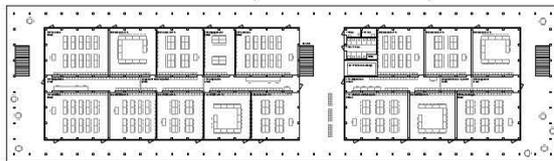
Chambre plancher bois-bois



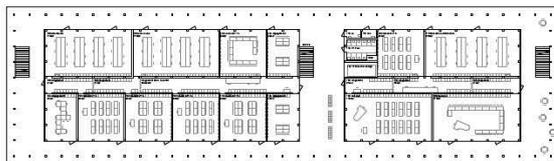
Chambre plancher bois-bois



COLLÈGE VÉLODROME BOIS BLEU



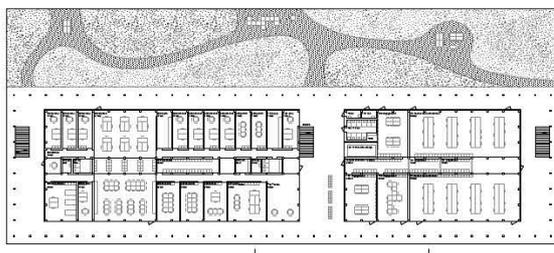
Étage 1, 1/200



Étage 2, 1/200



Étage 3, 1/200

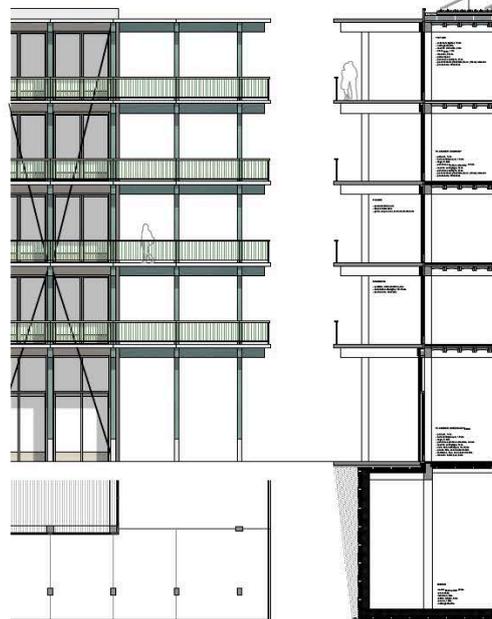


Étage 4, 1/200

Énergie et développement durable

L'objectif du projet est de privilégier les matériaux et les techniques de construction écologiques, ainsi que le concept de "bois bleu" à Paris. La réalisation de la base d'inspiration est en fait une base pour les matériaux écologiques, mais que pour la construction des planchers de bois massif en bois de chêne. Les dalles en béton de terre sont réalisées en béton préfabriqué dans les habitacles de qualité. Le projet s'engage avec des matériaux et des techniques écologiques (Ces dalles de bois, les aspects écologiques, les parties de construction, le traitement de l'air, etc., dans les dispositions lors de la construction). Le choix de bois pour la structure permet de diminuer l'empreinte de CO₂ de bâtiment. L'ouvrage a une structure principale en bois massif, combinée avec l'usage d'acier. Cette structure est réalisée en acier galvanisé et le remplissage est en terre. Les planchers de bois massif sont réalisés en bois massif préfabriqué en béton ou béton de brique. Les planchers de bois massif sont réalisés en bois massif préfabriqué en béton ou béton de brique. L'ouvrage est conçu pour être adapté aux besoins de la salle avec une grande souplesse. Ce choix est guidé par le concept de « bois massif en bois massif ». Enfin, la structure est réalisée avec une ossature en bois massif. L'ouvrage présente une portée libre de 27,5 à 82,5 mètres. Le choix de la structure principale en bois massif est motivé par son caractère écologique, son caractère durable et son caractère innovant pour la réalisation de la qualité de construction ainsi que pour le passage de techniques dans toutes les directions.

Principe constructif, 1/50



projet n° 5

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

LES SENTIERS DE L'HÊTRE**BE Zürich AG (Baumschlager Eberle Architekten)**

Bäkerstrasse 40, 8004 Zürich

Stephan Marending

Anne Speicher, Adrien Mervelet, Tibaud Szalamacha,
Simona Vega, Anne Aventiny

Bessard & Mocan architectes sarl

(Lara Bessard et Alexandre Mocan)

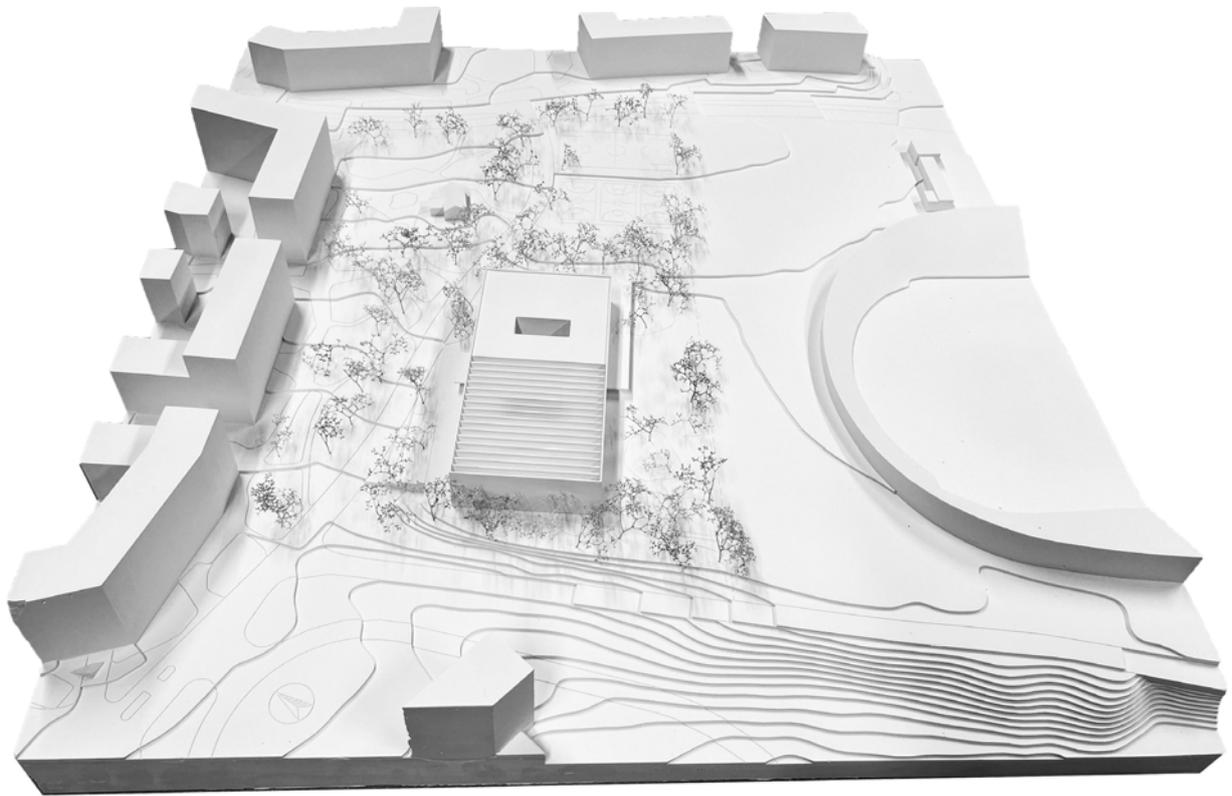
Quartal sarl (Samuel Bigger)

BG Ingénieurs Conseils SA

Avenue de Cour 61, 1007 Lausanne

Yohan Jacquier, Bruno Barbosa

Quentin Lenoir, Henrique Marinheiro



COLLEGE VELODRÔME
LES SENTIERS DE L'HÊTRE

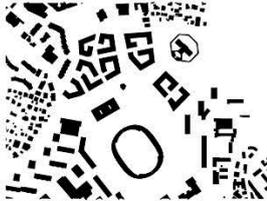


VUE DU PÉRIAU AU SUD

LES SENTIERS DE L'HÊTRE

Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment existant. Le programme est composé de plusieurs bâtiments de logements, d'un bâtiment de bureaux, d'un bâtiment de commerces et d'un bâtiment de services. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant.

Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment existant. Le programme est composé de plusieurs bâtiments de logements, d'un bâtiment de bureaux, d'un bâtiment de commerces et d'un bâtiment de services. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant.



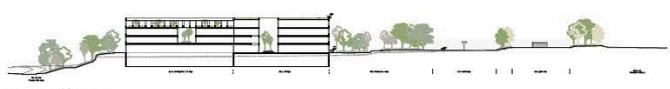
PLAN DE SITUATION | ECHELLE 1:500



PLAN DE SITUATION | ECHELLE 1:500



COUPE NORD - SUD | ECHELLE 1:500

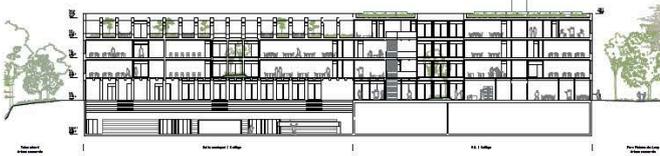


COUPE EST - OUEST | ECHELLE 1:500

COLLEGE VELODRÔME
LES SENTIERS DE L'HÊTRE



VUE DE L'ENTRÉE DU COLLEGE



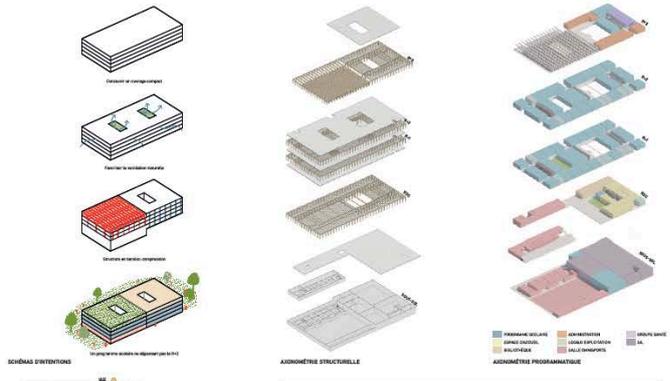
COUPE LONGITUDINALE | AA | ECHELLE 1:200

Sommaire

Le bâtiment est conçu pour être structuré en trois blocs de six étages, ce qui permet de créer une structure plus légère et plus ouverte. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant.

Le bâtiment est conçu pour être structuré en trois blocs de six étages, ce qui permet de créer une structure plus légère et plus ouverte. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant.

Le bâtiment est conçu pour être structuré en trois blocs de six étages, ce qui permet de créer une structure plus légère et plus ouverte. Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant.



SCHEMAS D'INTENTIONS

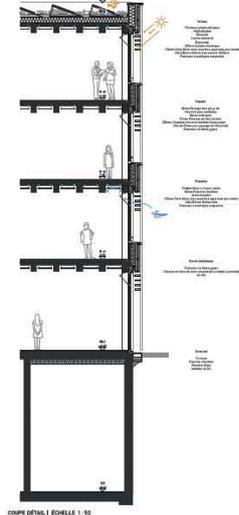
AXONOMETRIE STRUCTURELLE

AXONOMETRIE PROGRAMMATIQUE

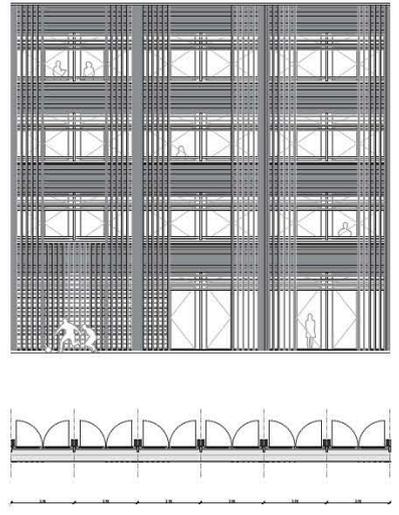
PROTECTION INCENDIE



ETUDE DE FACADE



COUPE DETAIL | ECHELLE 1:50



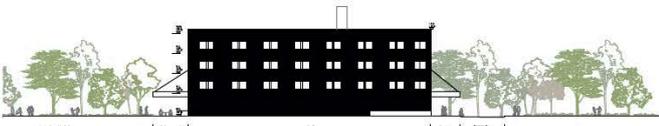
COUPE DETAIL | ECHELLE 1:50



COLLEGE VELODROME
LES SENTIERS DE L'ÉTRE



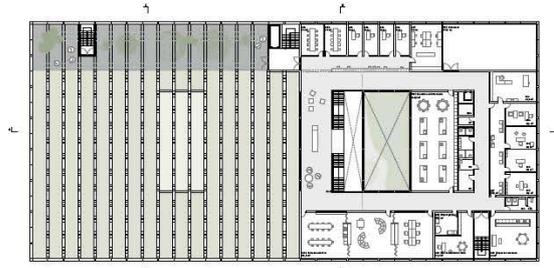
LE LIVR DE VIE DU COLLÈGE



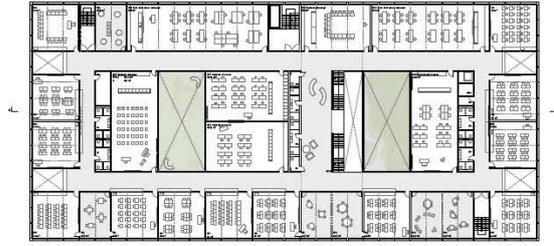
FAÇADE EST | ÉCHELLE 1 : 200



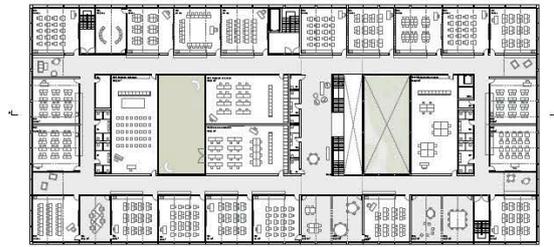
FAÇADE NORD | ÉCHELLE 1 : 200



PLAN DU R+1 | ÉCHELLE 1 : 200



PLAN DU R+2 | ÉCHELLE 1 : 200

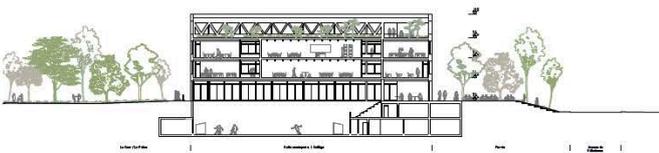


PLAN DU R+3 | ÉCHELLE 1 : 200

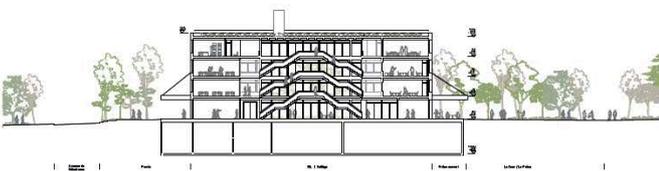
COLLEGE VELODROME
LES SENTIERS DE L'ÉTRE



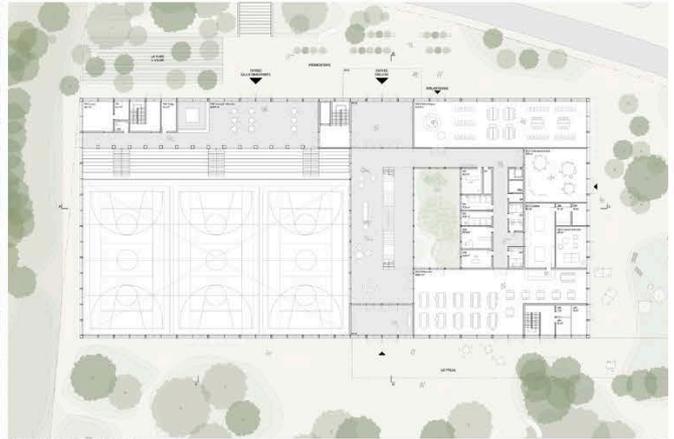
LA SALLE OMSPORTS



COUPE SUR LA SALLE OMSPORTS | B1 | ÉCHELLE 1 : 200



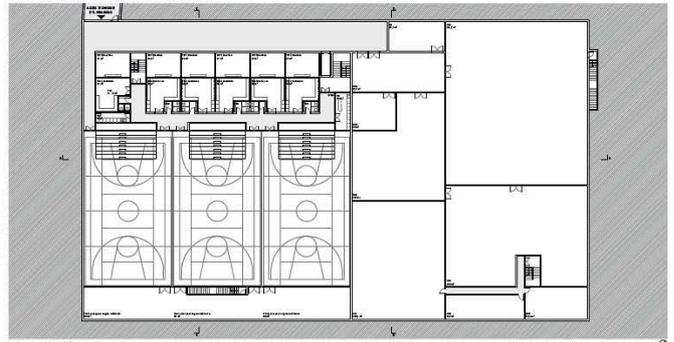
COUPE SUR LE LIVR DE VIE DU COLLÈGE | B0 | ÉCHELLE 1 : 200



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE | ÉCHELLE 1 : 200



PLAN DE L'ÉTAGE INTÉRIEUR DE LA SALLE OMSPORTS | ÉCHELLE 1 : 200



PLAN DU SANS-SOL | ÉCHELLE 1 : 200

projet n° 6**Kapla**

Architecte pilote

Mann & Capua Mann Architectes sàrl

Adresse

Av. Auguste-Tissot 15, 1006 Lausanne

Responsable(s)

Graeme Mann, Patricia Capua Mann

Collaborateur.trice(s)

Adrian Mann, Gaétan Knüsli, Carolina Taron

Consultant.e(s)

-

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

INGPHI SA

Adresse

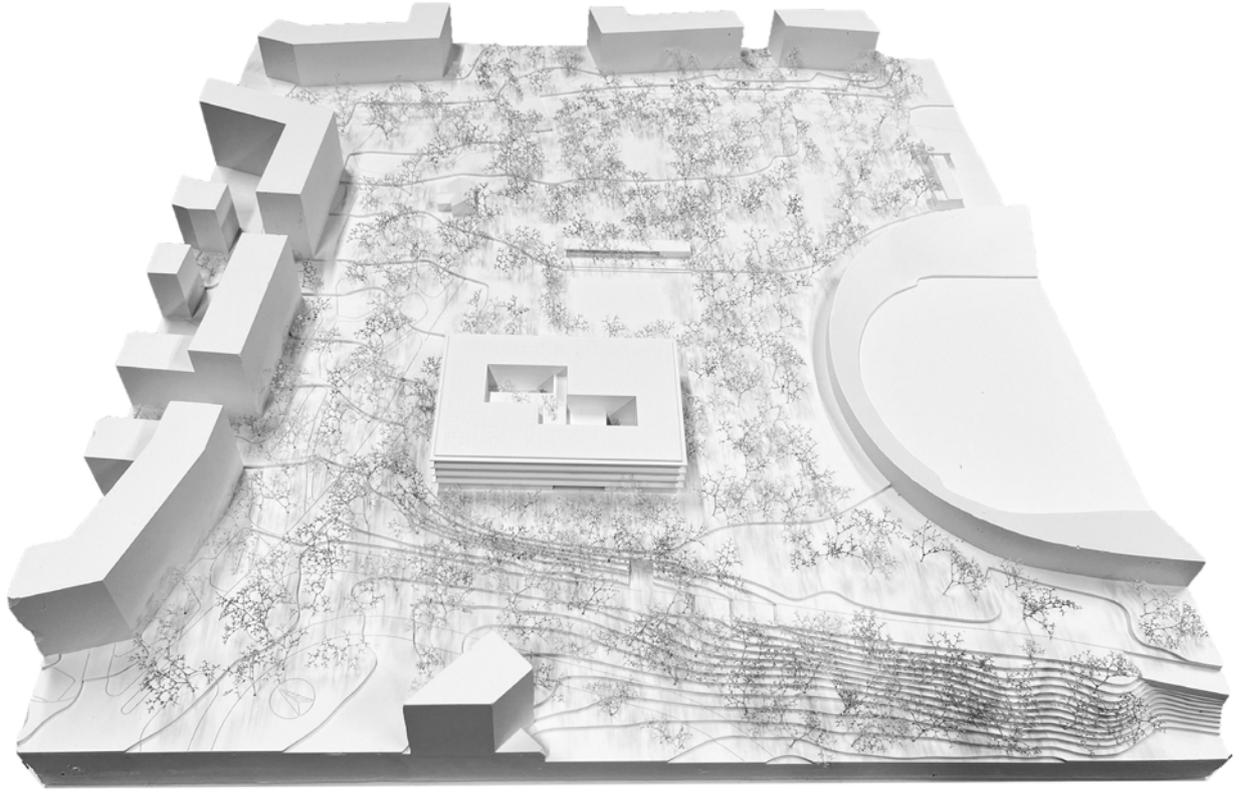
Rue centrale 7, 1003 Lausanne

Responsable(s)

Philippe Menétrey

Collaborateur.trice(s)

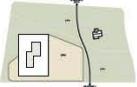
Samuel Rochat, Sarah Derian, Nhien Nguyen, André Claro,
Manuel Carreira, Octave Enderlin



COLLEGE DU VELODROME - Kapla



Notes
 Le complexe sportif est construit dans le quartier de la Vallée. Il est caractérisé par un accès facile aux transports en commun, une proximité avec des écoles et des commerces, et une situation dans un environnement verdoyant et agréable.

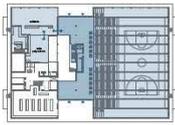


Contexte urbain
 Le site est situé dans un quartier résidentiel et commercial. Le projet s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et de modernisation de l'existant, tout en préservant le caractère urbain et social du quartier.

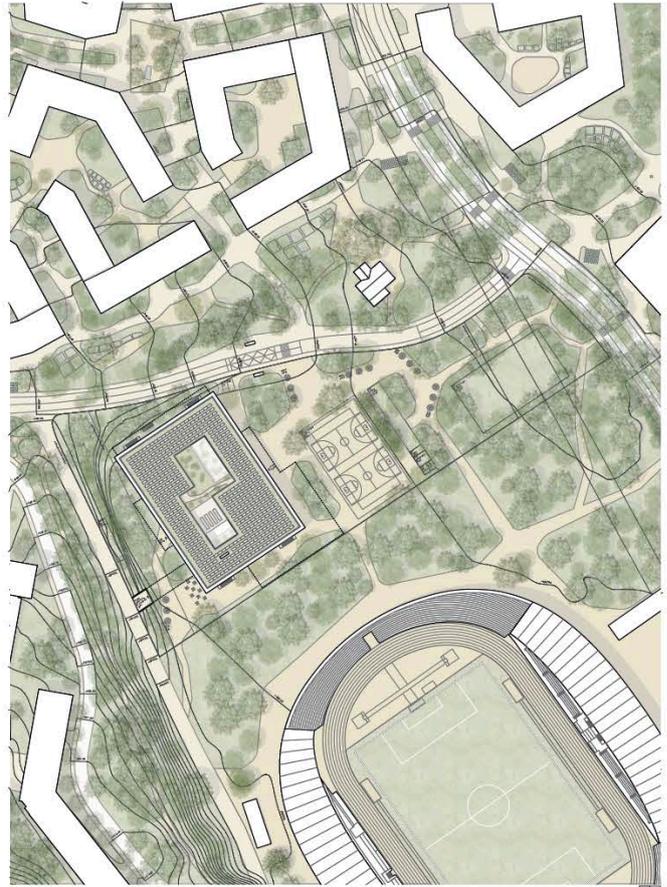
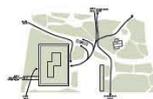


Notes
 Le projet est un exemple de réhabilitation et de modernisation d'un bâtiment existant. Il est caractérisé par une architecture contemporaine et une intégration avec l'environnement urbain et naturel.

Management de projet et de qualité
 Le projet a été réalisé dans un cadre de confiance et de transparence. Les acteurs du projet ont travaillé en étroite collaboration pour garantir la qualité et la réussite du projet.

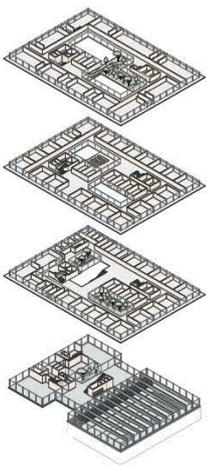


Le projet
 Le projet est un exemple de réhabilitation et de modernisation d'un bâtiment existant. Il est caractérisé par une architecture contemporaine et une intégration avec l'environnement urbain et naturel.

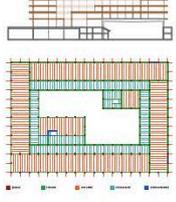


1/200

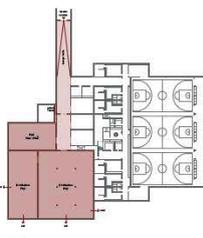
COLLEGE DU VELODROME - Kapla



Structure existante
 Le bâtiment existant est un bâtiment de type scolaire. Il est caractérisé par une structure en béton armé et une toiture à pignon.



Structure existante
 Le bâtiment existant est un bâtiment de type scolaire. Il est caractérisé par une structure en béton armé et une toiture à pignon.



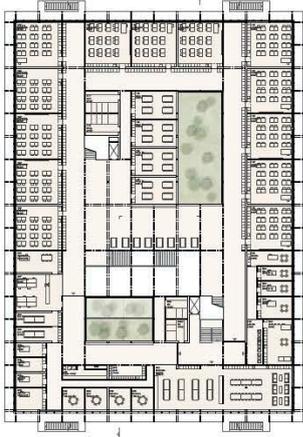
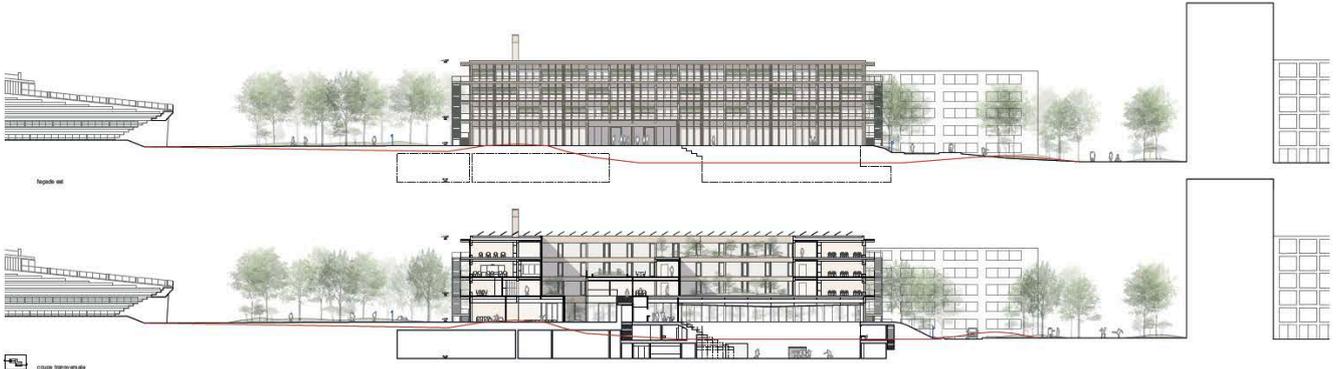
Structure existante
 Le bâtiment existant est un bâtiment de type scolaire. Il est caractérisé par une structure en béton armé et une toiture à pignon.



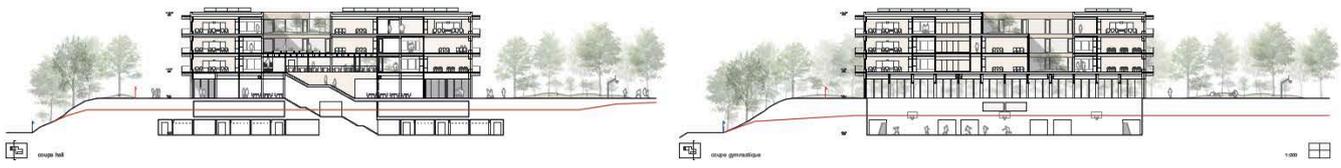
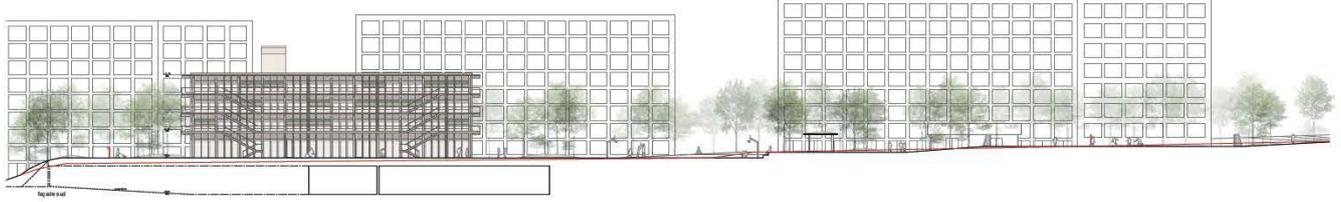
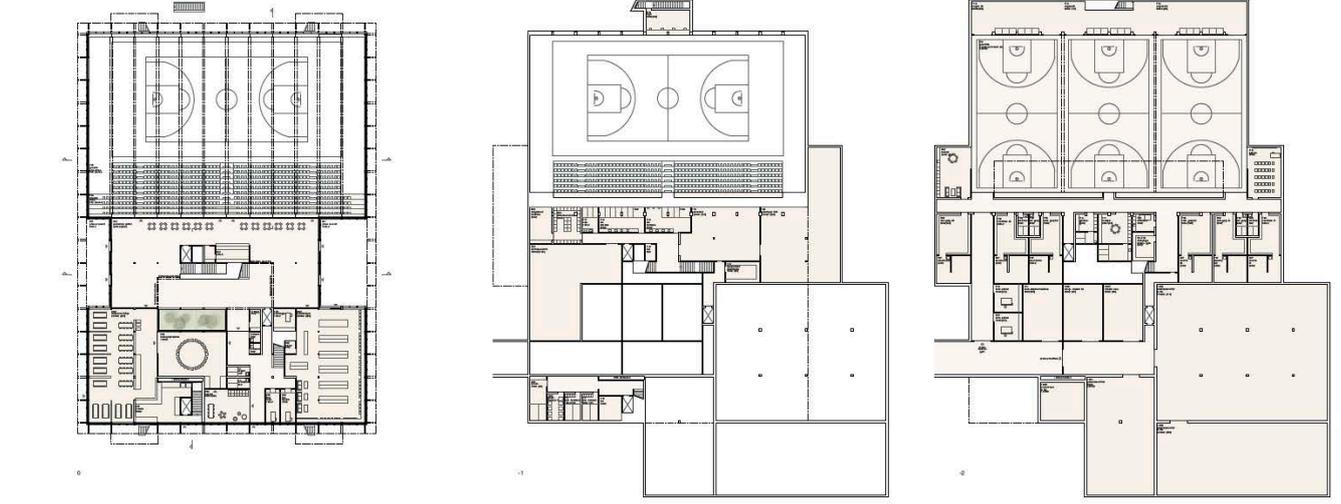
1/50



COLLEGE DU VELODROME - Kapla



COLLEGE DU VELODROME - Kapla



projet n°7**ERIK GUNNAR**

Architecte pilote

Yves Macherel

Adresse

Avenue Vinet 5, 1004 Lausanne

Responsable(s)

Yves Macherel

Collaborateur.trice(s)

-

Consultant.e(s)

-

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Smajli ingénieurs sàrl

Adresse

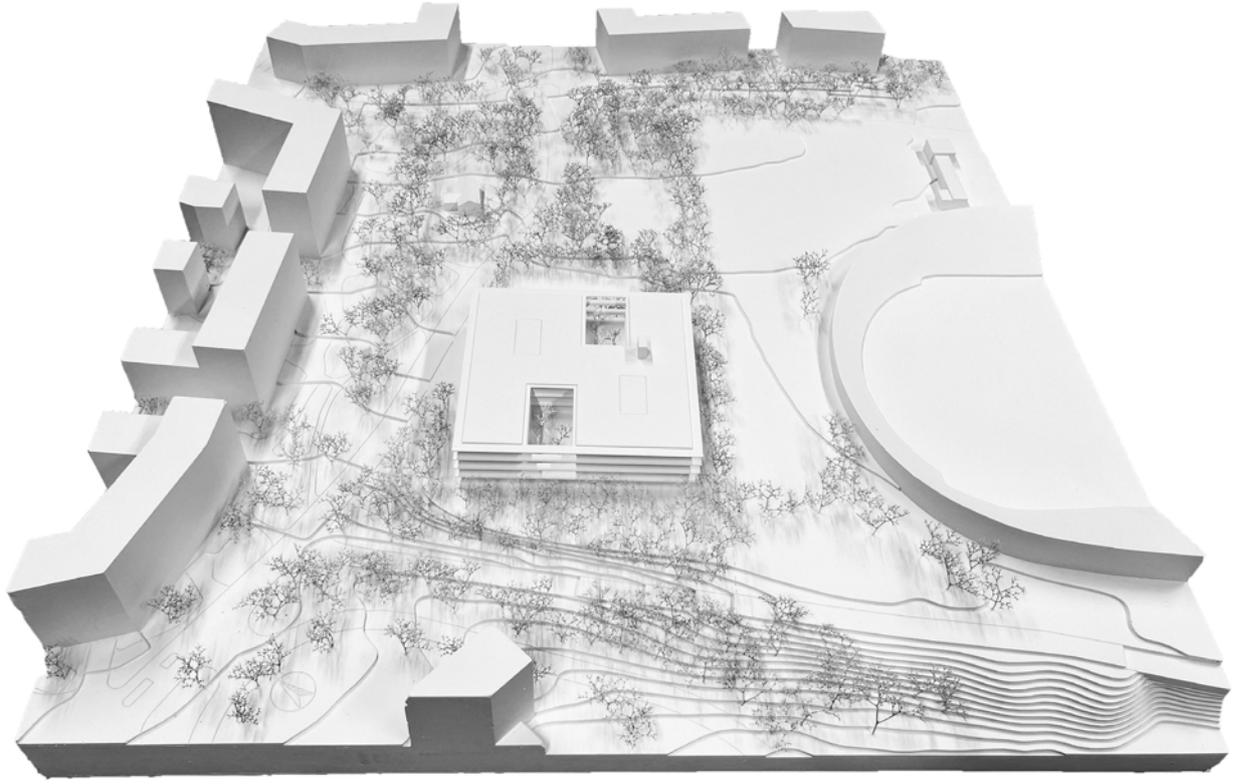
Chemin de Montelly 46, 1007 Lausanne

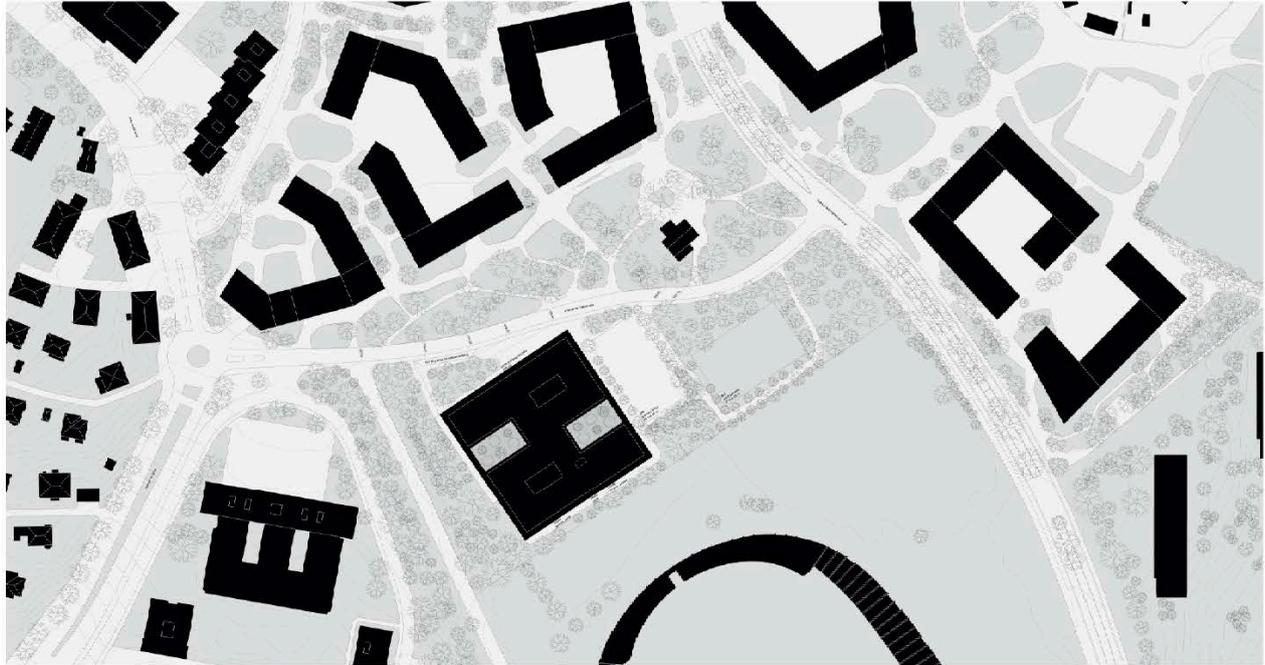
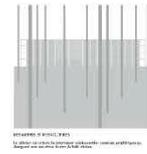
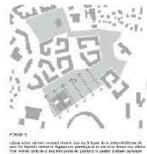
Responsable(s)

Rizah Smajli

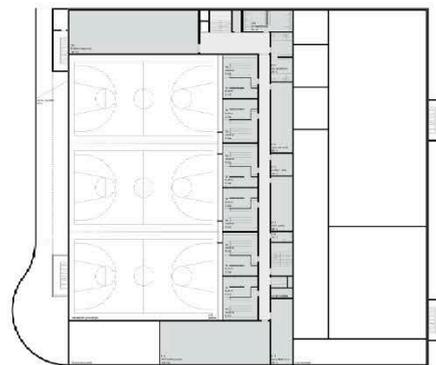
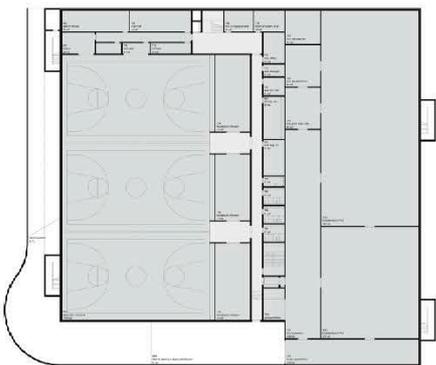
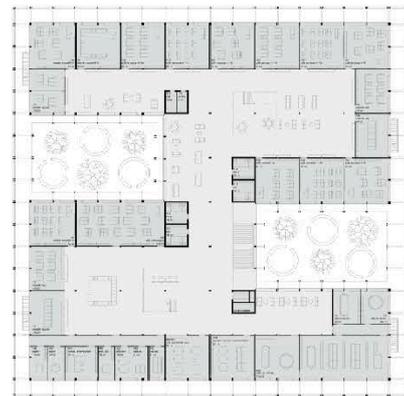
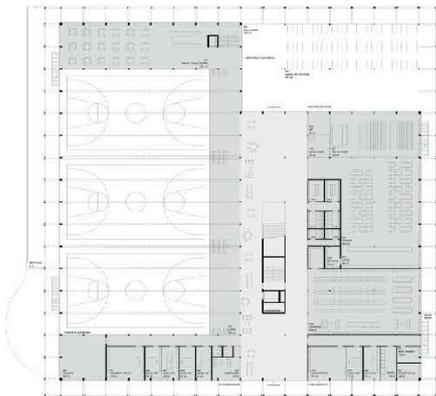
Collaborateur.trice(s)

-



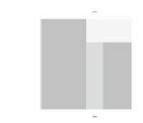


ERIC GUNAR
CO-LEADER

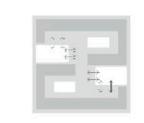




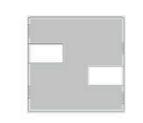
ERIK GLINNAR
COLLEGE VÉLODROME



PROFILI
L'EDIFICIO È DIVISO IN TRE PARTI: UN PRIMO CORRIDOIO CENTRALE CHE ACCOGLIE LE ATTIVITÀ DI BASE, UN SECONDO CORRIDOIO PER LE ATTIVITÀ DI INSEGNAMENTO E UN TERZO CORRIDOIO PER LE ATTIVITÀ DI RICERCA.



LIVELLI E ALTEZZE
L'EDIFICIO È DIVISO IN TRE PARTI: UN PRIMO CORRIDOIO CENTRALE CHE ACCOGLIE LE ATTIVITÀ DI BASE, UN SECONDO CORRIDOIO PER LE ATTIVITÀ DI INSEGNAMENTO E UN TERZO CORRIDOIO PER LE ATTIVITÀ DI RICERCA.



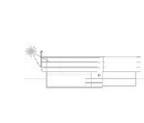
INCLINATE DI INTRINSECO EDIFICIO
L'EDIFICIO È DIVISO IN TRE PARTI: UN PRIMO CORRIDOIO CENTRALE CHE ACCOGLIE LE ATTIVITÀ DI BASE, UN SECONDO CORRIDOIO PER LE ATTIVITÀ DI INSEGNAMENTO E UN TERZO CORRIDOIO PER LE ATTIVITÀ DI RICERCA.



SETE DEL PIANO
L'EDIFICIO È DIVISO IN TRE PARTI: UN PRIMO CORRIDOIO CENTRALE CHE ACCOGLIE LE ATTIVITÀ DI BASE, UN SECONDO CORRIDOIO PER LE ATTIVITÀ DI INSEGNAMENTO E UN TERZO CORRIDOIO PER LE ATTIVITÀ DI RICERCA.



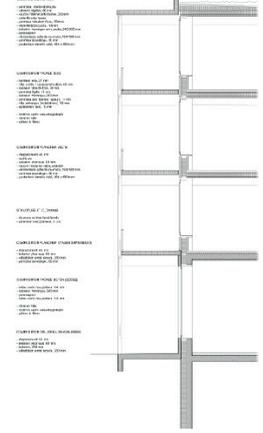
PROFILI ELEVATI
L'EDIFICIO È DIVISO IN TRE PARTI: UN PRIMO CORRIDOIO CENTRALE CHE ACCOGLIE LE ATTIVITÀ DI BASE, UN SECONDO CORRIDOIO PER LE ATTIVITÀ DI INSEGNAMENTO E UN TERZO CORRIDOIO PER LE ATTIVITÀ DI RICERCA.



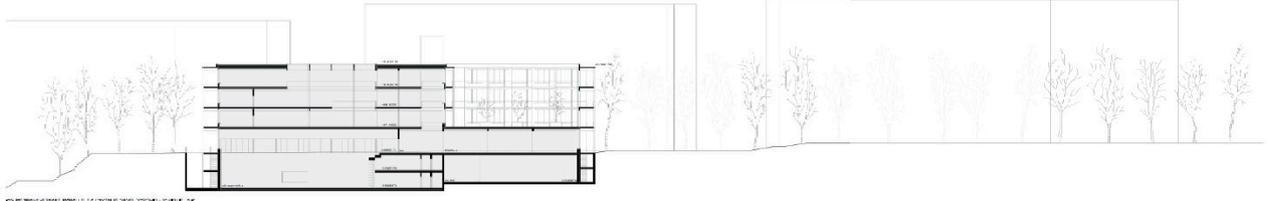
PROFILI ELEVATI
L'EDIFICIO È DIVISO IN TRE PARTI: UN PRIMO CORRIDOIO CENTRALE CHE ACCOGLIE LE ATTIVITÀ DI BASE, UN SECONDO CORRIDOIO PER LE ATTIVITÀ DI INSEGNAMENTO E UN TERZO CORRIDOIO PER LE ATTIVITÀ DI RICERCA.



VEDUTA ESTERNA

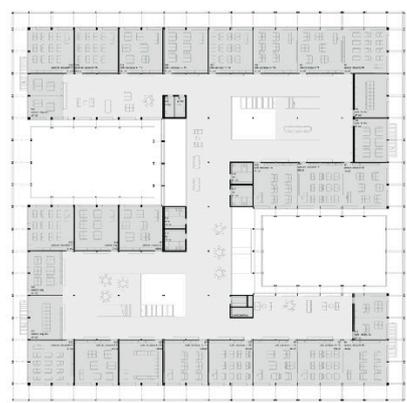


OUTRINTELLA ESEMPLARE - 04

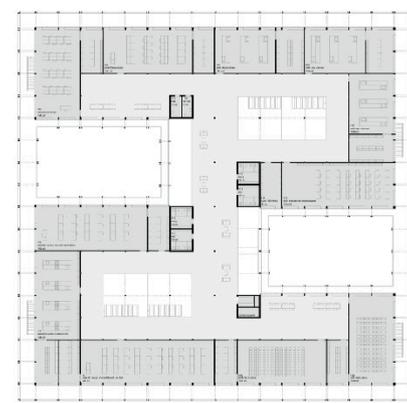


SEZIONE TRASVERSALE PRIMA DELL'INTELLA ESEMPLARE - 04

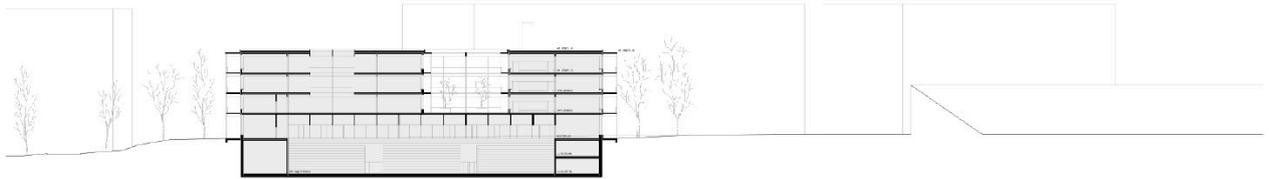
ERIK GLINNAR
COLLEGE VÉLODROME



SEZIONE TRASVERSALE PRIMA DELL'INTELLA ESEMPLARE - 04



SEZIONE TRASVERSALE PRIMA DELL'INTELLA ESEMPLARE - 04



SEZIONE TRASVERSALE PRIMA DELL'INTELLA ESEMPLARE - 04



SEZIONE TRASVERSALE PRIMA DELL'INTELLA ESEMPLARE - 04

projet n° 8

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

ROBIN HOOD GARDENS**atelier MARCH**

chemin Frank-Thomas 24, 1208 Genève

Juan Madrinan

François Dulon, Mickael Casares, Morgane Voirol,
Vincent Huehn

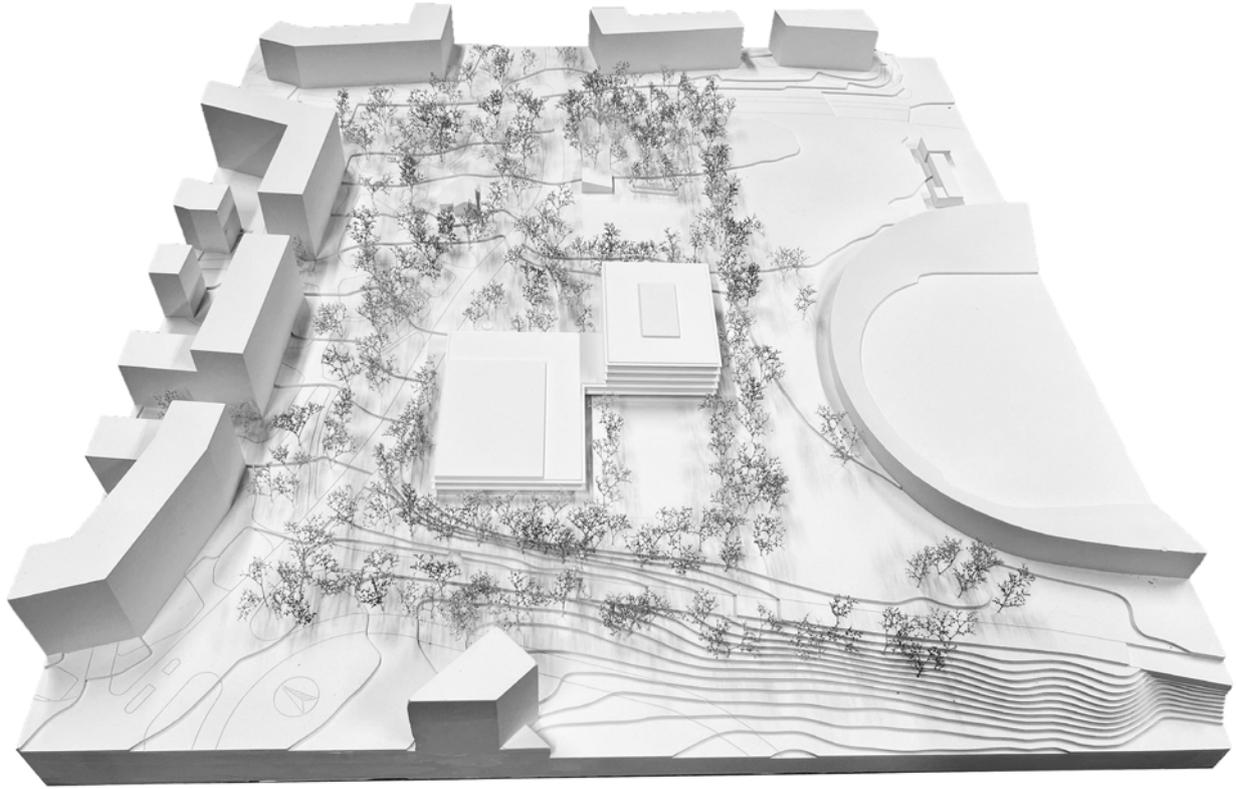
-

B + S INGENIEURS SA

Chemin Rieu 8, 1208 Genève

Joachim Bourgeois

Adrien Starrenberger



ROBIN HOOD GARDENS

Introduction
Le projet de logement social à Robin Hood Gardens, à Londres, a été initié en 1965 par le conseil municipal de Lambeth. L'objectif était de créer un quartier résidentiel moderne et intégré à son environnement urbain. Le projet a été conçu par Alison Smithson et Peter Smithson, membres de l'école du mouvement moderne.

Site
Le site est situé dans le quartier de Peckham, à l'est de Londres. Il est bordé par des rues existantes et des espaces verts. Le terrain est relativement plat et offre une vue dégagée sur le quartier.

Organisation
Le plan de l'ensemble est basé sur une grille de rues rectilignes. Les bâtiments sont organisés en blocs rectangulaires qui encadrent des courtyards intérieurs. Cette organisation favorise la circulation piétonne et l'accès à la nature.

Éléments
Les éléments clés du projet sont les bâtiments à trois étages, les courtyards intérieurs, les escaliers extérieurs et les espaces verts. Les bâtiments sont conçus avec des matériaux modernes et des formes géométriques simples.

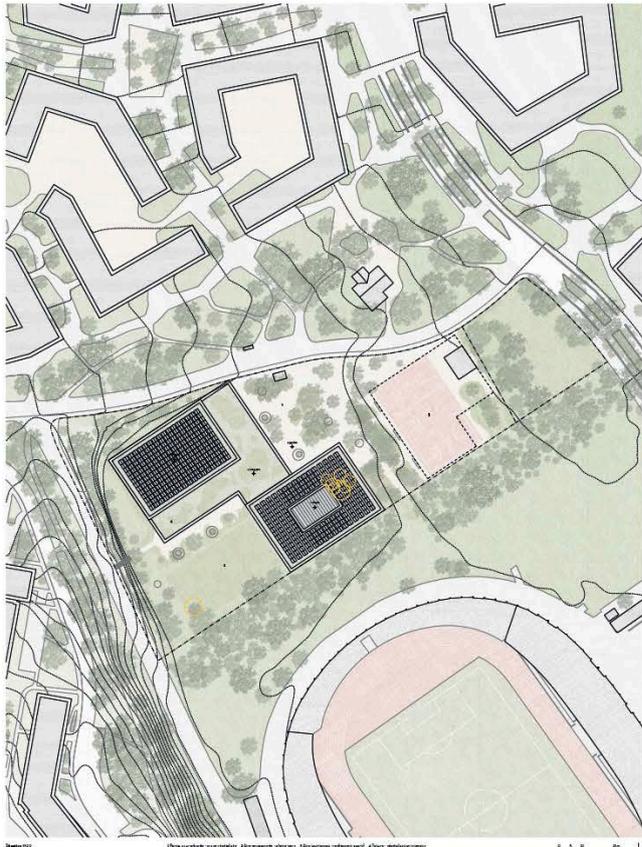
Services sociaux
Le projet prévoit des services sociaux tels que des bibliothèques, des centres de jour et des espaces de détente. Ces services sont intégrés dans le plan de l'ensemble pour favoriser la cohésion sociale.

Conception des bâtiments
Les bâtiments sont conçus avec des façades en briques et des fenêtres larges. Ils offrent des appartements modernes et fonctionnels. Les escaliers extérieurs sont un élément distinctif de l'architecture.

Conception des courtyards
Les courtyards sont conçus comme des espaces de vie communautaire. Ils offrent des espaces verts, des zones de jeux pour les enfants et des lieux de rencontre pour les résidents.



COLLEGE VELODRÔME



ROBIN HOOD GARDENS

Section architecturale du projet de Robin Hood Gardens, montrant la structure à trois étages, les courtyards intérieurs et les escaliers extérieurs.



COLLEGE VELODRÔME

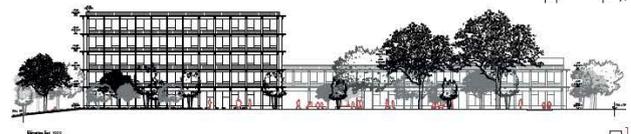
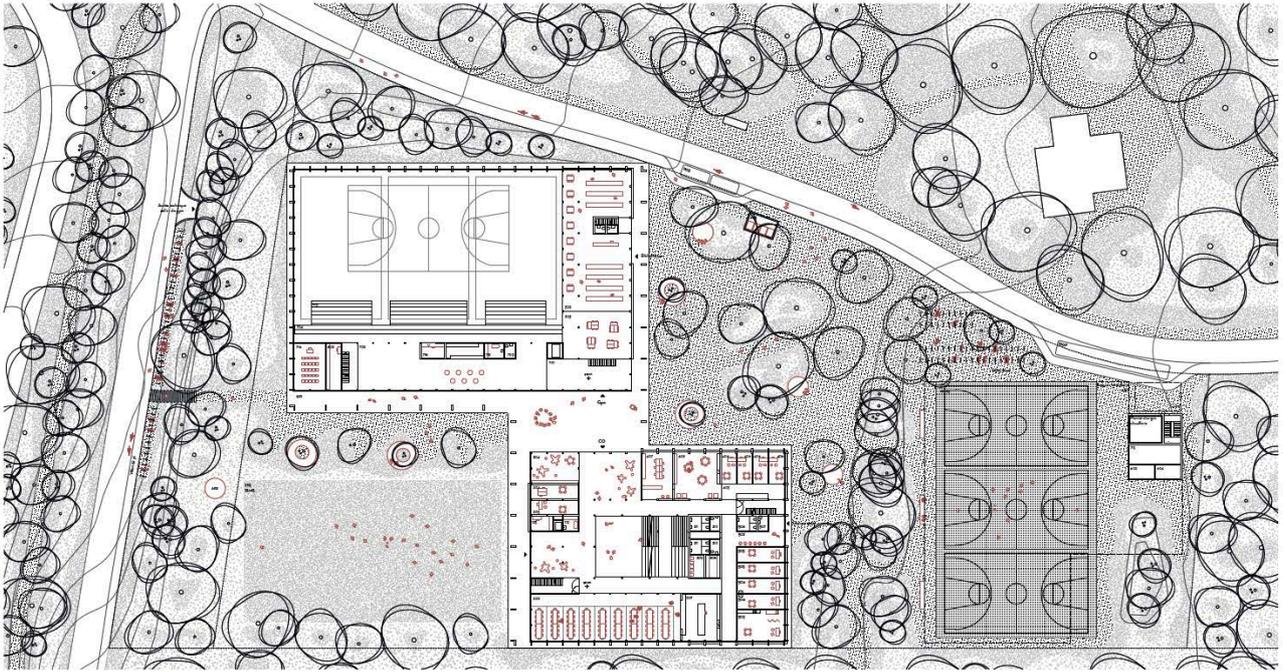


Section architecturale du College Velodrome, illustrant la structure à plusieurs niveaux, les balcons et les espaces communs.



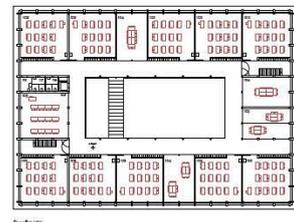
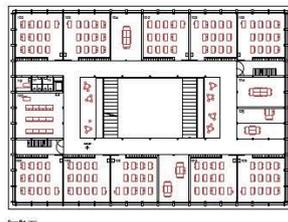
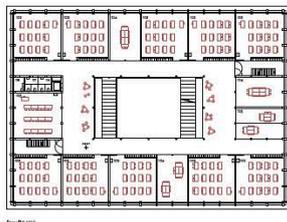
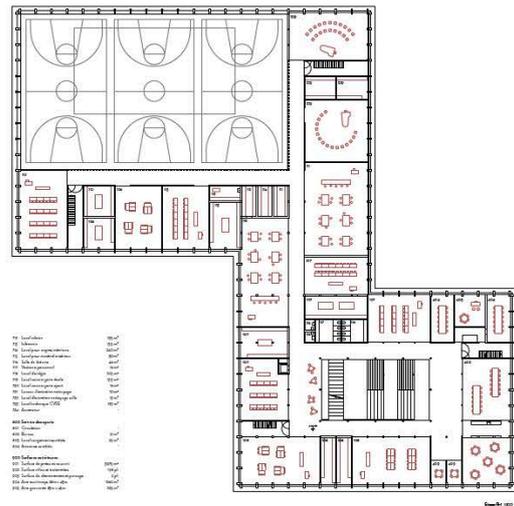
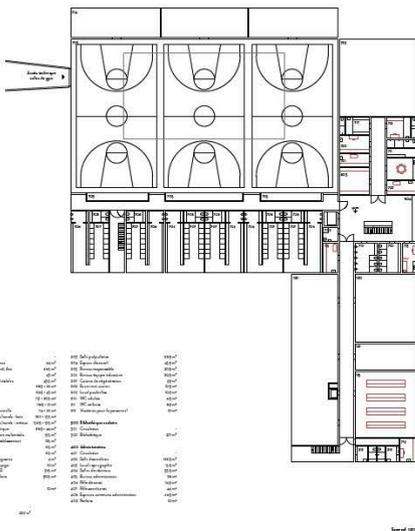
ROBIN HOOD GARDENS

COLLEGE VELODROME



ROBIN HOOD GARDENS

COLLEGE VELODROME



projet n°10

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Pendant que le loup n'y est pas**Pont 12 Architectes SA**

Rue Centrale 15, 1022 Chavannes-près-Renens

Antoine Hahne

Pierre-Marie Regnier, Arnaud Bovet, Yoann Sebastian

Lara Baumgartner

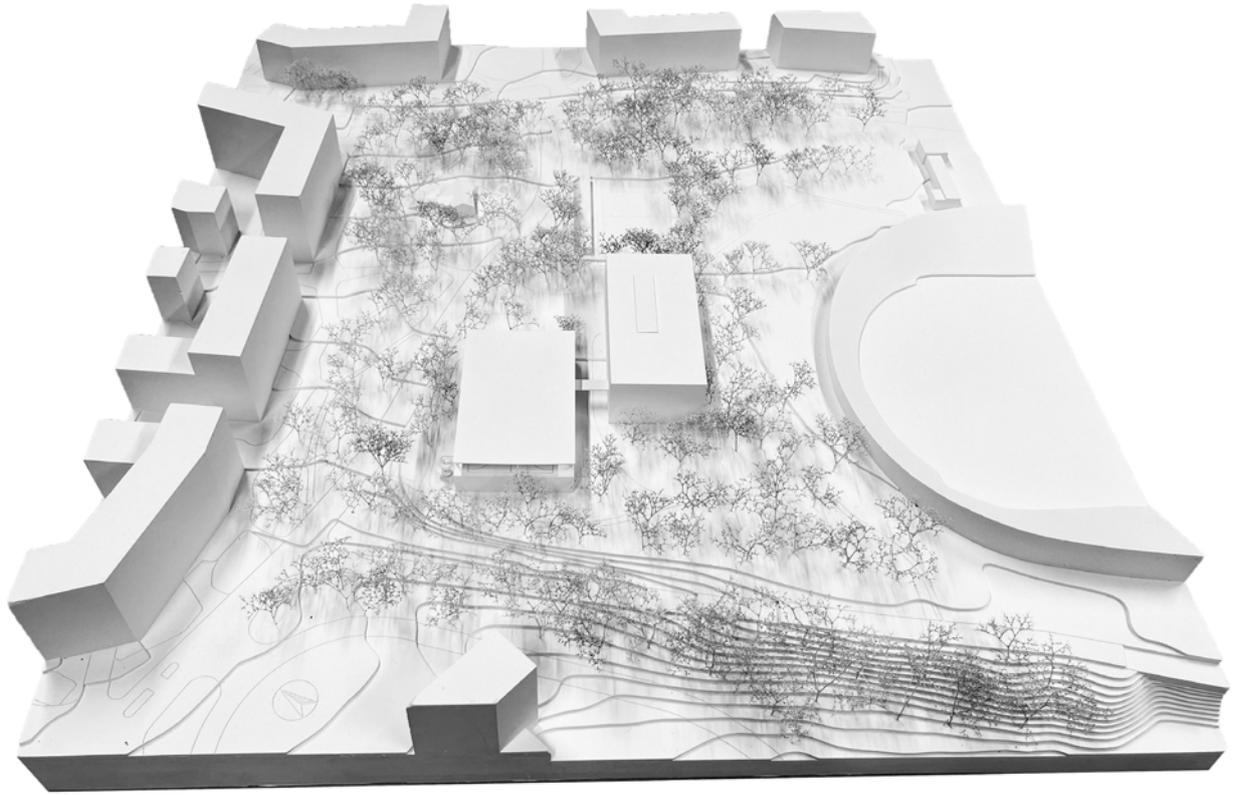
-

Lüchinger + Meyer ingénieurs civils sa

Avenue de la gare 10, 1003 Lausanne

Etienne Bouleau, Dr. Andrea Bassetti

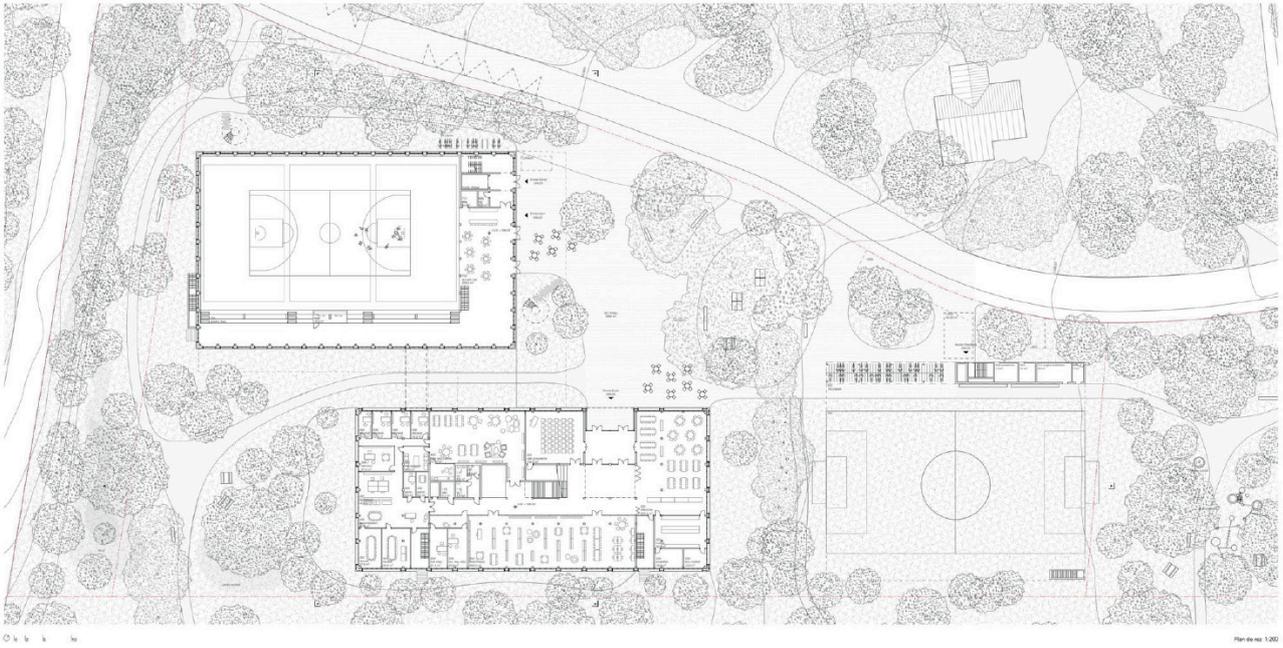
-



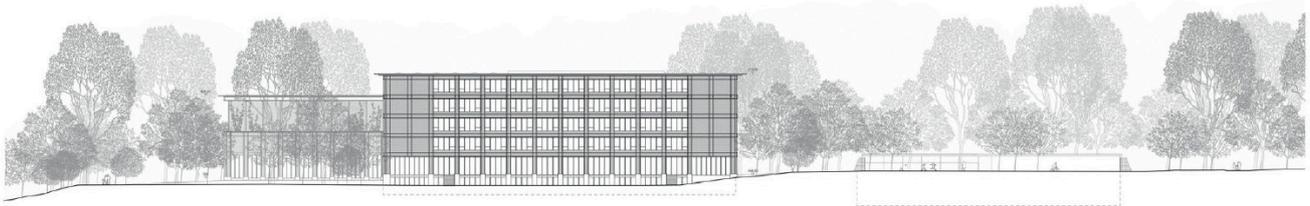


Concours Collège Vélodrome

Pendant que le loup n'y est pas
CONCOURS - COLLEGE VELODROME

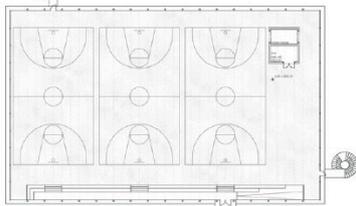


Plan de site 1:200



Elevation Sud-Est 1:200

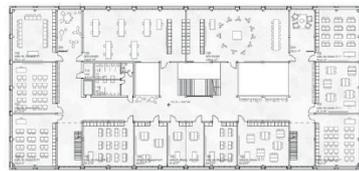
Pendant que le loup n'y est pas
CONCOURS - COLLEGE VELODROME



Plan R+0 1:200



Plan R+4 1:200



Plan R-2 1:200



coupe 1:50



projet n° 12

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

TRIFOLIUM**fesselet krampulz architectes**

Avenue de Gilamont 46b, 1800 Vevey

Laurent Fesselet, Benjamin Krampulz

Julien Friedli, Sindy Magano, Nolane Mermod,

Florence Nyffeler, Sylvain Roumier, Dario Lara Gonzalez

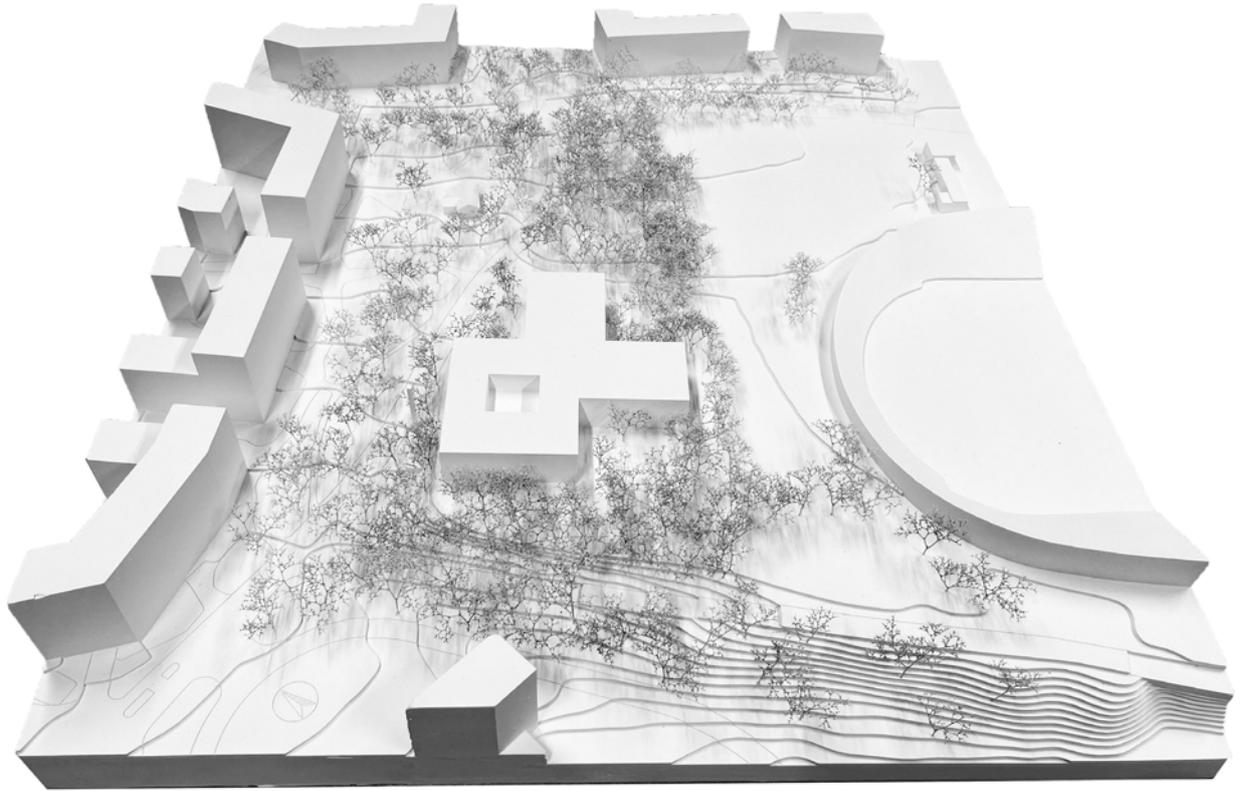
-

co-struct AG

Förrlibuckstrasse 225, Zürich

Fabrice Meylan

Sam Bouten

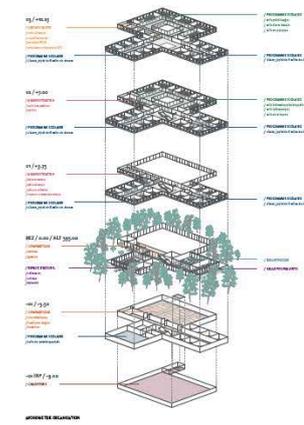


03 CONCOURS - COLLEGE VELODROME



INTRODUCTION ET CONTEXTE
 Le projet de construction d'un collège à Plaines-du-Loup s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine. Le site est situé dans un quartier en pleine mutation, caractérisé par une forte présence végétale et une architecture traditionnelle. L'objectif est de créer un bâtiment moderne et durable, qui s'intègre harmonieusement dans son environnement tout en offrant des espaces de qualité pour les élèves et les habitants.

CONCEPTION
 La conception du collège a été guidée par plusieurs principes : l'écologie, la durabilité et l'intégration paysagère. Le bâtiment est conçu avec des matériaux locaux et des techniques de construction innovantes. Les espaces extérieurs sont aménagés pour favoriser le bien-être et l'apprentissage par l'expérience. Le projet vise à créer un lieu de vie agréable et fonctionnel, qui répond aux besoins éducatifs et sociaux de la communauté.



TRIFOLIUM



03 CONCOURS - COLLEGE VELODROME



TRIFOLIUM





Concours Collège Vélodrome

CONCOURS - COLLEGE VELODROME



MAKIL.COM

CONCOURS - COLLEGE VELODROME



MAKIL.COM



MAKIL.COM

TRIFOLIUM



TRIFOLIUM

TRIFOLIUM

- 1. Escalier principal (plan) et coupe
- 2. Escalier secondaire (plan) et coupe
- 3. Escalier tertiaire (plan) et coupe



TRIFOLIUM
 L'objectif de ce projet est de créer un espace éducatif moderne et innovant, capable de répondre aux besoins des élèves et des enseignants. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable, permettant d'accueillir différents types de cours et d'activités. Les espaces sont conçus pour favoriser l'apprentissage collaboratif et l'engagement des élèves. Le projet est financé par le conseil régional de la région Île-de-France et le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

TRIFOLIUM

- 1. Escalier principal (plan) et coupe
- 2. Escalier secondaire (plan) et coupe
- 3. Escalier tertiaire (plan) et coupe



TRIFOLIUM
 Le projet de ce bâtiment est de créer un espace éducatif moderne et innovant, capable de répondre aux besoins des élèves et des enseignants. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable, permettant d'accueillir différents types de cours et d'activités. Les espaces sont conçus pour favoriser l'apprentissage collaboratif et l'engagement des élèves. Le projet est financé par le conseil régional de la région Île-de-France et le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

TRIFOLIUM



TRIFOLIUM



TRIFOLIUM

projet n° 13

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

TATAMI**STUDIO LAUSANNE ARCHITECTURE SA**

Rue de la Tour 16, 1004 Lausanne

Vittorio Fragasso

Tanguy Vandenberghe, Zoie Mckenzie

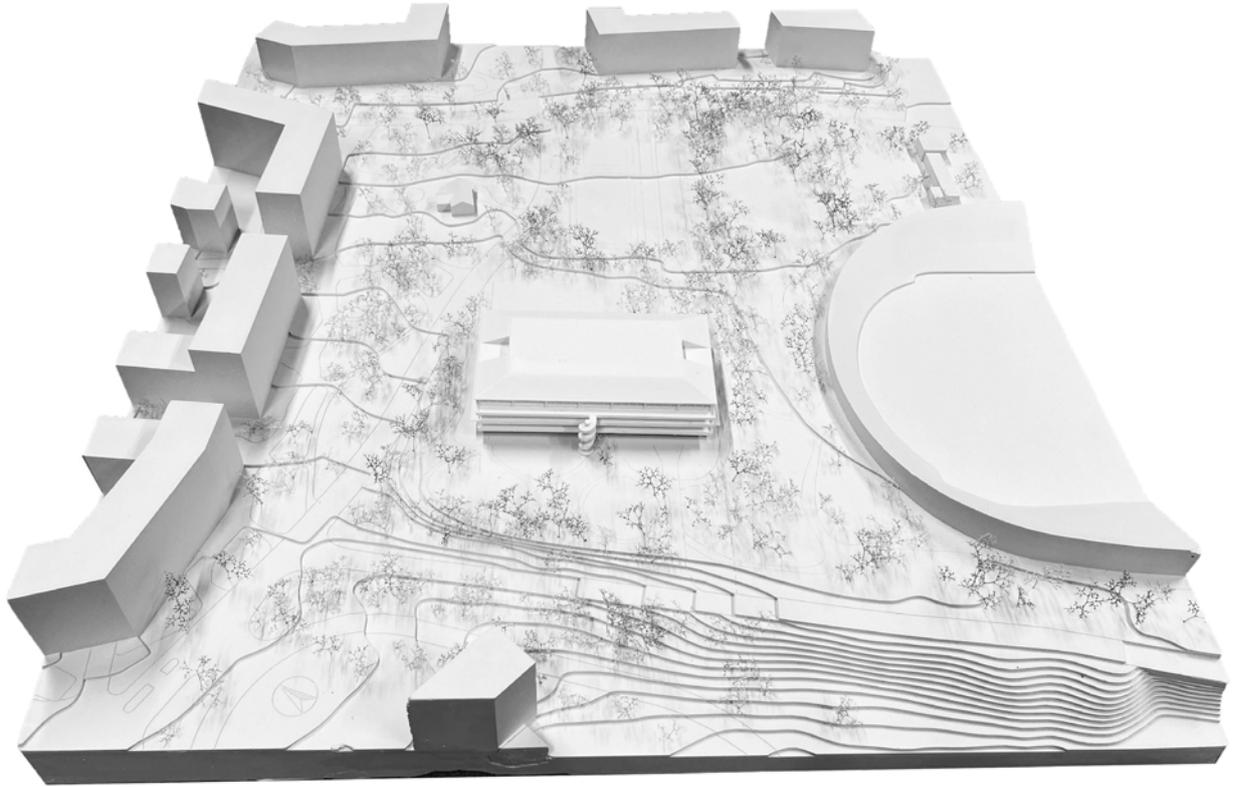
-

SYNTAXIS SA Lausanne

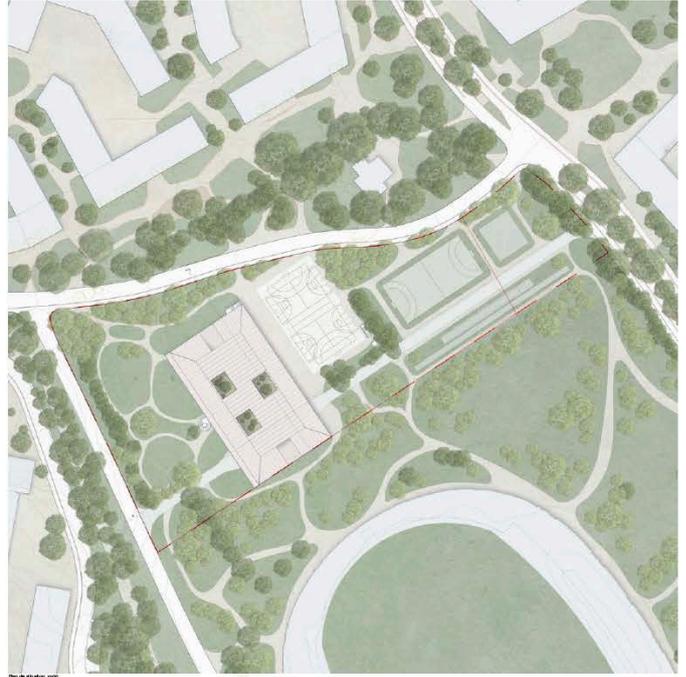
Chemin François-Louis Renou 2, 1005 Lausanne

Eric Gysin

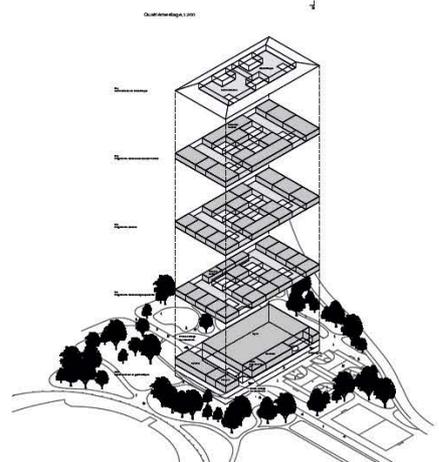
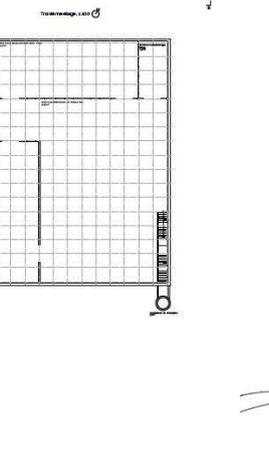
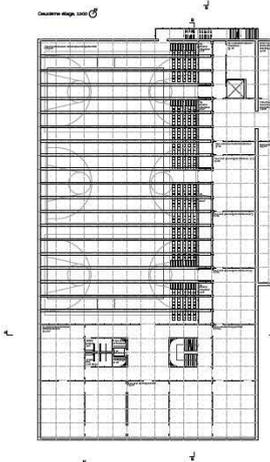
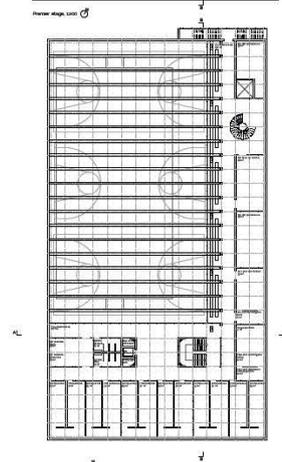
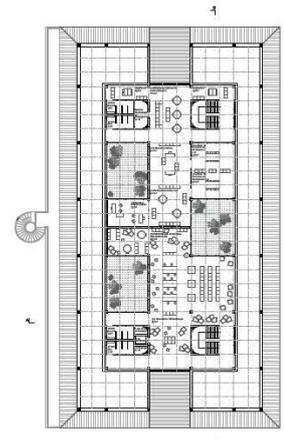
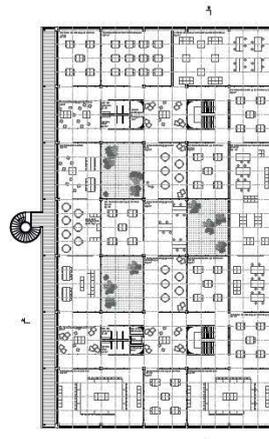
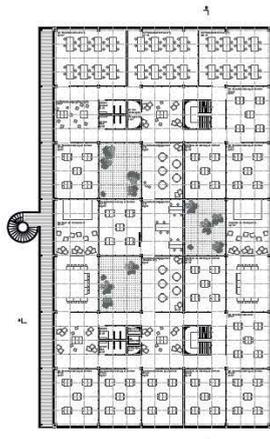
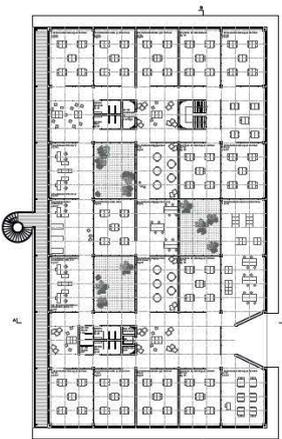
Adrian Schrepfer



COLLEGE VILVOORDEN | 1934

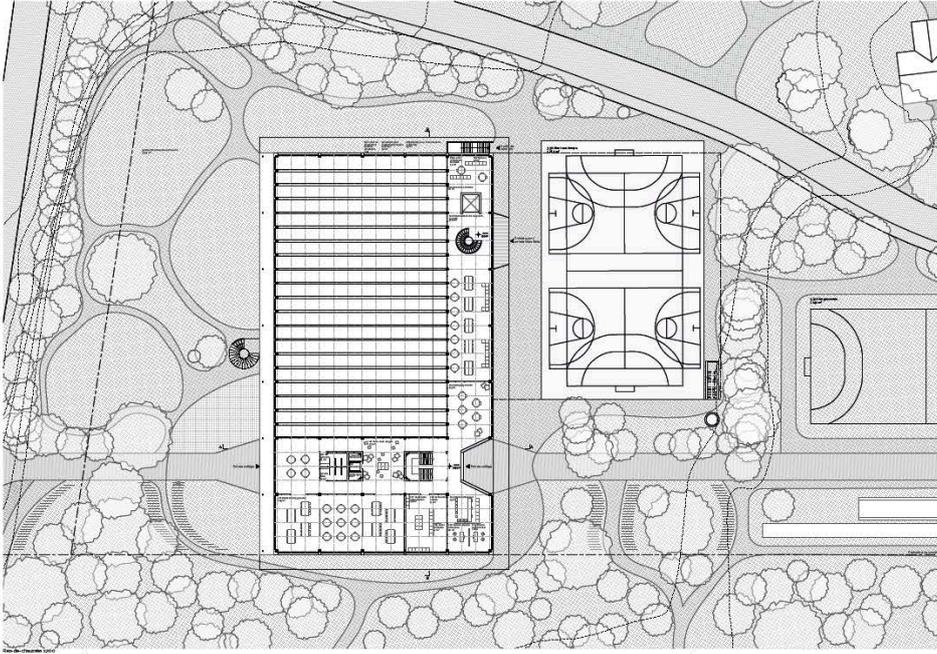


COLLEGE VILVOORDEN | 1934





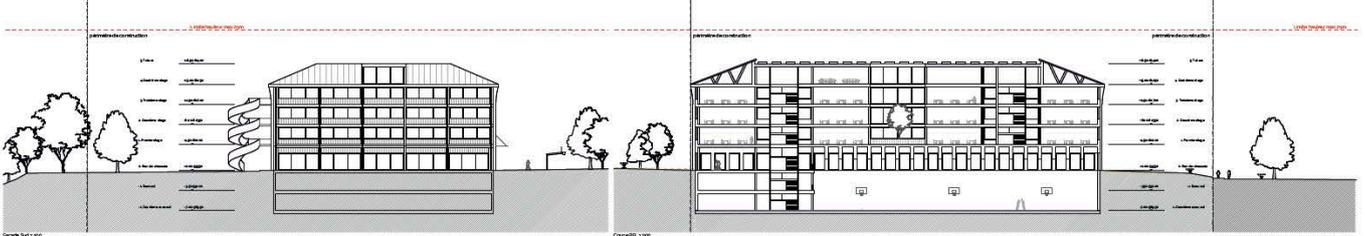
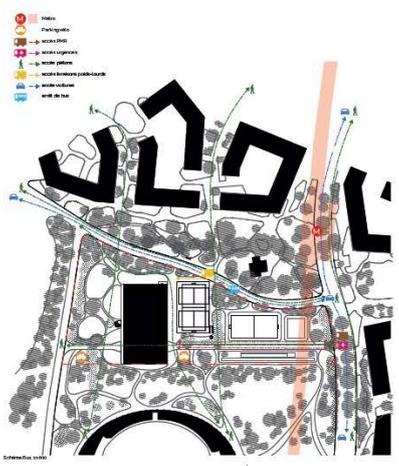
COLLÈGE VÉLODROME | 114



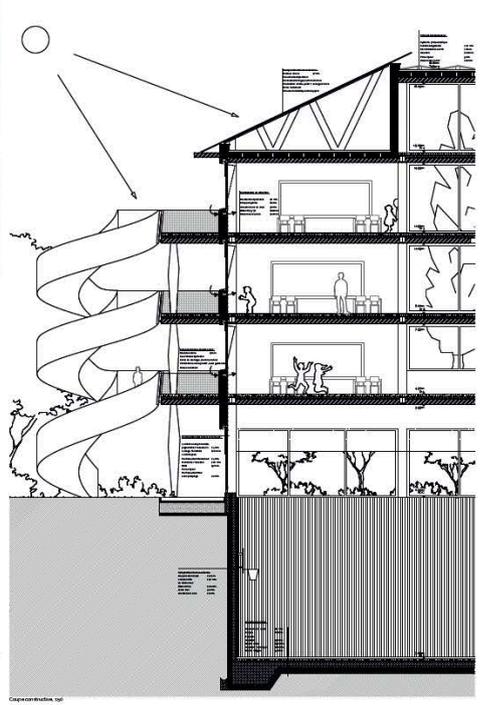
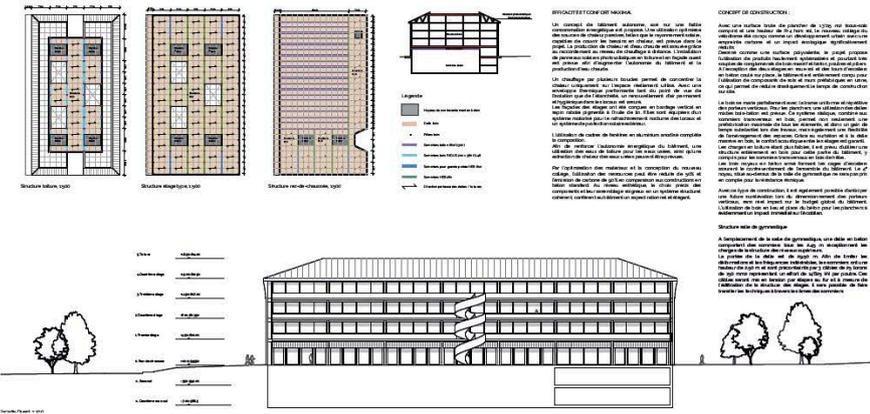
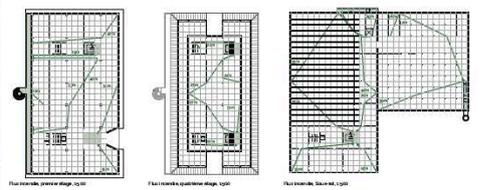
SITUATION SUR LE SITE
 Situé dans la zone d'habitat qui protège la structure bâtie de l'axe de la rue, le bâtiment est en contact direct avec le quartier de l'avenue de la République. Le site est donc très bien desservi par les transports publics et bénéficie d'un accès facile à la gare de la République. Le site est également très agréable grâce à sa situation au pied de la colline de la République.

LES BÂTIMENTS
 Au sein de cette zone d'habitat, le projet propose un bâtiment de 12 étages, un bâtiment de 6 étages et un bâtiment de 3 étages. Le bâtiment de 12 étages est le cœur du projet et est entouré par les bâtiments de 6 et 3 étages. Le bâtiment de 12 étages est conçu pour accueillir un collège et un lycée. Le bâtiment de 6 étages est conçu pour accueillir un collège et un lycée. Le bâtiment de 3 étages est conçu pour accueillir un collège et un lycée.

LES ESPACES
 Le projet propose un volume architectural unique et moderne qui s'intègre dans le quartier existant. Le bâtiment est conçu pour accueillir un collège et un lycée. Le bâtiment est conçu pour accueillir un collège et un lycée. Le bâtiment est conçu pour accueillir un collège et un lycée.



COLLÈGE VÉLODROME | 115



projet n°14

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

TREFLE**dl-c, designlab-construction SA**

Rue du Nant 7, 1207 Genève

José Antonio Ramos, Thierry Décosterd

Fernando Gomez, Olivier Zawalski

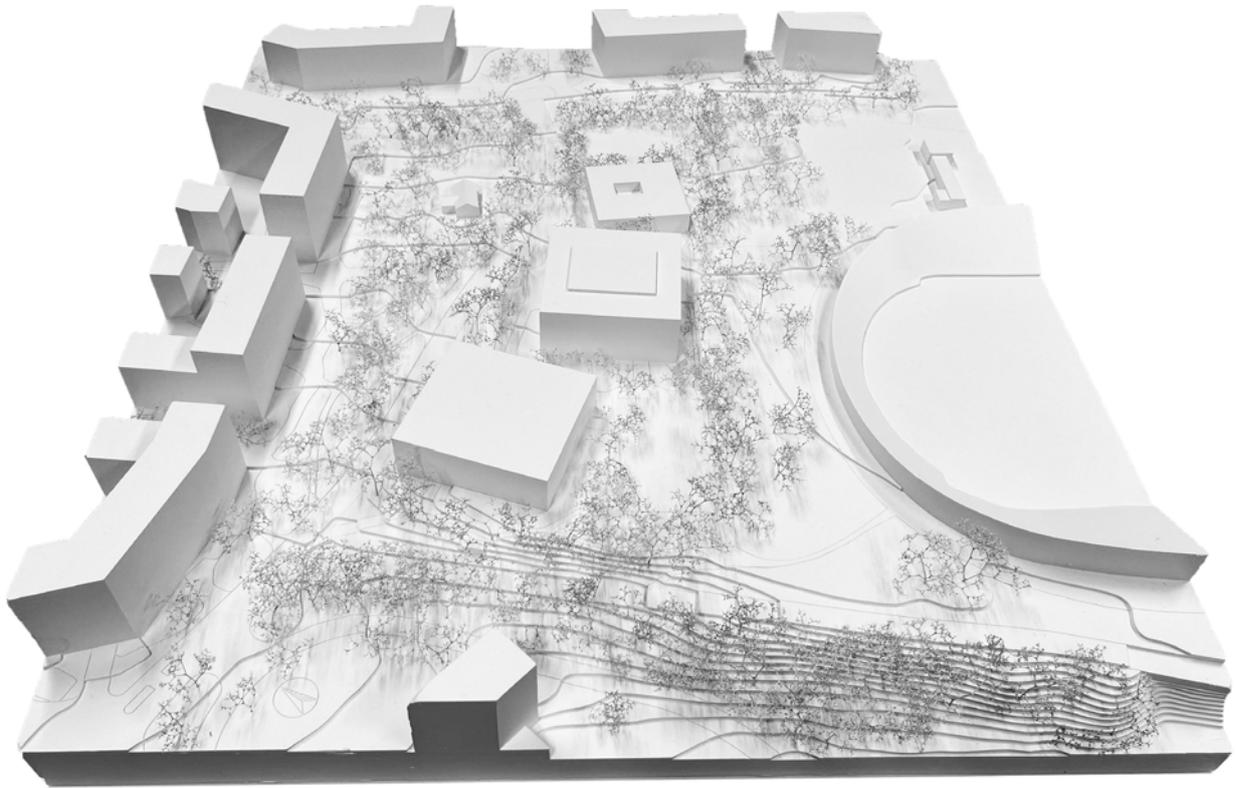
-

Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA

Place du Casino 4, 1110 Morges

Giuseppe Donia

Arlindë Hasani, Grégoire Bayol



COLLEGE VELODROME TREFLE

Parti architecte

Le projet propose la construction de trois bâtiments distincts afin d'offrir une répartition équilibrée des équipements scolaires. Les volumes s'inscrivent dans un plan d'alignement commun, le tout étant entouré par une terrasse paysagère et un espace public. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures.

Programme

Le quartier de programmes est défini de manière claire et simple selon les trois volumes. Il s'agit de la mise en place de trois bâtiments distincts au sein d'un même espace, chacun ayant une fonction spécifique et une identité propre.

Au centre du projet se trouve le bâtiment principal de 1000 places, entouré de ses deux ailes secondaires. Ce bâtiment est conçu pour offrir un grand confort et une grande flexibilité d'usage, permettant d'adapter les espaces à différentes configurations.

À l'ouest, le bâtiment de 1000 places est conçu pour offrir un grand confort et une grande flexibilité d'usage, permettant d'adapter les espaces à différentes configurations.

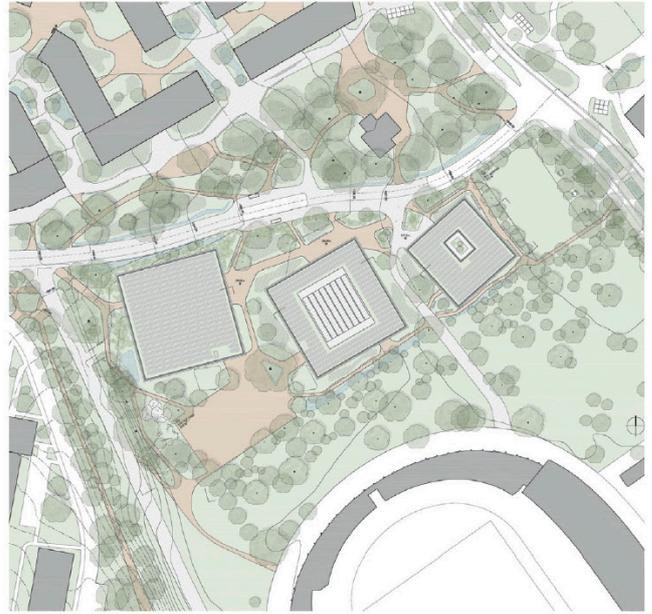
Implémentation

L'implémentation de l'alignement, par rapport au terrain, a été étudiée à l'avance afin de garantir une bonne intégration du projet dans le paysage existant.

Des études de faisabilité ont été réalisées afin de garantir une bonne intégration du projet dans le paysage existant.



Vue de l'école de Velodrome



Implémentation

Alignement avec l'existant

Organisation

- Volume principal
- Volume secondaire
- Volume tertiaire
- Volume quaternaire
- Volume quinaire
- Volume sexnaire

Traitement des sols

- Plage d'attente

Arborescence

- Arbre existant

Equipements

- Équipement

Autour école : espace flexible et polyvalent

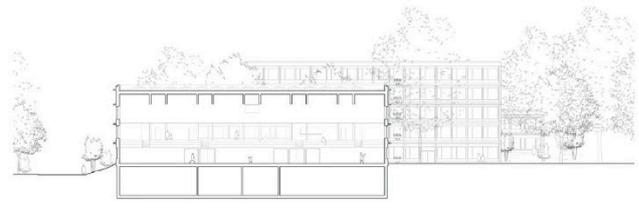
COLLEGE VELODROME TREFLE



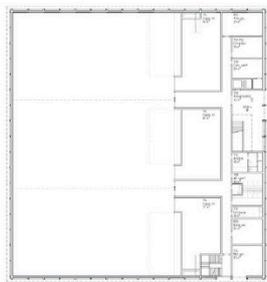
Bâtiment Principal / Plan de base 1000



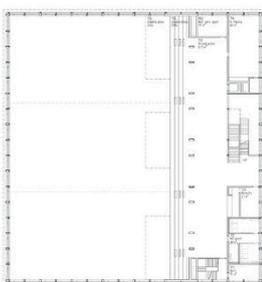
Bâtiment Secondaire / Plan de base 1000



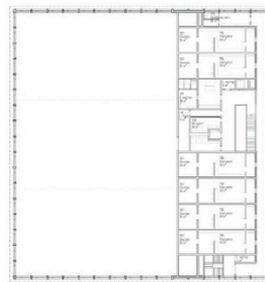
Bâtiment Tertiaire / Coupe transversale 1000



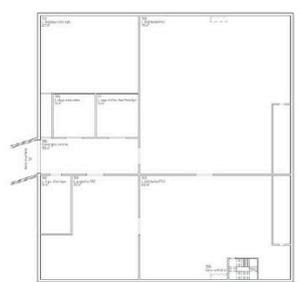
Bâtiment Quaternaire / Plan de base 1000



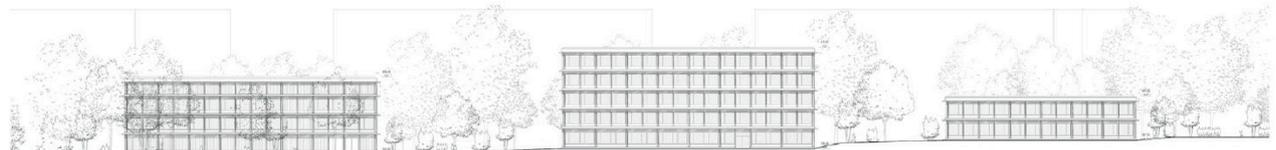
Bâtiment Quinaire / Plan de base 1000



Bâtiment Sexnaire / Plan de base 1000



Bâtiment Septnaire / Plan de base 1000

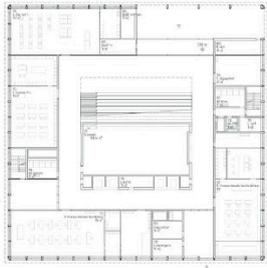


Direction des études DUECA 1000



Concours Collège Vélodrome

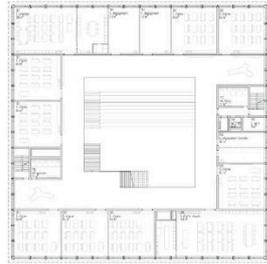
COLLEGE VELODROME TREFLE



Élévation Est / Plan de la phase 0.00



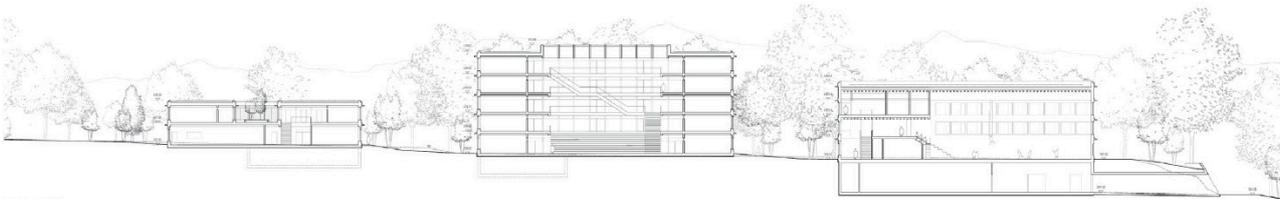
Élévation Est / Plan 1er étage 1.00



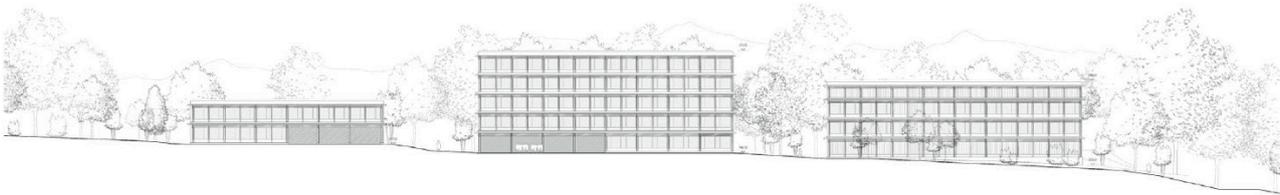
Élévation Est / Plan 2ème étage 2.00



Élévation Est / Plan 3ème et 4ème étage 3.00

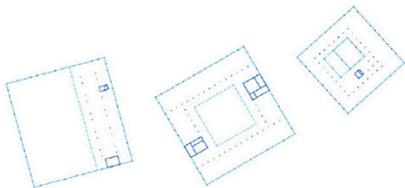


Élévation Nord 1.00



Élévation d'ensemble Nord-Ouest 1.00

COLLEGE VELODROME TREFLE



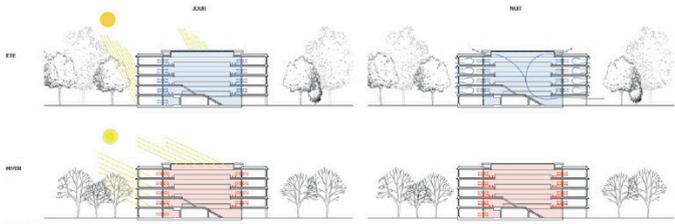
Stratégie permettant la flexibilité et la réversibilité des espaces

Contexte

Le concours a permis de définir l'implantation de nouveaux équipements sportifs à proximité de la base de la ville et de créer un nouveau quartier résidentiel et commercial. Le projet est un véritable défi architectural et technique. C'est un projet ambitieux qui nécessite une collaboration étroite entre tous les acteurs du projet. Le site est un terrain plat, ce qui permet de créer un bâtiment à faible hauteur et de créer un espace public de qualité.

Motif

Un projet ambitieux qui nécessite une collaboration étroite entre tous les acteurs du projet. Le site est un terrain plat, ce qui permet de créer un bâtiment à faible hauteur et de créer un espace public de qualité. Le projet est un véritable défi architectural et technique. C'est un projet ambitieux qui nécessite une collaboration étroite entre tous les acteurs du projet.



Concept énergétique

Le projet est un véritable défi architectural et technique. C'est un projet ambitieux qui nécessite une collaboration étroite entre tous les acteurs du projet. Le site est un terrain plat, ce qui permet de créer un bâtiment à faible hauteur et de créer un espace public de qualité.

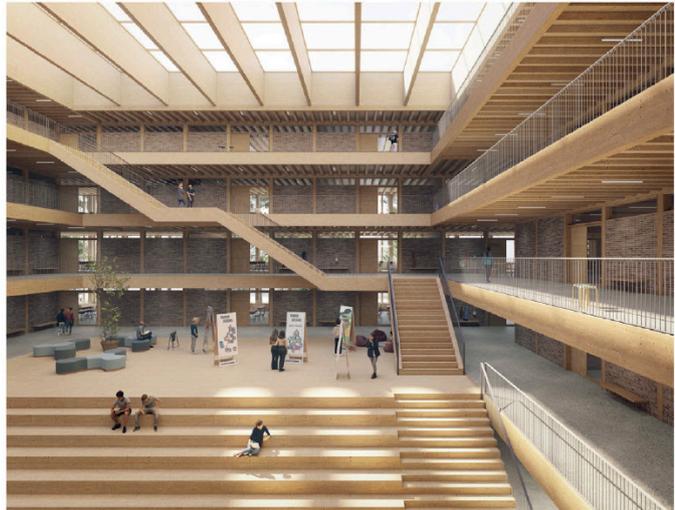
Développement durable

Le projet est un véritable défi architectural et technique. C'est un projet ambitieux qui nécessite une collaboration étroite entre tous les acteurs du projet. Le site est un terrain plat, ce qui permet de créer un bâtiment à faible hauteur et de créer un espace public de qualité.



Figure 1 - Plan d'étage type 1.00

Coupe central de façade type 1.00



Vue d'ensemble central de la phase 0.00

projet n° 17

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

HULA HOOP**MPH Architectes**

Rue Saint-Martin 9, 1003 Lausanne

Olaf Hunger

Nicolas Monnerat, Franck Petitpierre, Yves Goy,

Kawtar Mokssit

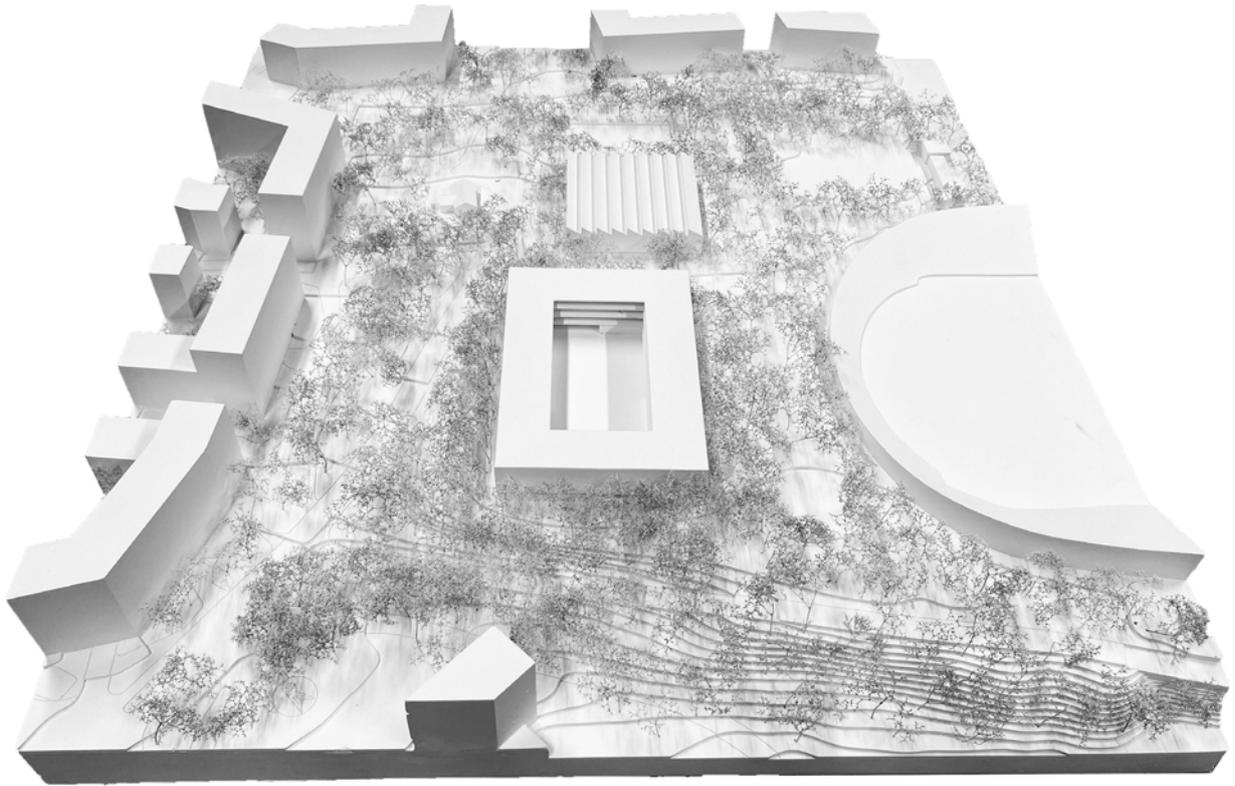
Enpleo (Julien Jakubowski)

BOIS INITIAL

Rue Centrale 21, 1110 Morges

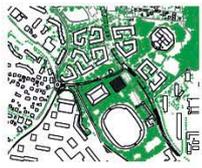
Reto Emery

Christine Demander

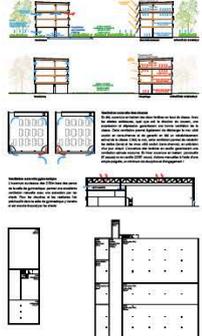




PROJET DE CLASSEMENT
 Le projet de classement des bâtiments de la rue de la République, dans le quartier des Plaines-du-Loup, est le résultat d'un processus de concertation et de dialogue entre les architectes, les élus locaux et les habitants du quartier. L'objectif est de créer un cadre de vie agréable et sûr, tout en préservant l'identité et le caractère du quartier.



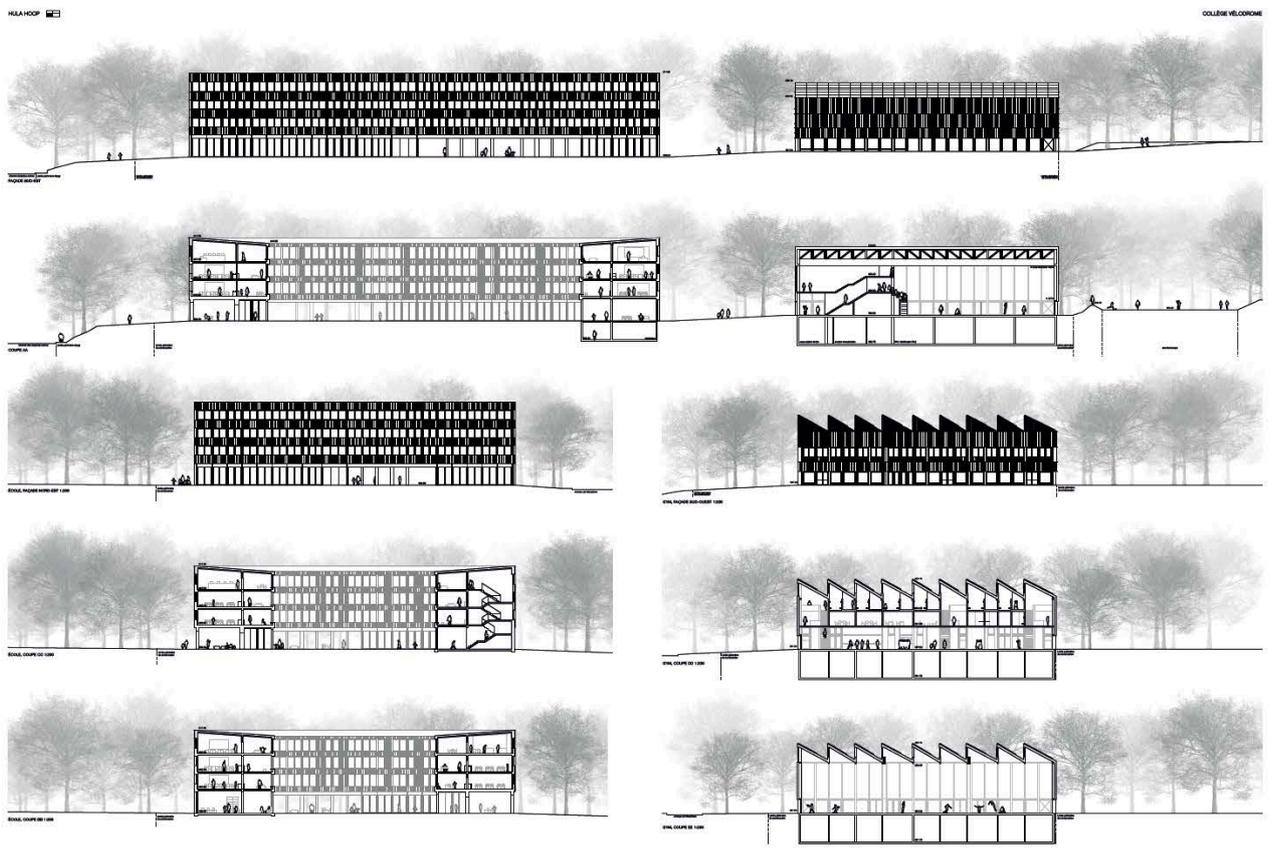
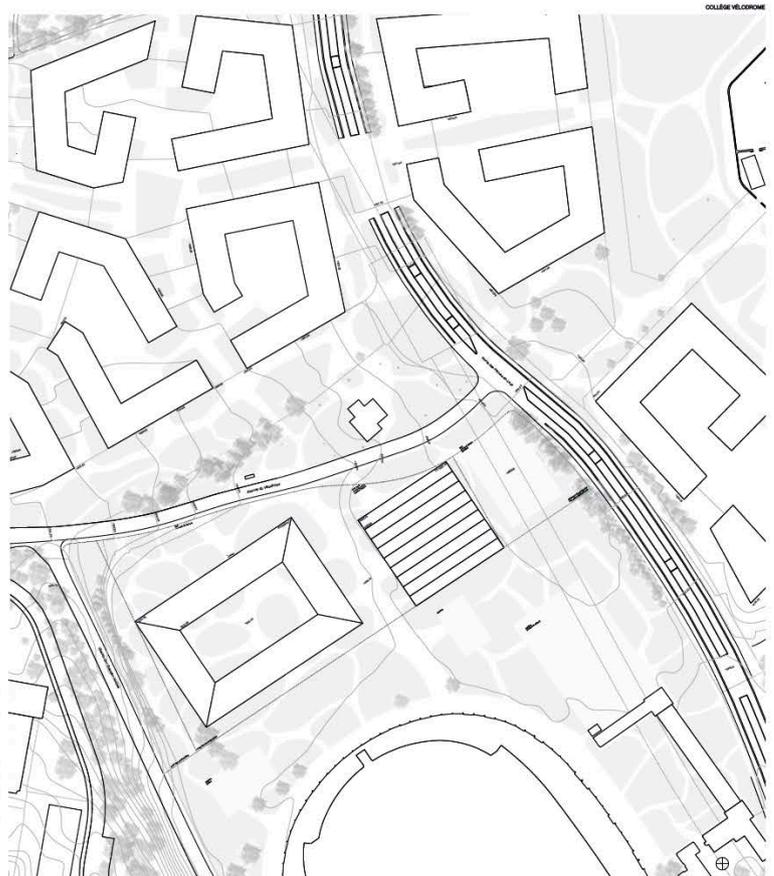
LES BÂTIMENTS
 Les bâtiments sont conçus pour être des lieux de vie agréables et sûrs. Ils sont conçus pour être des lieux de vie agréables et sûrs. Ils sont conçus pour être des lieux de vie agréables et sûrs.

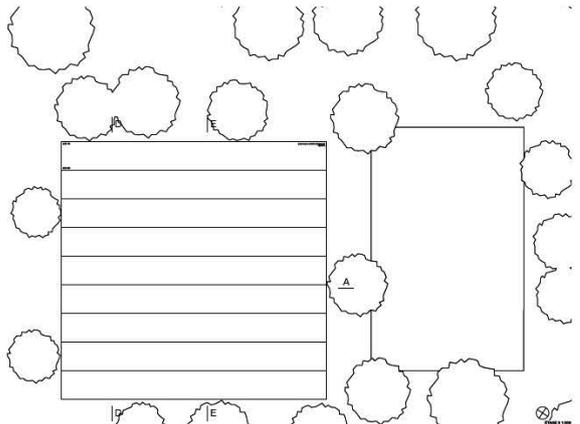
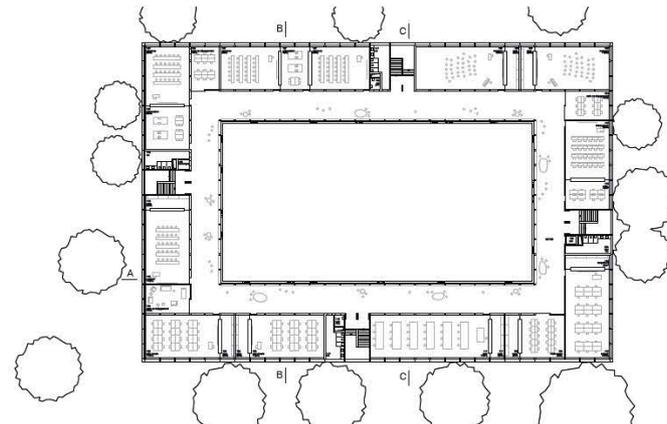
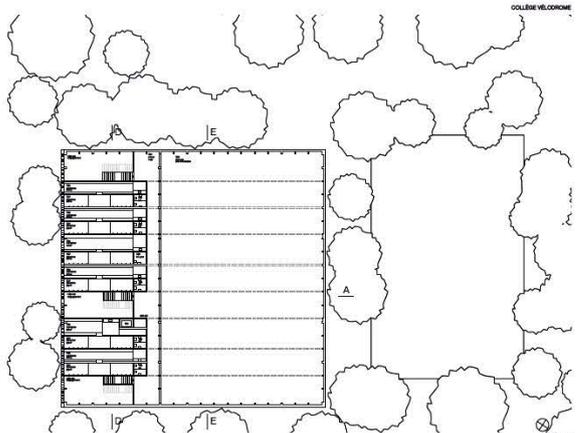
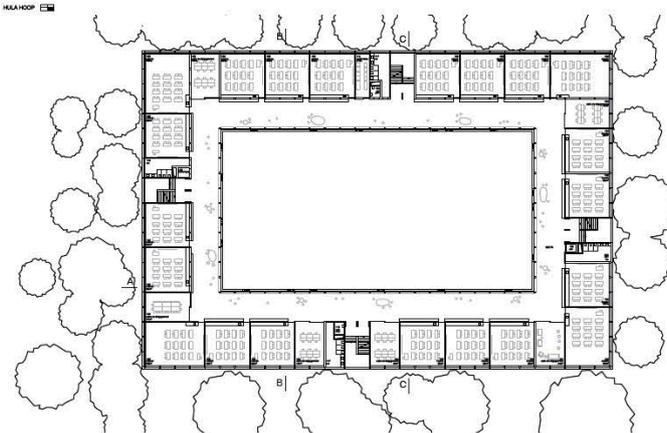
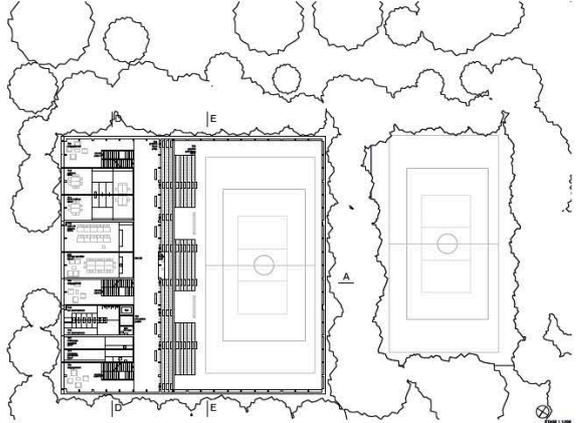
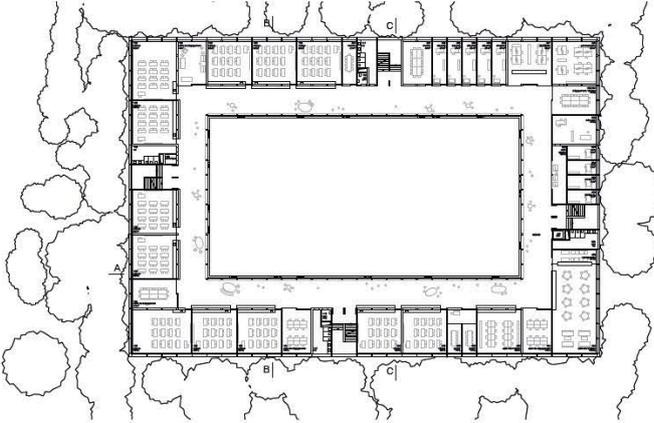
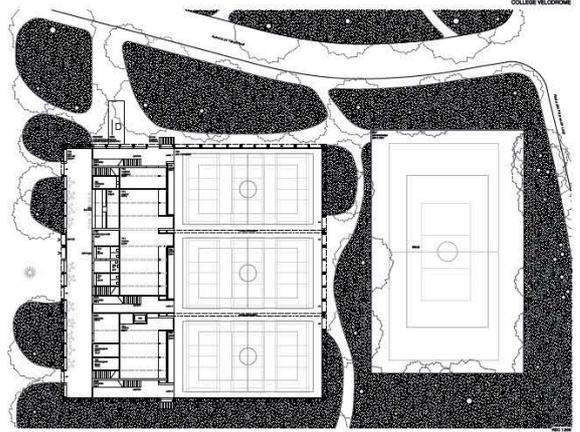
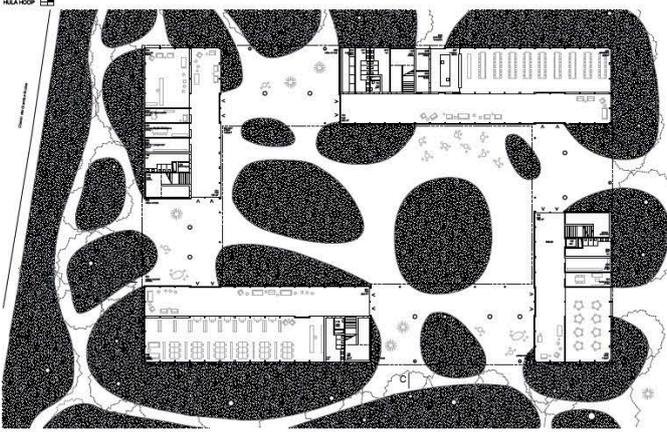


LES BÂTIMENTS
 Les bâtiments sont conçus pour être des lieux de vie agréables et sûrs. Ils sont conçus pour être des lieux de vie agréables et sûrs. Ils sont conçus pour être des lieux de vie agréables et sûrs.



LES BÂTIMENTS
 Les bâtiments sont conçus pour être des lieux de vie agréables et sûrs. Ils sont conçus pour être des lieux de vie agréables et sûrs. Ils sont conçus pour être des lieux de vie agréables et sûrs.





projet n° 18

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Professor X**Marzano Polikar architectes Sàrl**

Chemin des Ramiers 22, 1009 Pully

Grégoire Polikar, Lorenzo Marzano

Odile Becker, Nicolas Olivier, Mathilde Thiriot

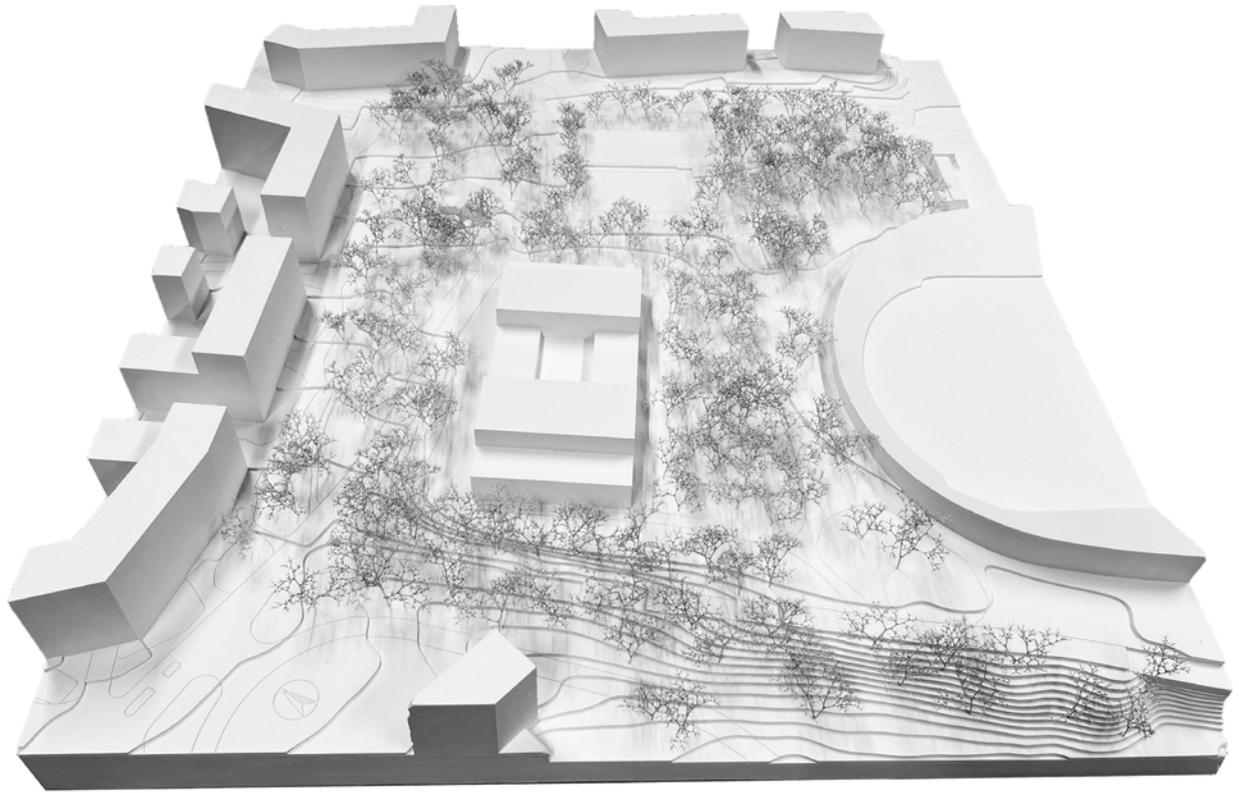
-

102,2mètres - ingénierie civile spécialisée en construction bois Sàrl

p.a. Rue du Nord 3, 1462 Yverdon-les-Bains

Samuel Ballif, Luca Jeannerat

Marjorie Ambrosin



Professor X COLLEGE DU VÉLODROME LAUSANNE JUN 2024



Existant dans le site, ce sera transformé avant d'être réhabilité et part de l'histoire.

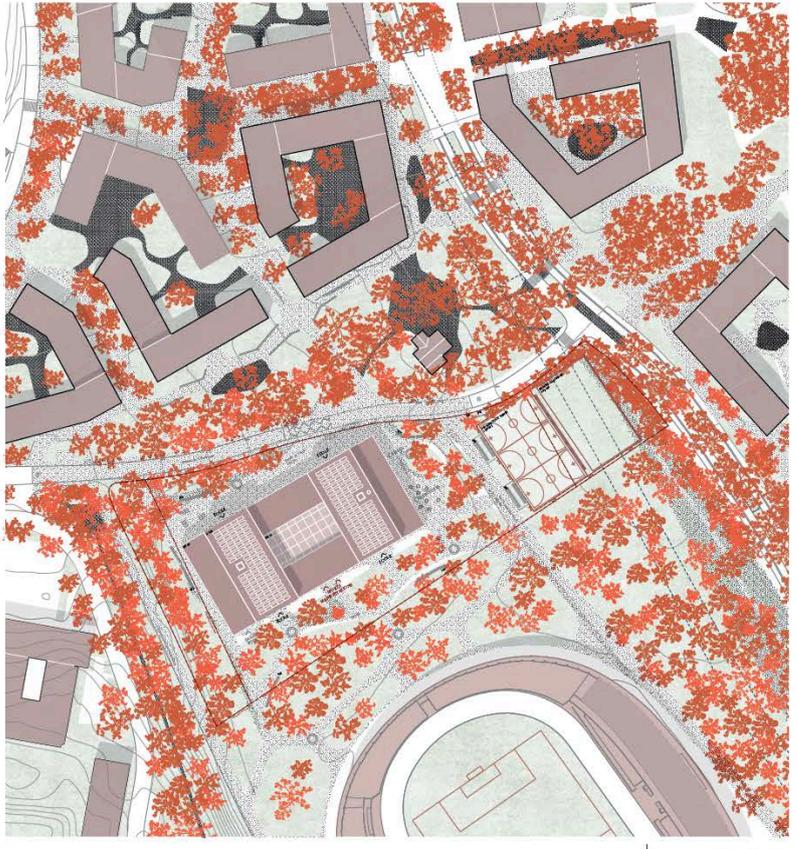
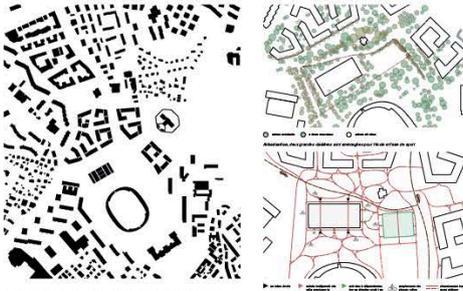
Point d'attention
 L'objectif principal de ce projet est de transformer un bâtiment existant en un espace moderne et fonctionnel, tout en préservant son caractère historique et architectural. Le projet vise à créer un environnement éducatif et sportif de qualité, adapté aux besoins de la communauté locale.

Contexte et enjeux
 Le site est situé dans un quartier résidentiel et scolaire, ce qui impose des contraintes particulières en matière de bruit, de circulation et de sécurité. Il est essentiel de trouver un équilibre entre les besoins des différents acteurs impliqués dans le projet.

Objectifs
 Le projet vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage, à offrir des équipements sportifs modernes et à créer des espaces de vie et de détente pour les élèves et le personnel.

Programme
 Le programme comprend des salles de cours, des laboratoires, des salles de réunion, des espaces de travail, des salles de sport, des salles de détente, des espaces verts et des équipements de sécurité.

Conclusion
 Ce projet représente une opportunité unique de transformer un bâtiment existant en un espace moderne et fonctionnel, tout en préservant son caractère historique et architectural. Il est essentiel de trouver un équilibre entre les besoins des différents acteurs impliqués dans le projet.



Professor X COLLEGE DU VÉLODROME LAUSANNE JUN 2024



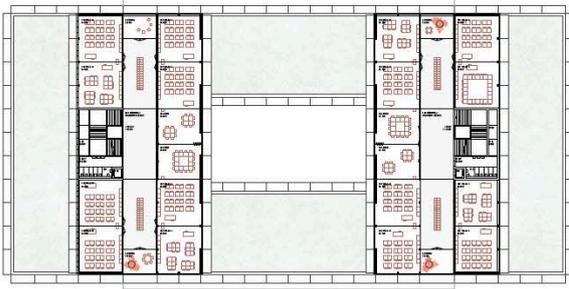
PROGRAMME (1/20) COUPE CONSTRUCTIVE (1/20) ENTRÉE (1/20)



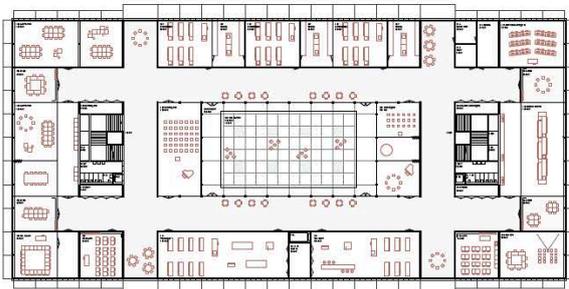
FAÇADE SUD (1/20) FAÇADE NORD (1/20)



Professor X COLLEGE DU VELODROME, LAUSANNE
JUN 2024



ETAGE 0+1.00



ETAGE 1.00



Les salles d'attente, à côté de la terrasse connectée au foyer d'entrée.

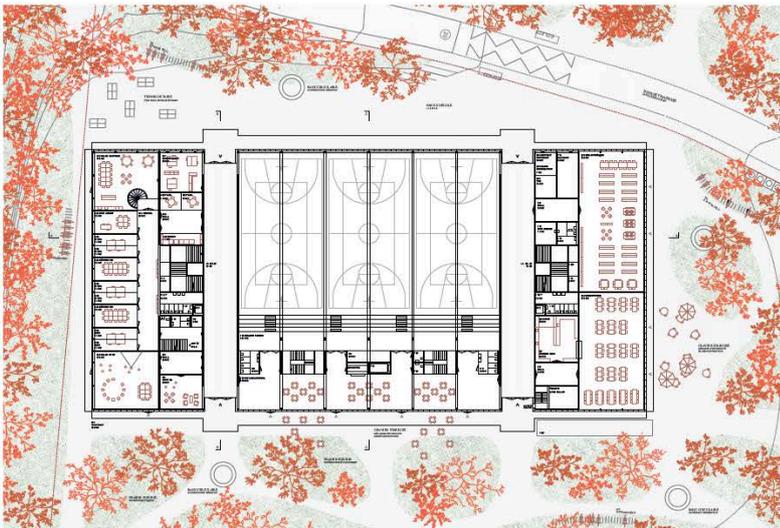
Organisation

Le programme est divisé en deux parties principales : la zone d'attente et la zone de spectacle. La zone d'attente est conçue pour accueillir les spectateurs avant le début du spectacle, offrant un espace de détente et de socialisation. La zone de spectacle est conçue pour accueillir les artistes et les techniciens, offrant un espace de travail et de répétition. Les deux zones sont connectées par une terrasse centrale, qui sert de point de rencontre et de transition entre les deux espaces. L'architecture est conçue pour être flexible et adaptable, permettant d'accueillir différents types de spectacles et d'événements. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durables, reflétant l'importance du bâtiment dans le paysage architectural de Lausanne. Les espaces sont conçus pour être lumineux et aérés, favorisant un environnement agréable et accueillant. Les détails architecturaux sont soignés, contribuant à l'élégance et à la modernité de l'ensemble. Les espaces sont conçus pour être polyvalents, permettant d'accueillir différents types de spectacles et d'événements. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durables, reflétant l'importance du bâtiment dans le paysage architectural de Lausanne. Les espaces sont conçus pour être lumineux et aérés, favorisant un environnement agréable et accueillant. Les détails architecturaux sont soignés, contribuant à l'élégance et à la modernité de l'ensemble.



COUPE 0+1.00

Professor X COLLEGE DU VELODROME, LAUSANNE
JUN 2024



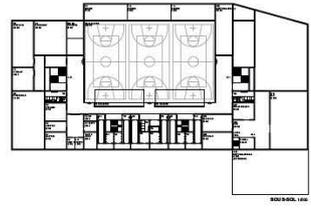
REZ-DE-CHAUSSEE 0.00



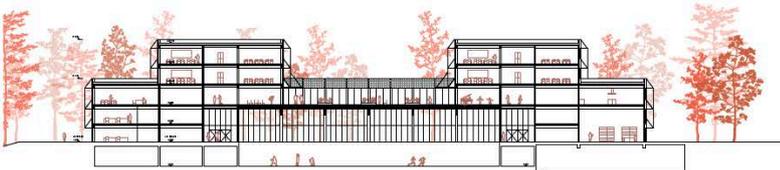
Les allées sportives, orientées à la paroi et reliées par un grand couloir de liaison.

Concepts organisationnels

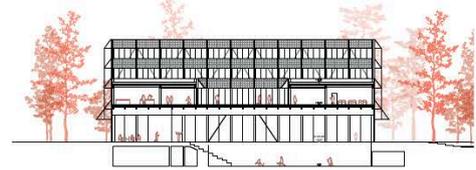
Le concept organisationnel est basé sur la séparation des zones de spectacle et de détente, tout en favorisant la circulation et la connexion entre les différents espaces. Les zones de spectacle sont conçues pour être polyvalentes et adaptables, permettant d'accueillir différents types de spectacles et d'événements. Les zones de détente sont conçues pour offrir un espace agréable et accueillant, favorisant la socialisation et la détente. Les deux zones sont connectées par une terrasse centrale, qui sert de point de rencontre et de transition entre les deux espaces. L'architecture est conçue pour être flexible et adaptable, permettant d'accueillir différents types de spectacles et d'événements. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durables, reflétant l'importance du bâtiment dans le paysage architectural de Lausanne. Les espaces sont conçus pour être lumineux et aérés, favorisant un environnement agréable et accueillant. Les détails architecturaux sont soignés, contribuant à l'élégance et à la modernité de l'ensemble. Les espaces sont conçus pour être polyvalents, permettant d'accueillir différents types de spectacles et d'événements. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durables, reflétant l'importance du bâtiment dans le paysage architectural de Lausanne. Les espaces sont conçus pour être lumineux et aérés, favorisant un environnement agréable et accueillant. Les détails architecturaux sont soignés, contribuant à l'élégance et à la modernité de l'ensemble.



REZ-DE-CHAUSSEE 0.00



COUPE 0.00



COUPE 0.00

projet n° 19**LA CLAIRIERE**

Architecte pilote

Degos & Hartung Architectes (MDNH Architectes)

Adresse

80 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris

Responsable(s)

Nicolas Hartung, Marie Degos

Collaborateur.trice(s)

Aloïs Zannini, Alexia Borit

Consultant.e(s)

-

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Perret-Gentil SA

Adresse

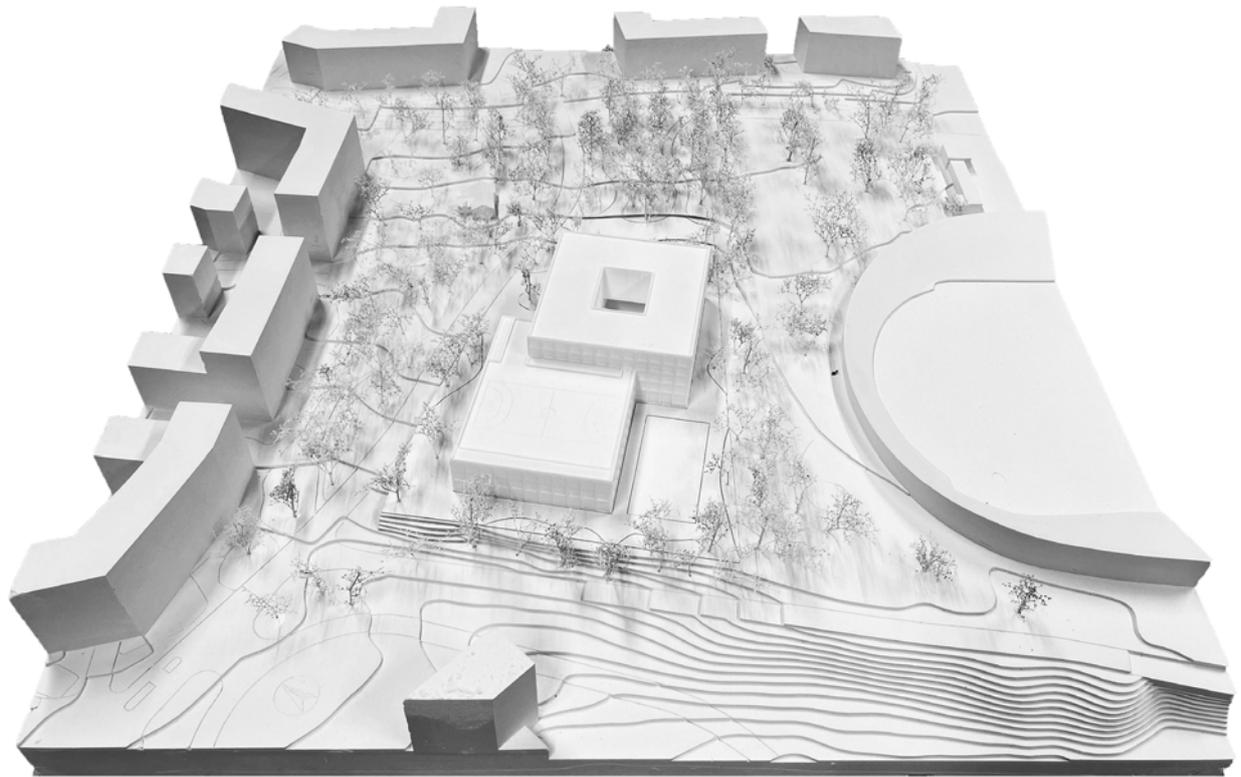
Avenue des Découvertes 12, 1400 Yverdon-les-Bains

Responsable(s)

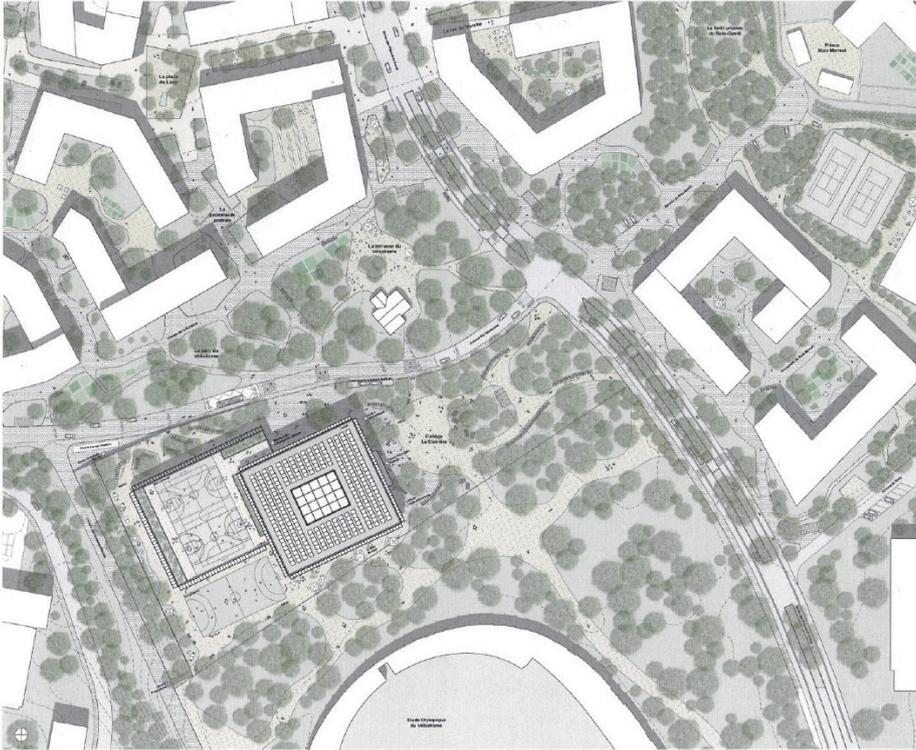
Nicolas Bize

Collaborateur.trice(s)

Cédric Martin



COLLEGE VELODROME - LA CLAIRIÈRE



PLAN DE SITUATION 1/5000



PLAN DE RÉPARTITION DES PROGRAMMES 1/2000



VUE DE L'AVENUE DU VELODROME VERS LE COLLEGE LA CLAIRIERE

PAYSANLISME ET PATRIMOINE

Le projet de rénovation du collège de La Clairière s'inscrit dans une démarche de métamorphose de l'existant. L'objectif est de préserver le caractère paysan et patrimonial du site tout en intégrant les exigences modernes de l'éducation. Le projet se caractérise par une architecture ouverte et transparente, qui favorise l'interaction entre les bâtiments et leur environnement.

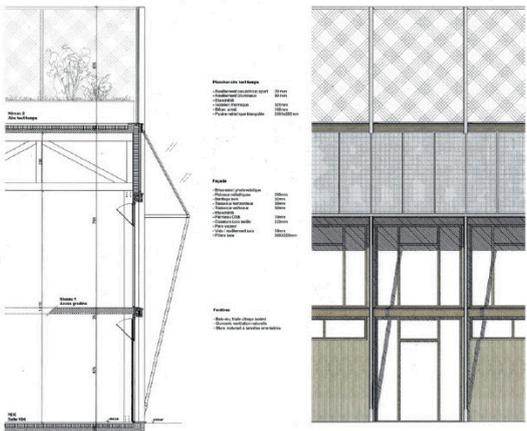
SCÈNE D'AMÉNAGEMENT

Le projet propose une scénarisation de l'espace qui favorise la circulation et l'interaction. Les bâtiments sont conçus comme des volumes ouverts, qui permettent de créer des espaces de rencontre et de dialogue. L'architecture est pensée pour accueillir les différents usages du collège et offrir un cadre de vie agréable aux élèves et au personnel.

DÉVELOPPEMENT

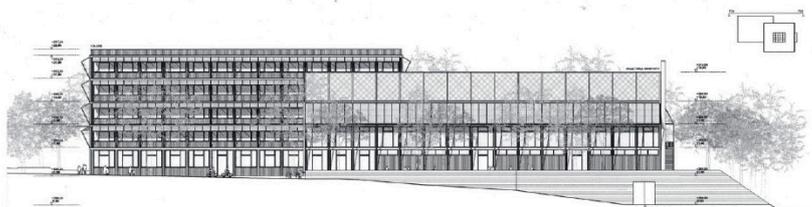
Le projet est conçu comme un développement durable, qui prend en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. L'architecture est pensée pour être économe en énergie et en ressources, tout en offrant un cadre de vie agréable et sûr. Le projet est également pensé pour être évolutif, afin de pouvoir accueillir les besoins futurs du collège.

COLLEGE VELODROME - LA CLAIRIÈRE



COUPE DALLS TRIPLE GYMNASIUMS DÉTAIL 1/500

FAÇADE DALLS TRIPLE GYMNASIUMS DÉTAIL 1/500



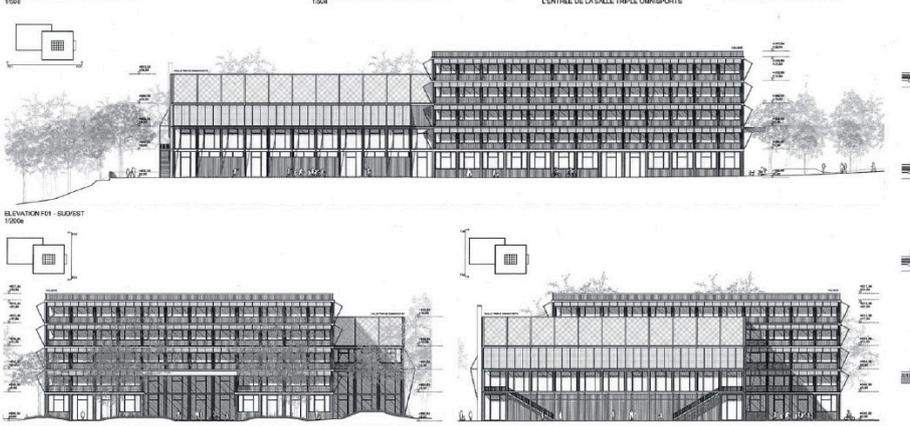
ELEVATION F03 - NORD-OUEST 1/500



VUE DÉPUISE LA FACIETTE DÉMONTÉE VERS L'ENTRÉE DE LA DALLE TRIPLE GYMNASIUMS

STRUCTURE ET MATÉRIAU

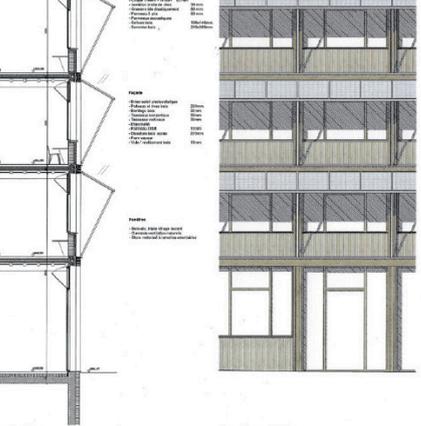
Le bâtiment est conçu en béton armé pour une ossature robuste et durable. Les façades sont réalisées en aluminium anodisé, qui offre une finition moderne et résistante. Les vitrages sont équipés de protections solaires pour optimiser le confort thermique et lumineux. Les matériaux choisis sont durables et faciles d'entretien, adaptés à un environnement scolaire.



ELEVATION F01 - SUD-EST 1/500

ELEVATION F02 - NORD-EST 1/500

ELEVATION F04 - SUD-OUEST 1/500

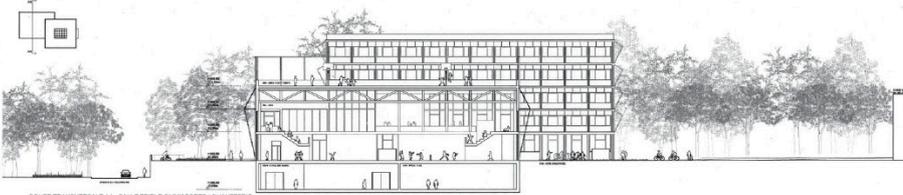


COUPE COLLEGE DÉTAIL 1/500

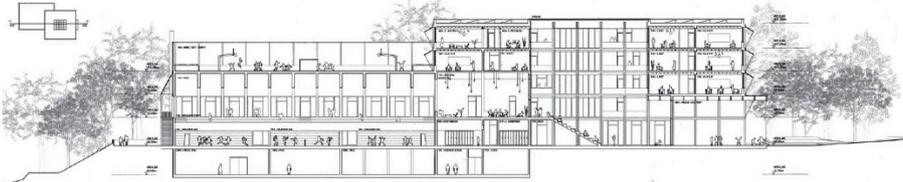
FAÇADE COLLEGE DÉTAIL 1/500



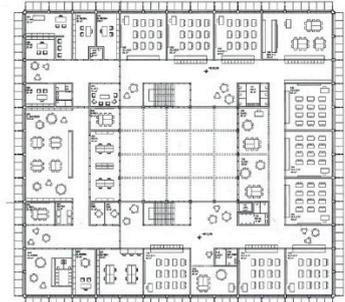
COLLEGE VELODROME - LA CLAIRIÈRE



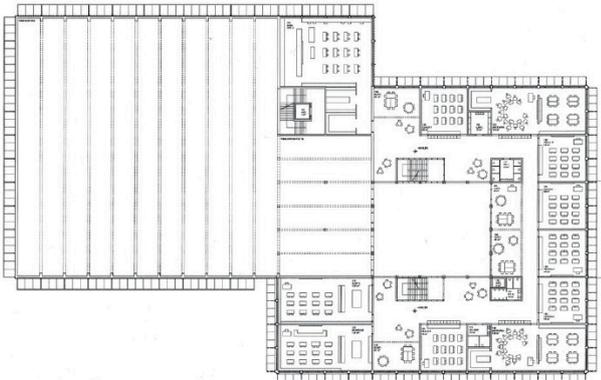
Coupe Transversale JA - Salle Triple Omnisports / Chaufferie
1/200e



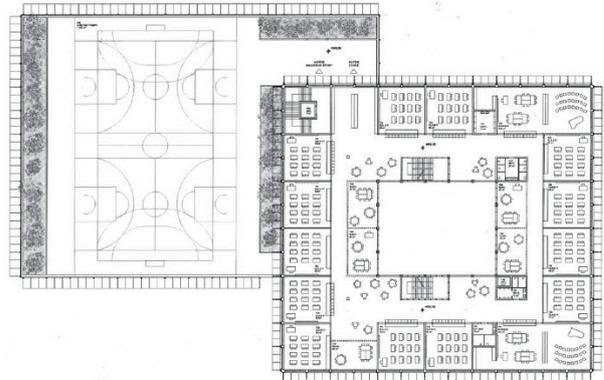
Coupe Longitudinale EB - Collège / Salle Triple Omnisports / Chaufferie
1/200e



PLAN DU NIVEAU 4
1/200e

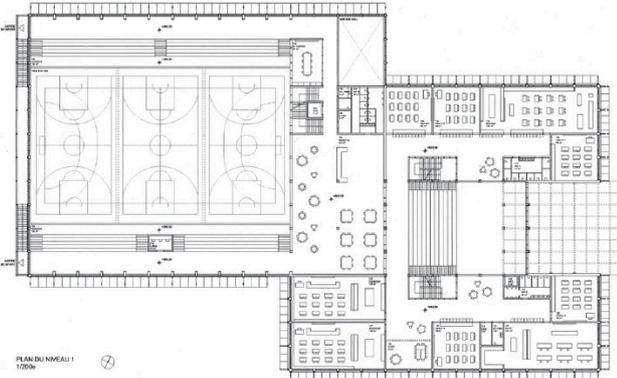


PLAN DU NIVEAU 2
1/200e



PLAN DU NIVEAU 3
1/200e

COLLEGE VELODROME - LA CLAIRIÈRE



PLAN DU NIVEAU 1
1/200e

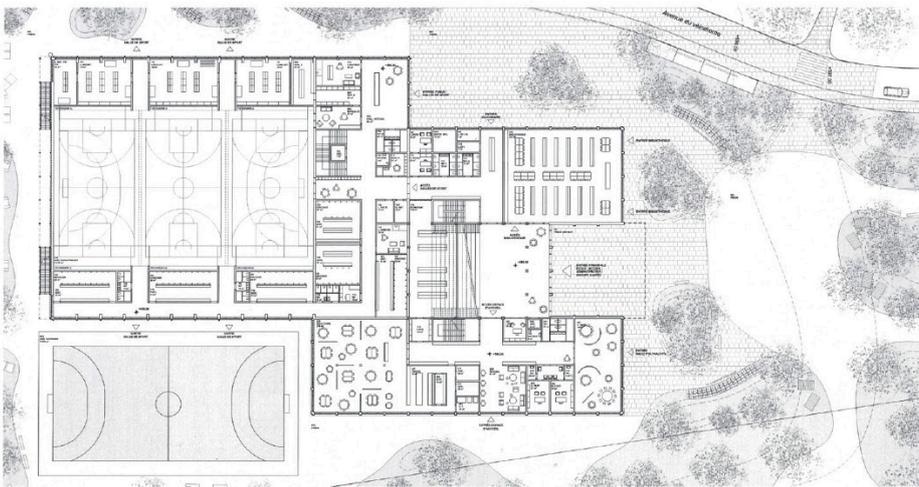


COUPE VESTIBULAIRE ET ESPACE SOLAIRE

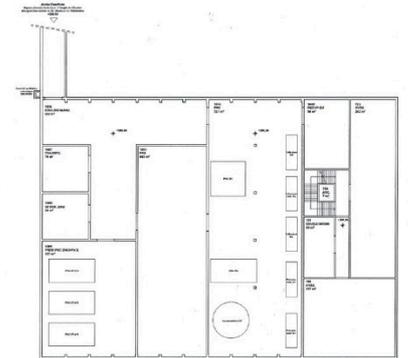
PARTI ARCHITECTURAL ET FONCTIONNEL
 Les différents programmes sont répartis dans un bâtiment unique en volume, en forme de U, qui permet d'obtenir un grand espace de circulation communautaire au sein d'un bâtiment à usage unique, accueillant 1500 m² de circulation en commun. La qualité des matériaux et celle de la conception architecturale ont été étudiées en fonction de la qualité des matériaux et de la qualité de la conception architecturale. Les matériaux ont été choisis en fonction de leur qualité et de leur durabilité. Les matériaux ont été choisis en fonction de leur qualité et de leur durabilité. Les matériaux ont été choisis en fonction de leur qualité et de leur durabilité.



VUE DE L'INTERIEUR VERS L'ENTREE DU COLLEGE



PLAN DU RDC
1/200e



PLAN DU NIVEAU -1
1/200e

projet n° 20

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Romulus et Rémus**adher architectes SNC**

Avenue de Cour 42, 1007 Lausanne

Raoul Cordoba, Julie Riondel, Elina Reymond

Chiara Lombardi Dellamonica

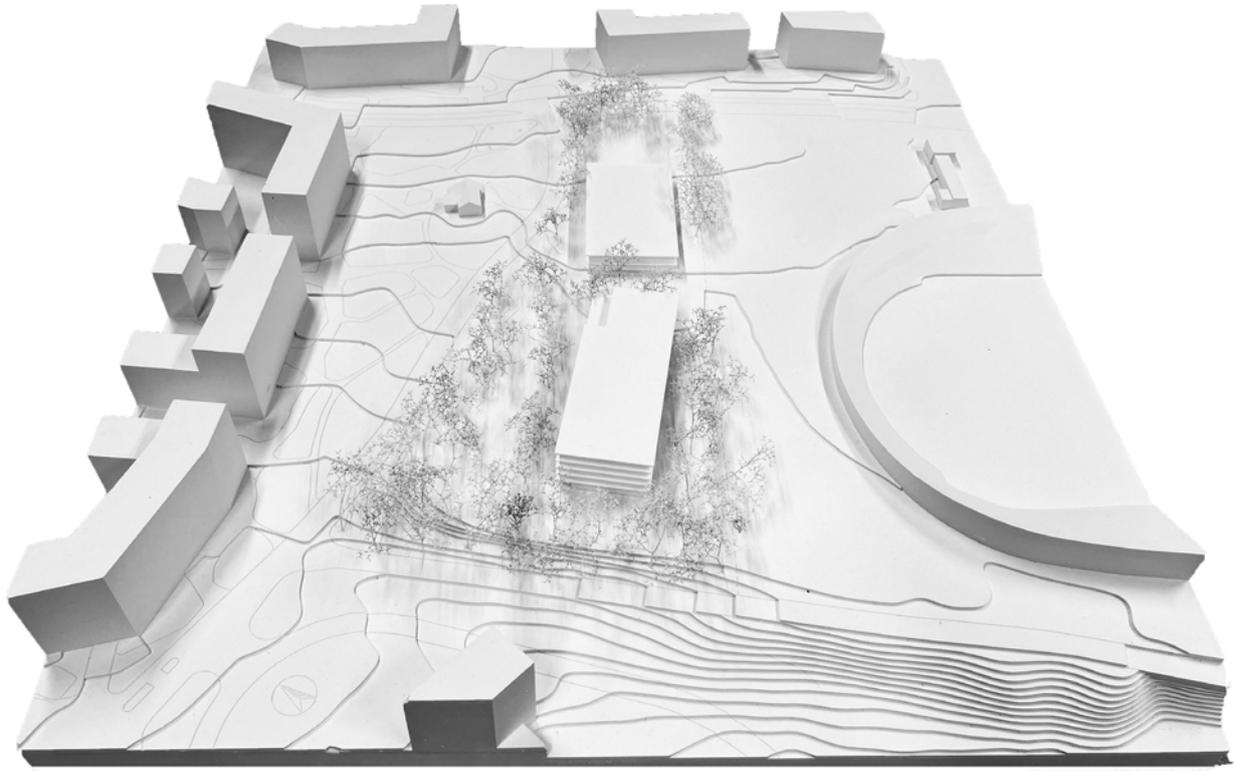
-

Petignat & Cordoba, Bureau d'ingénieurs-conseil

Rue de la Paix 11, 1820 Montreux

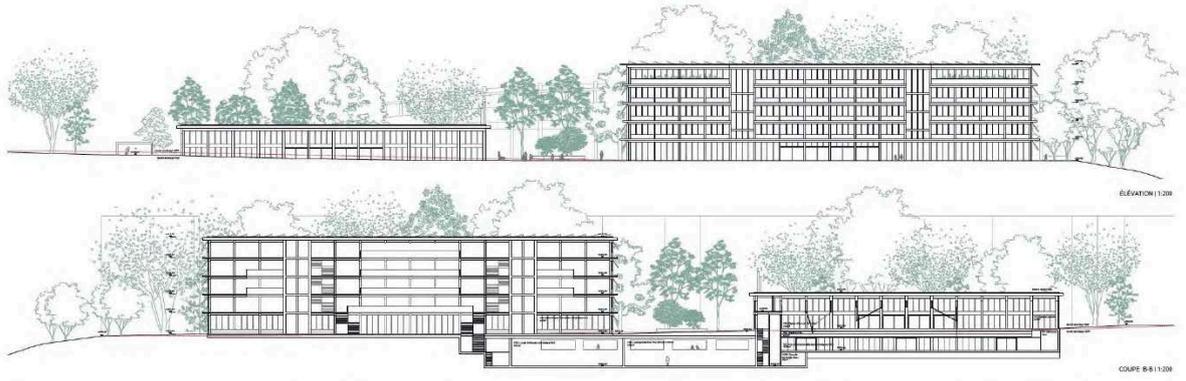
Manuel Cordoba, Léonard Voirol

Lucas Vuagniaux



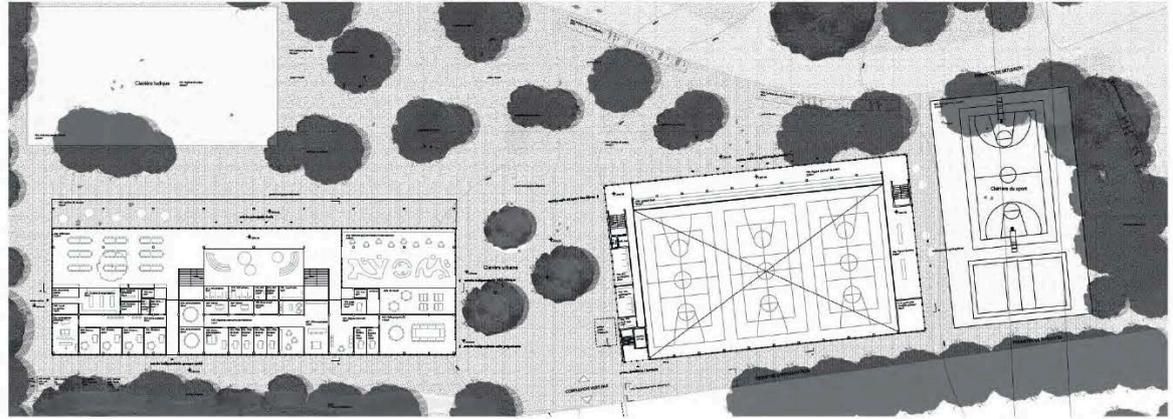


COLLÈGE VÉLODROME Formes et lignes



ÉLEVATION 1/200

COUPE B-B 1/200



PLAN D'ÉTAT 1/200

COLLÈGE VÉLODROME Formes et lignes

Structure et Matériaux

Le Noëde
La structure portante de l'édifice est mixte. Un système de poteaux-courches en bois supporte des dalles de plancher collaborantes mixte béton-bois. Les poteaux verticaux sont traités de manière à résister à l'humidité dans le plan. Les deux niveaux de l'édifice ont une portée de 7 mètres, permettant d'insérer efficacement des modules de salles. Le module central, dont la portée est de 12 mètres est concédé par les deux niveaux en béton afin d'assurer les programmes sportifs. Cette portée permet de répondre au dimensionnement de locaux de réception, espace de travail, circulation.

Au no-de-chauffage, la trémie de la toiture permet aux vents de bénéficier d'un vaste espace de pilotis couverts et aux espaces intérieurs de se prolonger vers le parc.

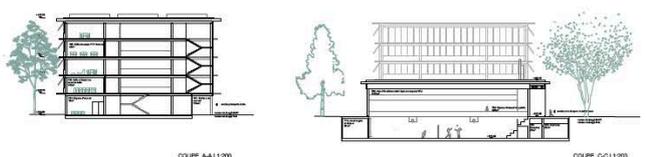
La façade enveloppe la structure par l'extérieur, permettant une isolation optimale de tout le système constructif.

La salle de sport
Le système constructif de la salle de sport est similaire pour les niveaux hors-sol, avec des hauteurs statiques augmentées. Au niveau des locaux, les porteurs linéaires en béton assurent le

report des charges et le transfert des forces dans le terrain.

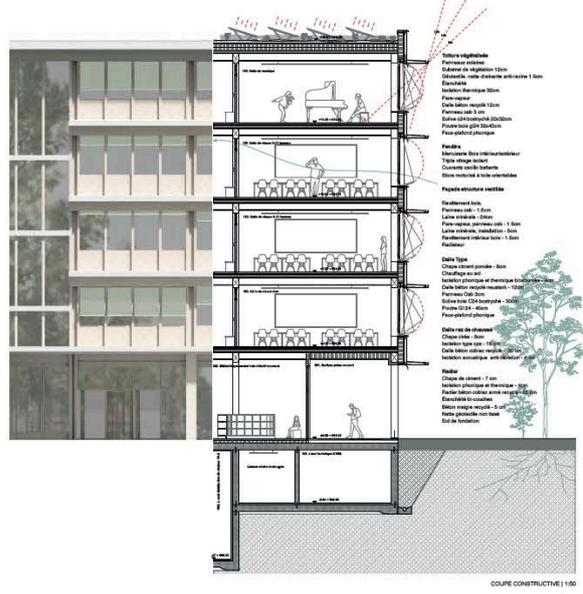
L'usage important de bois pour les deux bâtiments est une opportunité pour sélectionner des essences locales. L'usage du bois est également justifié par les avantages écologiques, cet équipement d'équipement public peut constituer une occasion pour démontrer l'importance de construire avec le but de maximiser la durabilité.

Chauffage
La chaufferie est située d'un niveau et est reliée à une dalle en béton de 20 cm d'épaisseur pour assurer l'inertance et la durabilité. Des piles en béton de section 300x300 cm sont disposées pour permettre des ponts d'inertance 10 m. L'installation de ces piles permet de créer des ponts de 10 m. L'installation de ces piles permet de créer des ponts de 10 m. L'installation de ces piles permet de créer des ponts de 10 m.

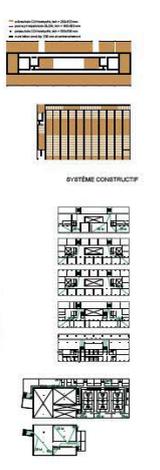


COUPE A-A 1/200

COUPE C-C 1/200



COUPE CONSTRUCTIVE 1/50



Confort
Le système de chauffage et de refroidissement du site s'effectue grâce à un réseau de distribution dans les dalles. L'eau chaude est obtenue directement sur le site, grâce au système de pompe à chaleur de la chaufferie. Ce système à grande portée permet une régulation efficace tout en limitant les besoins énergétiques.

Le premier système appliqué sur la toiture de l'édifice constitue une source d'énergie pour alimenter le système linéaire du site, à mettre en place en concertance avec celui du reste du quartier.

En plus d'une ventilation mécanique à double flux, le système d'air neuf favorise la circulation de l'air dans les locaux à l'extérieur de l'édifice, limitant l'usage des ventilateurs.

Le confort thermique, hygrométrique, et lumineux sont tous assurés par des dispositifs efficaces et de très grande portée, assurant au bâtiment une amplitude d'usage et aux occupants un confort optimal pour l'apprentissage en toute saison.

Valorisation des ressources du site et des sols
Actuellement très asphalté, le site de projet nécessite un important décapage de ses surfaces. Tout d'abord, les matériaux démolis seront réutilisés on site, après leur récupération et leur concassage, afin d'éviter à priori le système de déversement en terre. Ensuite, le traitement de la chaufferie en socle est réutilisé pour une phase d'excavation. Les sols sont une ressource précieuse et fragile, nous avons soigné le plus souvent possible sur le site. La couche de terre végétale protectrice A1 permet de récupérer une partie de la terre et de servir de base pour les zones plantées. La couche de terre suivante (horizon B) permet de contrôler la durée des bords plantés.

Enfin, pour permettre au projet du nouveau quartier des Planes-du-Lois d'être un objet et un terrain de qualité, nous avons opté pour une approche de haut port de dalle pour répondre à l'investissement du PAU, le projet assure l'installation d'une pépinière sur sa trémie sur site. La culture d'été permet de limiter le sol, d'approfondir et d'éclaircir le quartier et de faire faire de la lumière pour vérifier les espaces adaptés à nos sites en transition.



AMBIANCE INTÉRIEURE

projet n°21**LA TIMIDITÉ DES ARBRES**

Architecte pilote

Asphalt / Ghar

Adresse

23 Rue Henri Chevreau, 75020 Paris

8 Rue Burnouf, 75019 Paris

Responsable(s)

Quentin Sebille, Thomas Goldschmidt, Thibaud Herent

Collaborateur.trice(s)

Christel Lechaux, Nora Guigues

Consultant.e(s)

Effin'Art Sàrl-Lausanne (Mathias Blanc)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

2M ingénierie civile SA

Adresse

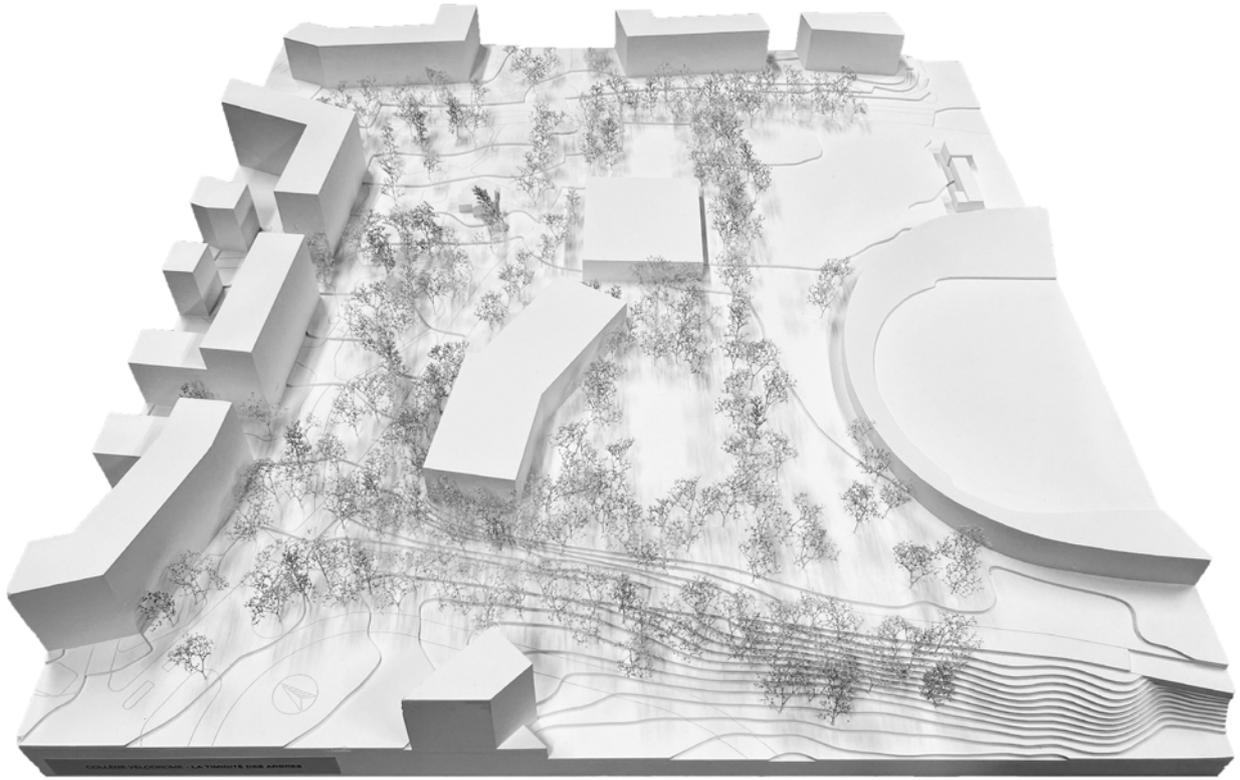
Rue de Neuchâtel 42, 1401 Yverdon-les-Bains

Responsable(s)

David Martin

Collaborateur.trice(s)

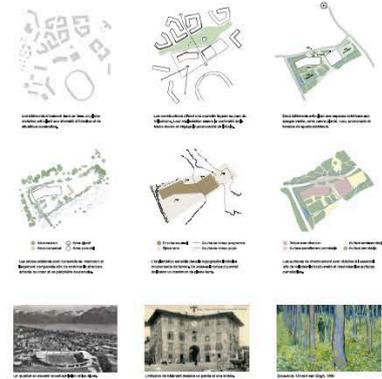
-



COLLEGE VILCOXNE - LA TRAPÈZE DES ANNEES



Plan de site

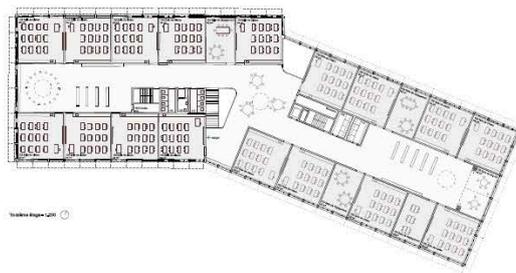


PROJET
 Cette école a été conçue par l'architecte suisse Peter Zumthor. Elle est située dans le village de Vilcoz, dans le canton de Valais, en Suisse. Le projet a été réalisé en 2005. L'école est un bâtiment à usage scolaire, qui comprend une salle de sport, une bibliothèque, une salle de musique et une salle de danse. Le bâtiment est construit en bois et en pierre, et est entouré d'un jardin.

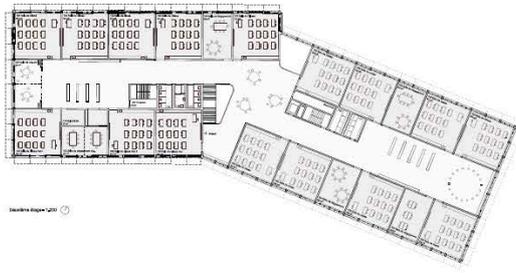
PROJET
 Cette école a été conçue par l'architecte suisse Peter Zumthor. Elle est située dans le village de Vilcoz, dans le canton de Valais, en Suisse. Le projet a été réalisé en 2005. L'école est un bâtiment à usage scolaire, qui comprend une salle de sport, une bibliothèque, une salle de musique et une salle de danse. Le bâtiment est construit en bois et en pierre, et est entouré d'un jardin.

PROJET
 Cette école a été conçue par l'architecte suisse Peter Zumthor. Elle est située dans le village de Vilcoz, dans le canton de Valais, en Suisse. Le projet a été réalisé en 2005. L'école est un bâtiment à usage scolaire, qui comprend une salle de sport, une bibliothèque, une salle de musique et une salle de danse. Le bâtiment est construit en bois et en pierre, et est entouré d'un jardin.

COLLEGE VILCOXNE - LA TRAPÈZE DES ANNEES



Plan de niveau 0



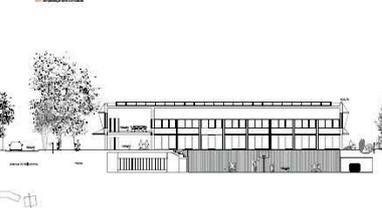
Plan de niveau 1



PROJET
 Cette école a été conçue par l'architecte suisse Peter Zumthor. Elle est située dans le village de Vilcoz, dans le canton de Valais, en Suisse. Le projet a été réalisé en 2005. L'école est un bâtiment à usage scolaire, qui comprend une salle de sport, une bibliothèque, une salle de musique et une salle de danse. Le bâtiment est construit en bois et en pierre, et est entouré d'un jardin.

PROJET
 Cette école a été conçue par l'architecte suisse Peter Zumthor. Elle est située dans le village de Vilcoz, dans le canton de Valais, en Suisse. Le projet a été réalisé en 2005. L'école est un bâtiment à usage scolaire, qui comprend une salle de sport, une bibliothèque, une salle de musique et une salle de danse. Le bâtiment est construit en bois et en pierre, et est entouré d'un jardin.

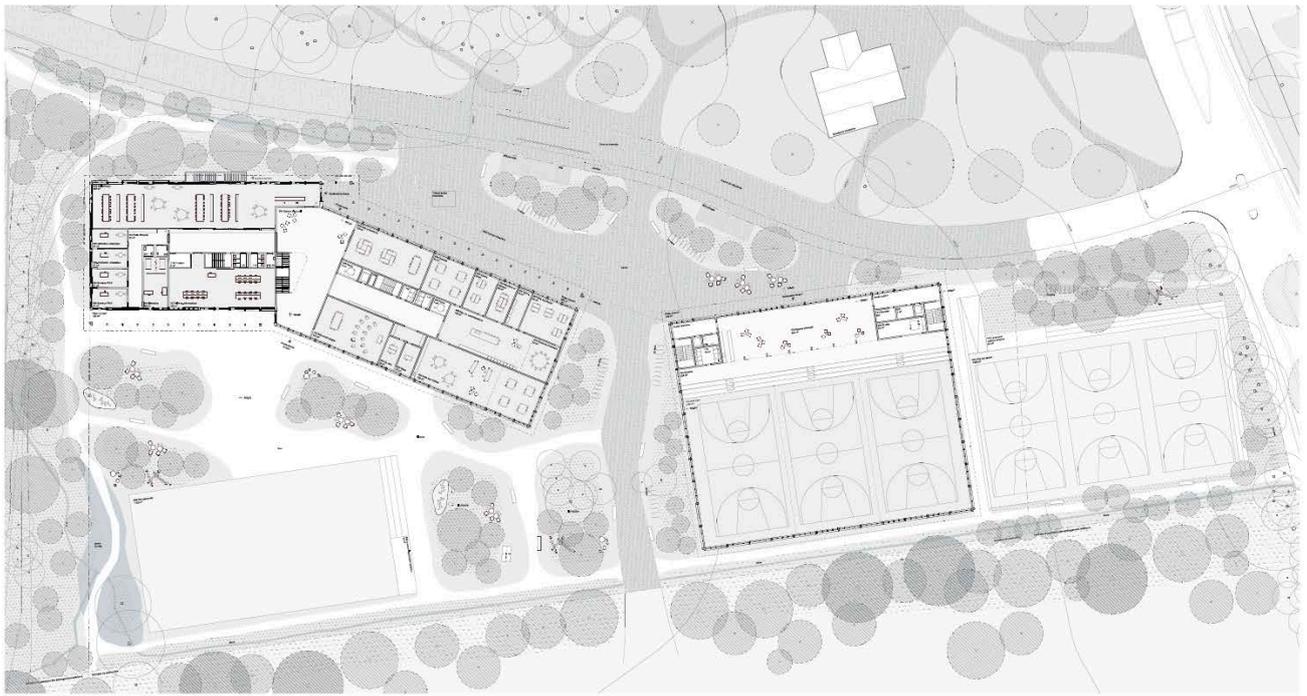
PROJET
 Cette école a été conçue par l'architecte suisse Peter Zumthor. Elle est située dans le village de Vilcoz, dans le canton de Valais, en Suisse. Le projet a été réalisé en 2005. L'école est un bâtiment à usage scolaire, qui comprend une salle de sport, une bibliothèque, une salle de musique et une salle de danse. Le bâtiment est construit en bois et en pierre, et est entouré d'un jardin.





COLLÈGE VÉLODROME - LA TRAPÈZE DES AMBRES

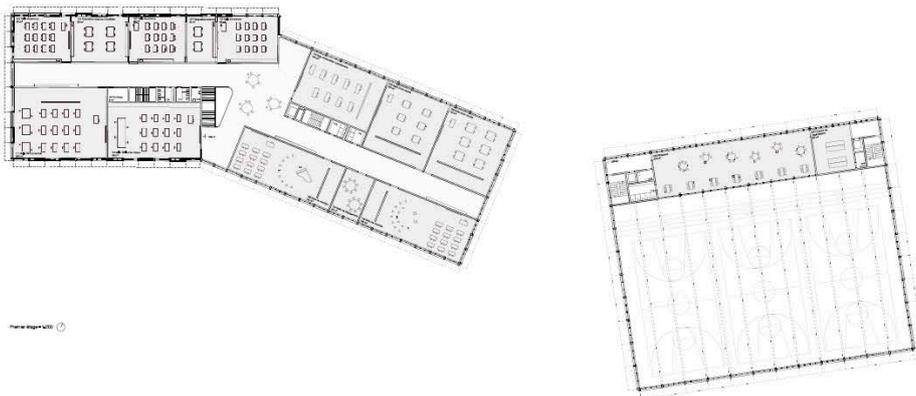
11



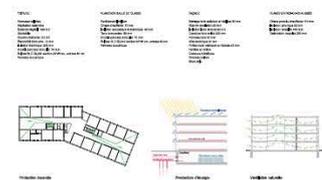
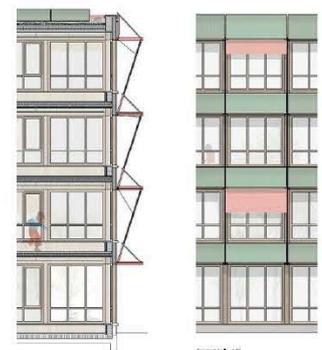
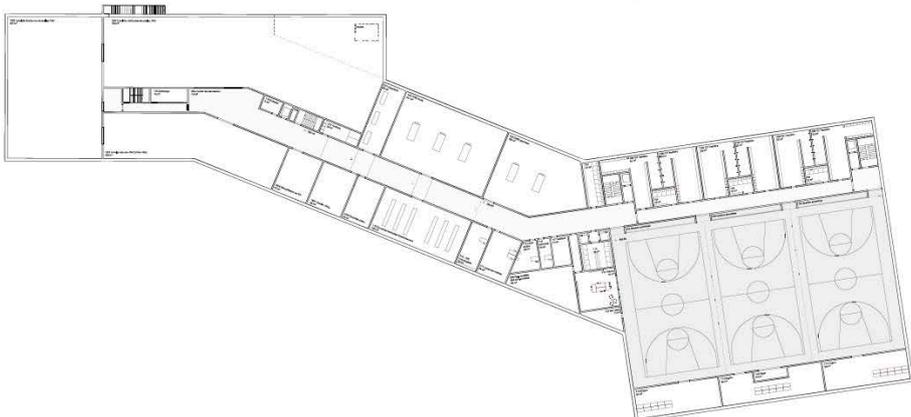
Projet M+V G&P

COLLÈGE VÉLODROME - LA TRAPÈZE DES AMBRES

12



Projet M+V G&P



Projet M+V G&P

projet n° 22

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Écureuil**labac société coopérative | laboratoire d'architectures
et cultures du bâti**

Rue du Marché 14, 1820 Montreux

Théo Bellmann, Isabel Solla, Gilles Bellmann, Zikret Pajaziti

Morteza Ahmadi, Carolina Soldera, Mohammed Amer

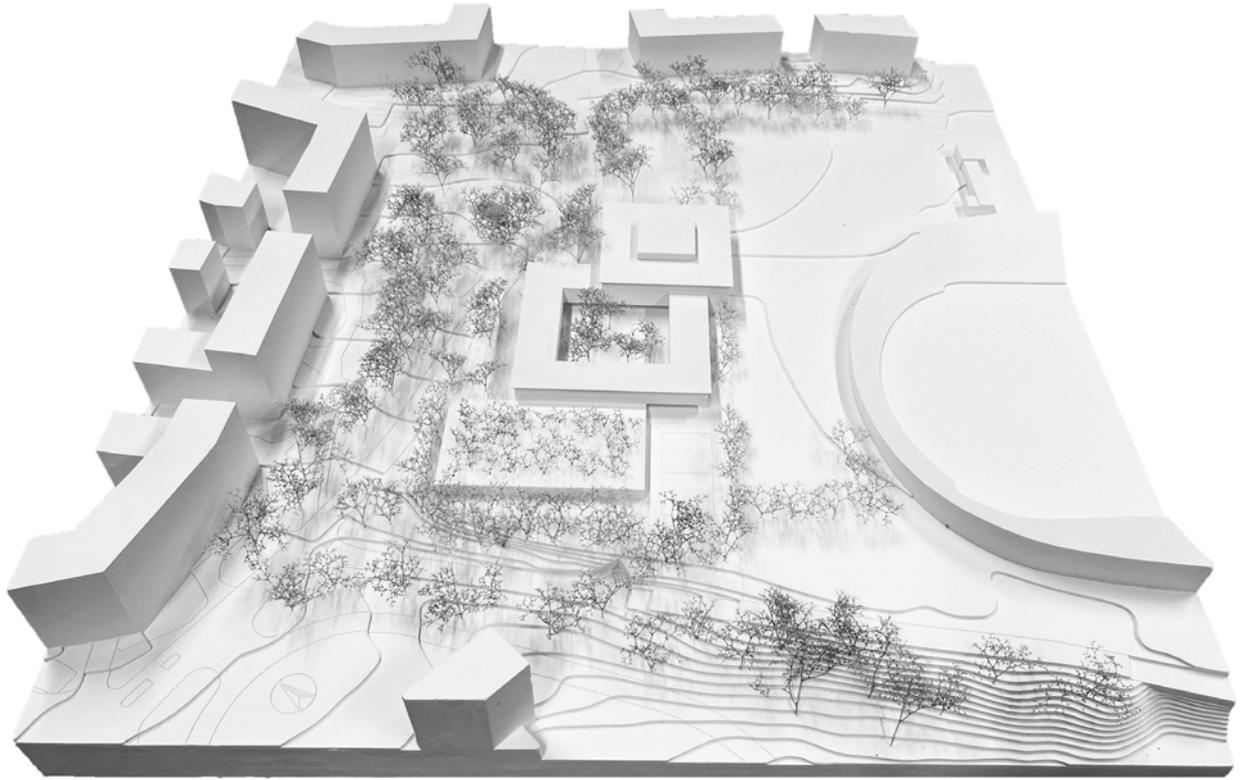
-

Basler & Hofmann SA

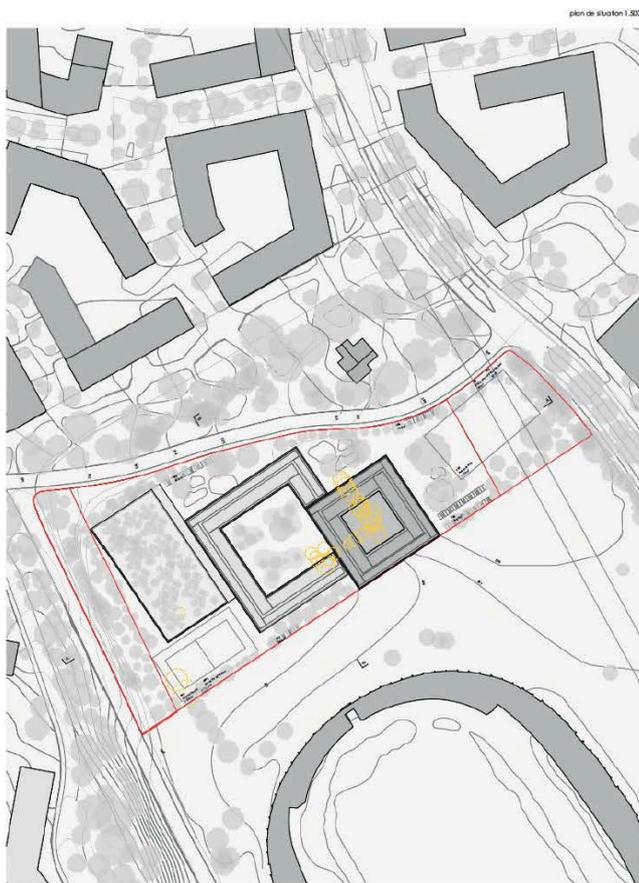
Avenue d'Ouchy 6, case postale 173, 1001 Lausanne

Jobin Ephrème

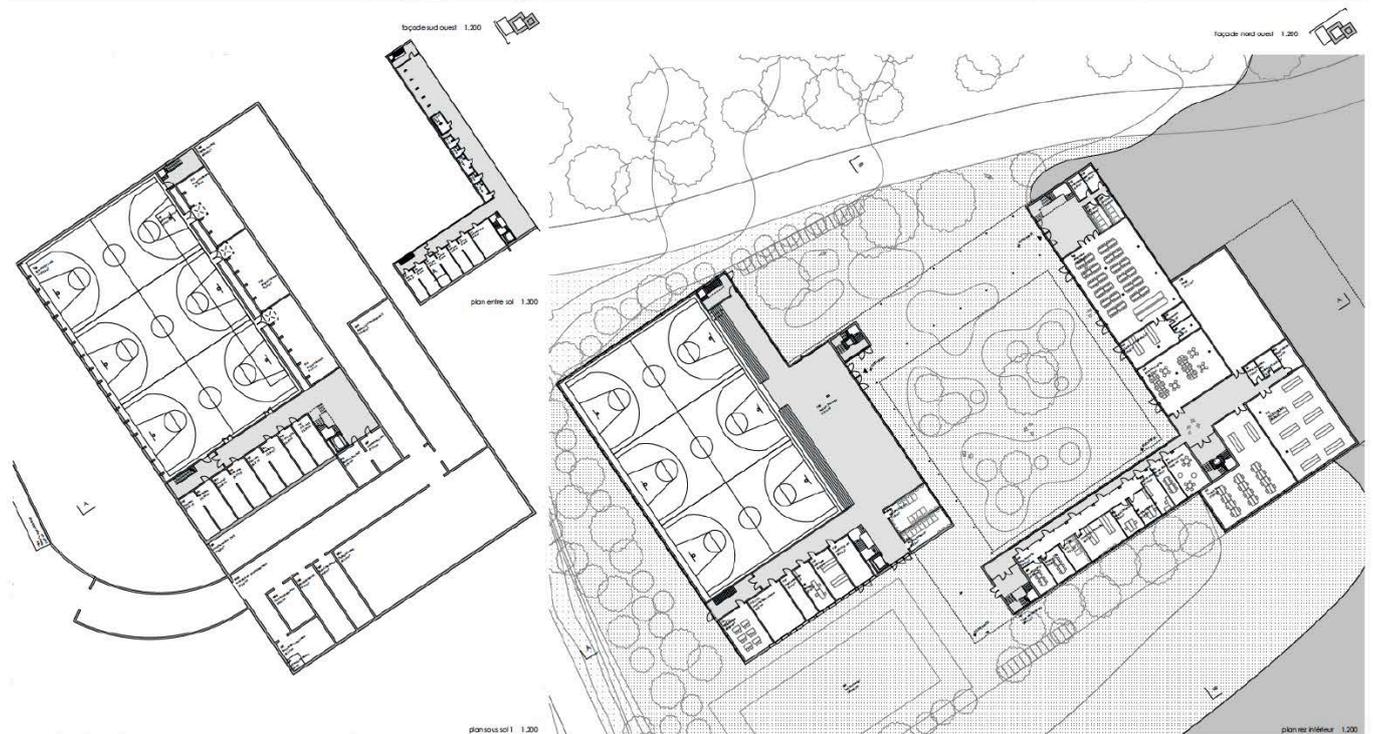
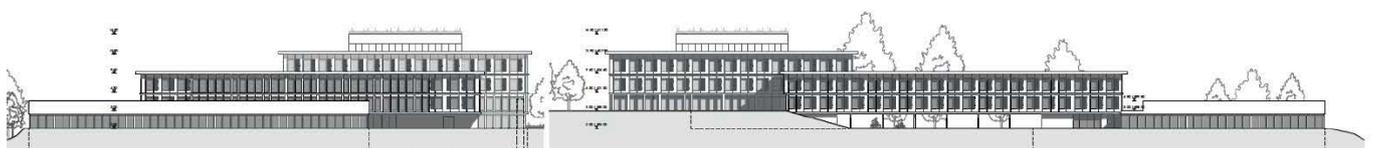
Léa Gaille



COLLEGE VELODROME | "écureuil"

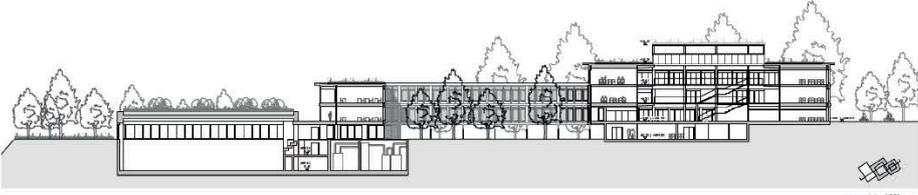


COLLEGE VELODROME | "écureuil"

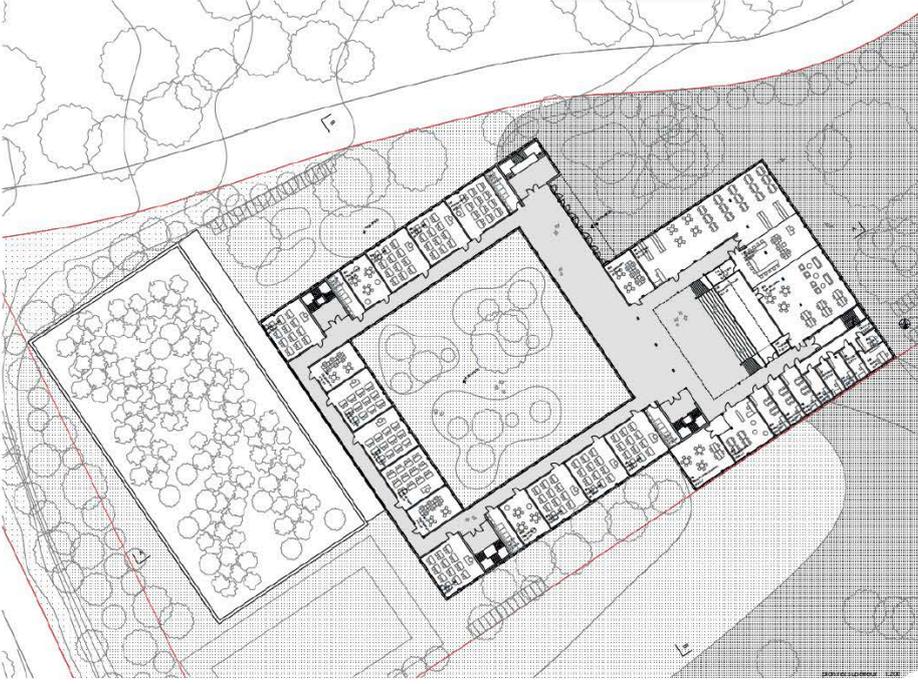




COLLEGE VELODROME | "Acoustik"



coupe AA 1:200



plan niveau 0 1:200

Jeux urbains paysagers et espaces publics

Le parc du vélodrome est un des cours emblématiques de l'ensemble du quartier de Ploëne du Loup. Cet espace vert pour être révisé afin de lui offrir une nouvelle identité. Le projet de "Collège Vélodrome" constitue l'occasion de projet et l'occasion de réviser ce parc.

Le projet de "Collège Vélodrome" propose une nouvelle identité pour ce parc. Le projet de réaménagement du parc vise à réviser l'identité de ce parc emblématique de la ville de Ploëne. Le projet de réaménagement du parc vise à réviser l'identité de ce parc emblématique de la ville de Ploëne. Le projet de réaménagement du parc vise à réviser l'identité de ce parc emblématique de la ville de Ploëne.

Le site de la ville, en continuité avec le parc, se trouve dans la forêt et les espaces publics de la ville de Ploëne. Le site de la ville, en continuité avec le parc, se trouve dans la forêt et les espaces publics de la ville de Ploëne. Le site de la ville, en continuité avec le parc, se trouve dans la forêt et les espaces publics de la ville de Ploëne.



Plan du quartier 1:500

Les sols

L'axe géographique Nord-Sud est le lieu de rencontre destiné à limiter ou supprimer la grande de l'axe est en particulier par rapport à l'axe Nord-Sud. Le projet vise à limiter ou supprimer la grande de l'axe est en particulier par rapport à l'axe Nord-Sud. Le projet vise à limiter ou supprimer la grande de l'axe est en particulier par rapport à l'axe Nord-Sud.

L'orientation des bâtiments est prévue en fonction de l'axe géographique Nord-Sud. L'orientation des bâtiments est prévue en fonction de l'axe géographique Nord-Sud. L'orientation des bâtiments est prévue en fonction de l'axe géographique Nord-Sud.

Enjeux programmatiques

Le programme scolaire s'organise autour de deux axes principaux. Le site de la ville, en continuité avec le parc, se trouve dans la forêt et les espaces publics de la ville de Ploëne. Le site de la ville, en continuité avec le parc, se trouve dans la forêt et les espaces publics de la ville de Ploëne.

Dans le bâtiment, on a prévu l'ensemble des classes, l'enseignement peut se développer dans des conditions optimales de "travail" individuel. Les salles de classe sont prévues en fonction de l'axe géographique Nord-Sud. Les salles de classe sont prévues en fonction de l'axe géographique Nord-Sud.

Ventilation et qualité de l'air

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

COLLEGE VELODROME | "Acoustik"



plan niveau 2 1:200

plan niveau 1 1:200

Construction durable

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

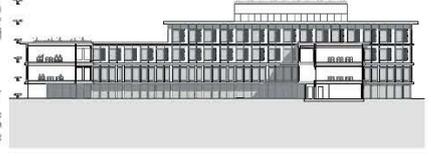
Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

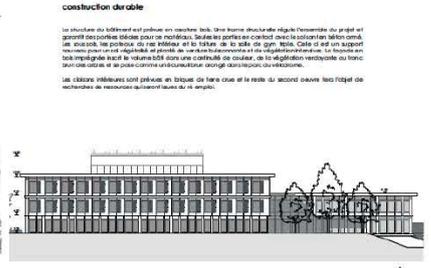
Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.

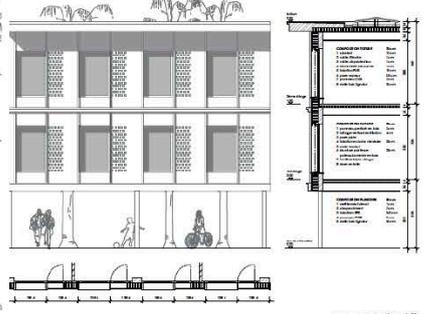
Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet. Le confort thermique et l'hygiène sont des enjeux importants de ce projet.



coupe BB 1:200



façade nord-est 1:300



coupe construite 1:30

projet n° 23

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

OVOMALTINE**Arcadie SA**

Place Chauderon 18, 1003 Lausanne

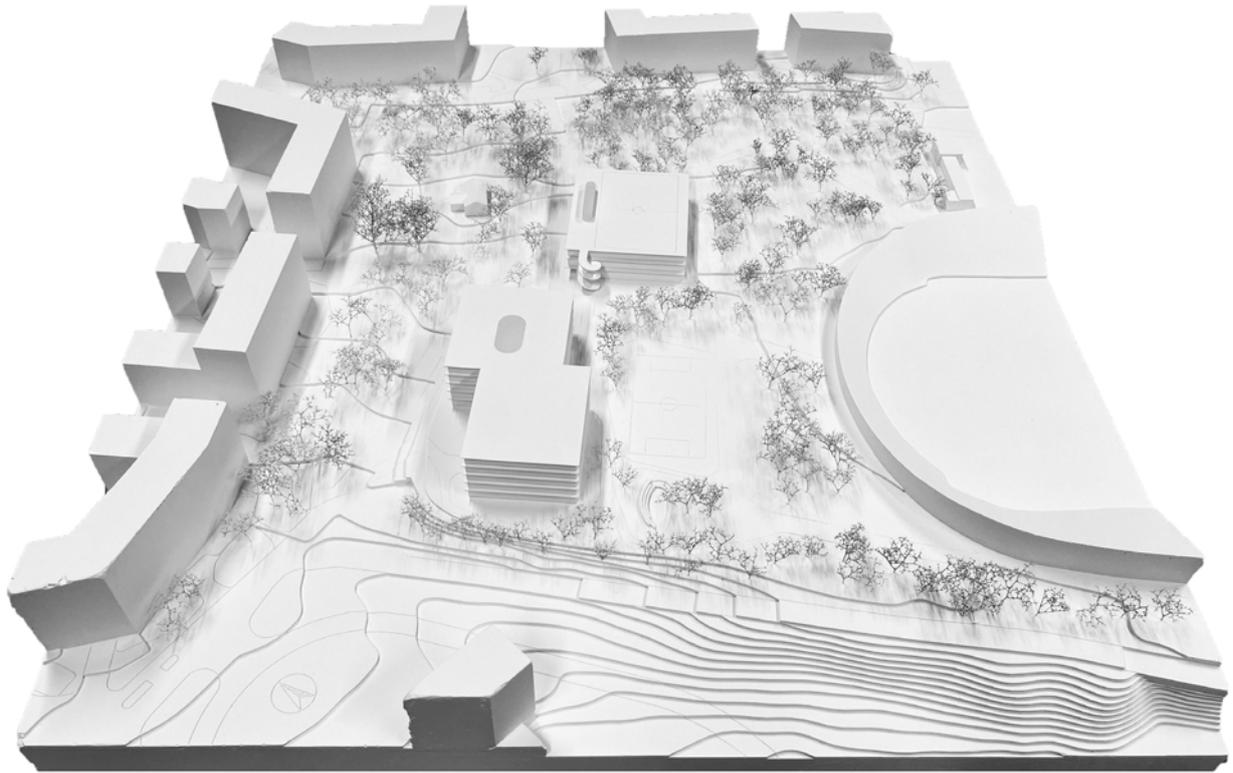
Floriane Robert

Rosanne Berthier, Edouard Lemoisson, Amélie Gaillet,
Adrien von der Weid, Emma LaunayArfolia - architecture paysagère (Franck-Johann
Bodenmann, Virginie Dion)**MP Ingénieurs Conseils SA**

Rue du Centre 16, 1023 Crissier

Corentin Clot

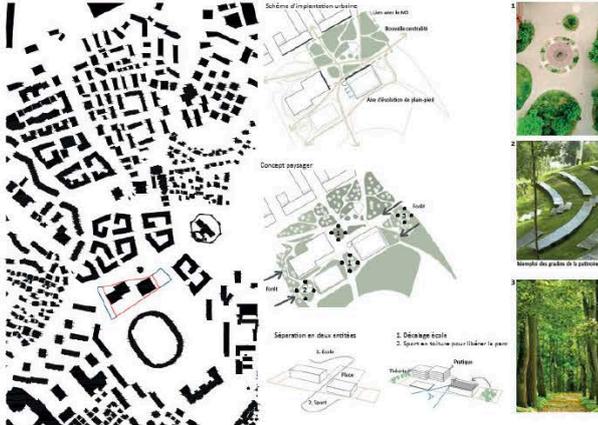
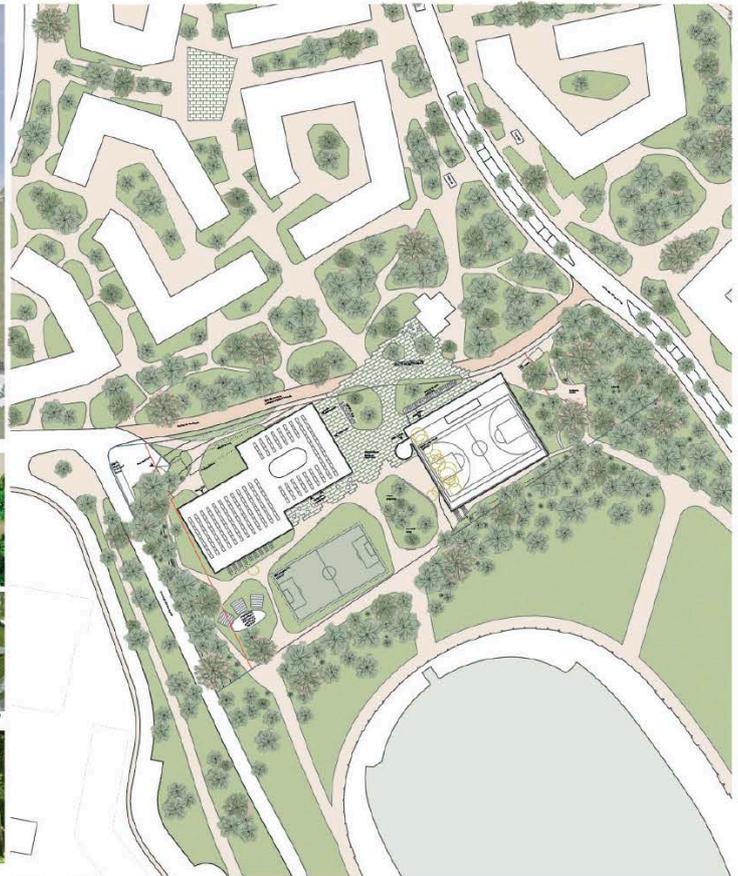
Alexandre Angéloz, Patrick Ebner, David Corminboeuf,
Chloé Bruchez



COLLEGE VELODROME
OVOMALTINE

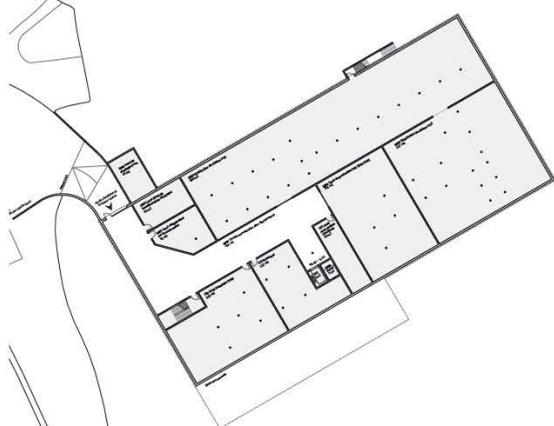


Vue depuis le parc

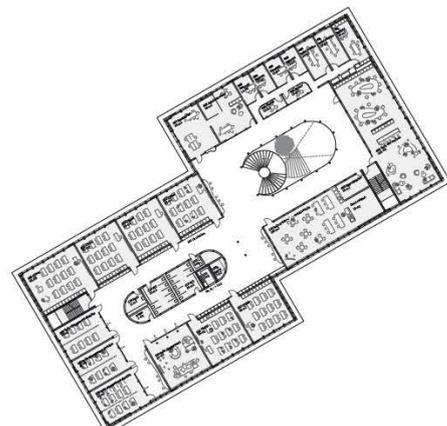


Plan de situation 1:200

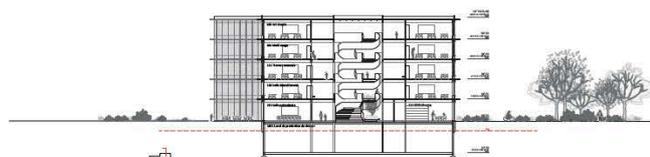
COLLEGE VELODROME
OVOMALTINE



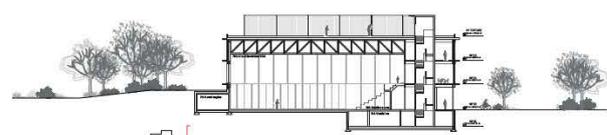
Plan du rez-de-chaussée / Chauffage 1:200



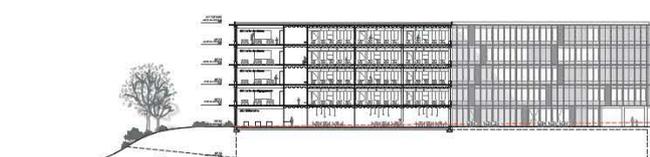
Plan de l'étage 1 / Ecole 1:200



Coupe et élévation transversale 1:200



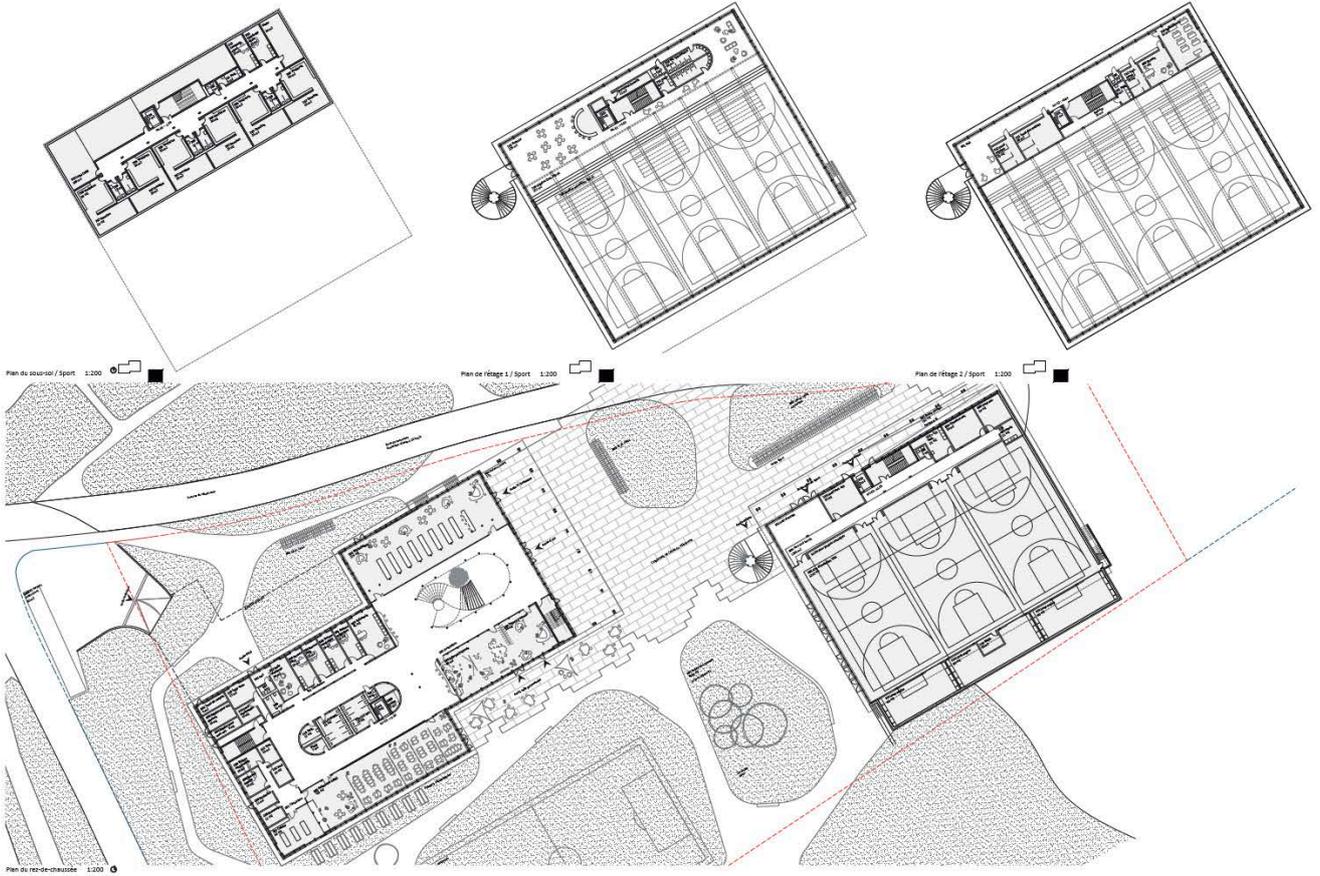
Coupe et élévation transversale 1:200



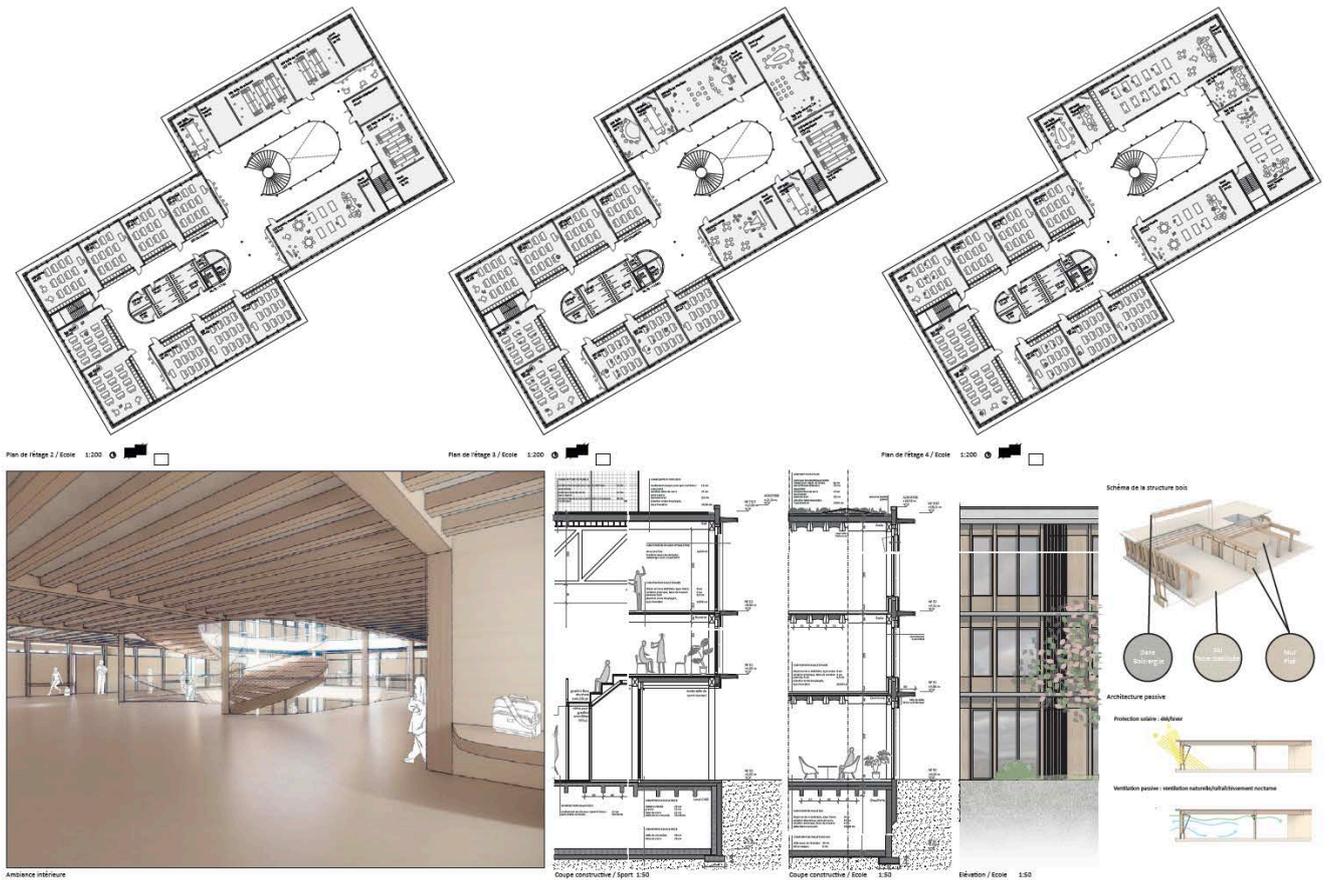
Coupe et élévation longitudinale 1:200



COLLEGE VELODROME
OVOMALTINE



COLLEGE VELODROME
OVOMALTINE



projet n° 24

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Peach Fuzz**mad architectes Sàrl**

Avenue de Béthusy 19, 1005 Lausanne

Mehdi Rouissi, Andrea Fioroni, Didier Callot

-

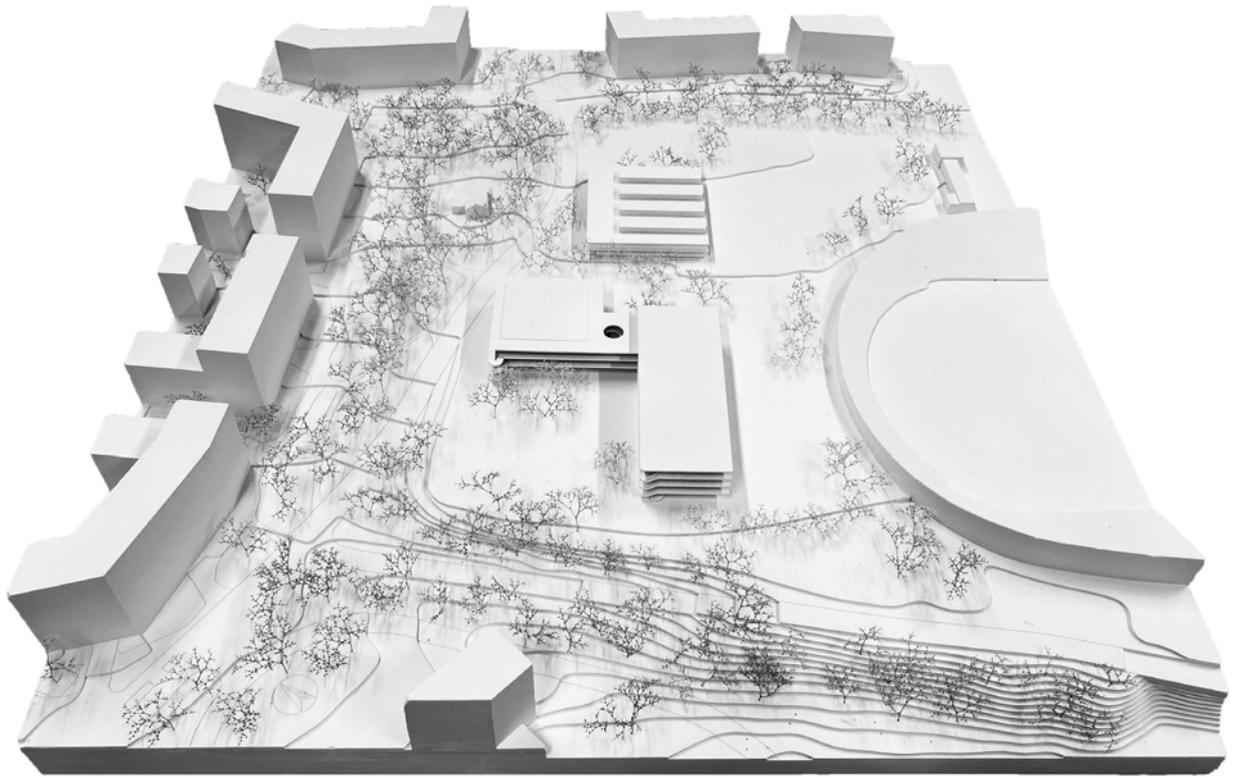
-

OVALE & Partenaires Sàrl

ZI Pra-de-Plan 25, 1618 Châtel-St-Denis

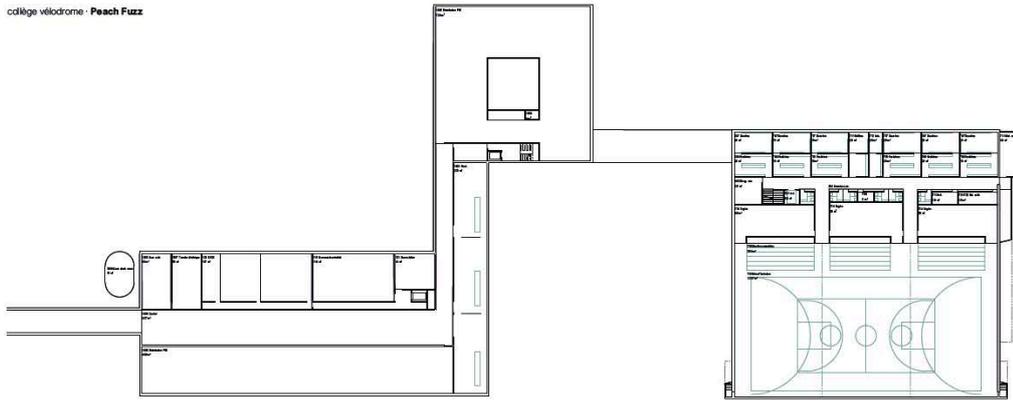
Eric Molleyres, Christopher Almeida

-

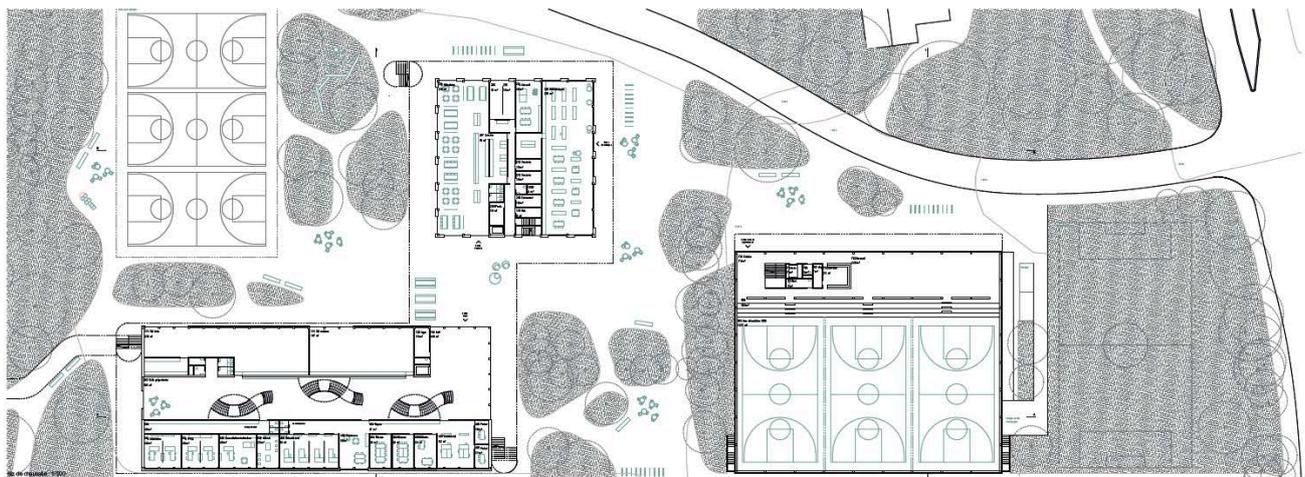




collège vélodrome - Peach Fuzz



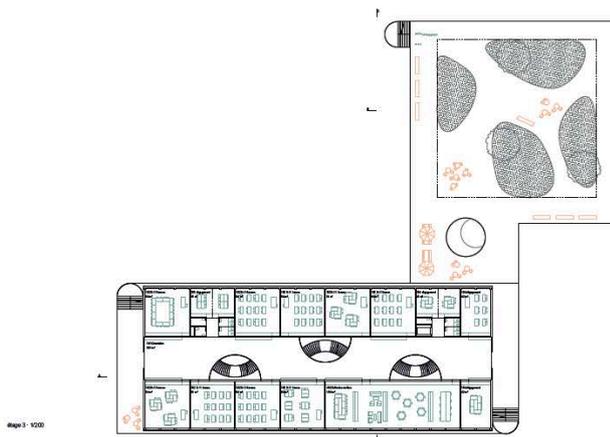
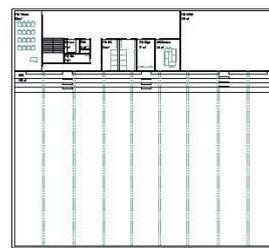
étage 1: 1200



collège vélodrome - Peach Fuzz



étage 1A: 1200



étage 3: 1200



image 100/1000 © 2011

projet n° 25**LA FORÊT**

Architecte pilote

CP2G Archi

Adresse

Passage des Lilas 3, 1430 Orges

Responsable(s)

Gwenaël Cochand

Collaborateur.trice(s)

Paulina Wyss, Pierric Vuichard

Consultant.e(s)

Diagnotherm Sàrl (Martin Froidevaux, Aurélie Duret)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Cambium ingénierie SA

Adresse

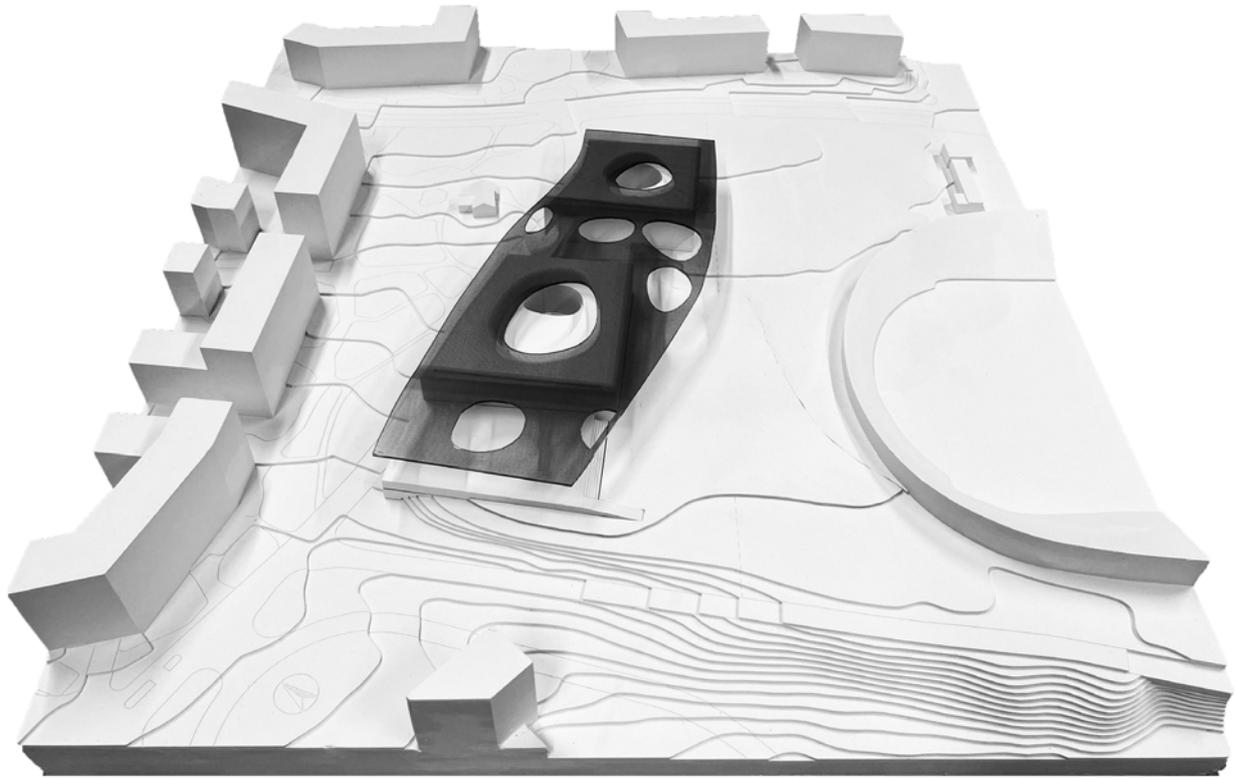
Rue des Prés-du-Lac 30B, 1400 Yverdon-les-Bains

Responsable(s)

Nils Baertschi

Collaborateur.trice(s)

Vivian Louvel, Andrea Leroy



COLLEGE VELODROME "La forêt"



Le collège des Plaines-du-Loup, c'est un abri, une densité de culture, des clairières apaisantes, un biotope fourmillant de vie, une canopée captant et filtrant le soleil et la pluie, protégeant ses habitants. Ce collège est une forêt ; la forêt des plaines-du-Loup!

LA FORÊT

EXTRÉME

Le projet est un défi de conception et de construction. Les conditions de terrain, les contraintes de budget, les exigences de performance énergétique et les besoins de la communauté ont conduit à une solution innovante. Le projet a été conçu comme un véritable écosystème, capable de s'adapter à son environnement et de contribuer à son bien-être. Les matériaux utilisés ont été choisis pour leur durabilité et leur capacité à intégrer la nature dans l'architecture. Le résultat est un bâtiment qui ne se contente pas de répondre à ses besoins fonctionnels, mais qui agit comme un véritable habitat pour la communauté.



PLAN DE SITUATION | 1:500

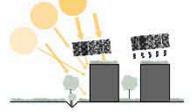
CONCEPTS FORMES ET MATÉRIELS

Le projet est un défi de conception et de construction. Les conditions de terrain, les contraintes de budget, les exigences de performance énergétique et les besoins de la communauté ont conduit à une solution innovante. Le projet a été conçu comme un véritable écosystème, capable de s'adapter à son environnement et de contribuer à son bien-être. Les matériaux utilisés ont été choisis pour leur durabilité et leur capacité à intégrer la nature dans l'architecture. Le résultat est un bâtiment qui ne se contente pas de répondre à ses besoins fonctionnels, mais qui agit comme un véritable habitat pour la communauté.



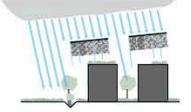
IMMERSION

Le projet est un défi de conception et de construction. Les conditions de terrain, les contraintes de budget, les exigences de performance énergétique et les besoins de la communauté ont conduit à une solution innovante. Le projet a été conçu comme un véritable écosystème, capable de s'adapter à son environnement et de contribuer à son bien-être. Les matériaux utilisés ont été choisis pour leur durabilité et leur capacité à intégrer la nature dans l'architecture. Le résultat est un bâtiment qui ne se contente pas de répondre à ses besoins fonctionnels, mais qui agit comme un véritable habitat pour la communauté.

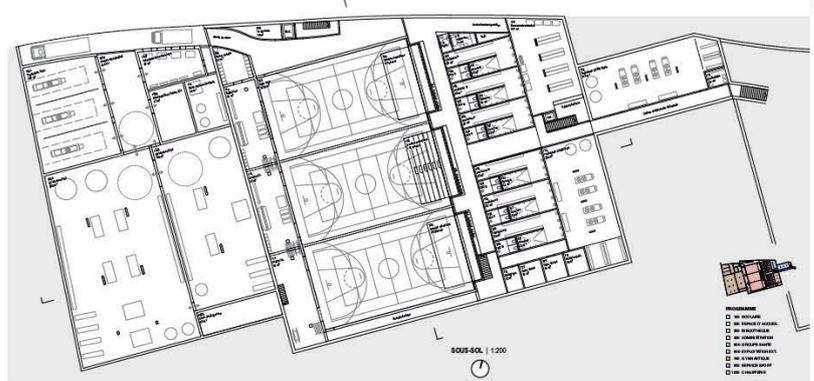


DESIGN PROCESS

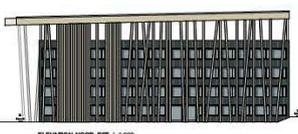
Le projet est un défi de conception et de construction. Les conditions de terrain, les contraintes de budget, les exigences de performance énergétique et les besoins de la communauté ont conduit à une solution innovante. Le projet a été conçu comme un véritable écosystème, capable de s'adapter à son environnement et de contribuer à son bien-être. Les matériaux utilisés ont été choisis pour leur durabilité et leur capacité à intégrer la nature dans l'architecture. Le résultat est un bâtiment qui ne se contente pas de répondre à ses besoins fonctionnels, mais qui agit comme un véritable habitat pour la communauté.



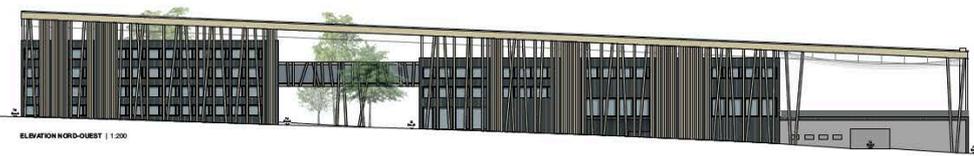
COLLEGE VELODROME "La forêt"



SOUS-SOL | 1:200



ELEVATION NORD-EST | 1:200



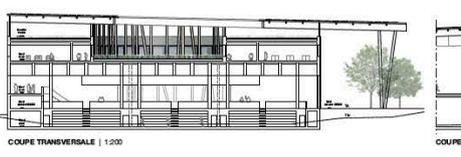
ELEVATION NORD-OUEST | 1:200



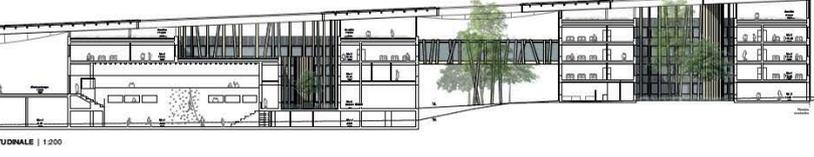
COUPE-ELEVATION SUD-OUEST | 1:200



ELEVATION SUD-EST | 1:200



COUPE TRANSVERSALE | 1:200



COUPE LONGITUDINALE | 1:200

projet n° 26

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

CISTERCIUM**Perez Garcia Alberto**

Avenue Calas 7, 1206 Genève

Alberto Perez Garcia

Pauline Lavisse

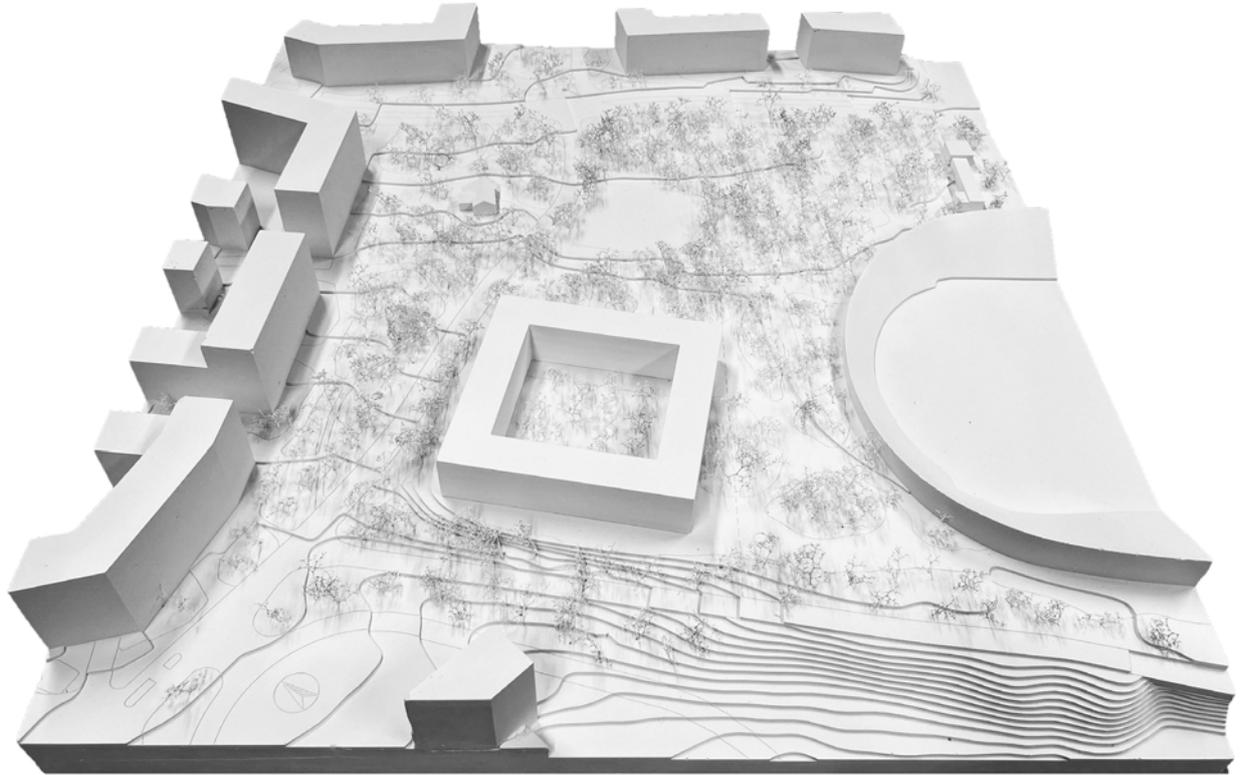
Blubird (Erol Coskun)

KLX

Rue du 31 Décembre 69, 1207 Genève

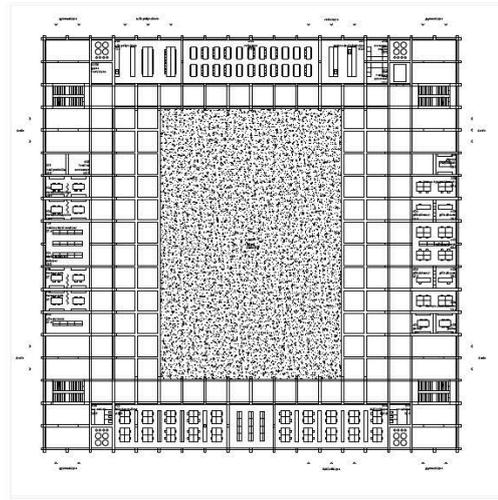
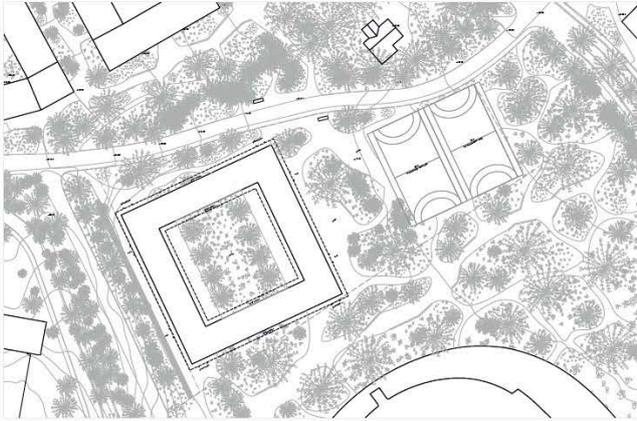
Friedrich Kalix

-



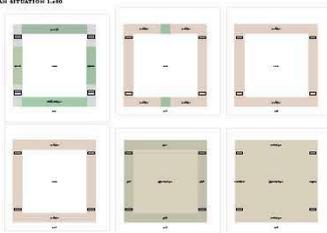
CITYSCAPE

COLLEGE BY VELODROME



PLAN SITUATION 1:400

PLAN 1:200 - COURTYARD 1:200



PROJET
 Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 1200 m² destiné à accueillir des ateliers de fabrication numérique. Le bâtiment est situé dans un quartier résidentiel et doit s'intégrer à l'existant. L'objectif est de créer un espace de travail moderne et fonctionnel, capable de répondre aux besoins des entreprises locales et de favoriser l'innovation et le développement économique du territoire.

CONCEPT
 Le concept architectural est basé sur l'idée de « métamorphose ». Le bâtiment est conçu comme un espace ouvert et flexible, capable de s'adapter à différents usages et de évoluer dans le temps. L'architecture est caractérisée par une structure en béton et une façade en verre, qui permet de créer un environnement lumineux et agréable. Le bâtiment est également doté d'un système de ventilation naturelle et d'un système de récupération d'énergie, qui contribuent à réduire l'impact environnemental de l'édifice.

DESIGN
 Le design du bâtiment est inspiré par les formes géométriques simples et épurées. Les volumes sont organisés autour d'une cour intérieure, qui crée un espace de rencontre et de collaboration. Les matériaux utilisés sont de qualité et durables, et les finitions sont soignées. Le bâtiment est également doté d'un mobilier moderne et fonctionnel, qui contribue à créer un environnement de travail agréable et productif.

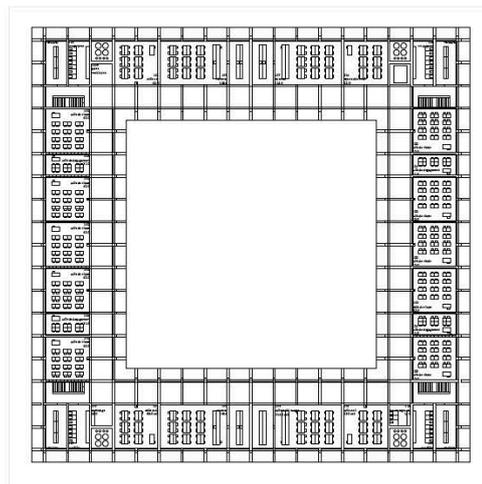
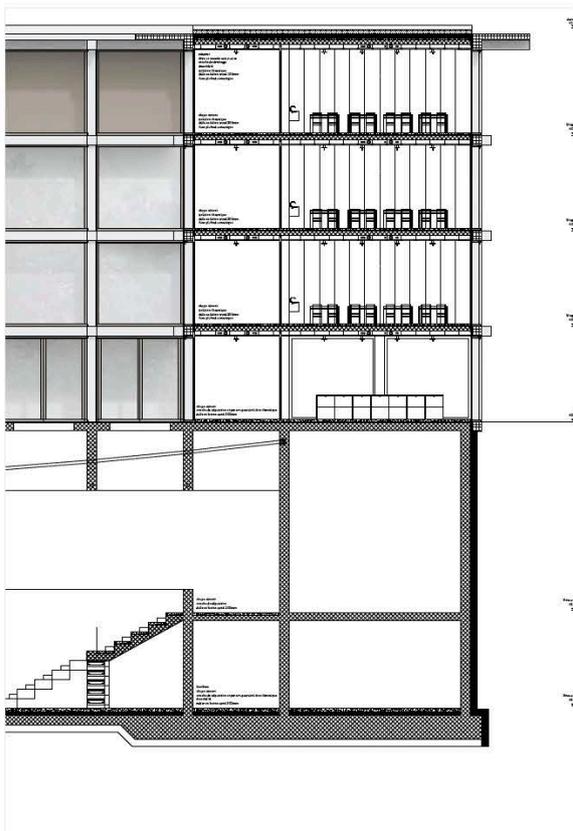
CONSTRUCTION
 La construction du bâtiment a été réalisée en plusieurs phases. Les travaux ont commencé par la pose de la structure en béton, qui a permis de définir les volumes principaux de l'édifice. Les travaux de charpente et de couverture ont été réalisés ensuite, et ont permis de créer un espace intérieur lumineux et agréable. Les travaux de finition ont été réalisés en dernier lieu, et ont permis de créer un environnement de travail moderne et fonctionnel.

PROJETANT
 Le projet a été réalisé par l'agence d'architecture VELODROME, qui a travaillé en collaboration avec les services techniques de la commune et les représentants des entreprises locales. Le projet a été financé par la commune et les entreprises locales, et a été réalisé dans un délai de 18 mois.



CITYSCAPE

COLLEGE BY VELODROME



CORPS CONSTRUCTIF 1:40

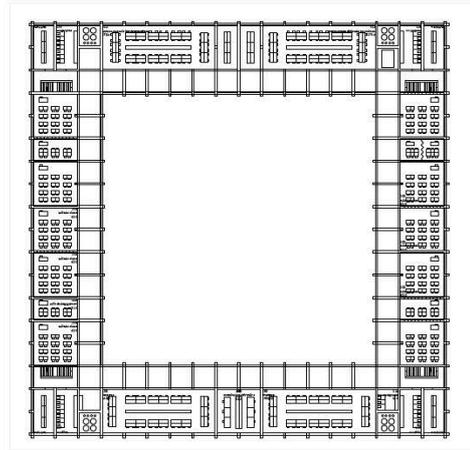
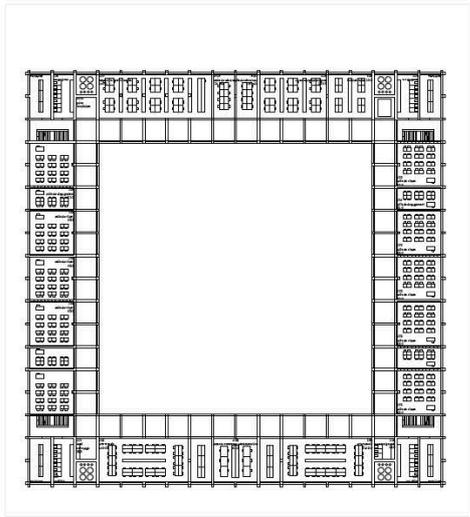
PLAN ETAGE - 1:200





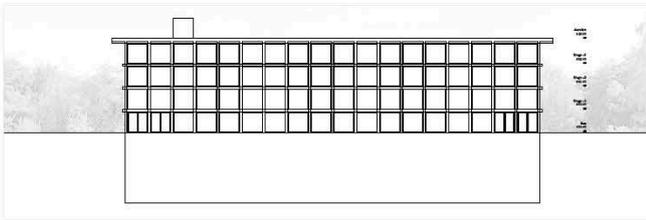
CONSTRUCTION

COLLÈGE DU VÉLODROME



PLAN STAGE -1 1:200

PLAN STAGE -1 1:200

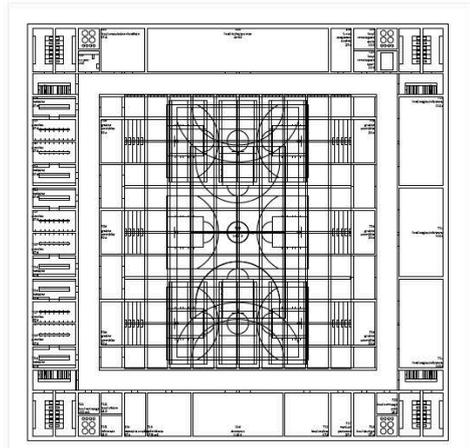
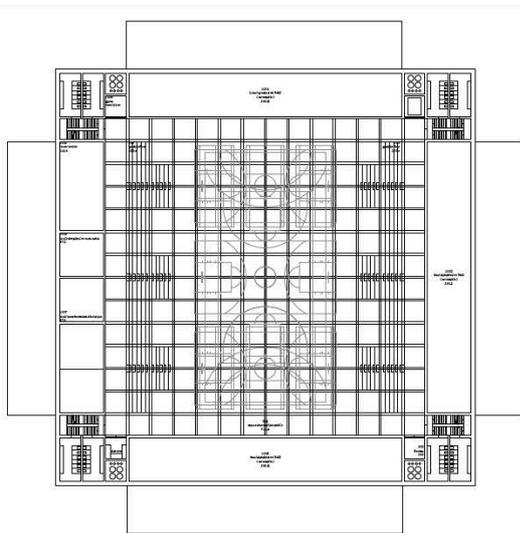


ELEVATION STG 1:200

2

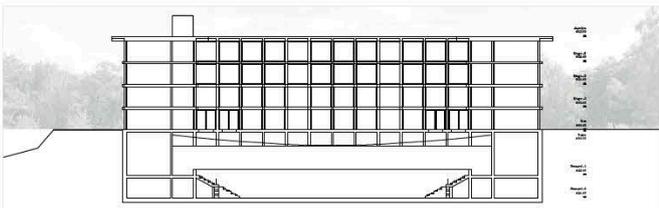
CONSTRUCTION

COLLÈGE DU VÉLODROME



PLAN SOTG-SOL 1:200

PLAN SOTG-SOL 1:200



COOR A 1:200

4

projet n° 27

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

CYCLODENDRON**transversal architectes**

Rue du Petit-Chêne 11, 1003 Lausanne

Xavier Marlaire

Armando Tierno, Joachim Dejardin, Esteban Peytou

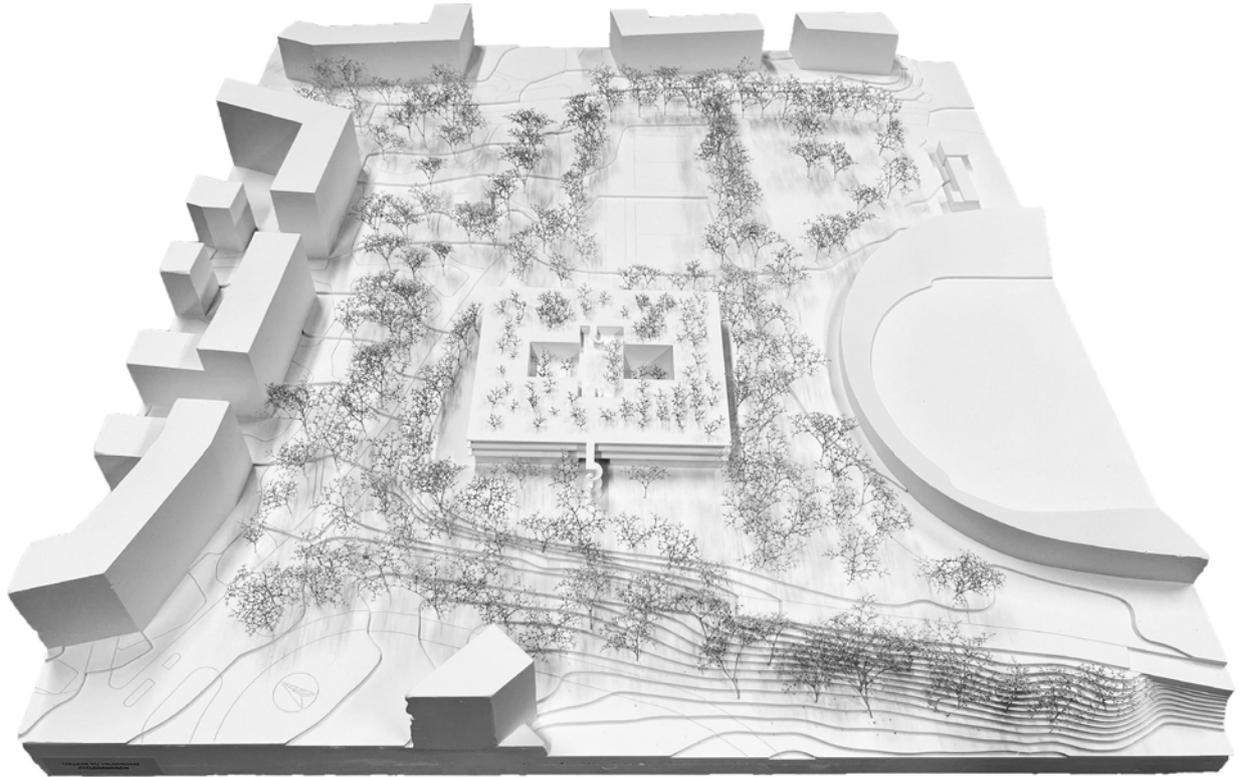
-

MFIC ingénieurs civils SA

Route du Bois 17, 1024 Ecublens

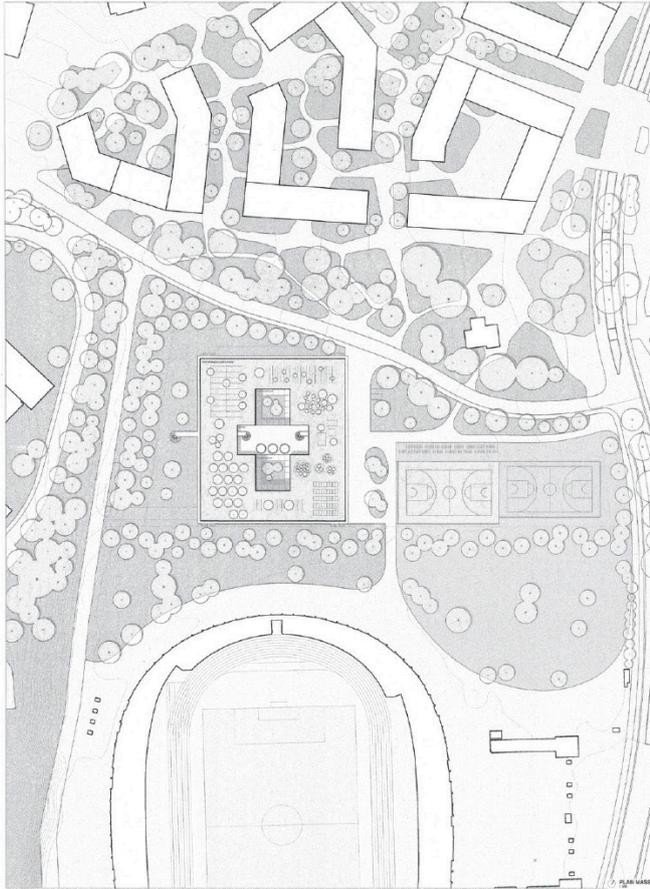
Miguel Fernandez Ruiz

Duarte Faria, Antonio Garcia



COLLEGE DU VELODROME

CYCLODENDRON



RUE EXTREME DESTRUITE
Le bâtiment est construit dans une rue qui a été détruite. Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune.

DESTROYER INTERIEURE
Le bâtiment est construit dans une rue qui a été détruite. Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune.

LE COLLEGE UN JARDIN COMPLEMENTAIRE POUR LA VILLE
Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune. Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune.

LA NATURE AU COEUR DU BÂTIMENT
Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune. Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune.

STRUCTURE MATERIALE, TYPOLOGIE ET CONSTRUCTION
Le bâtiment est construit dans une rue qui a été détruite. Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune. Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune.

CONCEPT DE LA STRUCTURE MATERIALE, TYPOLOGIE ET CONSTRUCTION
Le bâtiment est construit dans une rue qui a été détruite. Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune. Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune.

LES JARDINS INTERIEURS
Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune. Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune.

LES JARDINS PUBLICS
Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune. Le projet est une réponse à la demande de la commune de la Plaine-du-Loup, qui souhaite un lieu de vie et de travail pour les habitants de la commune.



COLLEGE DU VELODROME

CYCLODENDRON



projet n° 28

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

MONOCYCLE**Ba. Bongard architectes**

Rue Enning 6, 1003 Lausanne

Lionel Bongard

-

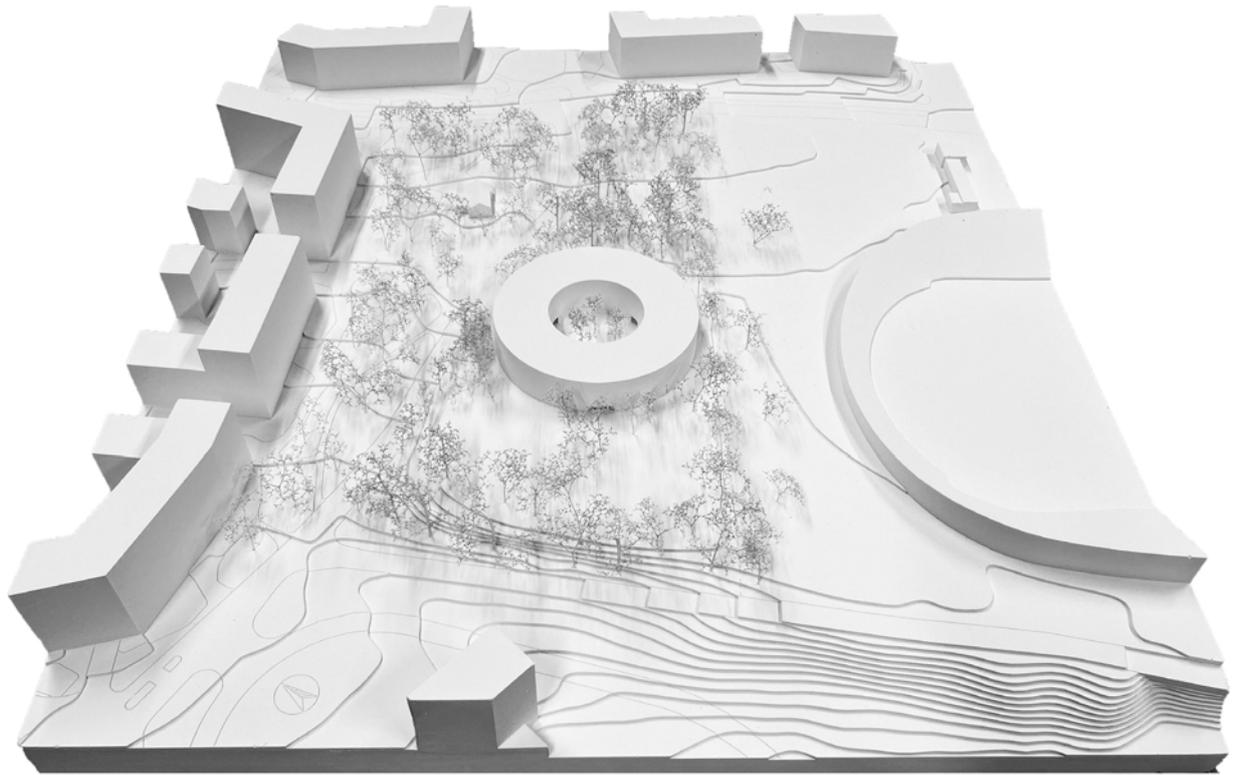
-

Ingeni SA Lausanne

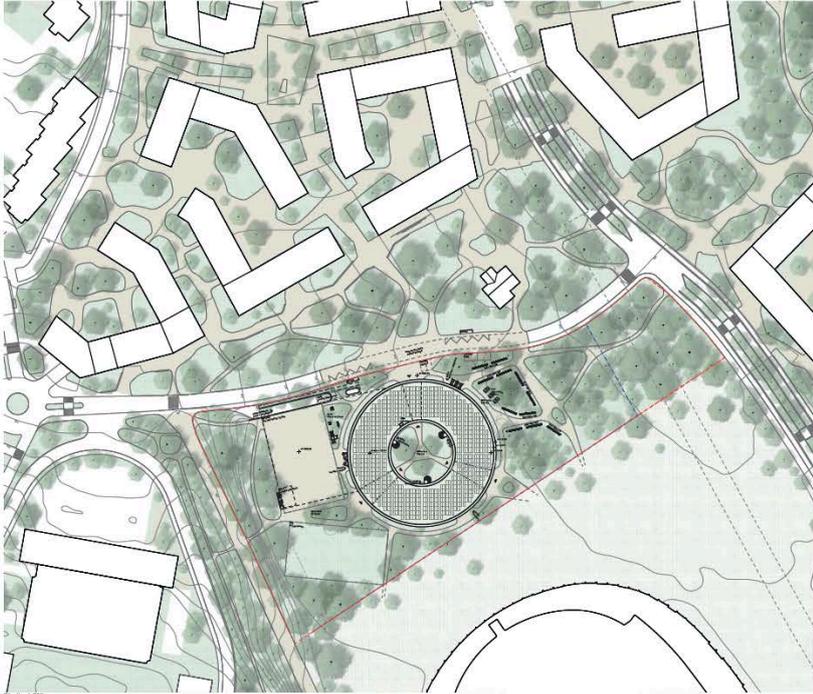
Rue du Jura 9, 1004 Lausanne

Oscar Valeiras

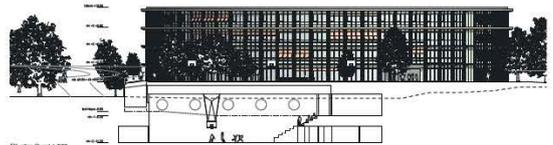
Rémy Prisé, Yohann Benas, Massimiliano Battisti



COLLEGE VELODROME
MONOCYCLE

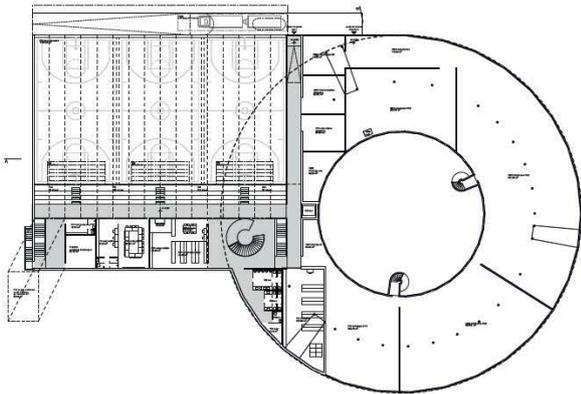


Situation Nord 1:200

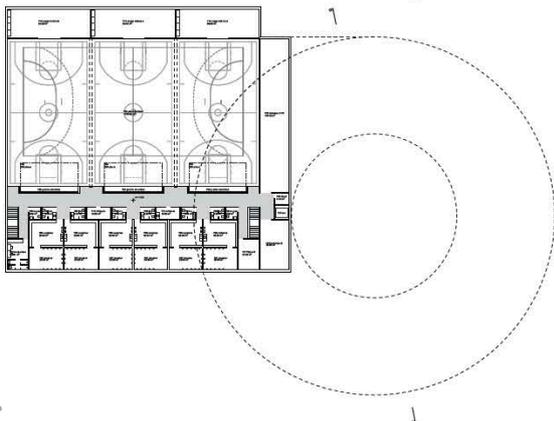


Situation Ouest 1:200

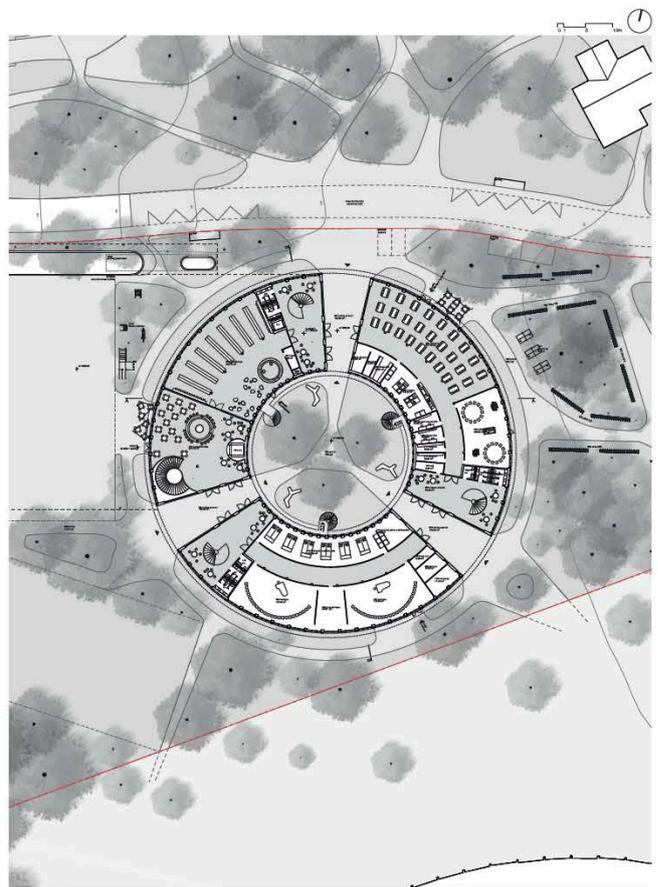
COLLEGE VELODROME
MONOCYCLE



Niveau -1 1:200



Niveau 0 1:200



Niveau Plancher 1:200

projet n° 29

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

FORÊT ÉDUCATIVE**Atelier CAD, LAH arquitectura, Mec Arquitectura, Fiallo Atelier, AR-AR Martínez Arquitectura y Paisaje**

Avd. Constitución, n°23, 2°A, 18014 Granada

José Luis Concha Jerónimo

María Fernanda Guerrero, Manuela Cruz,

Daniela Sanmiguel, Daniel Gutiérrez, Enrique Cadavid,

Camila Godoy, Mateo Rodríguez, Daniel Sánchez,

Darío Santana

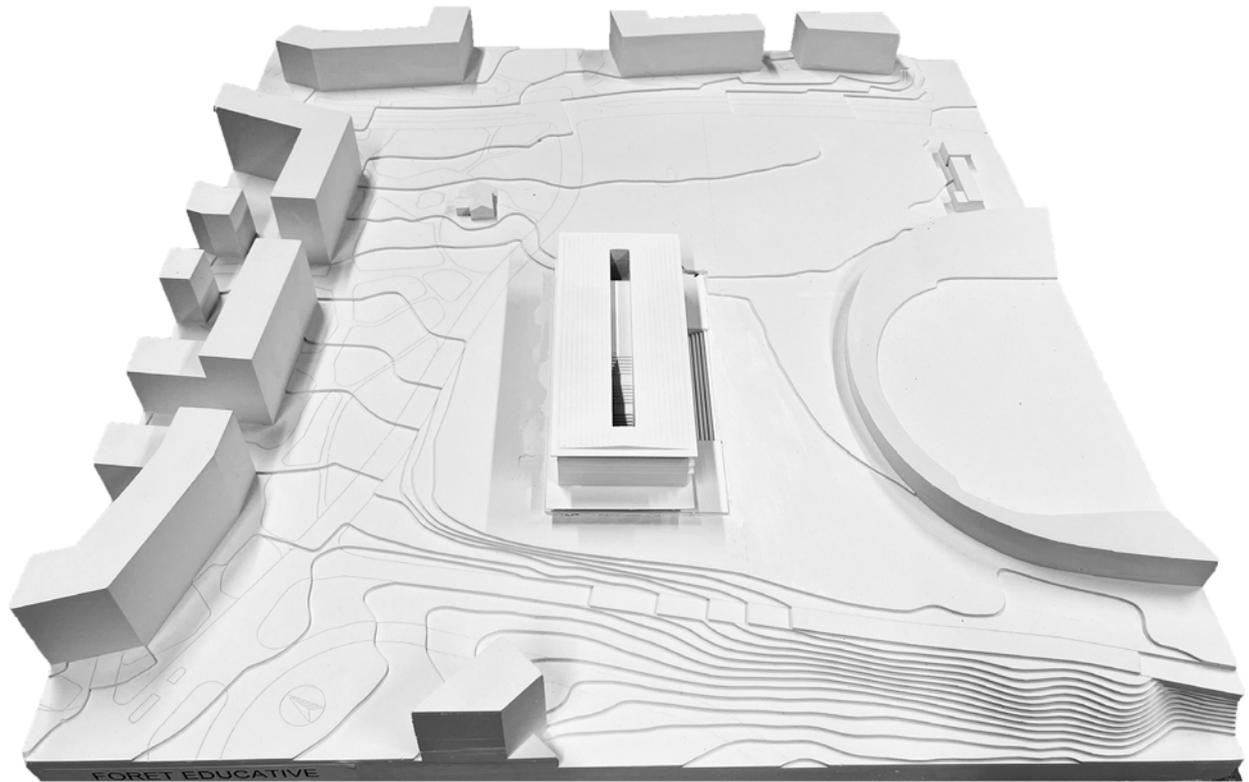
-

José Leandro Lascano

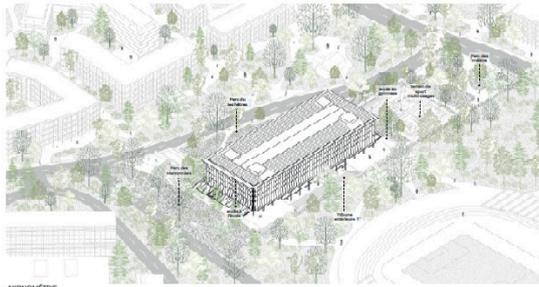
Rue François-Perréard 14, 1225 Chêne-Bourg

-

-



COLLEGE VELODROME - FORÊT ÉDUCATIVE



AXONOMETRIE

Collège du Velodrome - Appartement au paysage
 Inséré en centre du projet métamorphose, le Collège du Velodrome demande le bâtiment de référence du projet de réhabilitation de la forêt éducative pour le lieu, offrant au visiteur une grande diversité de paysages urbains pour le quartier de la forêt éducative.

Si le projet est un projet de quartier, nous proposons pour le Collège du Velodrome une structure de référence, nous proposons un bâtiment qui s'inscrit dans le quartier de la forêt éducative. Ce bâtiment sera un bâtiment qui s'inscrit dans le quartier de la forêt éducative. Ce bâtiment sera un bâtiment qui s'inscrit dans le quartier de la forêt éducative.

Le bâtiment sera un bâtiment qui s'inscrit dans le quartier de la forêt éducative. Ce bâtiment sera un bâtiment qui s'inscrit dans le quartier de la forêt éducative. Ce bâtiment sera un bâtiment qui s'inscrit dans le quartier de la forêt éducative.



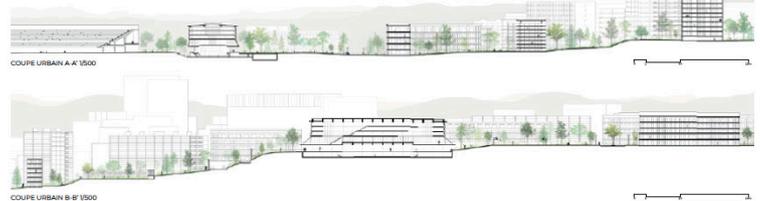
Un bâtiment qui renforce le tissu urbain du secteur et crée un nouveau paysage
 Le Collège du Velodrome est un bâtiment qui s'inscrit dans le quartier de la forêt éducative. Ce bâtiment sera un bâtiment qui s'inscrit dans le quartier de la forêt éducative. Ce bâtiment sera un bâtiment qui s'inscrit dans le quartier de la forêt éducative.



Un bâtiment qui célèbre le paysage
 Le Collège du Velodrome est un bâtiment qui s'inscrit dans le quartier de la forêt éducative. Ce bâtiment sera un bâtiment qui s'inscrit dans le quartier de la forêt éducative. Ce bâtiment sera un bâtiment qui s'inscrit dans le quartier de la forêt éducative.



PLAN DE SITUATION 1/500



COUPE URBAINE A & B 1/500



Balcons de paysage et de la rue



Le bâtiment comme connecteur

COLLEGE VELODROME - FORÊT ÉDUCATIVE



USAGES ET PROGRAMME

Le projet propose une composition architecturale avec le paysage, le bâtiment et le paysage. Le projet propose une composition architecturale avec le paysage, le bâtiment et le paysage. Le projet propose une composition architecturale avec le paysage, le bâtiment et le paysage.

DURABILITÉ ET ENVIRONNEMENT

Le projet prend en compte les aspects environnementaux et sociaux. Le projet prend en compte les aspects environnementaux et sociaux. Le projet prend en compte les aspects environnementaux et sociaux.

TECHNIQUE

Le projet propose une composition architecturale avec le paysage, le bâtiment et le paysage. Le projet propose une composition architecturale avec le paysage, le bâtiment et le paysage. Le projet propose une composition architecturale avec le paysage, le bâtiment et le paysage.



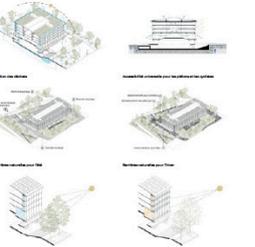
PROFILS ARCHITECTURAUX



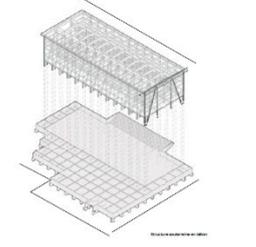
PROFILS ARCHITECTURAUX



PROFILS ARCHITECTURAUX

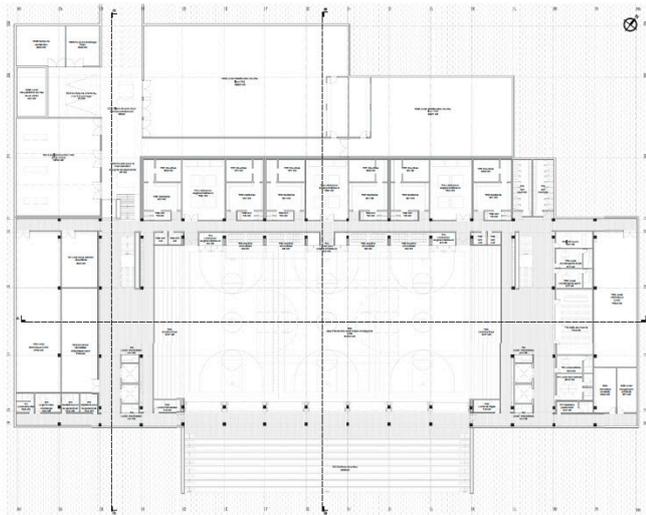


PROFILS ARCHITECTURAUX

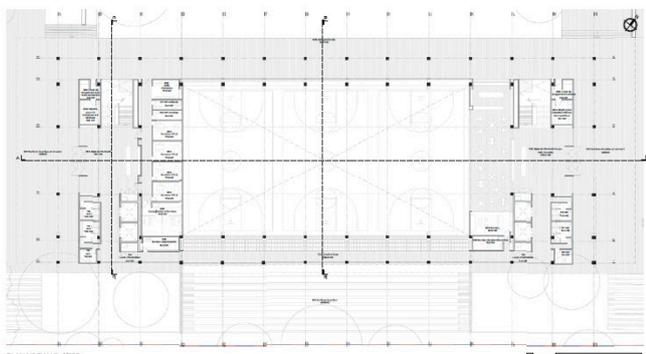




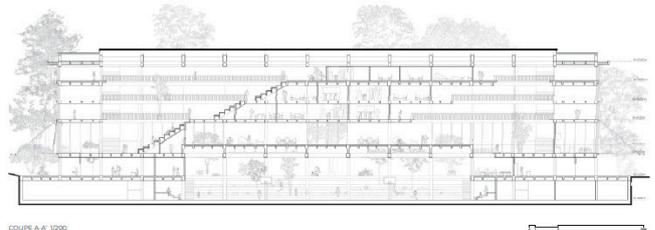
COLLEGE VELODROME - FORÊT ÉDUCATIVE



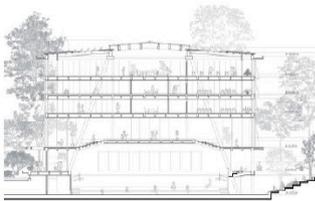
PLAN NIVEAU SOUS SOL 1/2000



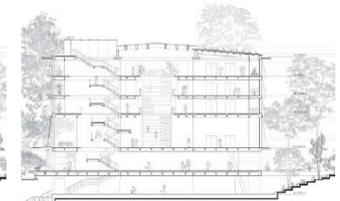
PLAN NIVEAU 0 1/2000



COUPE A-A' 1/2000

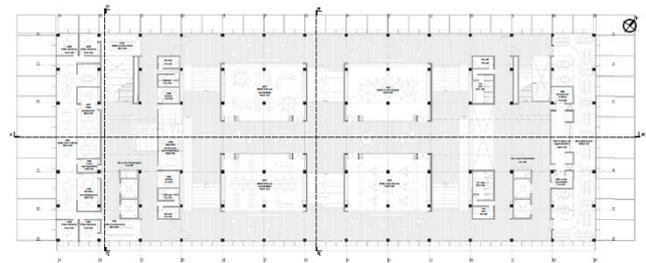


COUPE B-B' 1/2000

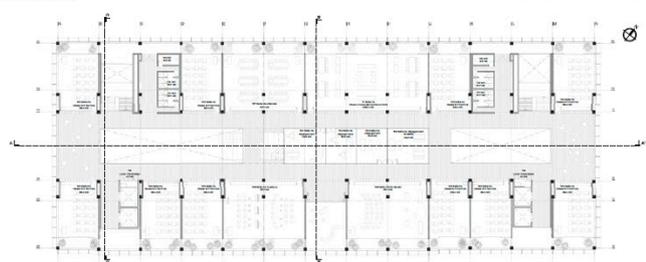


COUPE C-C' 1/2000

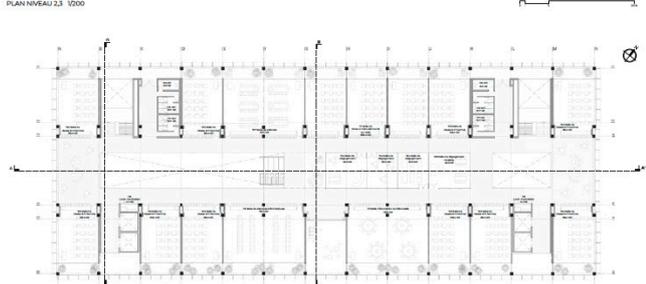
COLLEGE VELODROME - FORÊT ÉDUCATIVE



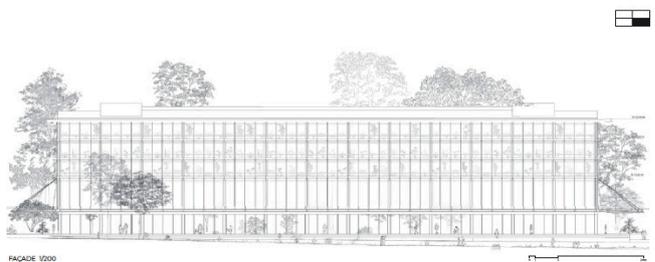
PLAN NIVEAU 1 1/2000



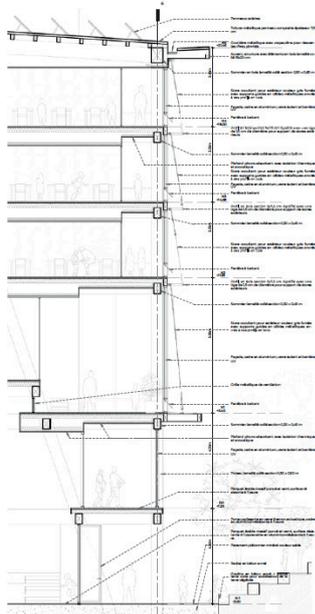
PLAN NIVEAU 2 1/2000



PLAN NIVEAU 3 1/2000



FAÇADE 1/2000



COUPE TECHNIQUE 1/50



projet n° 30

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

RACINES**PAR architecture**

Rue Cramer 8, 1202 Genève

Mario Rodrigues, Liliana Pinto

Tiago Reis, Leonardo Grogg, Milène Masson

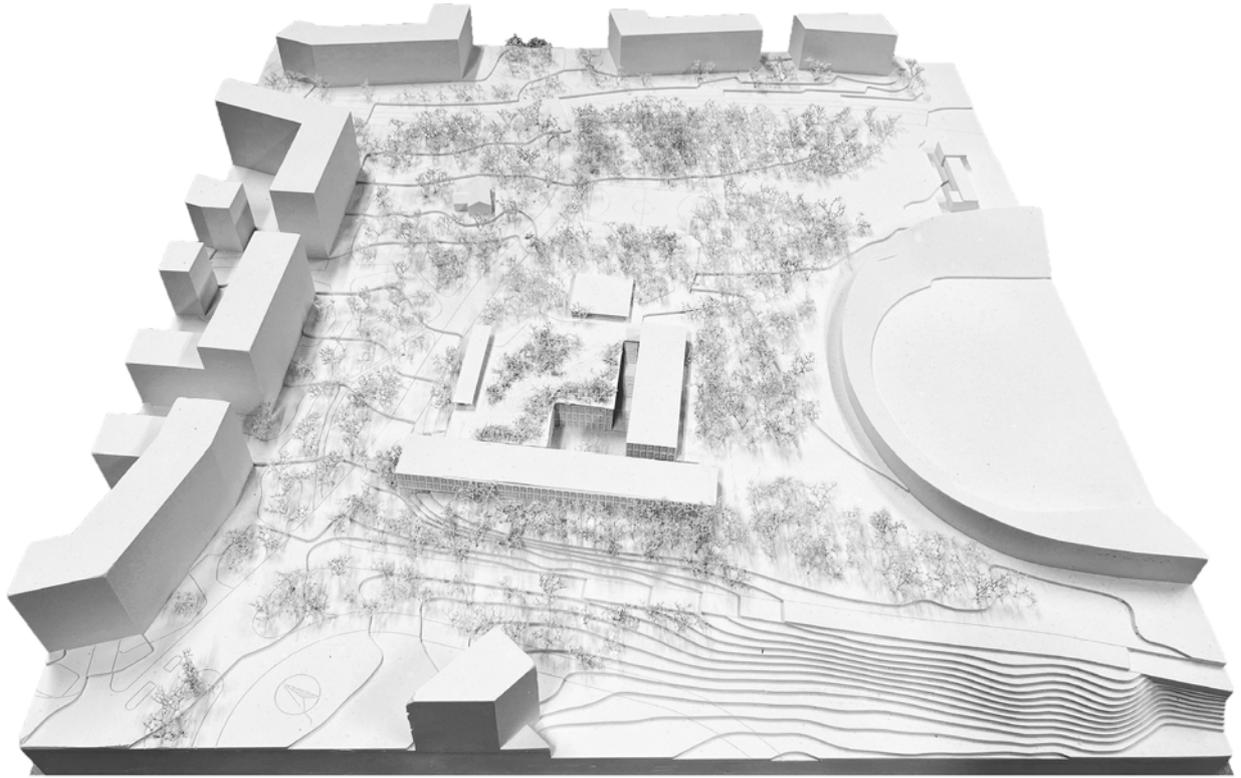
-

Thomas Jundt Ingénieurs Civils SA

Rue des Horlogers 4, 1227 Carouge

Gaston Kruger, Valdemar Monteiro

-



RACINES | Collège Vélodrome



INTÉGRACTION FIGURE URBAINE

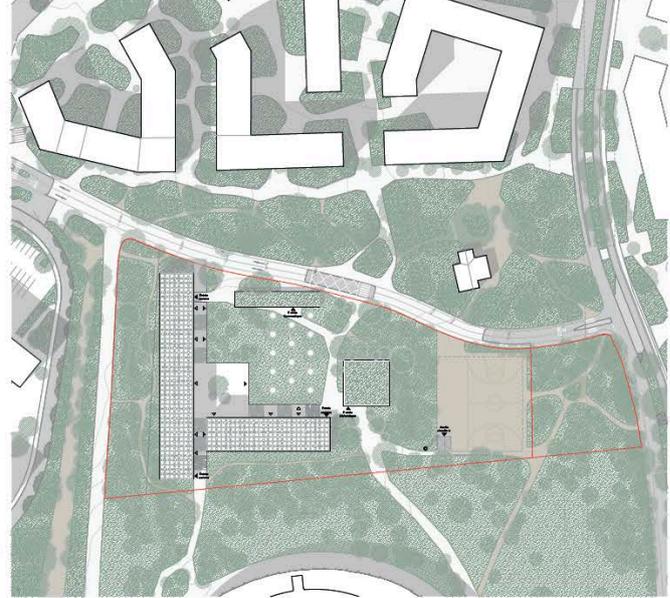
Le futur collège de Villardoms sera intégré au cœur d'un plan qui structure le site de manière stratégique qui oriente les 3 axes de développement des Plaines du Loup. Le projet propose d'être au cœur de la connexion existante et nouvelle entre les différents quartiers. L'objectif est de créer un lien physique et symbolique entre les différents quartiers de la commune et de permettre à la commune de se développer de manière durable et responsable.

Les axes de développement à l'ouest du site sont le cœur de la commune. Le projet vise à créer un lien physique et symbolique entre les différents quartiers de la commune et de permettre à la commune de se développer de manière durable et responsable.

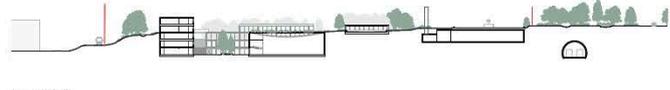
PROGRAMME ET AXES

Le projet est organisé en 4 volumes principaux situés autour d'un axe central. Le programme est structuré en 4 volumes principaux situés autour d'un axe central. Le programme est structuré en 4 volumes principaux situés autour d'un axe central.

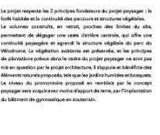
Le bâtiment de la bibliothèque et du couvert d'accès à la salle de sport est situé à l'ouest du site. Le bâtiment de la bibliothèque et du couvert d'accès à la salle de sport est situé à l'ouest du site.



Plan de situation 1/500



Coupe transversale 1/500

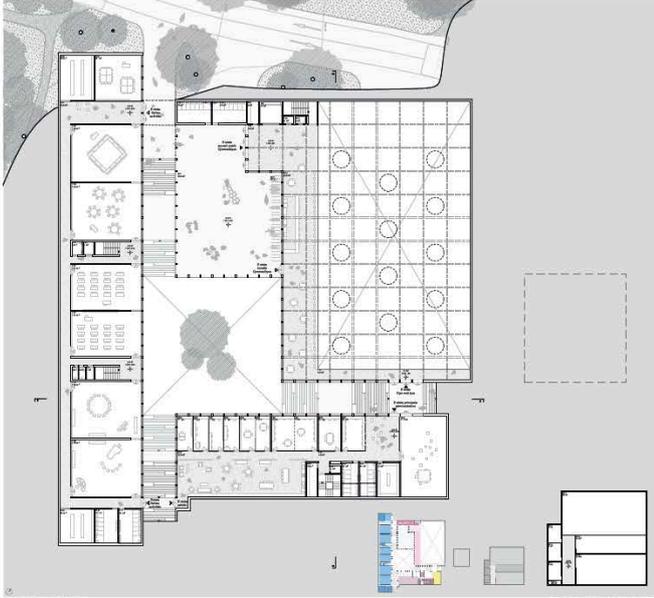


AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Le projet propose de créer un espace extérieur de qualité qui sera intégré au cœur du projet. Le projet propose de créer un espace extérieur de qualité qui sera intégré au cœur du projet.

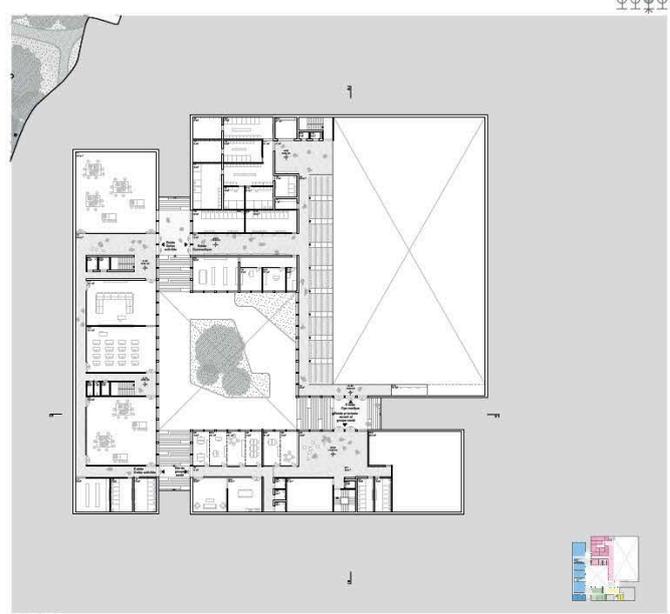
Le site est situé dans une zone de développement durable et responsable. Le site est situé dans une zone de développement durable et responsable.

RACINES | Collège Vélodrome

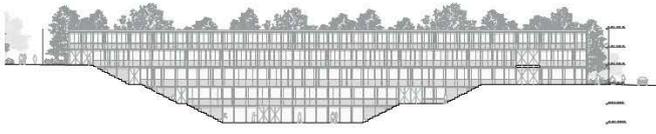


Plan de situation 1/500

Plan de situation 1/500



Plan de situation 1/500



Coupe transversale 1/500



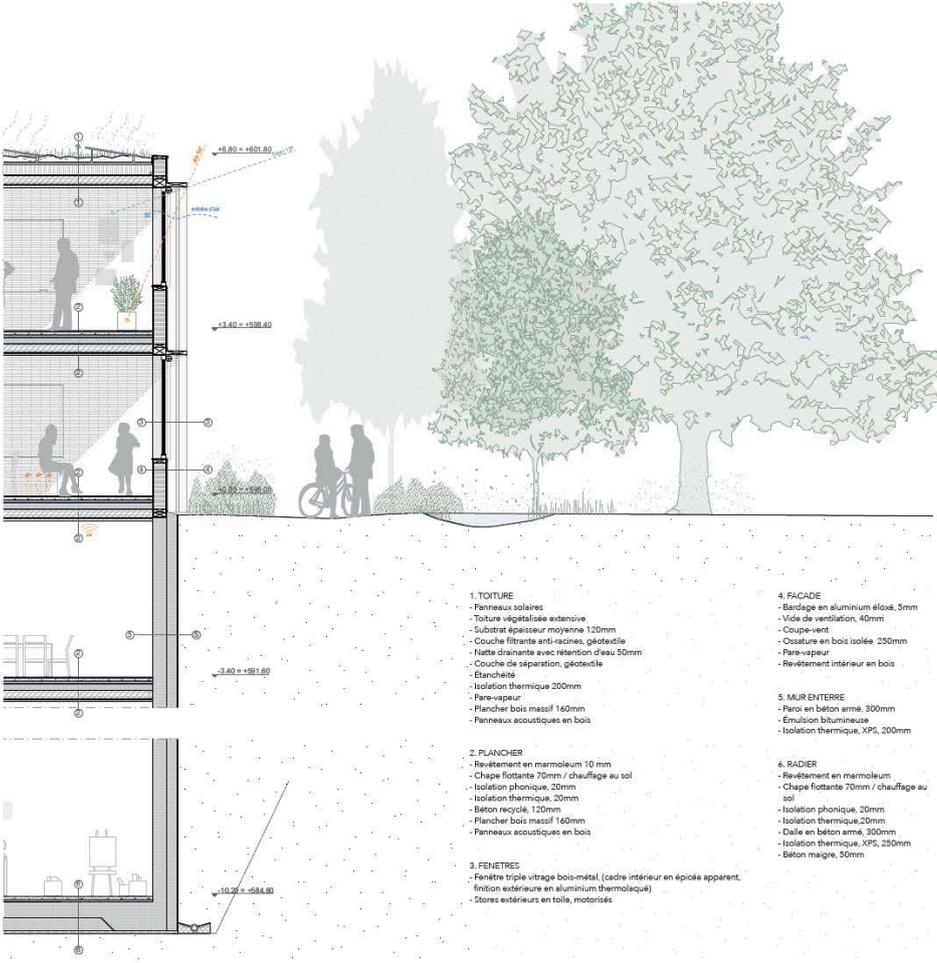
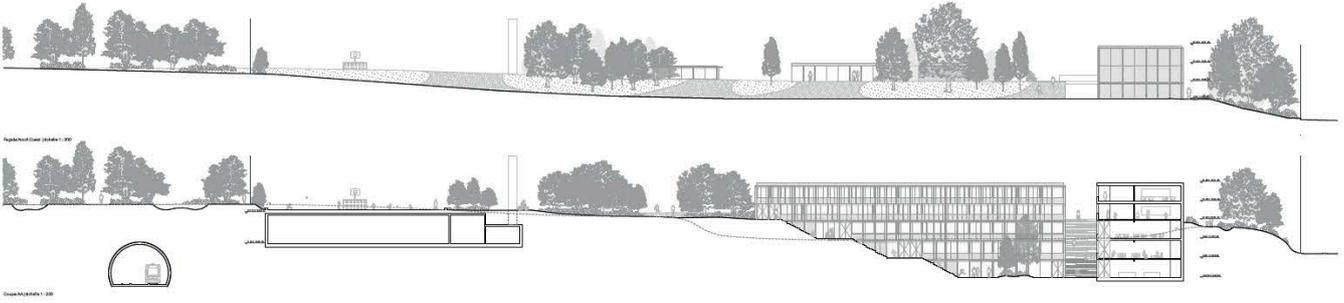
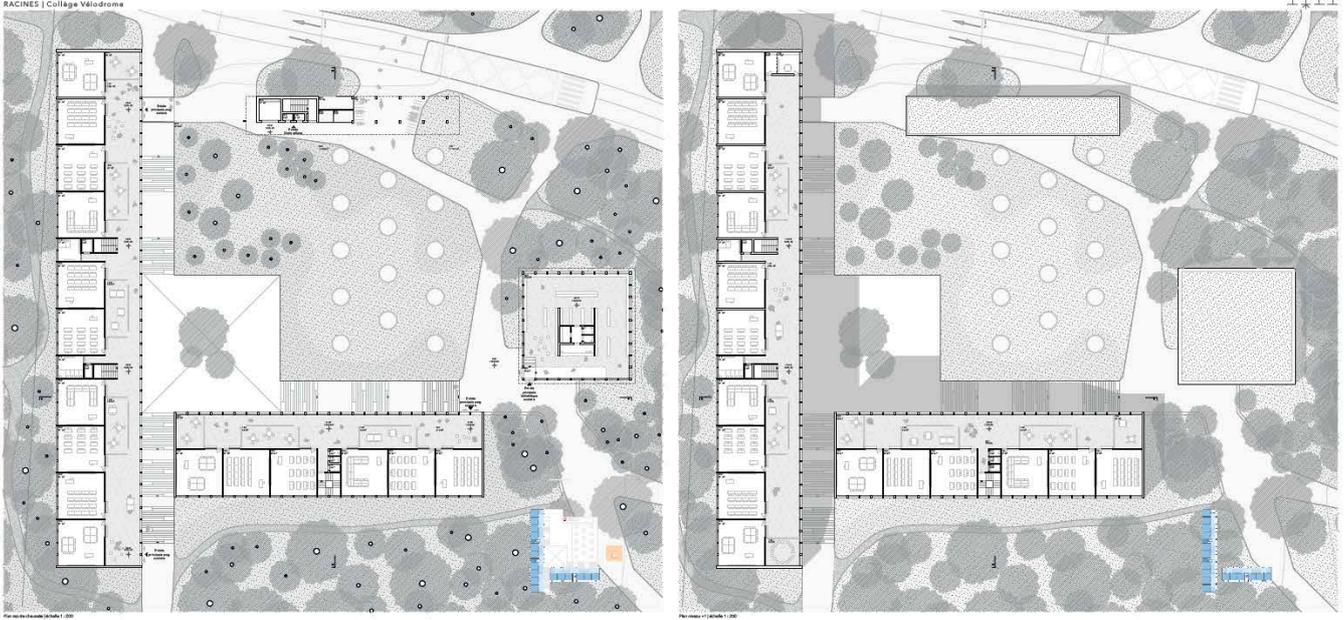
Coupe transversale 1/500



Coupe transversale 1/500



Coupe transversale 1/500



- 1. TOITURE
 - Panneaux solaires
 - Toiture végétalisée extensive
 - Substrat épaisseur moyenne 120mm
 - Couche filtrante anti-racines, géotextile
 - Nette drainante avec rétention d'eau 50mm
 - Couche de séparation, géotextile
 - Étanchéité
 - Isolation thermique 200mm
 - Pare-vapeur
 - Plancher bois massif 160mm
 - Panneaux acoustiques en bois
- 2. PLANCHER
 - Revêtement en marmoleum 10 mm
 - Chape flottante 70mm / chauffage au sol
 - Isolation phonique, 20mm
 - Isolation thermique, 20mm
 - Béton recyclé, 120mm
 - Plancher bois massif 160mm
 - Panneaux acoustiques en bois
- 3. FENÊTRES
 - Fenêtre triple vitrage bois-métal (cadre intérieur en épice apparent, finition extérieure en aluminium thermolaqué)
 - Stores extérieurs en toile, motorisés
- 4. FACADE
 - Bardage en aluminium éloxé, 5mm
 - Vide de ventilation, 40mm
 - Coupe-vent
 - Ossature en bois isolée 250mm
 - Pare-vapeur
 - Revêtement intérieur en bois
- 5. MUR ENTERRE
 - Paroi en béton armé, 300mm
 - Émulsion bitumineuse
 - Isolation thermique, XPS, 200mm
- 6. RADIER
 - Revêtement en marmoleum
 - Chape flottante 70mm / chauffage au sol
 - Isolation phonique, 20mm
 - Isolation thermique, 20mm
 - Dalle en béton armé, 300mm
 - Isolation thermique, XPS, 250mm
 - Béton maigre, 50mm

et rationnelle, combinant élégance naturelle et efficacité constructive. Elle se compose majoritairement de planchers préfabriqués en bois massif, d'origine locale, avec des portées allant de 6,00 à 8,80m, avec une largeur standardisée de 2,20 mètres, soutenues par des poutres en bois longitudinales appuyées sur une trame de piliers en bois. Cette configuration modulaire permet une optimisation de la construction, tant sur le plan économique que sur celui de la mise en œuvre, grâce à des éléments structuraux normalisés, répétitifs et faciles à assembler.

Le béton, utilisé de manière limitée et responsable, est de nature recyclée et employé exclusivement dans les parties enterrées, telles que le radier et les murs contre terre. Cette utilisation restreinte du béton réduit l'empreinte écologique tout en garantissant la stabilité et la durabilité de la structure.

Les façades en bois sont revêtues d'aluminium éloxé de 5 mm, alliant robustesse et modernité, tandis que les murs intérieurs sont réalisés en terre crue à partir de terre récupérée sur la parcelle, provenant du terrassement nécessaire à la construction de l'école. Cette matérialité ancrée dans le site même renforce l'harmonie avec le paysage environnant et crée un environnement intérieur sain et naturel pour les occupants. Ce choix de matériaux durables et locaux illustre une approche engagée envers la durabilité et le respect de l'environnement.

DEVELOPEMENT DURABLE ET ENERGIE

Le collège du Vélodrome incarne un modèle exemplaire de développement durable, minimisant l'impact environnemental tant lors de sa construction que tout au long de son cycle de vie. L'architecture bioclimatique du bâtiment, en harmonie avec la nature, utilise des matériaux naturels et des solutions low tech. Son implantation tient compte de l'orientation solaire, créant des surfaces ombragées et protégeant les façades sud et ouest de l'éblouissement et de la surchauffe grâce à une dense forêt, qui permettra de limiter les apports solaires excessifs et éviter le besoin de rafraîchissement en été.

Des ouvertures généreuses permettent une ventilation et un éclairage naturels optimaux. Le projet favorise les matériaux biosourcés, comme le bois certifié COBS, et privilégie les ressources locales et l'économie circulaire. Les installations techniques sont simples et faciles à entretenir, avec une production d'énergie assurée par des sondes géothermiques et une pompe à chaleur, diffusée par un réseau de chauffage au sol. La toiture, partiellement végétalisée, est équipée de panneaux photovoltaïques, renforçant l'efficacité énergétique et la durabilité du bâtiment. L'enveloppe du bâtiment sera isolée avec les recours à des matériaux biosourcés, et la façade vitrée sera dotée d'un triple vitrage. La ventilation double flux, garantissant la qualité d'air intérieur et minimisant la déperdition d'énergie en hiver.

projet n° 31

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

DISKÉMA**BCR architectes Sàrl**

Clos de la Fonderie 3, 1227 Carouge

Rui Colaço

Patrik Beyeler, Vincent Roesti, Yoann Candolfi,
Maria Cervantes Lardon, Bruno Colaço

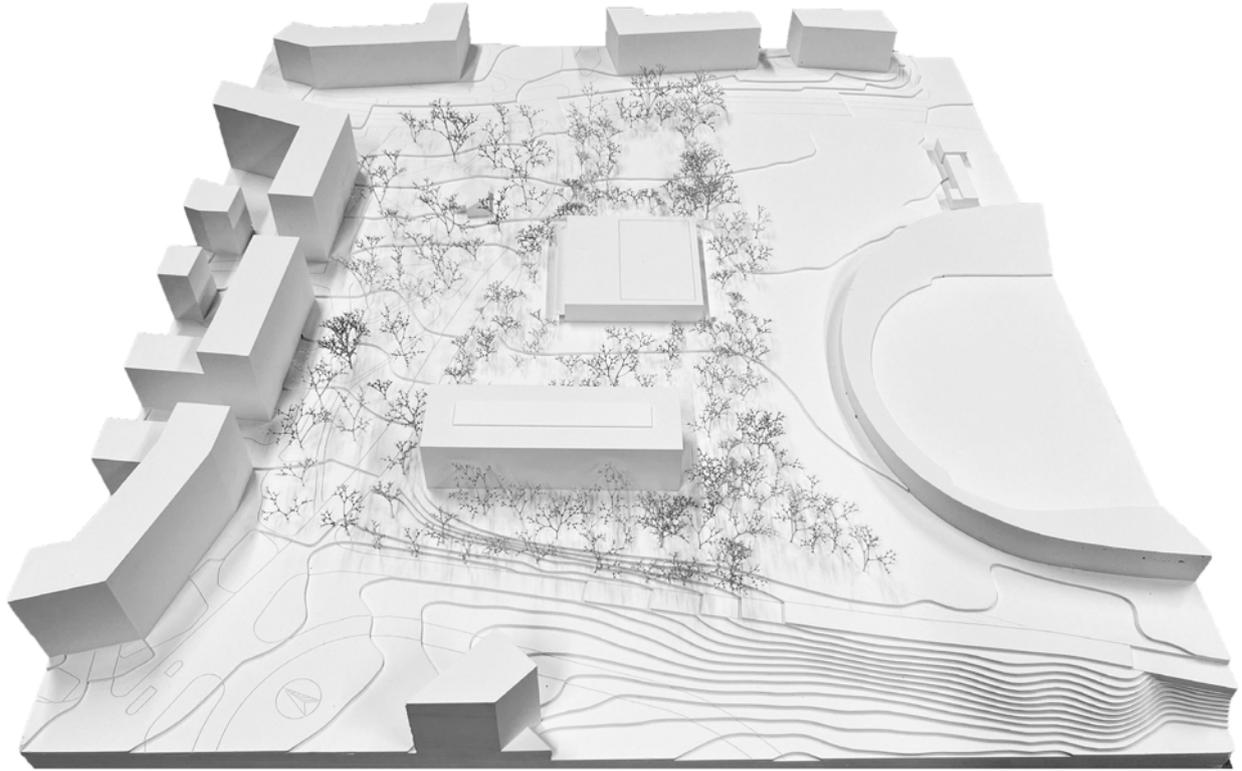
-

Le Collectif SA

Clos de la Fonderie 11, 1227 Carouge

John-Alexandre Sinclair Magnin

Fabio Carton Fibbi



COLLEGE VELODROME - DISKÉMA



Le projet de réaffectation de l'ancien site d'activités sportives, situé dans la deuxième phase du secteur "Plaines-du-Loup", s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration urbaine à l'échelle du quartier. Cette initiative vise à redynamiser les espaces et à améliorer les infrastructures publiques. Un concept novateur de forme urbaine contribue à la réalisation du projet, permettant ainsi une approche de planification des espaces ouverte, prédictible et à la construction des bâtiments.

Le nouveau programme scolaire sera à l'origine d'un développement harmonieux dans le quartier, tout en tenant compte des caractéristiques liées au développement en cours du secteur de La Portaine. L'implantation du Collège est soigneusement conçue pour ne pas entraver les futurs développements de cette zone.

Le projet pour cette phase urbaine se focalise sur la création d'un parc central multifonctionnel, offrant des espaces de détente ainsi qu'un espace sportif, culturel et de loisir. Ce parc vise à garantir une continuité écologique entre les bâtiments existants et les nouveaux bâtiments. Le terrain urbain, caractérisé par la visibilité de son site, est valorisé et mis en valeur grâce à une chemise verte qui structure le quartier. Le programme, à la fois mixte et flexible, permet l'intégration harmonieuse d'un établissement public au sein du parc central. L'interaction entre l'axe de la Michoudière et l'axe de visibilité donne naissance à un espace de rencontre clé, structurant ainsi le quartier.

Les principes directeurs du projet sont la mise en évidence de l'intégration paysagère, avec un concept basé sur la protection de la Biodiversité, ainsi que la création de parcs centraux et de zones commerciales au centre.

Le projet repose sur des règles d'implantation préconisées visant à garantir une intégration harmonieuse dans le paysage urbain. Une trame végétale et structurée est mise en place pour valoriser et préserver la proximité urbaine existante. Les axes de circulation sont soigneusement aménagés afin de garantir une continuité des déplacements et de garantir une visibilité optimale. Le programme, à la fois mixte et flexible, permet l'intégration harmonieuse d'un établissement public au sein du parc central. L'interaction entre l'axe de la Michoudière et l'axe de visibilité donne naissance à un espace de rencontre clé, structurant ainsi le quartier.

Le relief est mis en valeur pour offrir des perspectives sur le lac Léman. L'habitat est ainsi conçu stratégiquement afin d'être un promoteur à 360° de l'altitude, entouré d'un décor végétal distinctif.



"Apprendre, c'est tester la trame de la connaissance, chaque fil une nouvelle expérience, Les mots, les gestes, les échecs, autant de briques pour construire le savoir, un puzzle infini à assembler dans le labyrinthe de la vie."

DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME

Le projet vise à offrir un environnement scolaire innovant et moderne, favorisant l'apprentissage et le développement personnel des élèves. Le programme est conçu pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux des élèves, tout en tenant compte des caractéristiques du site et du quartier.

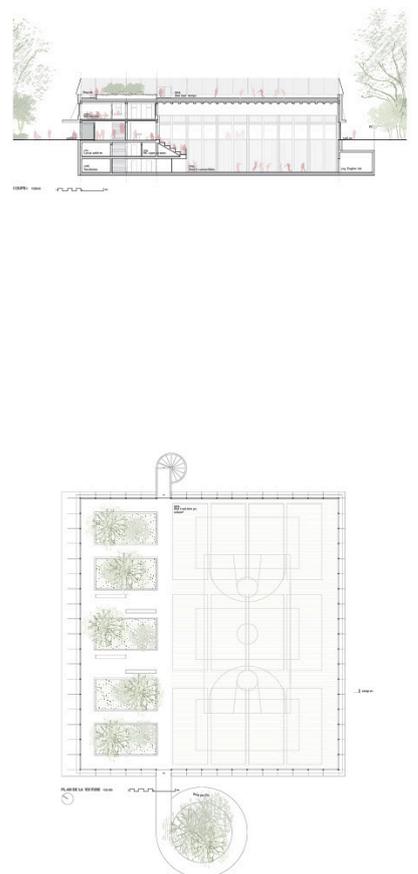
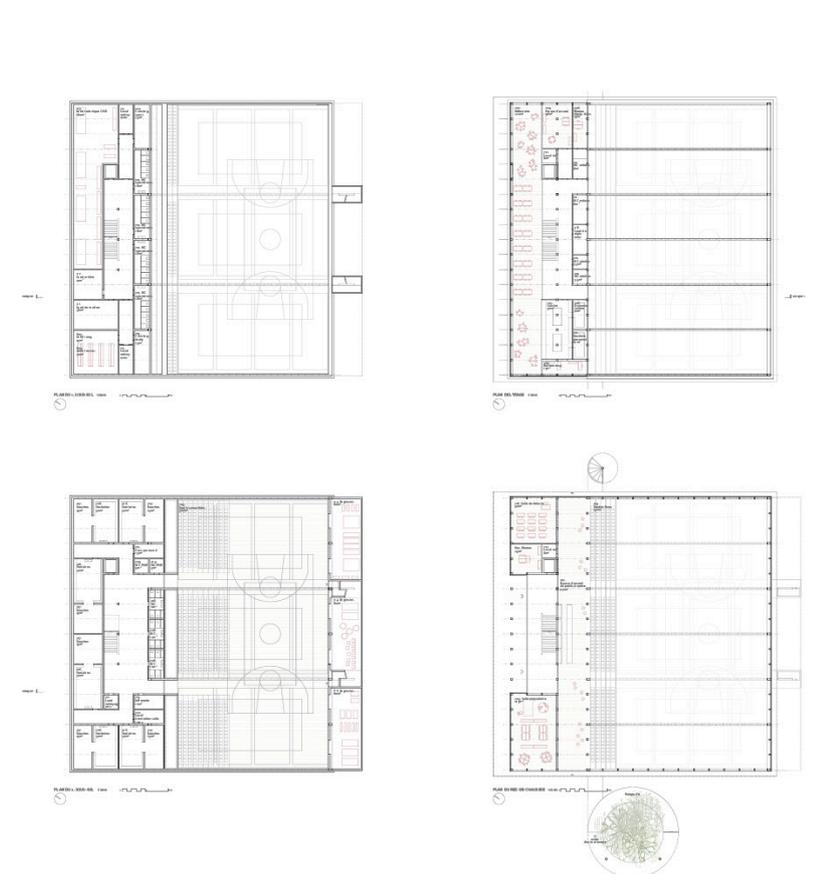
Le programme est conçu pour offrir un environnement scolaire innovant et moderne, favorisant l'apprentissage et le développement personnel des élèves. Le programme est conçu pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux des élèves, tout en tenant compte des caractéristiques du site et du quartier.

Le programme est conçu pour offrir un environnement scolaire innovant et moderne, favorisant l'apprentissage et le développement personnel des élèves. Le programme est conçu pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux des élèves, tout en tenant compte des caractéristiques du site et du quartier.

Le programme est conçu pour offrir un environnement scolaire innovant et moderne, favorisant l'apprentissage et le développement personnel des élèves. Le programme est conçu pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux des élèves, tout en tenant compte des caractéristiques du site et du quartier.

Le programme est conçu pour offrir un environnement scolaire innovant et moderne, favorisant l'apprentissage et le développement personnel des élèves. Le programme est conçu pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux des élèves, tout en tenant compte des caractéristiques du site et du quartier.

COLLEGE VELODROME - DISKÉMA





COLLEGE VELODROME - DISKÉMA



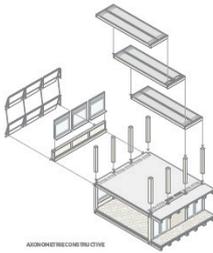
VUE SUR LE PARC VELODROME

LE PARVILLOIRS SPORTS

Le projet de parvillodrome est conçu pour offrir un espace de détente et de loisir à proximité immédiate de la salle de sport. Il est composé de plusieurs bâtiments de différentes hauteurs et volumes, qui s'organisent autour d'un espace central commun. Les parvillodromes sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et convivial, avec des espaces verts et des équipements adaptés à différents usages.

Ce projet de parvillodrome est conçu pour offrir un espace de détente et de loisir à proximité immédiate de la salle de sport. Il est composé de plusieurs bâtiments de différentes hauteurs et volumes, qui s'organisent autour d'un espace central commun. Les parvillodromes sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et convivial, avec des espaces verts et des équipements adaptés à différents usages.

Le projet de parvillodrome est conçu pour offrir un espace de détente et de loisir à proximité immédiate de la salle de sport. Il est composé de plusieurs bâtiments de différentes hauteurs et volumes, qui s'organisent autour d'un espace central commun. Les parvillodromes sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et convivial, avec des espaces verts et des équipements adaptés à différents usages.



AXONOMETRIE CONSTRUCTIVE

LE COLLEGE VELODROME

Le Collège Vélodrome est un projet architectural qui vise à créer un espace éducatif et sportif de qualité. Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et convivial, avec des espaces verts et des équipements adaptés à différents usages. Le projet est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et convivial, avec des espaces verts et des équipements adaptés à différents usages.

RATIONNELLE CONSTRUCTIVE ET VISION DURABLE A LONG TERME

Cette approche architecturale vise à optimiser l'utilisation des ressources et à garantir la durabilité du bâtiment sur le long terme. Elle prend en compte les aspects techniques, environnementaux et sociaux de la construction.

RACLES ET FENÊTES DE CLIMAT

Ces éléments architecturaux sont conçus pour optimiser le confort thermique et la ventilation naturelle des espaces intérieurs. Ils permettent de réguler la température et de réduire la consommation d'énergie.

VENTILATION NATURELLE ET RECHERCHES TECHNIQUES

Ces recherches techniques visent à optimiser la ventilation naturelle du bâtiment et à réduire la consommation d'énergie. Elles prennent en compte les aspects techniques, environnementaux et sociaux de la construction.

CHOIX DES MATÉRIAUX

Ces choix de matériaux visent à garantir la durabilité et la qualité du bâtiment. Ils prennent en compte les aspects techniques, environnementaux et sociaux de la construction.

STRUCTURE ET ADAPTABLE

Cette structure adaptable permet de répondre à différents besoins et usages. Elle est conçue pour être flexible et évolutive.



ORGANISATION DU COLLEGE

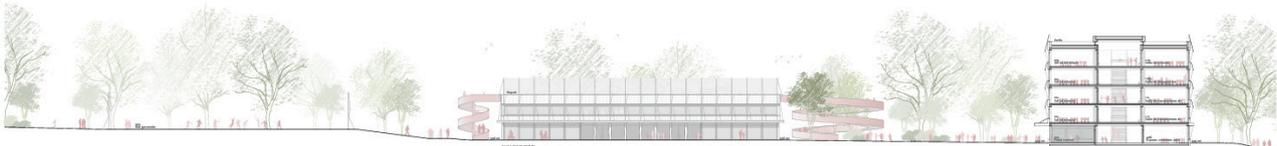
1. Accueil
2. Accueil
3. Accueil
4. Accueil
5. Accueil
6. Accueil
7. Accueil
8. Accueil
9. Accueil
10. Accueil
11. Accueil
12. Accueil
13. Accueil
14. Accueil
15. Accueil
16. Accueil
17. Accueil
18. Accueil
19. Accueil
20. Accueil
21. Accueil
22. Accueil
23. Accueil
24. Accueil
25. Accueil
26. Accueil
27. Accueil
28. Accueil
29. Accueil
30. Accueil
31. Accueil
32. Accueil
33. Accueil
34. Accueil
35. Accueil
36. Accueil
37. Accueil
38. Accueil
39. Accueil
40. Accueil
41. Accueil
42. Accueil
43. Accueil
44. Accueil
45. Accueil
46. Accueil
47. Accueil
48. Accueil
49. Accueil
50. Accueil

ORGANISATION DU PARVILLOIRS SPORTS

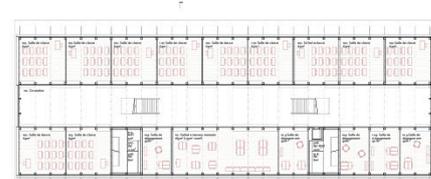
1. Accueil
2. Accueil
3. Accueil
4. Accueil
5. Accueil
6. Accueil
7. Accueil
8. Accueil
9. Accueil
10. Accueil
11. Accueil
12. Accueil
13. Accueil
14. Accueil
15. Accueil
16. Accueil
17. Accueil
18. Accueil
19. Accueil
20. Accueil
21. Accueil
22. Accueil
23. Accueil
24. Accueil
25. Accueil
26. Accueil
27. Accueil
28. Accueil
29. Accueil
30. Accueil
31. Accueil
32. Accueil
33. Accueil
34. Accueil
35. Accueil
36. Accueil
37. Accueil
38. Accueil
39. Accueil
40. Accueil
41. Accueil
42. Accueil
43. Accueil
44. Accueil
45. Accueil
46. Accueil
47. Accueil
48. Accueil
49. Accueil
50. Accueil



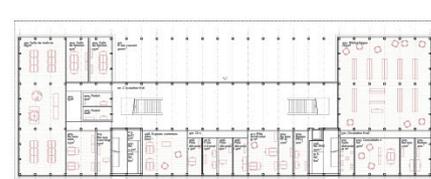
COLLEGE VELODROME - DISKÉMA



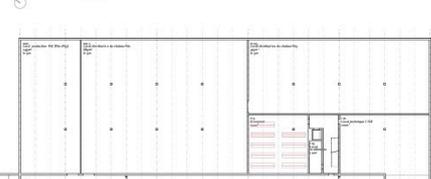
FAÇADES DU COLLEGE VELODROME



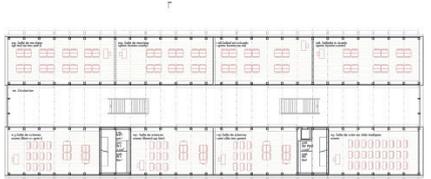
PLAN NIVEAU DE BASE



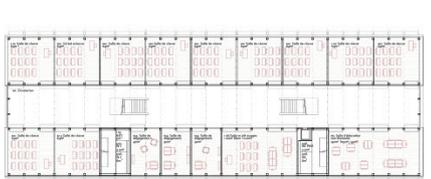
PLAN NIVEAU DE CHAUFFAGE



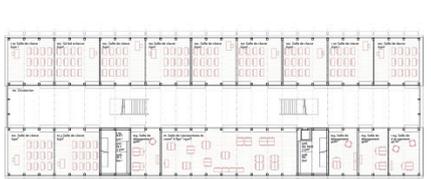
PLAN NIVEAU DE LA SALLE DE SPORT



PLAN NIVEAU DE BASE



PLAN NIVEAU DE CHAUFFAGE



PLAN NIVEAU DE LA SALLE DE SPORT

projet n° 33**Lupin**

Architecte pilote

Klip Architectes Sàrl

Adresse

Rue Cécile Biéler-Butticaz 7, 1207 Genève

Responsable(s)

Henri Gindre

Collaborateur.trice(s)

Guillermo Funcia, Olivier d'Andiran

Consultant.e(s)

-

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Méry & Buffo Ingénieurs Civils

Adresse

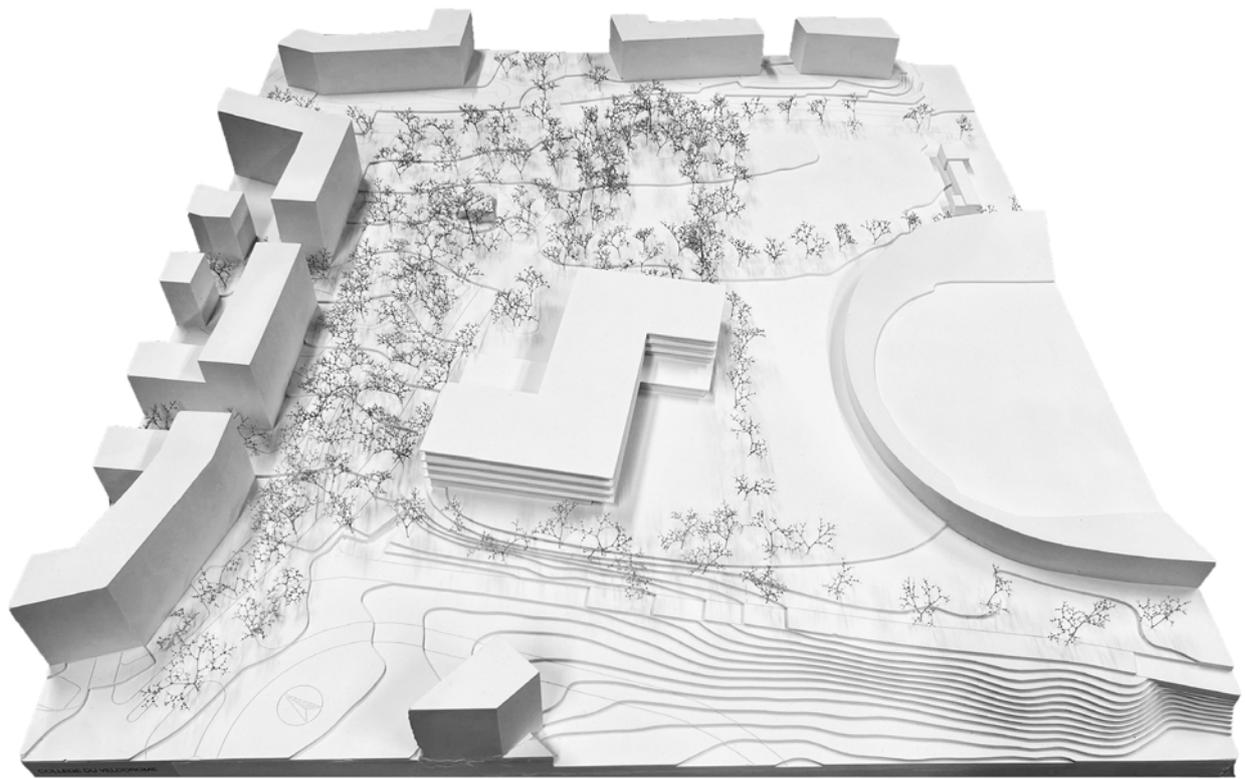
Rue de la Fontenette 27, 1227 Carouge

Responsable(s)

Gilles Méry

Collaborateur.trice(s)

-



Lupin
COLLEGE VELOPHONE

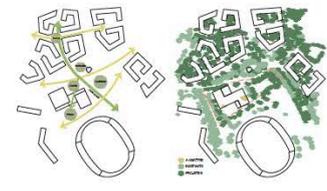


PLAN MASSIF 1:500



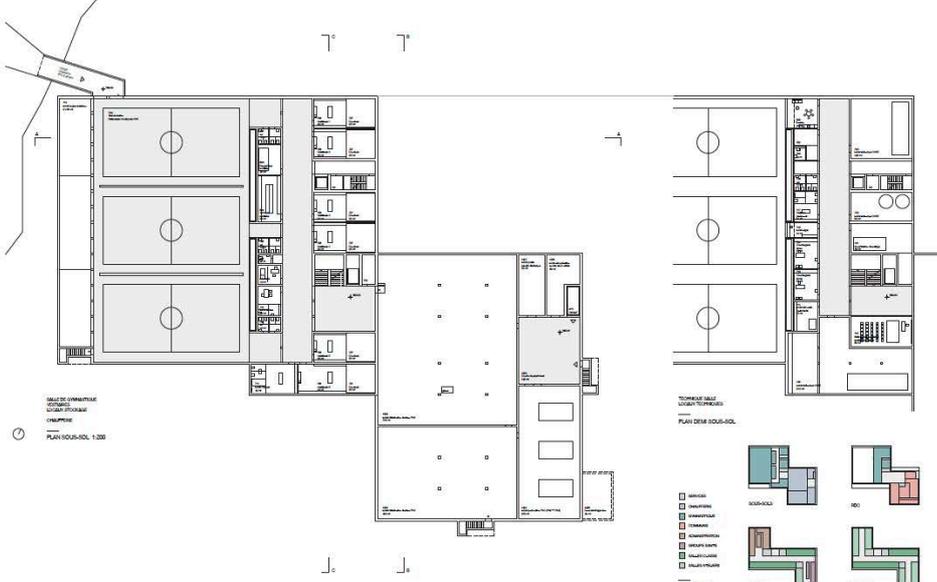
CONCEPT
 Le projet est une réponse à un programme scolaire et sportif. L'objectif est de créer un lieu de vie communautaire et éducatif, capable de répondre aux besoins des élèves et des enseignants. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions du programme scolaire et sportif.

PROGRAMME
 Le programme comprend :
 - 1500 places de sièges
 - 1000 places de couchage
 - 1000 places de stockage
 - 1000 places de rangement
 - 1000 places de circulation

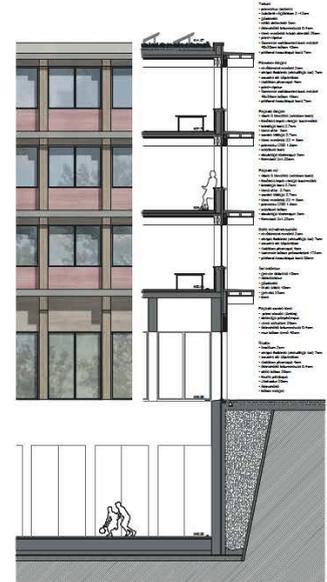
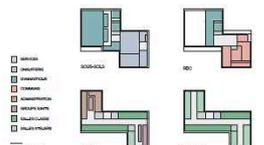


COUPE PROMENADE 1:500

Lupin
COLLEGE VELOPHONE



PLAN SOUS-SOL 1:200



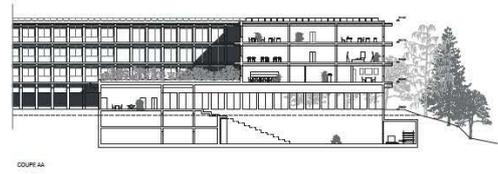
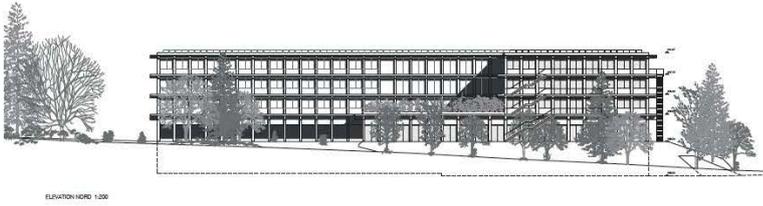
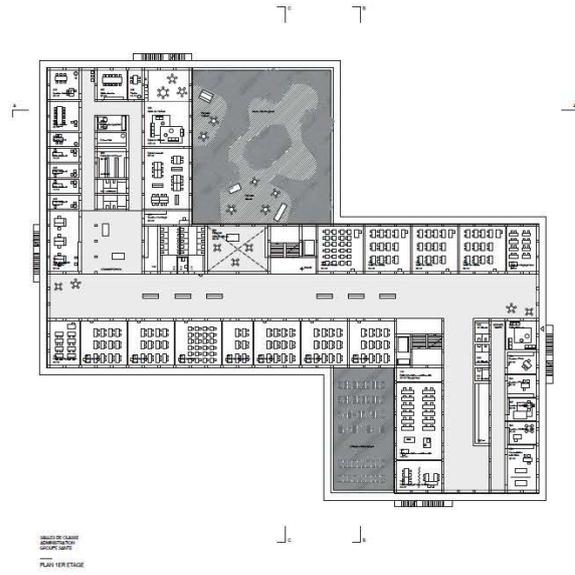
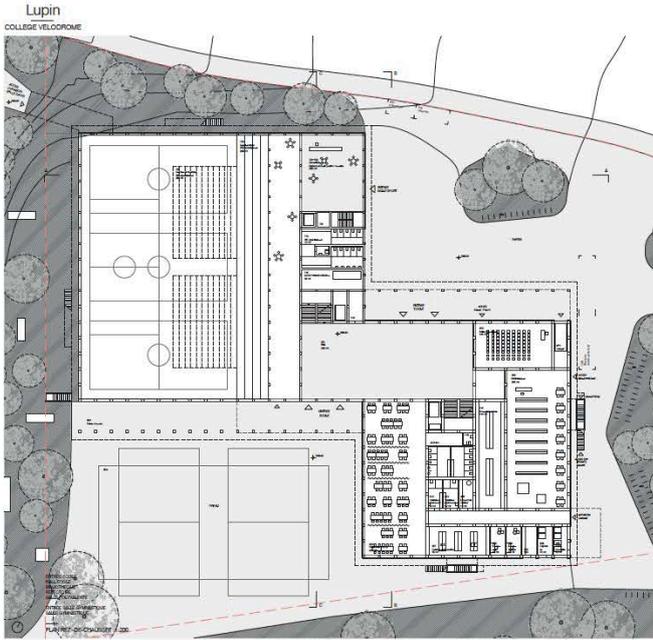
SPATIALITE
 Le projet est une réponse à un programme scolaire et sportif. L'objectif est de créer un lieu de vie communautaire et éducatif, capable de répondre aux besoins des élèves et des enseignants. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions du programme scolaire et sportif.

ACCESIBILITE
 Le projet est conçu pour être accessible à tous les élèves et enseignants. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions du programme scolaire et sportif.

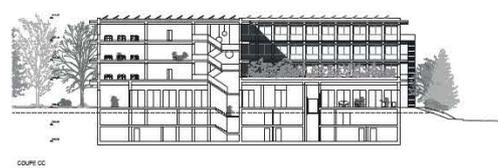
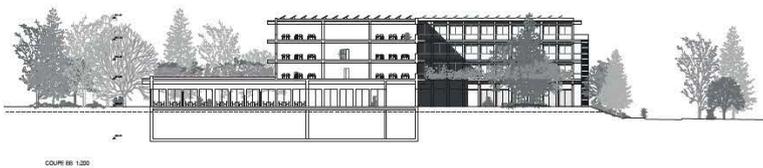
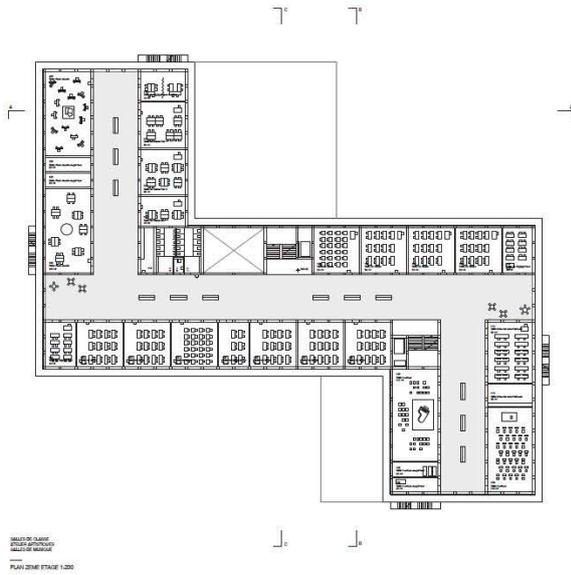
STRUCTURE
 Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions du programme scolaire et sportif. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions du programme scolaire et sportif.

MATERIAUX ET QUALITE
 Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions du programme scolaire et sportif. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions du programme scolaire et sportif.

CONCEPT PEU
 Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions du programme scolaire et sportif. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions du programme scolaire et sportif.



Lupin
COLLEGE VELODROME



projet n° 34**LAVOGNE**

Architecte pilote

Maclver-Ek Chevroulet Sàrl

Adresse

Avenue du Mail, 2000 Neuchâtel

Responsable(s)

Maclver-Ek Anna

Collaborateur.trice(s)

Inès Branet, Arthur Douillet, Axel Chevroulet

Consultant.e(s)

-

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Société coopérative 2401

Adresse

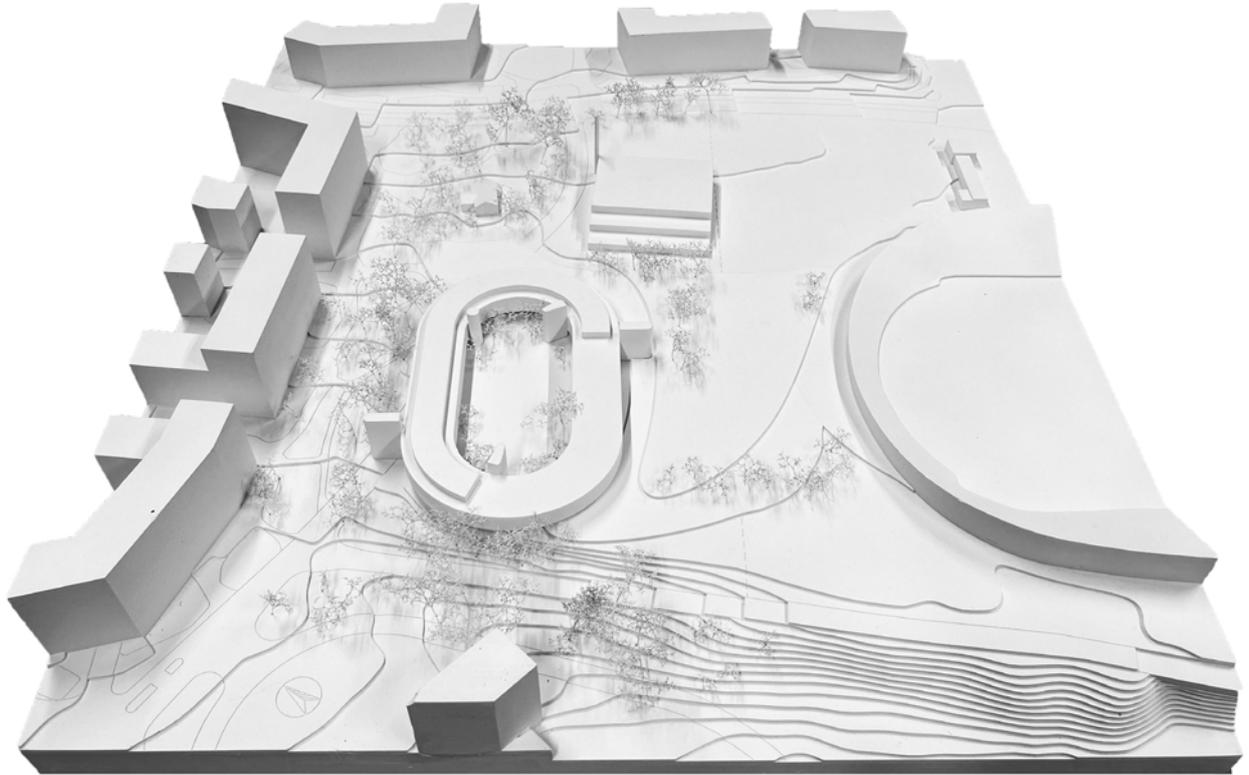
Avenue des Alpes 50, 1820 Montreux

Responsable(s)

Julien Pathe

Collaborateur.trice(s)

Elodie Vautrin, Bruno Spahni



COLLEGE VELODROME Lavagne



A-t-on songé de rebaptiser l'avenue ?

C'est une question qui se pose à l'occasion de la rénovation de l'avenue de la République (AVR) à Lavagne. Cette avenue est une artère importante de la commune et elle est traversée par le collège. L'avenue de la République est une avenue importante de la commune et elle est traversée par le collège. L'avenue de la République est une avenue importante de la commune et elle est traversée par le collège.



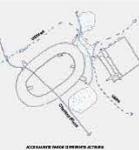
Topographie

Une topographie qui est un élément de la grande. Une topographie qui est un élément de la grande. Une topographie qui est un élément de la grande. Une topographie qui est un élément de la grande.



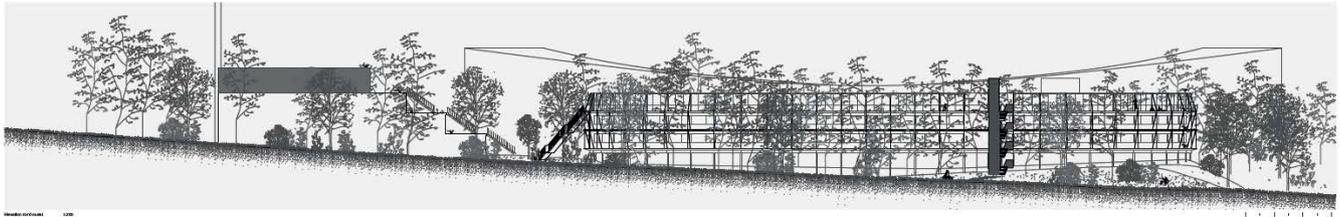
Deux compagnons au stade

Les deux compagnons au stade. Les deux compagnons au stade. Les deux compagnons au stade. Les deux compagnons au stade.

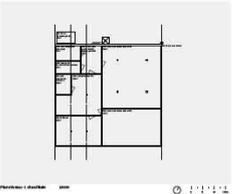
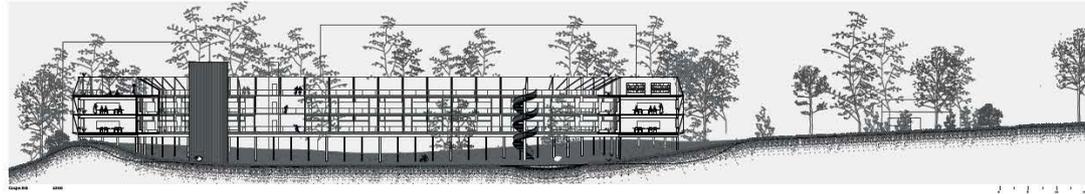
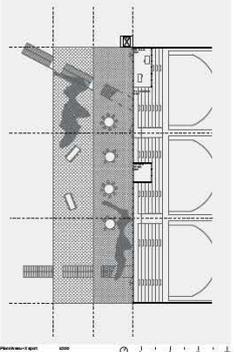
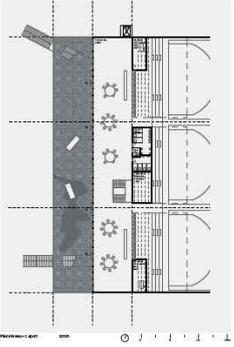
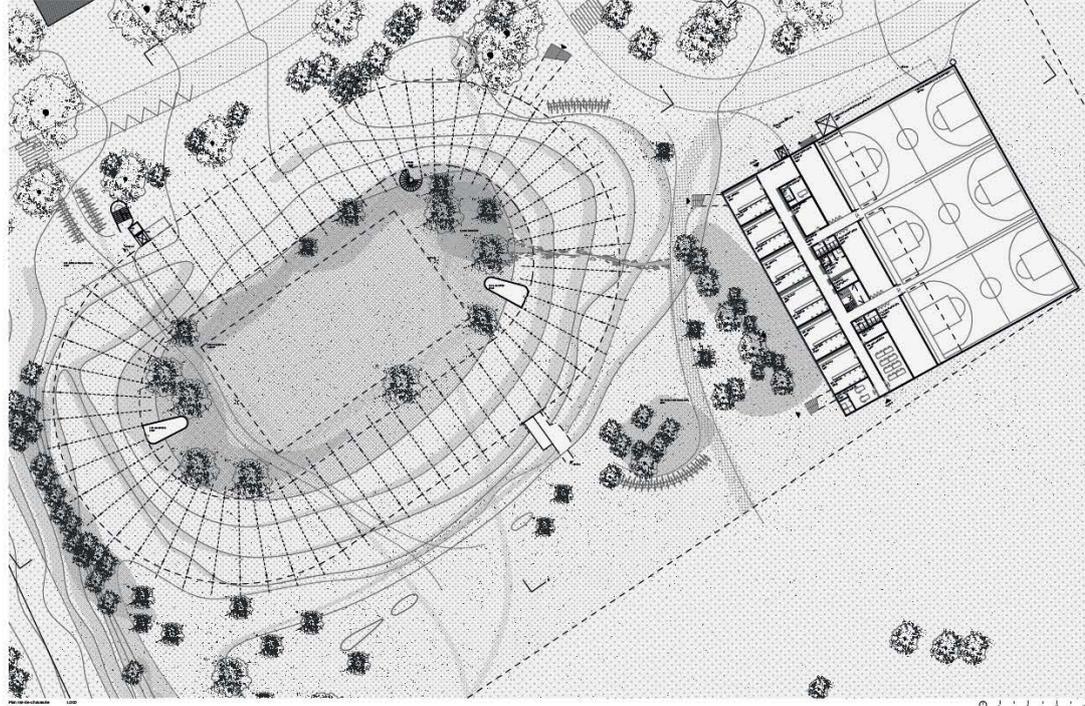


Forêt urbaine

Une forêt urbaine qui est un élément de la grande. Une forêt urbaine qui est un élément de la grande. Une forêt urbaine qui est un élément de la grande. Une forêt urbaine qui est un élément de la grande.

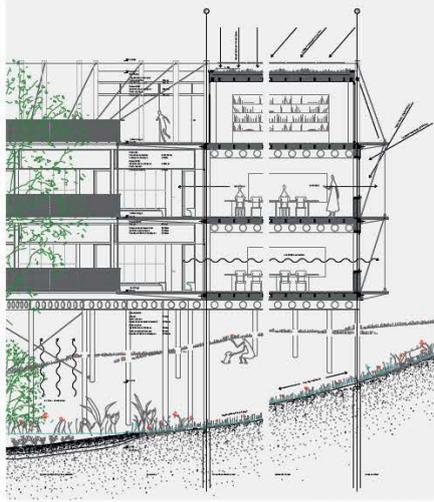


COLLEGE VELODROME Lavagne





COLLEGE VELODROME Lavagne



Parcours de l'eau et flot de fraîcheur

Le site est un terrain dénivelé, il est important de penser à la gestion de l'eau. Le projet est conçu de manière à intégrer un système de gestion de l'eau qui permet de collecter les eaux pluviales et de les utiliser pour l'irrigation des espaces verts. Le projet est également conçu pour être économe en énergie et en matériaux.



Promontoires

Le volume du bâtiment est conçu pour s'intégrer dans le site et pour être économe en énergie. Le projet est également conçu pour être économe en matériaux et pour être durable.



Construction et matériaux

Le bâtiment est construit en béton et en acier. Le projet est également conçu pour être économe en matériaux et pour être durable.



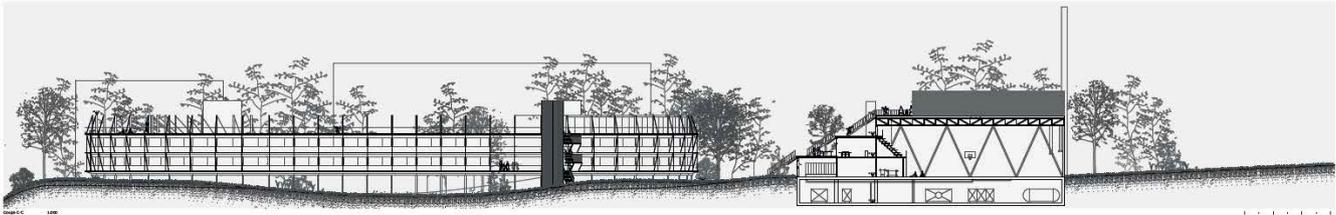
Un littogetto scolaire

Le projet est conçu pour être économe en énergie et en matériaux. Le projet est également conçu pour être durable et pour s'intégrer dans le site.

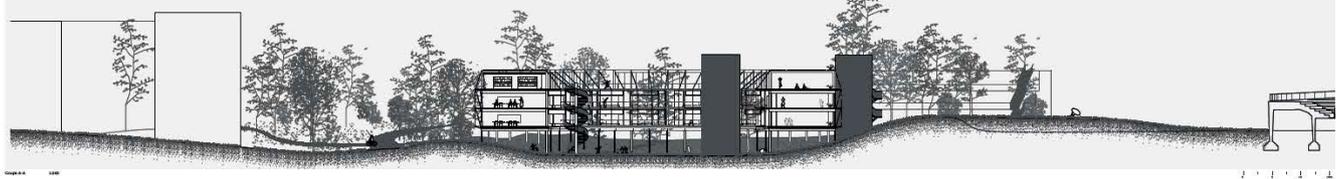
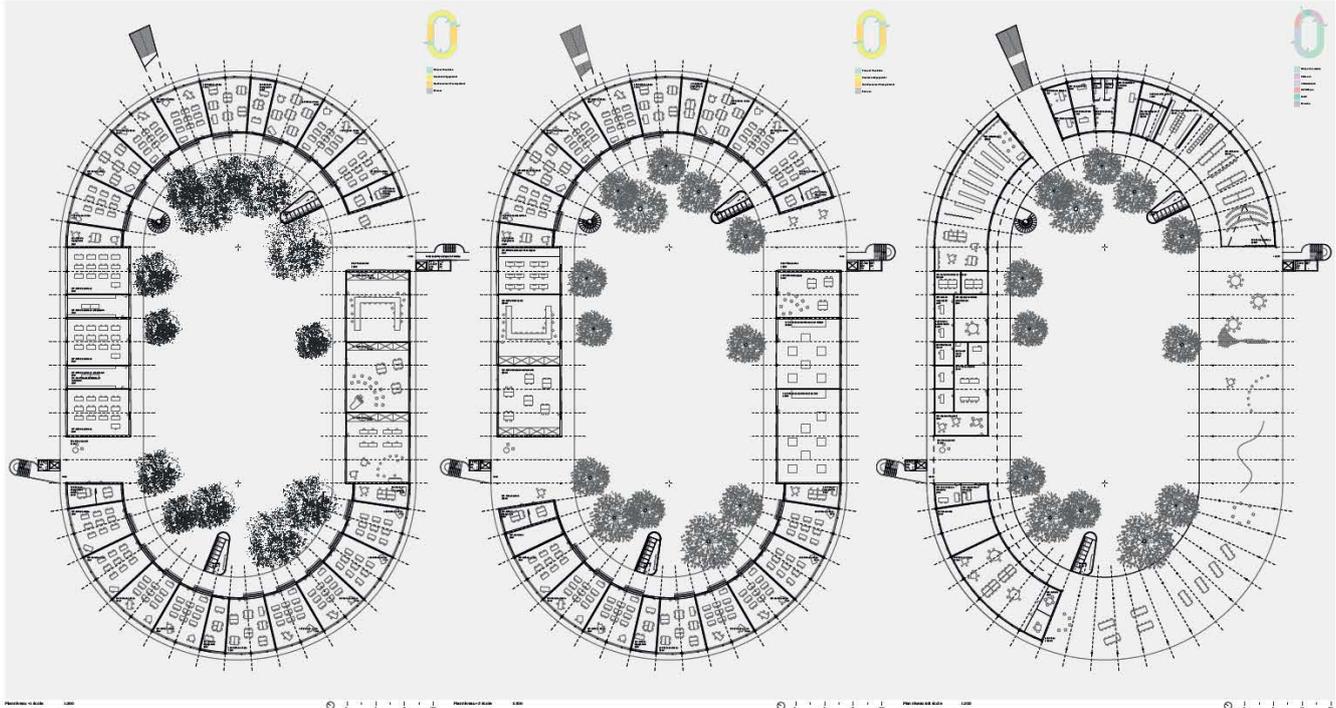


Le projet est également conçu pour être économe en énergie et en matériaux. Le projet est également conçu pour être durable et pour s'intégrer dans le site.

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN ENCLAVÉ



COLLEGE VELODROME Lavagne



projet n°35**TCHUKY**

Architecte pilote

Concrete and the Woods Sàrl

Adresse

Chemin des Ecureuils 10, 1028 Préverenges

Responsable(s)

Antonio Conroy

Collaborateur.trice(s)

-

Consultant.e(s)

-

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Timbatec ingénieurs bois SA

Adresse

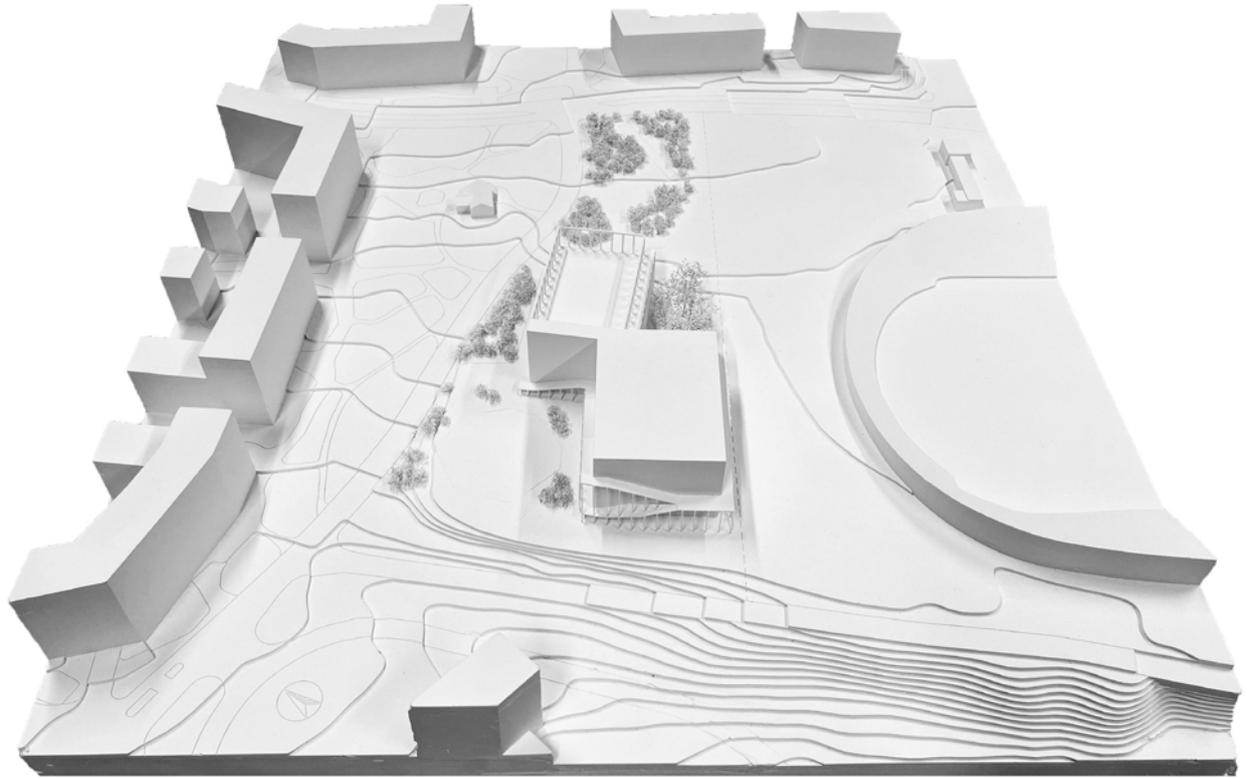
Avenue de la Gare 49, 2800 Delémont

Responsable(s)

M. Maitre

Collaborateur.trice(s)

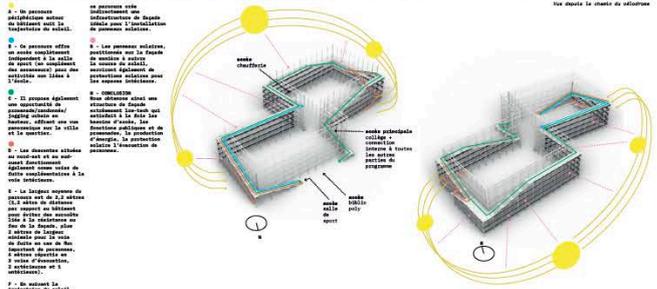
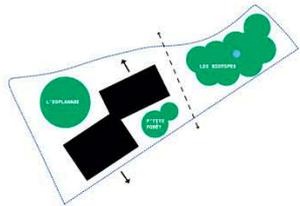
-



COLLEGE VELODRON/TERREMY



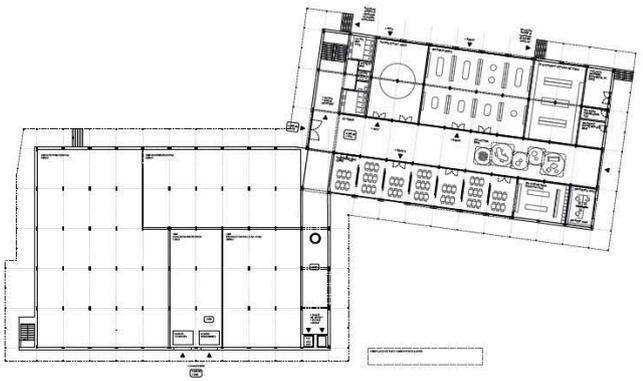
DE LA SITE ET LA VILLE
 Le site est situé à l'extrémité de la ville de Plaines-du-Loup, à l'ouest de la route départementale 10. Le terrain est plat et offre une vue dégagée sur la vallée de la Sarthe. Le site est entouré de zones résidentielles et de zones d'activités.
DE LA TRACÉ VÉLOCITÉ ET LA MOBILITÉ ROUE
 L'objectif principal de l'opération est de créer un espace public de qualité, capable d'accueillir les différents usages de la ville, tout en favorisant la mobilité douce et la mobilité active.
DE LA TRACÉ VÉLOCITÉ ET LA MOBILITÉ ROUE
 L'objectif principal de l'opération est de créer un espace public de qualité, capable d'accueillir les différents usages de la ville, tout en favorisant la mobilité douce et la mobilité active.



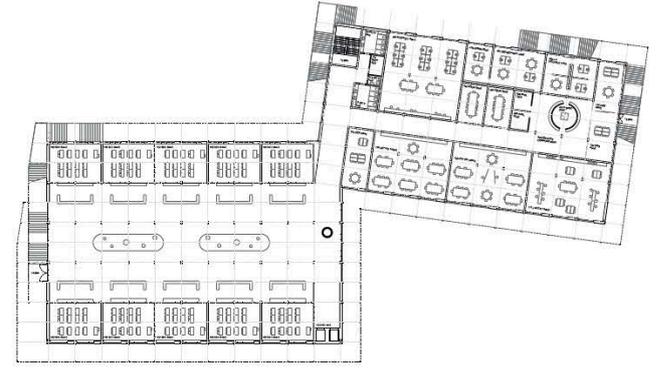
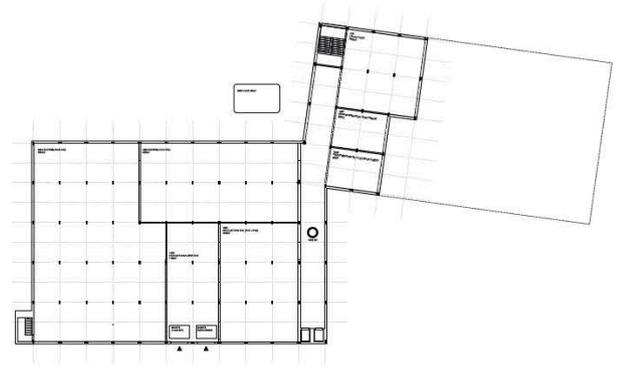
DE LA TRACÉ VÉLOCITÉ ET LA MOBILITÉ ROUE
 L'objectif principal de l'opération est de créer un espace public de qualité, capable d'accueillir les différents usages de la ville, tout en favorisant la mobilité douce et la mobilité active.
DE LA TRACÉ VÉLOCITÉ ET LA MOBILITÉ ROUE
 L'objectif principal de l'opération est de créer un espace public de qualité, capable d'accueillir les différents usages de la ville, tout en favorisant la mobilité douce et la mobilité active.

DE LA TRACÉ VÉLOCITÉ ET LA MOBILITÉ ROUE
 L'objectif principal de l'opération est de créer un espace public de qualité, capable d'accueillir les différents usages de la ville, tout en favorisant la mobilité douce et la mobilité active.
DE LA TRACÉ VÉLOCITÉ ET LA MOBILITÉ ROUE
 L'objectif principal de l'opération est de créer un espace public de qualité, capable d'accueillir les différents usages de la ville, tout en favorisant la mobilité douce et la mobilité active.

COLLEGE VELODRON/TERREMY



REZ-DE-CHAUSSEE 1/200



ROC INFÉRIEUR + 5005-03, 1/200

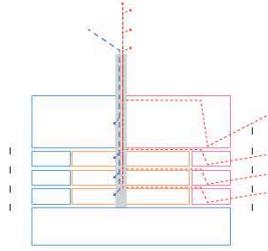
1ER ÉTAGE 1/200



COLLEGE VELODROME / RENARDY

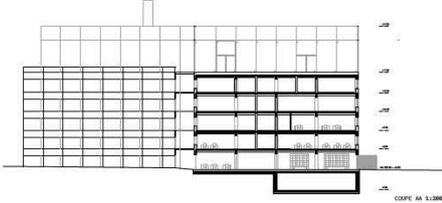


Entre la salle de sport et l'aire tout temps

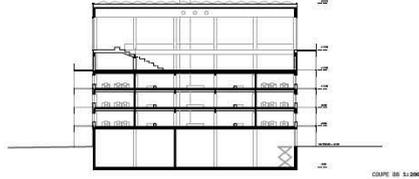


- 1. LE SOL MINÉRALE
EST TRAVERSÉ PAR
UNE CLASSE UTILISATION
DES COLLECTEURS POUR
CHAUFAIR LA
COURSE DE MARCHE
PROTECTORIANT PAR
LA COURSE.
- 2. LA COLLEGE
AURA UN
SOL EN CIMENT
ET DE L'ACROBATIE
TRAVERSÉ PAR
UNE CLASSE
DIRECTION DE LA
AIRE DE CHAUFFAGE
DES COLLECTEURS
DES COLLECTEURS
SURTOUT.
- 3. LA PRÉSENCE DE
CET ÉLÉMENT EST
APPROPRIÉE À LA
FONCTION DE LA
SALLE DE MARCHÉ
ET SANS RISQUE
DE PROTECTORIANT
LA COURSE.
- 4. LA COLLEGE
AURA UN SOL EN
CIMENT ET DE L'ACROBATIE
TRAVERSÉ PAR
UNE CLASSE
DIRECTION DE LA
AIRE DE CHAUFFAGE
DES COLLECTEURS
DES COLLECTEURS
SURTOUT.

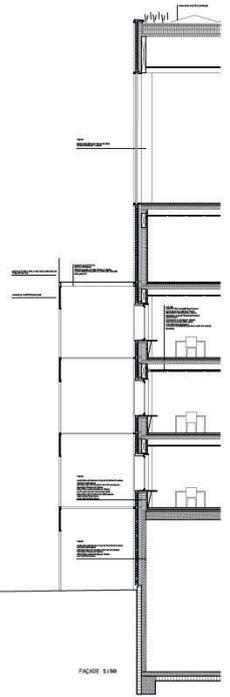
VENTILATION NATURELLE



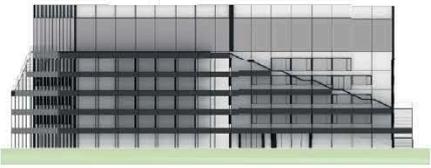
COUPE AX 1:200



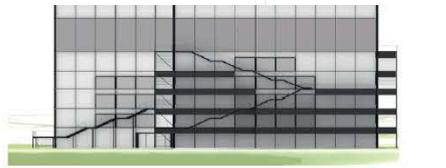
COUPE BB 1:200



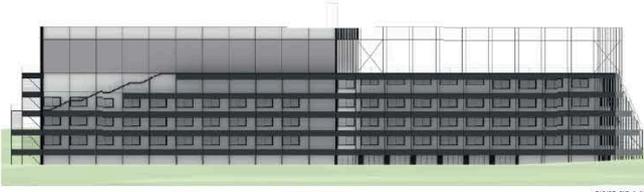
FAÇADE 1:500



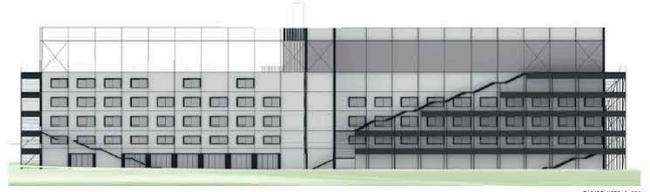
FAÇADE EST 1:200



FAÇADE OUEST 1:200

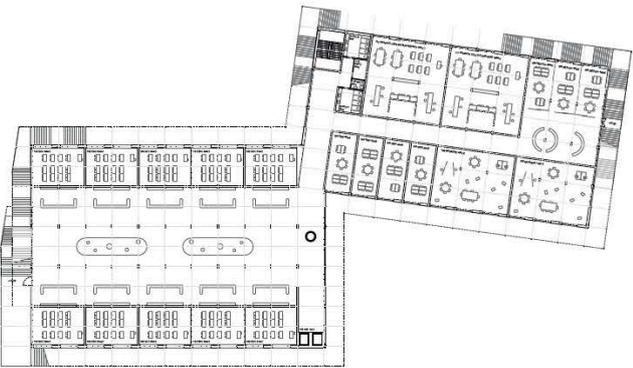


FAÇADE SUD 1:200

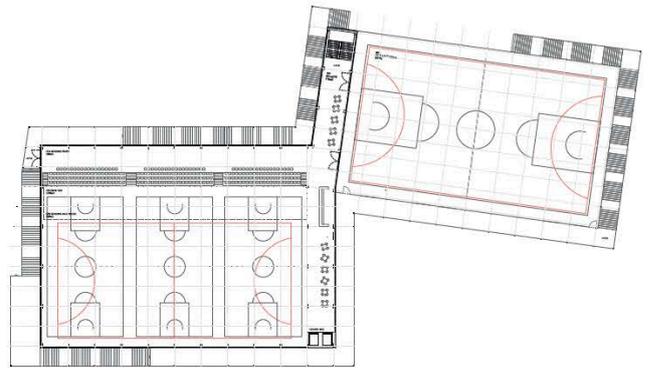


FAÇADE NORD 1:200

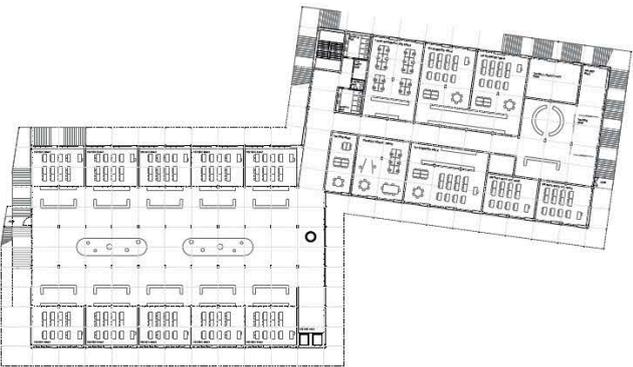
COLLEGE VELODROME / RENARDY



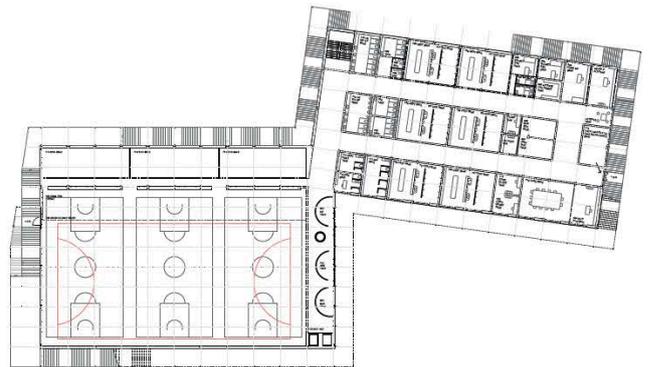
SENE ETAGE 1:200



SENE ETAGE 1:200



4EME ETAGE 1:200



4EME ETAGE 1:200

projet n° 36

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Consultant.e(s)

Ingénieur.e(s) civil.e(s)

Adresse

Responsable(s)

Collaborateur.trice(s)

Le contraire de un**atelier 703 sàrl**

Rue du Petit-Chêne 22, 1003 Lausanne

Bastien Guy, Eliana Barreto

Timothé Deschamps

Sécurité incendie CDS (Amadio Christine)

Ingénieur acoustique BATJ (Thomas Juguin)

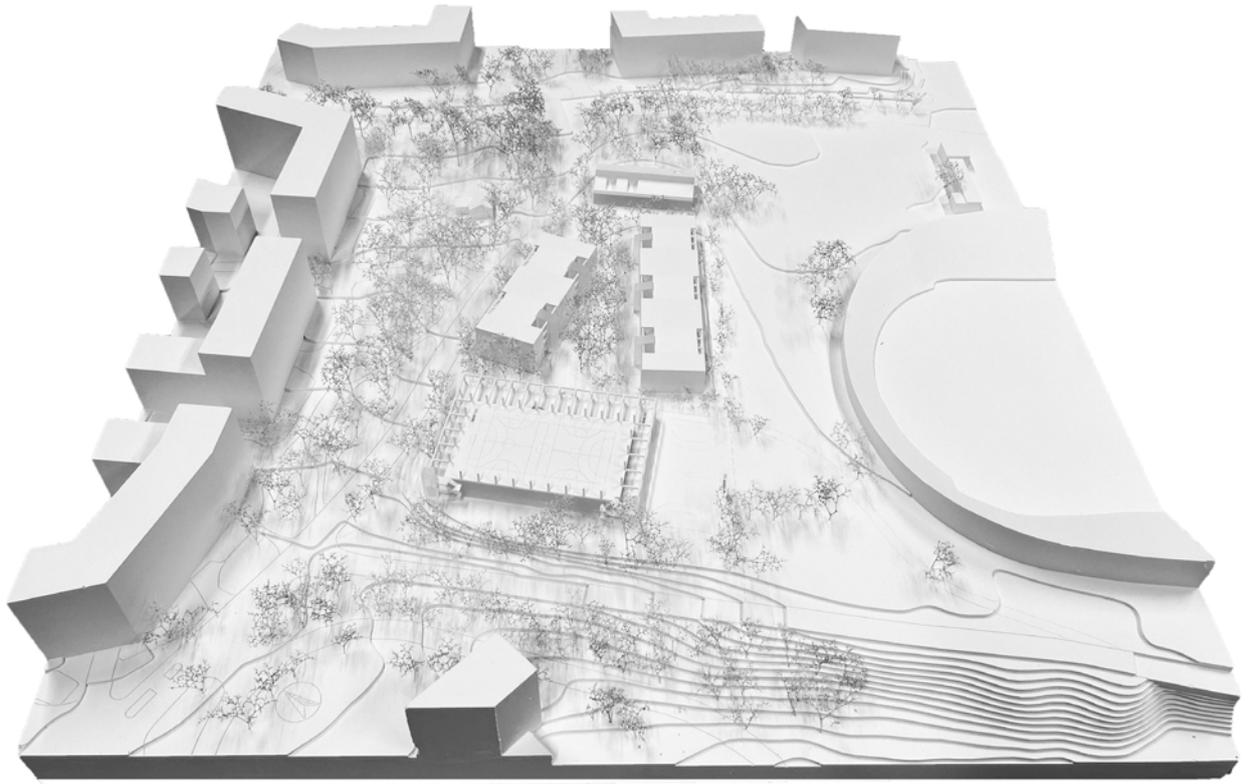
CB Conseils (Buchelin Christophe)

Varia bureau de paysage (Eve Bruschet, Dimitri Vallier,
Maria Gils)**Structurame**

Rue du Môle 42bis, 1201 Genève

Damien Dreier

-



COLLEGE VELOCROME La ville de la vie



Vue exterieur du College de Velocrome

À la recherche d'un
 L'objectif principal de ce projet est de créer un environnement scolaire innovant et durable, capable de répondre aux besoins éducatifs et sociaux de la communauté. Le projet vise à intégrer l'architecture, l'urbanisme et le paysage pour créer un espace de vie et d'apprentissage.

Plan de site
 Le plan de site définit l'implantation des bâtiments, des espaces verts et des infrastructures. Il prend en compte les contraintes topographiques, les orientations solaires et les besoins en matière de circulation et de stationnement.

Programme d'usage
 Le programme d'usage détaille les différentes zones fonctionnelles du collège, telles que les salles de classe, les laboratoires, les espaces de détente et les zones sportives. Il définit également les exigences en matière de confort, de sécurité et de durabilité.

Quadrants de site
 Le quadrants de site illustre la division du terrain en zones distinctes, permettant une organisation claire des bâtiments et des espaces extérieurs. Cela facilite la navigation et l'accès à différents services et équipements.

La ville de la vie
 Ce diagramme illustre l'intégration du collège dans son environnement urbain. Il met en évidence les liens entre l'école, les commerces locaux, les transports publics et les espaces publics, favorisant ainsi une vie communautaire active et durable.

Plan de site et plan de circulation
 Ce plan combine les aspects de l'implantation des bâtiments et de la circulation des personnes et des véhicules. Il définit les chemins piétons, les pistes cyclables et les zones de stationnement, assurant une fluidité et une sécurité dans les déplacements.

Diagramme de la ville de la vie
 Ce diagramme synthétise l'ensemble des éléments de la ville de la vie, montrant comment le collège agit comme un catalyseur pour le développement d'un quartier vibrant et inclusif.

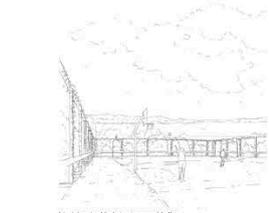


Plan de site



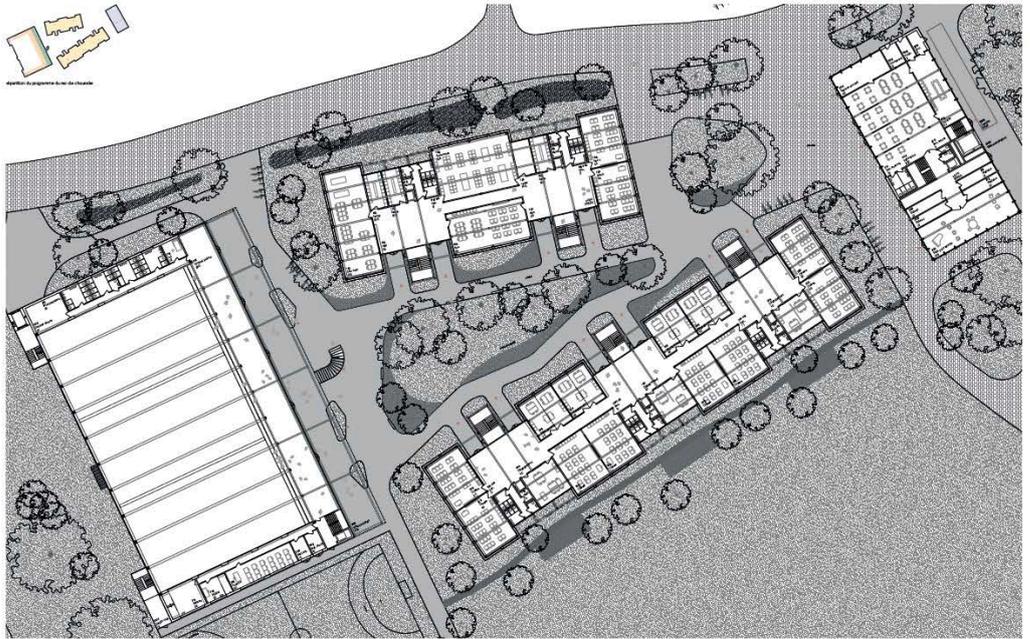
Plan de site

COLLEGE VELOCROME La ville de la vie

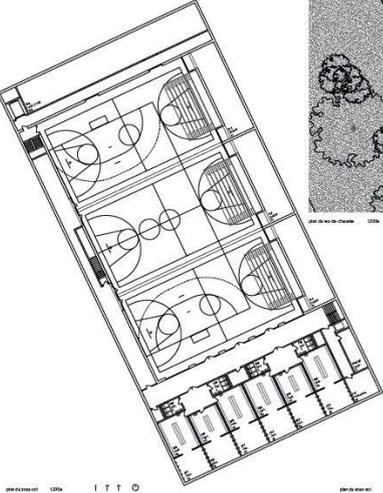


Section
 Cette section illustre la hauteur et la structure des bâtiments, montrant l'intégration des espaces intérieurs et extérieurs. Elle met en évidence les détails architecturaux et les choix de matériaux.

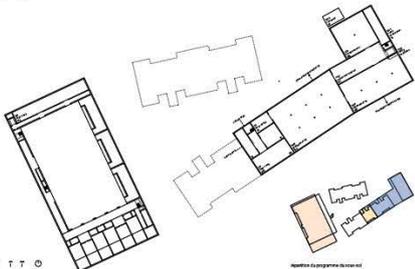
Section
 Cette section offre une autre perspective de la structure du bâtiment, soulignant les relations spatiales et les flux de circulation à l'intérieur.



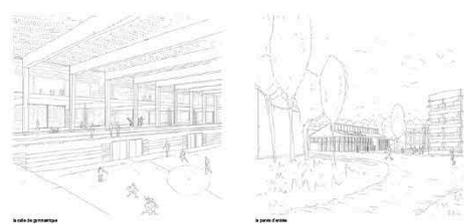
Plan de site



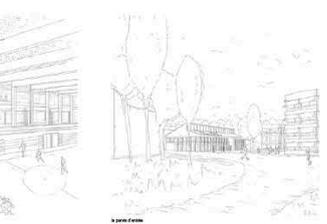
Plan de site



Plan de site



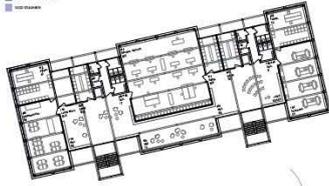
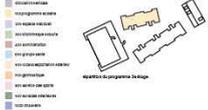
Section



Section



COLLEGE VELODROME - Le contexte du site



plan de étage - 03/04 - I T T O



la salle de sport

Le projet de construction d'un collège à vélo-drome, dans le quartier de la gare, est un projet d'importance capitale pour la commune. Il s'agit d'un projet de construction d'un collège à vélo-drome, dans le quartier de la gare, qui va accueillir environ 1000 élèves. Le projet est divisé en deux phases de construction. La première phase concerne la construction de la salle de sport et de la salle de musique. La seconde phase concerne la construction des autres salles de classe et des locaux administratifs. Le projet est financé par la commune et le département. Le maître d'ouvrage est la commune de la gare. Le maître d'œuvre est l'architecte. Le projet est en cours de construction.



plan de étage - 03/04 - I T T O

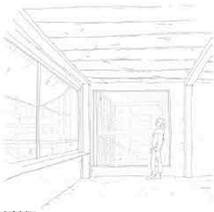


coupe A - 03/04 - I T T O

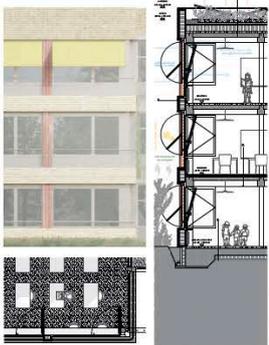


hall des classes

COLLEGE VELODROME - Le contexte du site



la salle de sport

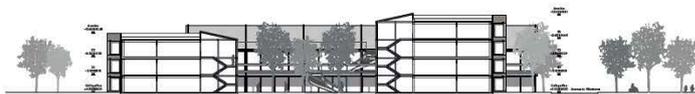


Les caractéristiques techniques du projet sont les suivantes :
 - Surface totale : 10 000 m²
 - Surface bâtie : 8 000 m²
 - Nombre de niveaux : 3
 - Coût global : 10 millions d'euros
 - Date de livraison : fin 2024

Le projet de construction d'un collège à vélo-drome, dans le quartier de la gare, est un projet d'importance capitale pour la commune. Il s'agit d'un projet de construction d'un collège à vélo-drome, dans le quartier de la gare, qui va accueillir environ 1000 élèves. Le projet est divisé en deux phases de construction. La première phase concerne la construction de la salle de sport et de la salle de musique. La seconde phase concerne la construction des autres salles de classe et des locaux administratifs. Le projet est financé par la commune et le département. Le maître d'ouvrage est la commune de la gare. Le maître d'œuvre est l'architecte. Le projet est en cours de construction.



plan de étage - 03/04 - I T T O



coupe B - 03/04 - I T T O



terrasse extérieure

Plaines-du-Loup - Collège du Vélodrome

Concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile à un degré organisé en procédure ouverte selon le règlement SIA 142

ORGANISATEUR DE LA PROCÉDURE

Ville de Lausanne
Direction de la culture et du développement urbain
Bureau de développement et projet Métamorphose

Co-maîtrise d'ouvrage :
Service des écoles et du parascolaire
Bureau de développement et projet Métamorphose

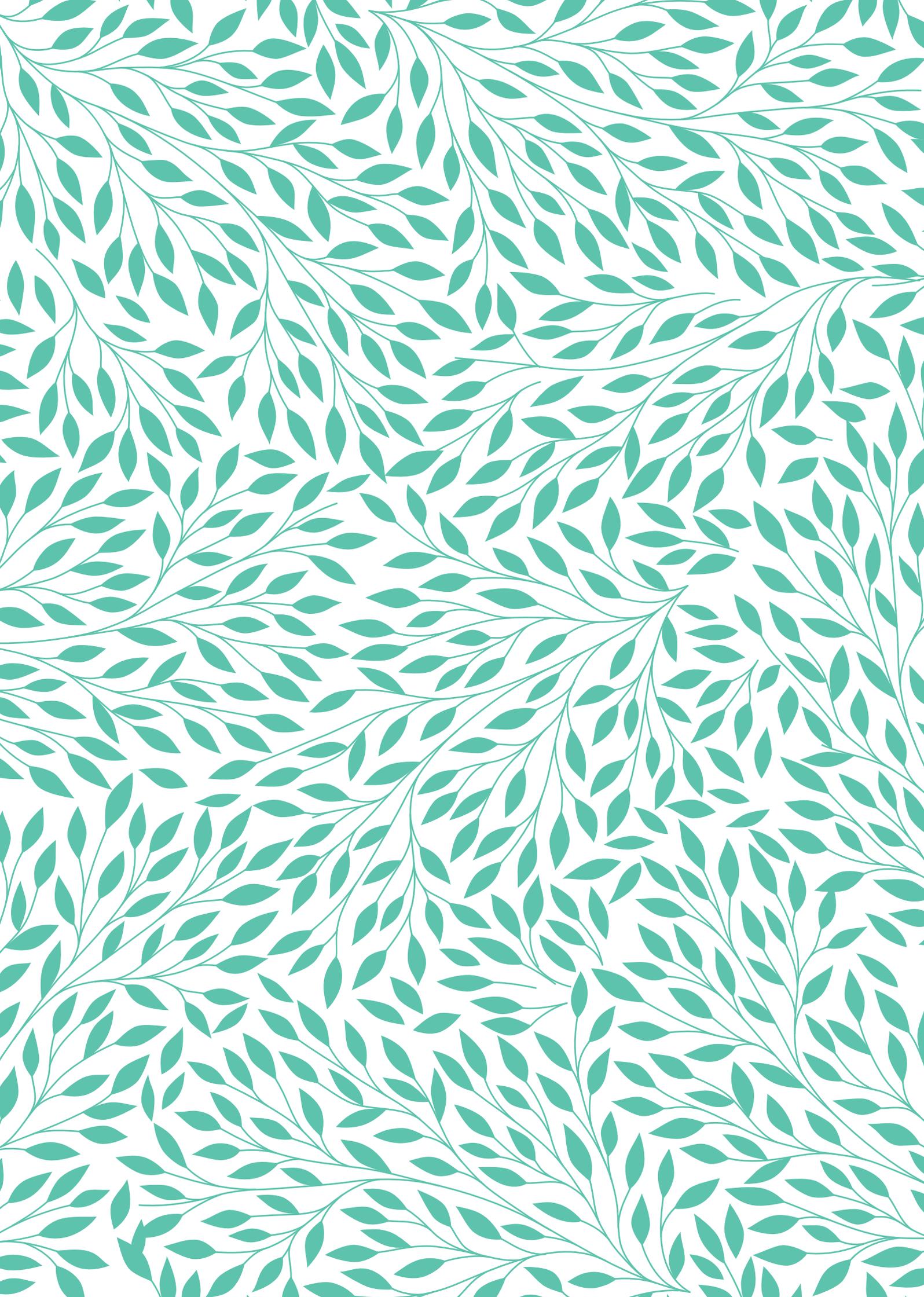
IMPRESSUM

Bureau de développement et projet Métamorphose

Impression : PCL Presses Centrales SA, Renens
Tirages : 150 exemplaires

VOIR LE RAPPORT EN LIGNE





MÉTAMORPHOSE

Ici nos vies se rassemblent

